R&R

NOTAIRES

ANNEXE N°19

Annexé à un acte reçu par le notaire soussigné à Paris, le 23 juillet 2021

AREDIA

PRE-RAPPORT DE REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX

Demandeur : SADEV 94

Lieux inspectés : ZAC CHERIOUX - Bât A
4, rue de Fontainebleau

94400 VITRY SUR SEINE

Date du rapport : 25/10/2018
Rapport n° : 17A-09-402

Ce rapport ne peut être reproduit ou utilisé que dans son intégralité.

AREDIA
5, rue Paul GAUGUIN - 94 000 CRETEIL
Tel : 06 16 79 52 20 - APE 7120B - SIRET : 753 846 484 00016

SOMMAIRE

Nombre de pages : **61**

1. **Généralités** — **Page 3**
2. **Références des textes de lois concernés** — **Page 4**
3. **Descriptif du bien immobilier** — **Page 4**
4. **Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante** — **Page 4**
   - **4.1.** Echantillons prélevés et résultats d'analyses — **Page 5**
   - **4.2.** Conclusions — **Page 5**
5. **Recommandations générales de sécurité** — **Page 6**

ANNEXES

ANNEXE 1 : Croquis et / ou plans de repérage — *12 pages*
ANNEXE 2 : Attestation de compétence, attestation d'assurance — *2 pages*
ANNEXE 3 : Résultats d'analyses — *27 pages*

1. GENERALITES

➲ Donneur d'ordre	: SADEV 94 31, rue Anatole France 94 306 VINCENNES CEDEX
➲ Propriétaire	: SADEV 94
➲ Désignation du bien	: ZAC CHERIOUX - Bât A
➲ Adresse de visite	: 4, rue de Fontainebleau 94400 VITRY SUR SEINE
➲ Prestataire	: AREDIA
➲ Adresse	: 5, rue Paul Gauguin 94 000 CRETEIL
➲ N°de Dossier prestataire	: 17A-09-402
➲ Laboratoire	: FLASHLAB
➲ Date du repérage	: 28, 29/09 - 6, 10, 13, 25/10 - 3, 8/11/2017 - 16/10/18
➲ Non du rédacteur	: REFES

PRESENCE DE MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

2. TEXTES REGLEMENTAIRES

Code de la santé publique
Article R.1334-13, 19, 21 à 27
Décrets
Décret n°2011-629 du 3 juin 2011
Arrêtés
Arrêté du 26 juin 2013
Normes
Norme AFNOR NFX 46-020.

Attention : 1 mois avant d'entamer les travaux, il appartient à l'entreprise d'établir un plan de retrait des matériaux amiantés et de le soumettre à l'approbation de l'inspecteur du Travail, de la CRAM et de l'OPPBTP.

Pour tous travaux de désamiantage (retrait, encapsulage ou autres), il est impératif de faire appel à un maître d'œuvre qualifié et à une entreprise ayant les qualifications requises par la réglementation.

3. DESCRIPTIF DU BIEN IMMOBILIER

- **Type de bâtiment :**

  Centre de formation - Bâtiment A

- **Objet de la mission et description des lieux inspectés :**

Réfection des sols, murs et plafonds du sous sol aux combles.

4. RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

- **IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE**

Opérateur : **M. REFES**
Attestation de compétence : **CDPI 3040** — Délivrée par : **I.CERT**
Raison sociale et adresse : **AREDIA** — 5, rue Paul GAUGUIN - 94000 CRETEIL
Compagnie d'assurance : **ALLIANZ** — N°de police : **49 133 633**
Laboratoire d'analyse : **FLASHLAB** — N°de rapport : **17A-09-402**

L'opérateur de repérage atteste sur l'honneur qu'il est en situation régulière au regard des articles L271-6 du code de la Construction et de l'habitation et qu'il dispose des moyens en matériel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composants le dossier.

- **DOCUMENTS FOURNIS PAR LE COMMANDITAIRE**

O	Plans ou croquis
N	Permis de construire
O	Diagnostics amiante précédents - DTA - BTP Consultants du 30/12/03 - Réf : C/030061-1
N	Autre :

- **PERSONNE ACCOMPAGNANT L'OPERATEUR LORS DU REPERAGE**

Nom : /
Qualité : /

- **IDENTIFICATION DES PARTIES N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :**

RDC - Entrée - Bureaux administratifs - Présence du mobilier
Etages du bâtiment administatif - Locaux occupés ou encombrés.
RDC haut - WC de l'esc 4 - Pas de clé
R+1 - Appartement pignon droit - Encore occupé
L'ensembles des ascenseurs et/ou monte charge et machineries car inaccessibles.
Toitures - Accès à partir des appartements.

4.1 ECHANTILLONS PRELEVES ET RESULTATS D'ANALYSES

Echantillons n°	Localisation	Nature du matériau	Résultat
1	R+2 - grenier 1	Calorifugeage blanc + tresse + plâtre	Négatif
2	R+2 - couloir	Plinthe marron - complexe marron dur	Positif
3	R+2 - sanitaires	Joint gris de faïence marron clair	Négatif
4	R+2 - sanitaires	Colle des faïences marron clair	Négatif
5	R+2 - douche	Colle + joint mosaïque bleue	Positif
6	R+2 - douche	Colle des plinthes noires	Négatif
7	R+2 - chambre 1 - sous ECH 8	Revêtement de sol marron	Positif
8	R+2 - chambre 1 - sol	Colle noire + dalle de sol mouchetée	Positif
9	R+2 - chambre 1	Colle des faïences beiges	Négatif
10	R+2 - sanitaires - fenêtre	Mastic beige	Négatif
11	R+2 - chambre 1	Mastic beige	Négatif
12	R+2 - chambre 5	Revêtement lino marron + sous couche fibreuse grise	Positif
13	R+2 - chambre 5 - mur	Revétement + papier peint marron clair	Négatif
14	R+2 - chambre 7	Dalle de sol grise alvéolée	Positif
15	R+2 - chambre 7 - sous ECH 14	Ragréage gris	Négatif
16	R+2 - grenier 2	Revêtement de sol plâtreux	Négatif
17	R+2 - Cage d'escalier - Sous bassement	Peinture crépi beige	Négatif
18	Combles - toiture	Enduit plâtreux de calfeutrement des cheminées	Négatif
19	R+2 - chambre 6	Colle faïence blanche 10x10	Négatif
20	R+1 - Cuisine coté appartement	Colle faïence beige	Négatif
21	R+1 - cuisine - comble	Calorifugeagerifuge cotonneux	Négatif
22	R+1 - sanitaires coté appartement	Colle faïence jaune	Négatif
23	R+1 - chambre 12	Dalle de sol alvéolée	Positif
24	R+1 - chambre 10	Colle faïence blanche	Négatif
25	R+1 - sanitaires 1 - mur	Joint de faïence gris	Négatif

Echantillons n°	Localisation	Nature du matériau	Résultat
26	R+1 - sanitaires 1	Colle faïence jaune	Négatif
27	R+1 - rangement	Plinthe dure marron	Positif
28	R+1 - rangement	Revêtement de sol dur marron	Négatif
29	R+1 - rangement - fenêtre	Mastic beige	Négatif
30	R+1 - salle de réunion	Lino beige avec relief marron	Négatif
31	R+1 - laverie	Revêtement de sol bleu + sous couche mousse ivoire	Négatif
32	R+1 - laverie - socle machine à laver	Colle de carrelage marron	Négatif
33	R+1 - laverie - socle	Colle des plinthes marron	Négatif
34	R+1 - laverie	Colle faïence blanche	Négatif
35	R+1 - laverie - couloir - vitres	Mastic	Négatif
36	R+1 - grande salle - vitres	Mastic beige	Négatif
37	R+1 - couloir 2	Dalle de sol beige + colle	Négatif
38	R+1 - couloir 2 - sous ECH 37	Colle noire	Positif
39	R+1 - cuisine - sous dalle de sol 60x60 orange (récente)	Dalle de sol beige + colle noire	Positif
40	R+1 - chambre 3 - sous dalle de sol 60x60 (récente)	Dalle de sol bleue + colle noire	Positif
41	RDC bas - Petite chaufferie - fenêtre	Mastic beige	Négatif
42	RDC bas - Petite chaufferie	Calorifugeage blanc + tresse + carton	Négatif
43	RDC bas - WC à proximité petite chaufferie	Colle + joint faïence jaune	Négatif
44	RDC bas - entrée local entretien 1	Dalle de sol orange + colle noire	Positif
45	RDC haut - circulation - fenêtre	Mastic beige	Négatif
46	RDC haut - Mur hall d'entrée des bureaux techniques	Revêtement rouge/marron dur	Négatif
47	R+1 - chambre 8	Colle + joint faïence blanche 15x15	Négatif
48	R+1 - chambre 6	Colle + joint faïence blanche 10x10	Négatif
49	R+1 - couloir 2	Dalle de sol grise alvéolée	Positif
50	R+1 - couloir 2 - sous ECH 49	Colle + ragréage marron	Positif

AREDIA
5, rue Paul GAUGUIN - 94 000 CRETEIL.
Tel : 06 16 79 52 20 - APE 7120B - SIRET : 753 846 484 00016

Echantillons n°	Localisation	Nature du matériau	Résultat
51	R+1 - séjour (chambre 1)	Dalle de sol grise alvéolée + colle	Positif
52	R+1 - salle de bain	Colle + joint faïence jaune	Négatif
53	R+1 - salle de bain	Colle des plinthes marron	Négatif
54	R+1 - salle de bain	Colle de carrelage rouge type petites tommettes	Négatif
55	R+1 - cuisine	Colle + joint faïence blanche 10x10	Négatif
56	R+1 - cuisine - sous bac évier	Enduit fin blanc	Négatif
57	R+1 - escalier	Colle + joint des plinthes rouge	Négatif
58	R+1 - machinerie	Garniture de freins	Positif
59	R+1 - combles coté galerie - sous lucarne	Feuille bitumineuse	Négatif
60	R+1 - combles coté galerie	Calorifugeage textile	Négatif
61	R+1 - combles coté galerie	Cable DI orange + isolant fibreux	Négatif
62	R+1 - combles coté galerie	Calorifugeage (liège + entoilage plâtreux)	Négatif
63	R+1 - galerie	Calorifugeage (liège + entoilage plâtreux)	Négatif
64	RDC haut - cuisine	Colle faïence jaune 15x15	Négatif
65	RDC haut - cuisine	Colle + joint faïence jaune 10x10	Négatif
66	RDC haut - cuisine zone cuisson	Colle + joint faïence jaune 10x10	Positif
67	RDC haut - cuisine zone cuisson	Colle + joint plinthes marron	Négatif
68	RDC haut - cuisine zone cuisson	Colle + joint carrelage marron 4x4	Négatif
69	RDC haut - cuisine	Colle des faïences jaune 15x15	Négatif
70	RDC haut - cuisine - fenêtre	Mastic beige	Négatif
71	RDC haut - cuisine - fenêtre basculante renforcée	Peinture + mastic	Négatif
72	RDC haut - cuisine - zone cuisson	Soufflet gaine de ventilation (2x)	Négatif
73	RDC haut - cuisine - hotte vitrée zone cuisson	Mastic beige	Négatif
74	RDC haut - cuisine - au dessus de la gaine de ventilation	Joint de bride	Positif
75	RDC haut - cuisine - sol zone cuisson	Colle + joint carrelage rouge	Négatif

Echantillons n°	Localisation	Nature du matériau	Résultat
76	RDC haut - cuisine - chambre froide	Colle + joint faïence blanche	Négatif
77	RDC haut - cuisine - chambre froide - sol	Colle + joint carrelage marron 4x4	Négatif
78	RDC haut - cuisine - chambre froide	Colle + joint plinthe marron	Négatif
79	RDC haut - cuisine	Peinture + enduit plâtreux	Négatif
80	RDC haut - cuisine	Colle + joint petites plinthes rouge	Négatif
81	RDC haut - cuisine	Colle + joint grandes plinthes rouge	Négatif
82	RDC haut - cuisine - RIA	Colle + joint plinthe grise	Négatif
83	RDC haut - cuisine	Peinture blanche	Négatif
84	RDC haut - petite cuisine vers sortie	Colle + joint faïence jaune 10x10	Négatif
85	RDC haut - cuisine - muret entrée extérieure	Enduit cimenteux	Négatif
86	Sous sol - Chaufferie - conduit horizontal du dessous	Calorifugeage bleu + tresse + plâtre + liège	Négatif
87	Sous sol - Chaufferie - conduit horizontal du dessus	Calorifugeage vert + tresse + plâtre + liège	Négatif
88	Sous sol - Chaufferie - conduit vertical	Calorifugeage vert + tresse + plâtre + LV (laine de verre)	Négatif
89	Sous sol - Chaufferie - conduit vertical	Calorifugeage bleu + tresse + plâtre + liège	Négatif
90	Sous sol - Chaufferie - conduit en face blanc	Calorifugeage blanc + tresse + plâtre	Négatif
91	Sous sol - Chaufferie - vanne coté gauche	Joint de bride	Négatif
92	Sous sol - Chaufferie - vanne centre	Joint de bride	Positif
93	Sous sol - Chaufferie - pompe	Joint de bride	Négatif
94	Sous sol - Chaufferie - fenêtres x 6	Mastic beige	Négatif
95	Sous sol - Chaufferie - vanne posée au sol - entrée à droite	joint rouge	Négatif
96	Sous sol - Chaufferie - briques refractaires de cheminée	Joint cimenteux	Négatif
97	Sous sol - Chaufferie - galerie à l'arrière	Calorifugeage (liège + entoilage plâtreux bleu)	Négatif
98	RDC haut - circulation	Colle des faïences marron 10x10	Négatif
99	RDC haut - circulation	Joint des faïences marron 10x10	Négatif
100	RDC haut - entrée zone bureaux - plinthes	Colle + joint mosaïque bleue	Négatif

Echantillons n°	Localisation	Nature du matériau	Résultat
101	RDC haut - dégagement devant entrée zone bureaux	Colle + joint faïence jaune	Négatif
102	RDC haut - dégagement vers escalier - sous lino récent gris	Matériau dur marron	Positif
103	RDC haut - sanitaires	Colle + joint faïence blanche	Négatif
104	RDC haut - sanitaires	Colle + joint plinthe marron	Positif
105	RDC haut - salle de réunion - mur	Revétement mural papier peint + sous couche noire	Négatif
106	RDC haut - salle de réunion - plafond	Enduit plâtreux + sous couche noire	Négatif
107	RDC haut - cloisons amovible - fenêtre	Joint mousseux noir	Négatif
108	RDC bas - Magasin en partie haute	Calorifugeage blanc + tresse + plâtre + liège	Négatif
109	RDC bas - Magasin en partie basse	Calorifugeage blanc + tresse + plâtre + laine de verre	Négatif
110	RDC bas - Salle de repos	Colle + joint faïence blanche	Négatif
111	RDC bas - WC	Dalle de faux plafond 30x30	Négatif
112	RDC bas - sanitaires	Colle + joint plinthe marron	Positif
113	RDC bas - sanitaires	Colle + joint faïence grise	Positif
114	RDC bas - WC	Colle + joint mosaïque blanc	Négatif
115	RDC bas - anciènne petite chaufferie	Flocage	Négatif
116	RDC bas - sanitaires	Colle + joint faïence jaune	Négatif
117	RDC bas - magasin	Colle + joint faïence blanche	Positif
118	RDC bas - magasin - sous lino beige	Dalle de sol grise + colle noire	Positif
119	RDC bas - magasin - fenêtre au dessus de porte d'entrée	Mastic	Négatif
120	RDC bas - classe 4 ventilation au sol	Matériaux gris aspect fibre ciment	Positif
121	RDC bas - classe 4	Colle + joint des carrelages rectangulaires beige	Négatif
122	RDC bas - classe 4	Colle + joint des plinthes beige	Négatif
123	RDC bas - au dessus entrée classe 4	Calorifugeage blanc + tresse + plâtre	Négatif
124	RDC bas - escalier vers galerie (en sous bassement)	Peinture crépi beige	Négatif
125	RDC bas - galerie arrière chaufferie	Calorifugeage vert grand diamètre + tresse + plâtre + liège	Négatif

Echantillons n°	Localisation	Nature du matériau	Résultat
126	RDC bas - galerie arrière chaufferie	Calorifugeage vert petit diamètre + tresse + plâtre + laine de verre	Négatif
127	RDC bas - galerie arrière chaufferie	Calorifugeage vert petit diamètre	Négatif
128	RDC bas - galerie arrière chaufferie	Calorifugeage vert doublé + tresse + plâtre + laine de verre	Négatif
129	RDC bas - galerie arrière chaufferie	Joint bride	Positif
130	RDC bas - galerie arrière chaufferie - fenêtre (ouvrant)	Mastic beige	Négatif
131	RDC bas - local technique n°6 - galerie	Calorifugeage gros diamètre + tresse + plâtre + liège	Négatif
132	RDC bas - local technique n°6 - galerie	Calorifugeag e moyen diamètre transversal	Négatif
133	RDC bas - local technique n°6 - petite galerie	Calorifugeage grand diamètre + tresse + plâtre + liège	Négatif
134	RDC bas - local technique n°6 - petite galerie	Calor ifugeage petit diamètre	Négatif
135	RDC bas - local technique n°6 - galerie	Calorifugeage marron + tresse + plâtre + liège	Négatif
136	RDC bas - local technique n°6 - galerie	Joint de van ne	Négatif
137	RDC bas - local technique n°6 - galerie	Rebouchage cimenteux du conduit en fonte	Négatif
138	RDC bas - local technique n°6 autour du réseau d'ea u - mur du fond - galerie	Peinture kaki	Négatif
139	RDC haut - circulation - mur	Colle cimenteuse faience jaune	Négatif
140	RDC haut - réfectoire - bureau	Colle + joint faïence marron 10x10	Négatif
141	RDC haut - réfectoire - évier - bureau	Plaque bitumineuse anti vibratile	Négatif
142	RDC haut - cave zone administrative	Calorifugeage blanc + tresse + plâtre	Négatif
143	Sous sol - Bâtiment administratif - local 1	Dalle de sol verte	Négatif
144	Sous sol - Bâtiment administratif - local 1	Dalle de sol noire	Négatif
145	Sous sol - Bâtiment administratif - local 1	Dalle de sol blanche	Positif
146	Sous sol - Bâtiment administratif - sol	Calorifugeage gros diamètre + tresse + plâtre	Négatif
147	Sous sol - Bâtiment administratif - partie haute	Calorifugeage vert gros diamètre + tresse + plâtre + liège	Négatif
148	Sous sol - Bâtiment administratif - partie haute - au centre	Calorifugeage vert petit diamètre + tresse + plâtre + laine de verre	Négatif
149	Sous sol - Bâtiment administratif - partie haute	Calorifugeage vert petit diamètre + tresse + plâtre + laine de verre	Négatif
150	Sous sol - galerie	Joint bride grand modèle	Négatif

Echantillons n°	Localisation	Nature du matériau	Résultat
151	RDC bas - WC turc	Colle + joint faïence	Négatif
152	RDC haut - escalier 1	Ragréage marron peint en gris	Positif
153	RDC haut - escalier 1	Plinthe dure marron peinte en noir	Positif
154	RDC haut - escalier 1 bis	Ragréage dur marron	Positif
155	RDC haut - escalier 1 bis	Plinthe dure marron	Positif
156	RDC haut - rangement	Ragréage dur marron	Positif
157	RDC haut - rangement	Plinthe dure marron	Positif
158	RDC haut - dégagement sous escalier 1	Plinthe dure marron	Positif
159	R+1 - escalier 1 ter	Ragréage dur marron	Positif
160	R+1 - escalier 1 ter	Plinthe dure marron peinte en gris	Positif
161	R+1 - couloir 1 - chambre 12	Ragréage dur marron	Positif
162	R+1 - couloir 1	Plinthe dure marron peinte en gris	Positif
163	R+1 - chambre 12 - sous ECH 23	Ragréage dur marron	Positif
164	R+1 - chambre 12 - sous ECH 163	Sous couche complexe marron / blanc	Positif
165	R+1 - chambre 12	Plinthe dure marron peinte en gris	Positif
166	R+1 - couloir 2	Plinthe dure marron peinte en blanc	Positif
167	R+1 - chambre 1 - sous ECH 51	Ragréage dur marron	Positif
168	R+1 - chambre 1 - sous ECH 167	Sous couche complexe marron / blanc	Positif
169	R+1 - chambre 1	Plinthe dure marron	Positif
170	R+2 - couloir	Ragréage dur marron	Positif
171	R+2 - couloir - sous ECH 170	Sous couche complexe marron / blanc	Positif
172	R+2 - chambre 6 - sous lino	Ragréage dur marron	Positif
173	R+2 - chambre 6 - Sous ECH 172	Sous couche complexe marron / blanc	Positif
174	R+2 - chambre 6	Plinthe dure marron	Positif
175	R+1 - escalier 4	Ragréage dur marron	Positif

Echantillons n°	Localisation	Nature du matériau	Résultat
176	R+1 - escalier 4	Plinthe dure marron	Positif
177	R+1 - rangement	Ragréage dur marron	Positif
178	R+1 - rangement - sous ECH 177	Sous couche complexe marron / blanc	Positif
179	R+1 - rangement	Plinthe dure marron	Positif
180	R+1 - grande salle	Ragréage marron dur	Positif
181	R+1 - grande salle - sous ECH 180	Sous couche complexe marron / blanc	Positif
182	R+1 - grande salle	Plinthe marron dure + sous couche peinte en marron foncé	Positif
183	R+1 - laverie - sol	Ragréage dur marron	Positif
184	R+1 - laverie - sous ECH 183	Sous couche complexe marron / blanc	Positif
185	R+1 - laverie	Plinthe marron dure peinte en vert	Positif
186	R+1 - escalier 4 bis	Ragréage dur marron	Positif
187	R+1 - escalier 4 bis	Plinthe marron dure + sous couche	Positif
188	R+1 - circulation des chambres - aile droite	Ragréage dur marron	Positif
189	R+1 - sous ECH 188	Sous couche complexe marron / blanc	Positif
190	R+1 - circulation des chambres - aile droite	Plinthe marron dure peinte en vert + sous couche	Positif
191	RDC haut - cuisine - local E65 - dégagement chambre froide	Colle blanche faïence jaune 10x10	Négatif

4.2 CONCLUSION

PRESENCE DE MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

APRES ANALYSE	
LOCALISATION	**NATURE DU MATERIAU**
R+2 - Couloir	Plinthe marron - Complexe marron dur (Ech n°2)
R+2 - douche	Colle + joint mosaïque bleue (ch n°5)
R+2 - Chambre 1 - Sous éch n°8	Revêtement de sol mar ron (Ech n°7)
R+2 - Chambre 1 - Sol	Colle noire + dalle de sol mouchetée (Ech n°8)
R+2 - Chambre 5	Revêtement lino marron + sous couche fibreuse grise (Ech n°12)
R+2 - Chambre 7	Dalle de sol grise alvéolée (Ech n°1 4)
R+1 - Chambre 12	Dalle de sol grise alvéolée (Ech n°23)
R+1 - Rangement	Plinthe marron - Complexe marron dur (Ech n°27)
R+1 - Couloir 2 - Sous éch n°37	Colle noire (Ech n°3 8)
R+1 - Cuisine - Sous dalle de sol 60x60 orange (récente)	Dalle de sol beige + colle noire (Ech n°39)
R+1 - Chambre 3 - Sous dalle de sol 60x60 (récente)	Dalle de sol bleue + colle noire (Ech n°40)
RDC bas - Entrée local entretien 1	Dalle de sol orange + colle noire (Ech n°44)
R+1 - Couloir 2	Dalle de sol alvéolée (Ech n°49)
R+1 - Couloir 2 - Sous éch n°49	Colle + ragréage mar ron 5ech n°50)
R+1 - Séjour (Chambre 1)	Dalle de sol grise alvéolée + colle (Ech n°51)
R+1 - Machinerie	Garniture de freins (Ech n°58)
RDC haut - Cuisine zone cuisson	Colle + joint de faïence jaune 10x10 (Ech n°66)
RDC haut - Cuisine - Au dessus des deux gaines de ventilation	Joint de bride (Ech n°74) - 3 brides pour chaque ga ine
Sous sol - Chaufferie - Vanne centre	Joint de bride (Ech n°92)
RDC haut - Dégagement vers escalier - Sous lino récent	Matériau dur marron (Ech n°102)
RDC haut - Sanitaires	Colle + joint de plinthes marron (Ech n°104)
RDC bas - Sanitaires	Colle + joint de plinthes marron (Ech n°112)
RDC bas - Sanitaires	Colle + joint de faïence grise (Ech n°113)
RDC bas - Magasin	Colle + joint de faïence blanche (ech n°117)
RDC bas - Magasin - Sous lino beige	Dalle de sol grise + colle noire (Ech n°118)
RDC bas - Classe 4 - ventilation au sol	Matériau gris aspect fibre-ciment (Ech n°120)

APRES ANALYSE	
RDC bas - Chaufferie - Galerie arrière	Joint bride (Ech n°129)
Sous sol - Bâtiment administratif - Local 1	Dalle de sol blanche (Ech n°145)
RDC haut - Escalier 1	Ragréage marron peint en gris (Ech n°152)
RDC haut - Escalier 1	Plinthe dure marron peinte en noir (Ech n°153)
RDC haut - Escalier 1 bis	Ragréage dur marron (Ech n°154)
RDC haut - Escalier 1 bis	Plinthe dure marron (Ech n°155)
RDC haut - Rangement	Ragréage dur marron (Ech n°156)
RDC haut - Rangement	Plinthe dure marron (Ech n°157)
RDC haut - Dégagement sous escalier 1	Plinthe dure marron (Ech n°158)
R+1 - Escalier 1 ter	Ragréage dur marron (Ech n°159)
R+1 - Escalier 1 ter	Plinthe dure marron peinte en gris (Ech n°160)
R+1 - Couloir 1 - Chambre 12	Ragréage dur marron (Ech n°161)
R+1 - Couloir 1	Plinthe dure marron peinte en gris (Ech n°162)
R+1 - Chambre 12 - Sous éch n°23	Ragréage dur marron (Ech n°163)
R+1 - Chambre 12 - Sous éch n°163	Sous couche comple xe marron/blanc (Ech n°164)
R+1 - Chambre 12	Plinthe dure marron peinte en gris (Ech n°165)
R+1 - Couloir 2	Plinthe dure marron peinte en blanc (Ech n°166)
R+1 - Chambre 1 - Sous éch n°51	Ragréage dur marron (Ech n°167)
R+1 - Chambre 1 - Sous éch n°167	Sous couche complex e marron/blanc (Ech n°168)
R+1 - Chambre 1	Plinthe dure marron (Ech n°169)
R+2 - Couloir	Ragréage dur marron (Ech n°170)
R+2 - Couloir - Sous Ech n°170	Sous couche - Complex e marron/blanc (Ech n°171)
R+2 - Chambre 6 - Sous lino	Ragréage dur marron (Ech n°172)
R+2 - Chambre 6 - Sous Ech n°172	Sous couche - Compl exe marron/blanc (Ech n°173)
R+2 - Chambre 6	Plinthe dur marron (Ech n°174)
R+1 - Escalier 4	Ragréage dur marron (Ech n°175)
R+1 - Escalier 4	Plinthe dur marron (Ech n°176)
R+1 - Rangement	Ragréage dur marron (Ech n°177)
R+1 - Rangement - Sous éch n°177	Sous couche complex e marron /blanc (Ech n°178)
R+1 - Rangement	Plinthe dur marron (Ech n°179)

APRES ANALYSE	
R+1 - Grande salle	Ragréage dur marron (Ech n°180)
R+1 - Grande salle - Sous éch n°180	Sous couche complexe marron /blanc (Ech n°181)
R+1 - Grande salle	Plinthe marron dur + sous couche peinte en marron foncé (Ech n°182)
R+1 - laverie - Sol	Ragréage dur marron (Ech n°183)
R+1 - laverie - Sous éch n°183	Sous couche complexe marron /blanc (Ech n°184)
R+1 - laverie	Plinthe marron dure peinte en vert (Ech n°185)
R+1 - Escalier 4 bis	Ragréage dur marron (Ech n°186)
R+1 - Escalier 4 bis	Plinthe marron dure + sous couche (Ech n°187)
R+1 - circulation des chambres - Aile droite	Ragréage dur marron (Ech n°188)
R+1 - Sous éch n°188	Sous couche complexe marron /blanc (Ech n°189)
R+1 - circulation des chambres - Aile droite	Plinthe marron dure peinte en vert + sous couche (Ech n°190)

SUR DECISION DE L'OPERTAEUR	
LOCALISATION	**NATURE DU MATERIAU**
RDC Bas - Dans la cour sous rampe	Conduit d'évacuation des eaux en amiante-ciment
RDC Bas - Porche en hauteur en traversée de mur	Bout de calorifugeage cartonné amianté
RDC Bas - Devant sortie cour petite chaufferie et sanitaires en face	Gaine de ventilation en amiante-ciment
RDC Bas - Escalier 1 et 1 B	Ragréage marron dur (Idem éch n°152 et 154)
RDC Bas - Escalier 1 et 1 B	Plinthes marrons durs (Idem éch n°153 et 155)
RDC Haut - WC des sanitaires	Colle + joint des plinthes marron (Idem éch n°104)
RDC Haut - Dégagement à proximité des escaliers 1	Ragréage marron dur (Idem éch n°152 et 154)
RDC Haut - Dégagement à proximité des escaliers 1	Plinthes marrons durs (Idem éch n°153 et 155)
RDC Haut - Escalier 4	Ragréage marron dur (Idem éch n°152 et 154)

SUR DECISION DE L'OPERTAEUR	
RDC Haut - Escalier 4	Plinthes marrons durs (Idem éch n°153 et 155)
RDC Haut - Locaux de rangement à proximité des escaliers 4	Ragréage marron dur (Idem éch n°152 et 154)
RDC Haut - Locaux de rangement à proximité des escaliers 4	Plinthes marrons durs (Idem éch n°153 et 155)
RDC Haut - escaliers donnant vers la petite chaufferie	Gaine de ventilation en amiante-ciment
RDC Haut - Etage intermédiaire au dessus cusine	2 conduits en amiante-ciment ***
R+1 - Chambres 7, 8, 9, 10 et 11 du couloir 1	Dalle de sol grise alvéolée (Idem éch n°23)
R+1 - Chambres 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 10 et 11 du couloir 2 et couloir 2 *	Dalle de sol beige + colle noire (Idem éch n°38)
R+1 - Chambres 9 et 12 du couloir 2	Dalle de sol bleue + colle noire (Idem éch n°40)
R+1 : chambres 2 à 5 du couloir 2 attenant au couloir 1	Dalle de sol grise alvéolée (Idem éch n°51)
R+1 : combles au sol **	Bout de conduit en amiante-ciment
R+1 : combles	2 + 1 conduit vertical en amiante-ciment
R+1 : combleset sous les combles coté sanitaires	Calorifugeage gris cartonné amiante (BTP CONSUL.)
R+1 : ensemble des sols et plinthes - Circulations, chambres, laverie, cuisine et escaliers.	Ragréage dur marron + sous couche marron/blanc ainsi que les plinthes marron (Idem éch n°175 à 190)
R+1 : Laverie	Ragréage dur marron + sous couche marron/blanc ainsi que les plinthes marron (Idem éch n°175 à 190)****
R+2 : ESC 1 et 4 et palier	Ragréage dur marron + sous couche marron/blanc ainsi que les plinthes marron (Idem éch n°175 à 190)
R+2 : Local à droite de l'escalier 1	Ragréage dur marron + sous couche marron/blanc ainsi que les plinthes marron (Idem éch n°175 à 190)
R+2 : Grenier 1	2 bouts de conduits en amiante-ciment
R+2 : Local rangement en haut des escaliers	2 conduits en amiante-ciment
R+2 : Chambre 2	Dalle de sol moucheté + colle noire et revêtement marron (Idem éch n°7 et 8)
R+2 : Chambre 3	Dalle de sol moucheté + colle noire et revêtement marron (Idem éch n°14)

SUR DECISION DE L'OPERTAEUR	
R+2 : Chambre 4	Dalle de sol moucheté + colle noire et revêtement marron (Idem éch n°14) sous revêtement linoléum avec sous couche (Idem éch n°12
R+2 : Chambres 8, 9 et 10	Dalle de sol alvéolées (Idem éch n°14)
Sous sol - Chaufferie - A droite de l'entrée avant le local cuve à fioul	Gaine de ventilation
Sous sol - Chaufferie	Divers joints plats
Sous sol - Chaufferie - En partie haute vers la gauche	Calorifugeage gris cartonné amiante (BTP CONSUL.)
Toiture de l'ensemble du bâtiment	Ailettes des cheminées

Remarques :

* Les prélèvements réalisés dans le dégagement 2 du R+1 n'ont pas révélé la présence d'amiante. Néanmoins nous avons constaté la présence de résidus de colle noire de manière hétérogène dans les chambres, ce qui laisse à supposer que cette colle noire pourrait se trouver également sous le revêtement du dégagement. De plus la dalle de sol beige (Ech n°37) est exempt d'amiante mais il convient de la considérer amiantée par contact avec la colle noire amiantée.

** Il n'est pas exclus de trouver dans les combles d'autres bout de conduit en amiante-ciment. En effet, les combles sont recouverts de laine de verre et de nombreux débris et reste de matériaux.

*** Nous avons constaté la présence de ces deux conduits à un étage intermédiaire entre le RDC haut et le RDC bas (accès par escalier). Nous considérons que ces conduits sont toute hauteur (bien que cela n'a pas pu être visuellement constaté étant donné que ces conduits se trouvent aux autres étages dans des gaines inaccessibles)

**** Bien que des sondages et des prélèvements de sol aient été effectués dans la laverie, il convient de considérer que le revêtement marron et les plinthes soient encore présents en sous couche étant donné que celui-ci est présent sur l'ensemble de l'étage

Tous les escaliers sont composés d'un ragréage marron avec une sous couche et des plinthes amiantées (idem éch n°175 à 190) - Hormis les 2 escaliers du R+1 situés de part et d'autre des combles

D'une manière générale, tous les sols et plinthes du R+2 sont composés d'uun complexe marron amianté - On retrouve au dessus de ce sol, parfois des dalles de sol ou une colle noire amiantée

Date du repérage : 28, 29/09 - 6, 10, 13, 25/10 - 3, 8/11/2017 - 16/10/18

Signature de l'expert :

AREDIA
5, Rue Paul Gauguin
94000 CRETEIL
Tél. : 06 16 79 52 20 - Fax 09 56 72 74 07
Email : contact@aredia.fr
Siret : 753 846 484 00016 - APE 7120 B

5. RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de précaution adaptées et proportionnées pour limiter le risque d'exposition des occupants et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Tl s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction.

En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction ...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Tl convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits «diagnostiqueurs» pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple:

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante: www.amiante.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.
Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets
Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret n- 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie
Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.
A partir du 1 er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.
c. Filières d'élimination des déchets
Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants ...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon ...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.
Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.
Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.
d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante
Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès:
- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux;
- de la mairie;
- ou sur la base de données «déchets» gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante: www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n- 11861).
Le formulaire CERF A est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).
Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.
Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

Attention : 1 mois avant d'entamer les travaux, il appartient à l'entreprise d'établir un plan de retrait des matériaux amiantés et de le soumettre à l'approbation de l'inspecteur du Travail, de la CRAM et de l'OPPBTP.

Pour tous travaux de désamiantage (retrait, encapsulage ou autres), il est impératif de faire appel à un maître d'œuvre qualifié.

ANNEXE 1

Croquis et / ou plans de repérage

12 pages

Sous sol

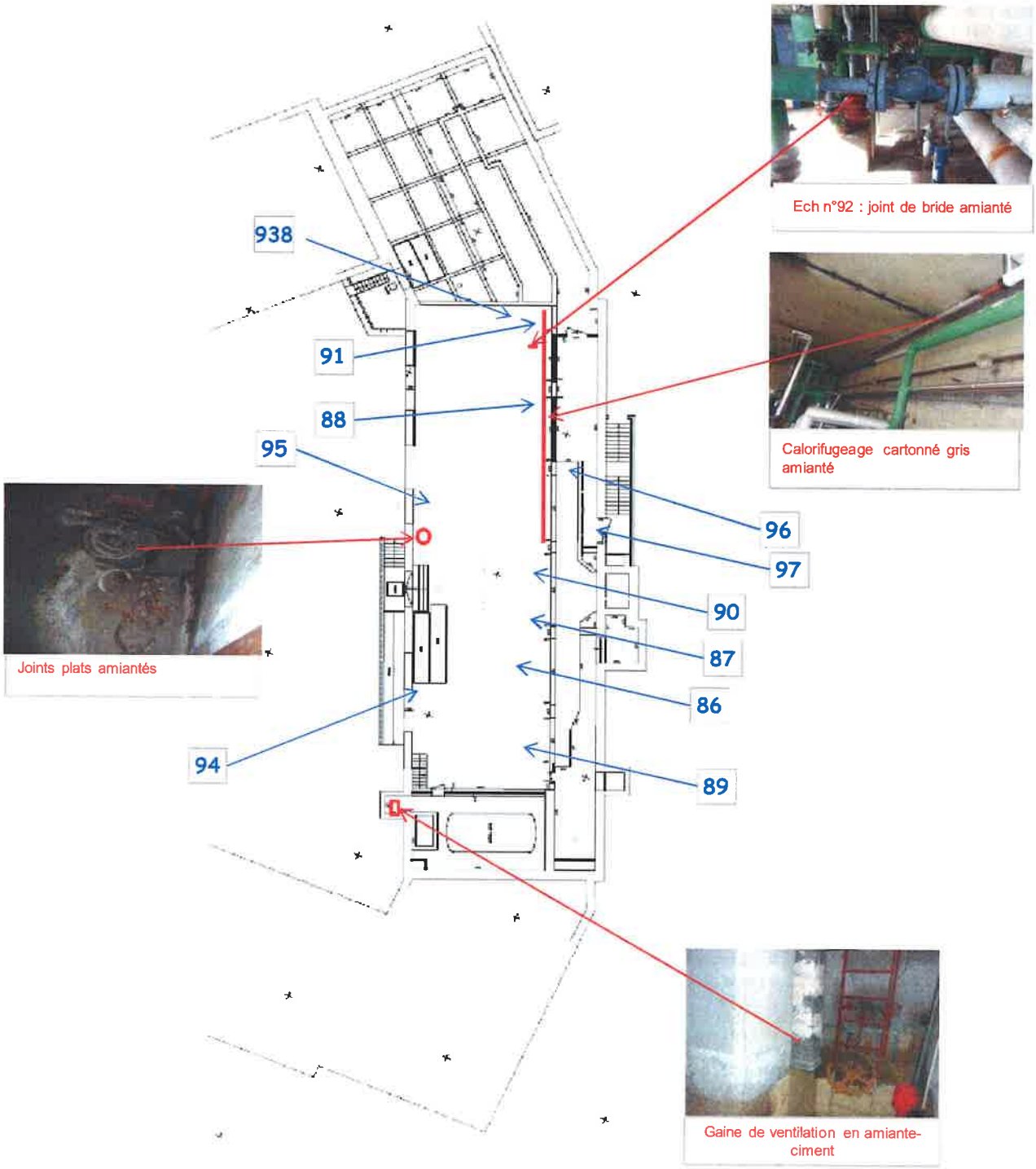

AREDIA
5, rue Paul GAUGUIN - 94 000 CRETEIL.
Tel : 06 16 79 52 20 - APE 7120B - SIRET : 753 846 484 00016

RDC BAS 1/2

Plaque en amiante-ciment

Ech n°44 : dalle de sol orange + colle noire amiantées

Bout de calorifugeage cartonné gris amianté

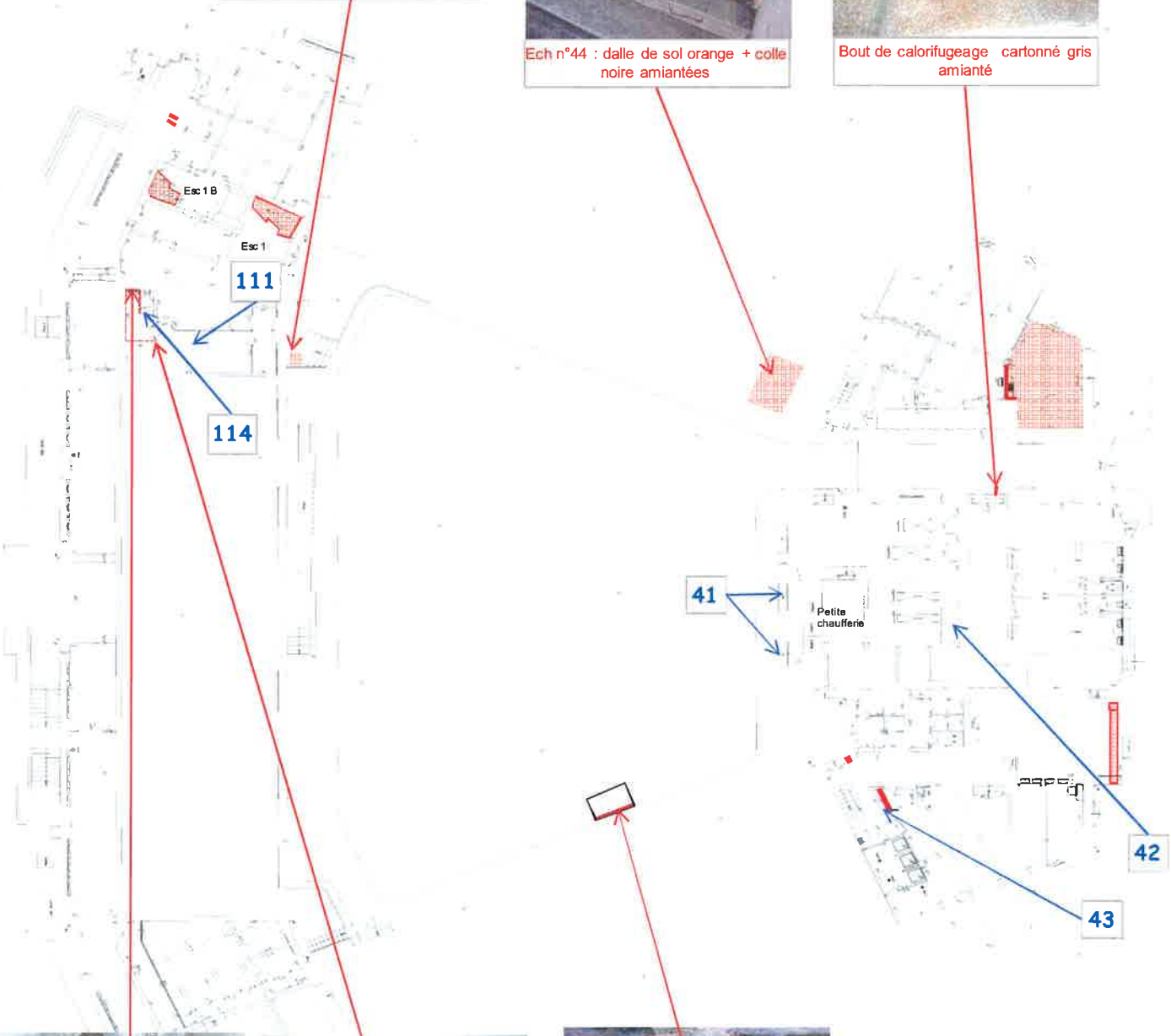

Ech n°112 :colle + joint des faïences blanches amiantées

Ech n°112 :colle + joint des plinthes marrons amiantées

Conduit évacuation des eaux en amiante-ciment

AREDIA

RDC BAS 2/2

Ech n°129 : joint de bride amiantée

Ech n°117 : Colle + joint des faïences blanches amiantés

Ech n°118 : dalle de sol grise + colle noire amiantées

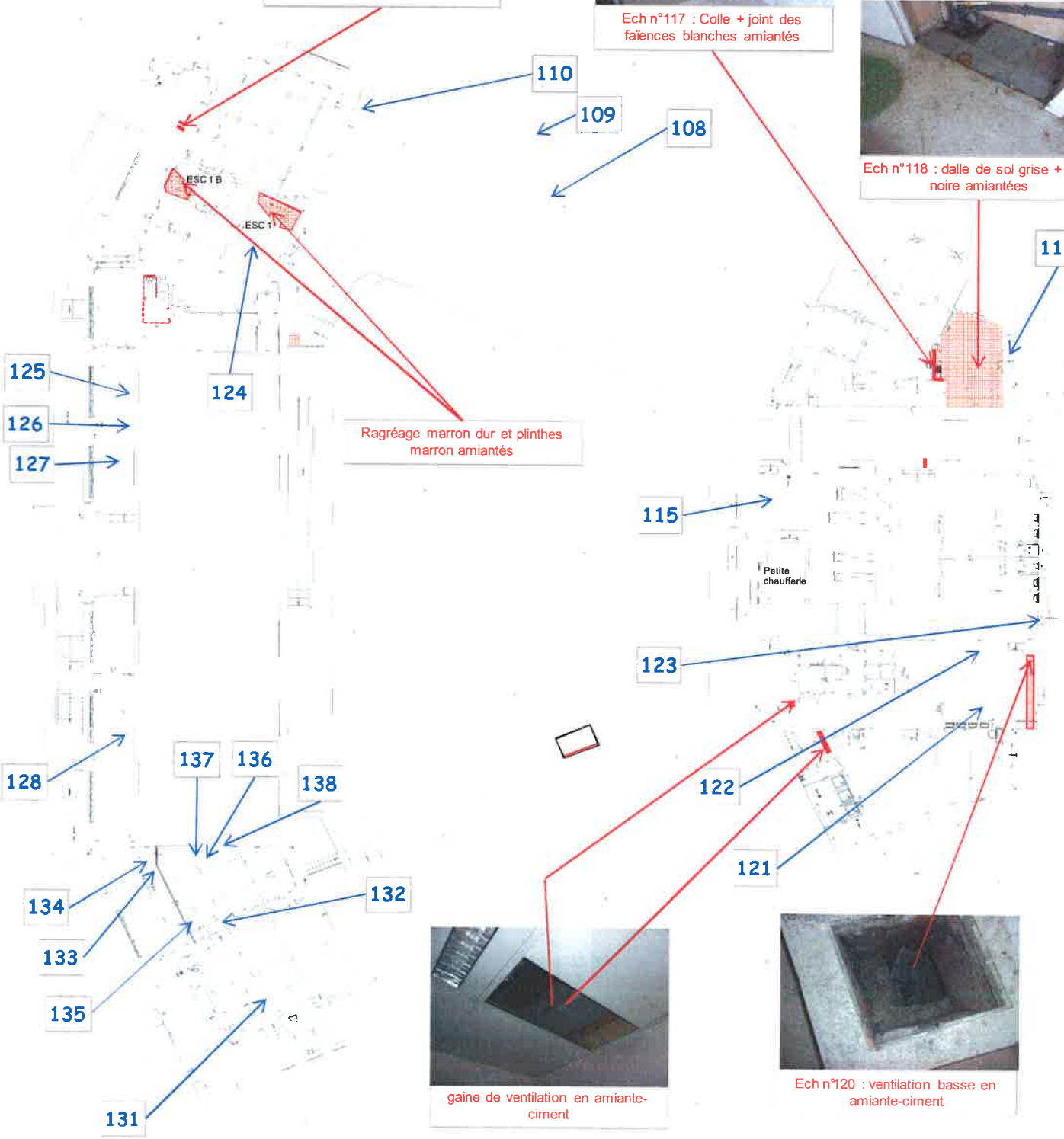

gaine de ventilation en amiante-ciment

Ech n°120 : ventilation basse en amiante-ciment

Prélèvement exempt d'amiante

AREDIA
5, rue Paul GAUGUIN - 94 000 CRETEIL.
Tel : 06 16 79 52 20 - APE 7120B - SIRET : 753 846 484 00016

RDC HAUT 1/3

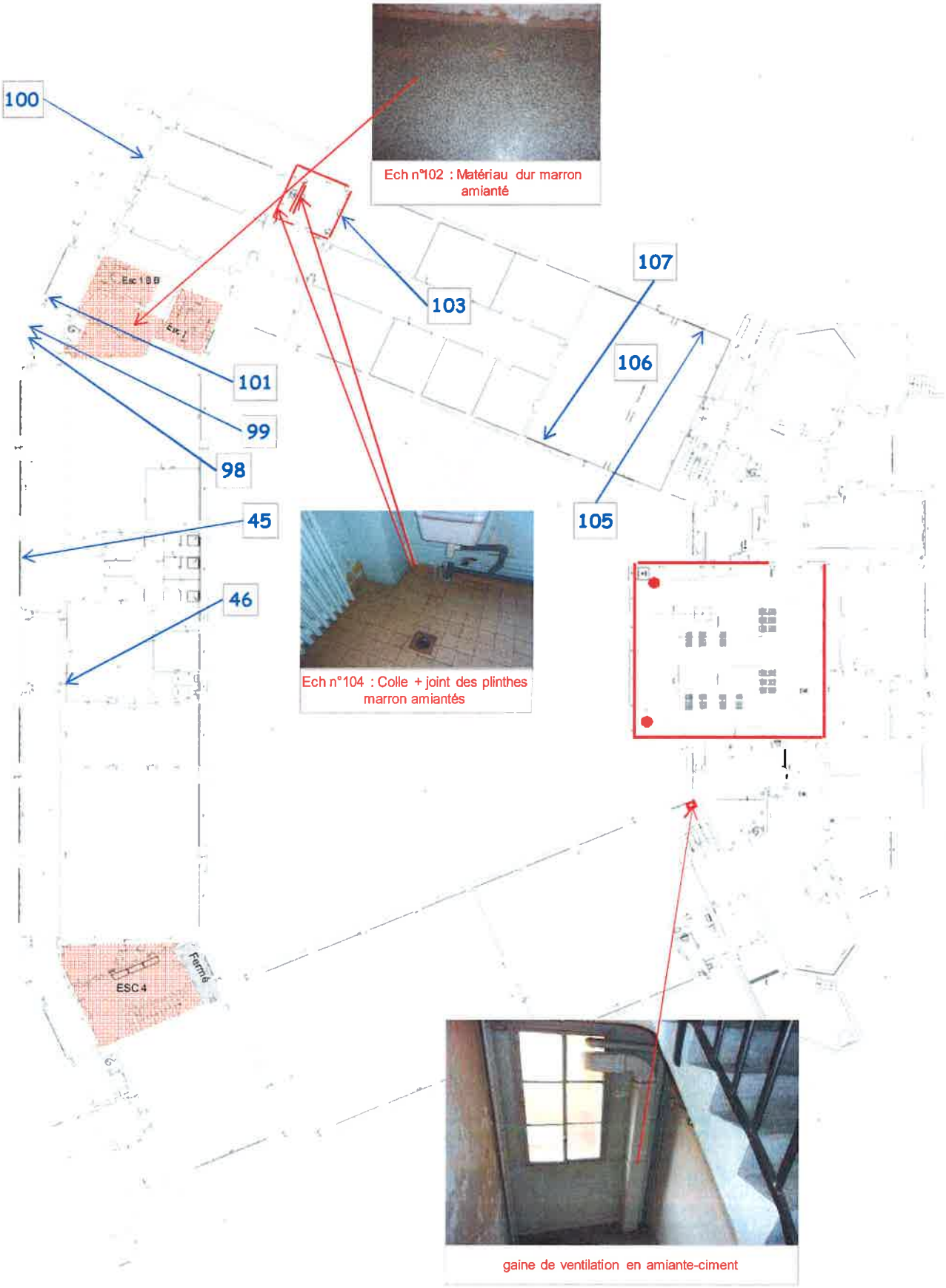
100
Ech n°102 : Matériau dur marron amianté
107
103
106
101
99
98
45
105
46
Ech n°104 : Colle + joint des plinthes marron amiantés
ESC 4
Fermé
gaine de ventilation en amiante-ciment

RDC HAUT 2/3

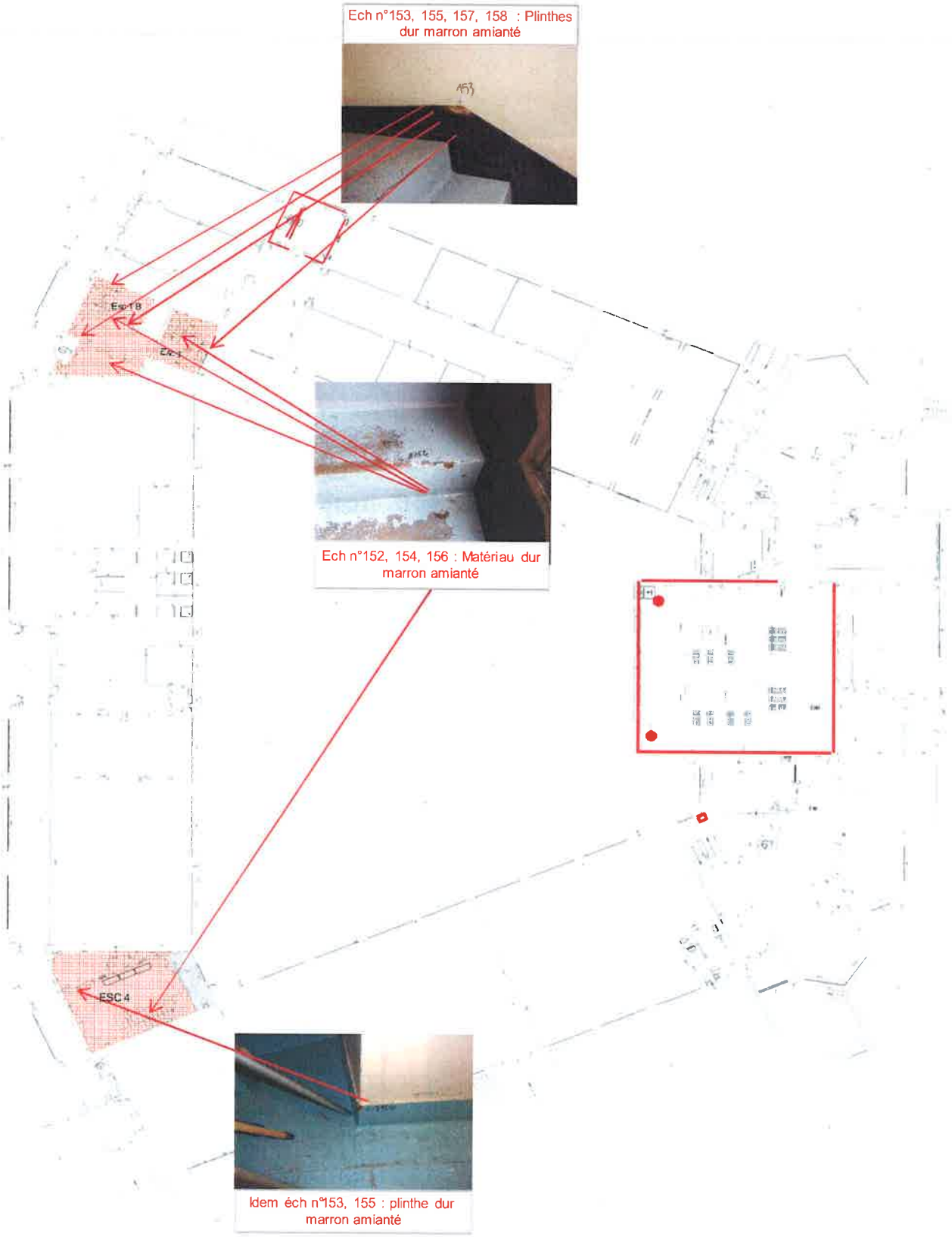

Prélèvement exempt d'amiante

RDC HAUT 3/3

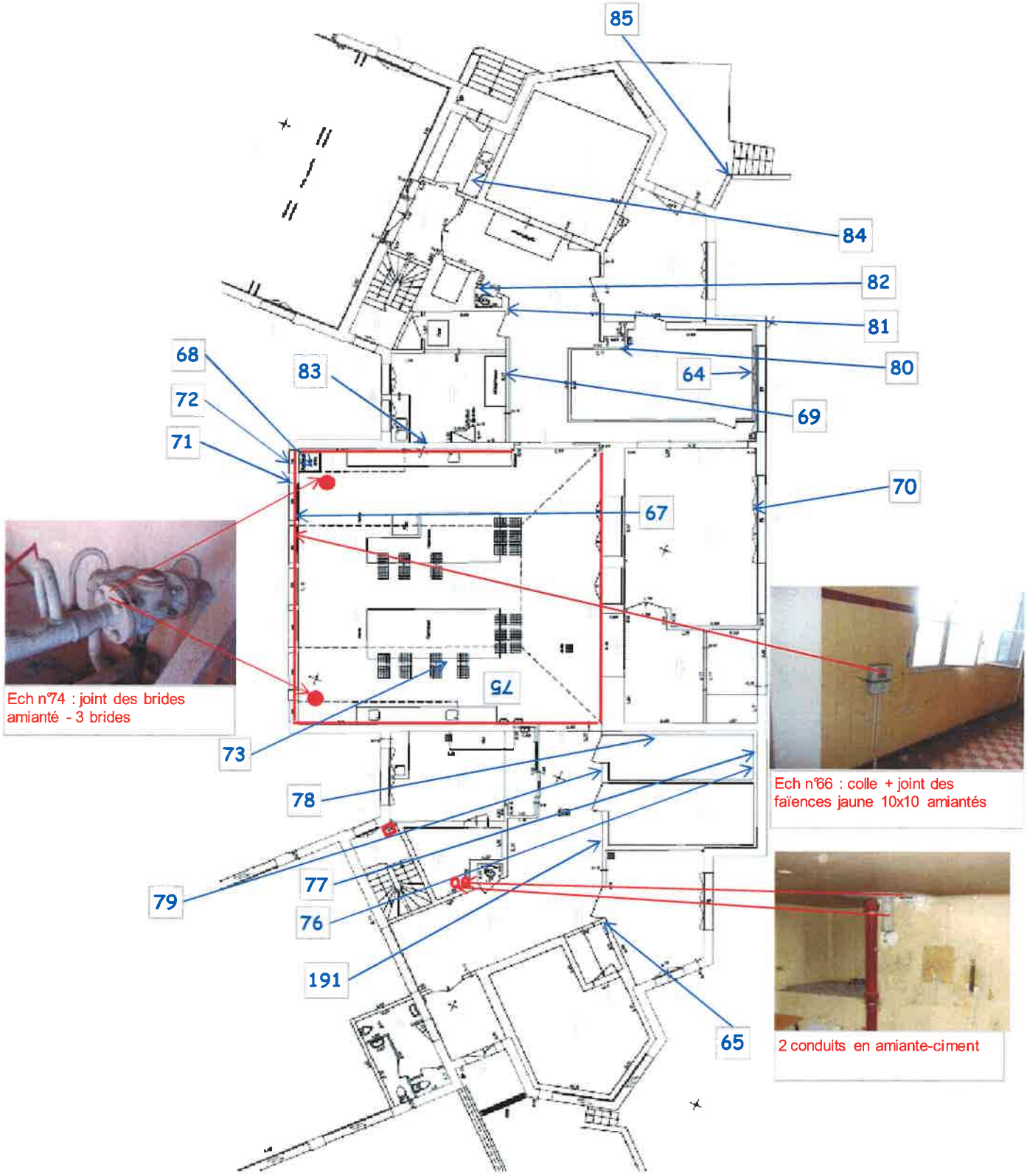

Prélèvement exempt d'amiante

1er étage 1/2

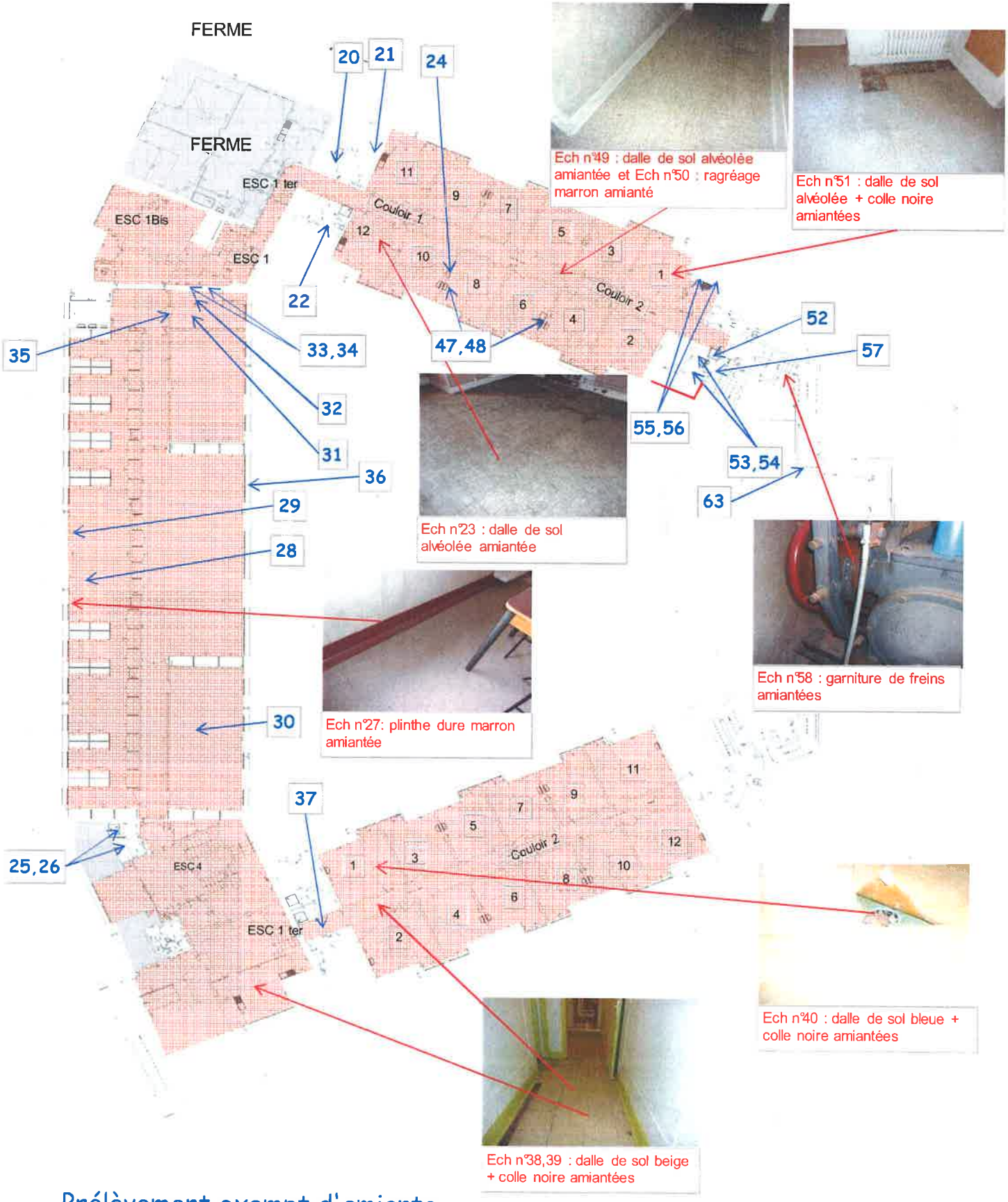

Prélèvement exempt d'amiante

1er étage 2/2

Ech n°159/160 : ragréage + plinthes marron amiantés

Ech n°162/165 : plinthes marron amiantés

Ech n°167/168 : Ragréage + sous couche marron/blanc amiantès

Ech n°161 : ragréage marron

Ech n°166 : idem 162

Ech n°169 : idem 162

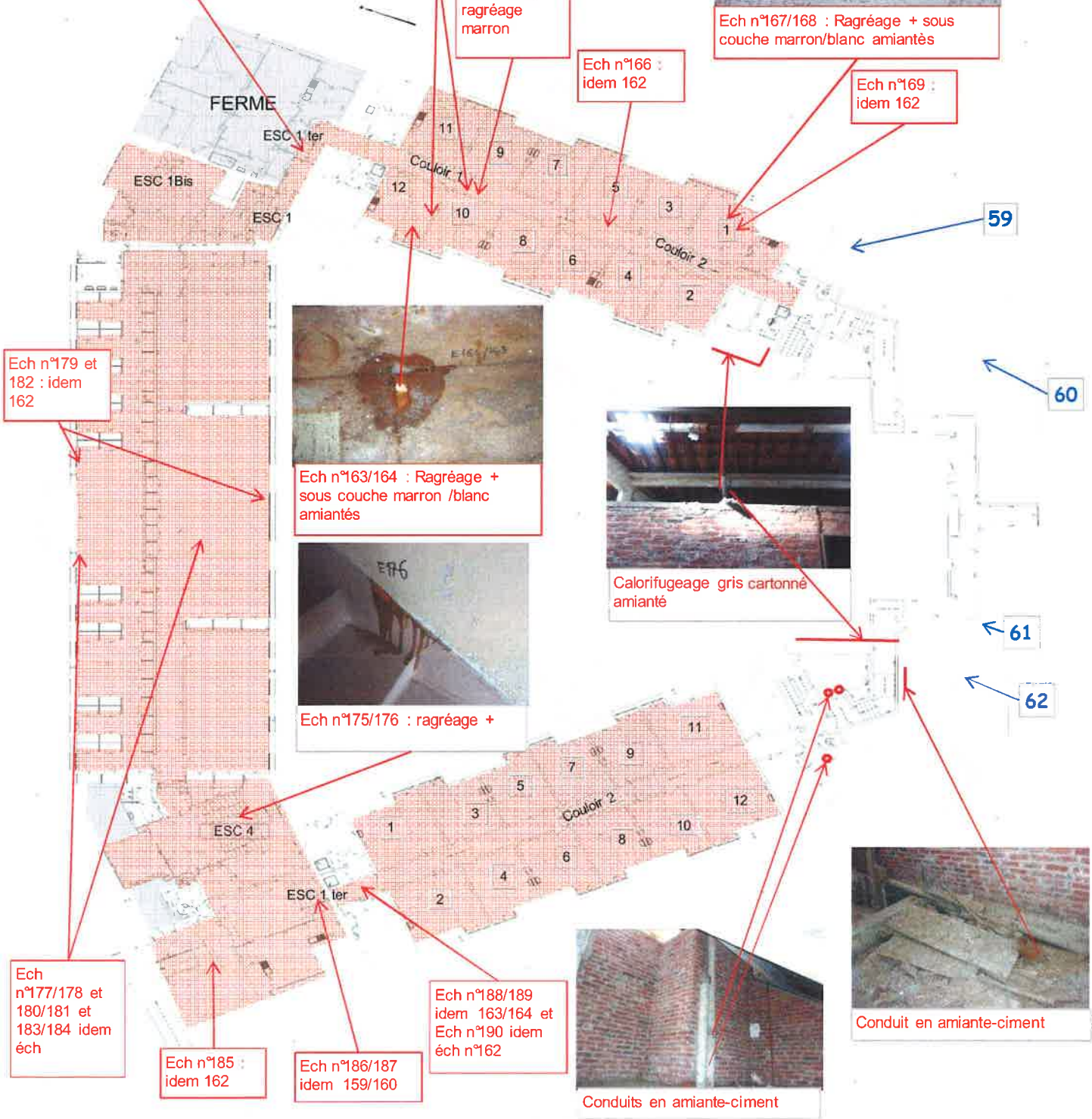

Ech n°179 et 182 : idem 162

Ech n°163/164 : Ragréage + sous couche marron /blanc amiantés

Calorifugeage gris cartonné amianté

Ech n°175/176 : ragréage +

Conduit en amiante-ciment

Conduits en amiante-ciment

Ech n°177/178 et 180/181 et 183/184 idem éch

Ech n°185 : idem 162

Ech n°186/187 idem 159/160

Ech n°188/189 idem 163/164 et Ech n°190 idem éch n°162

2ème étage 1/2

2 bouts de conduit en amiante-ciment

Ech n°5 : colle + joint mosaïque bleue amiantés

Ech n°7 : Revêtement de sol marron et éch n°8 colle noire et dalles mouchetées amiantées

Ech n°2 : Plinthes marron amiantées

Ech n°12 : Lino + sous couche fibreuse amiantée

Ech n°14 : Dalle de sol grise alvéolées amiantées

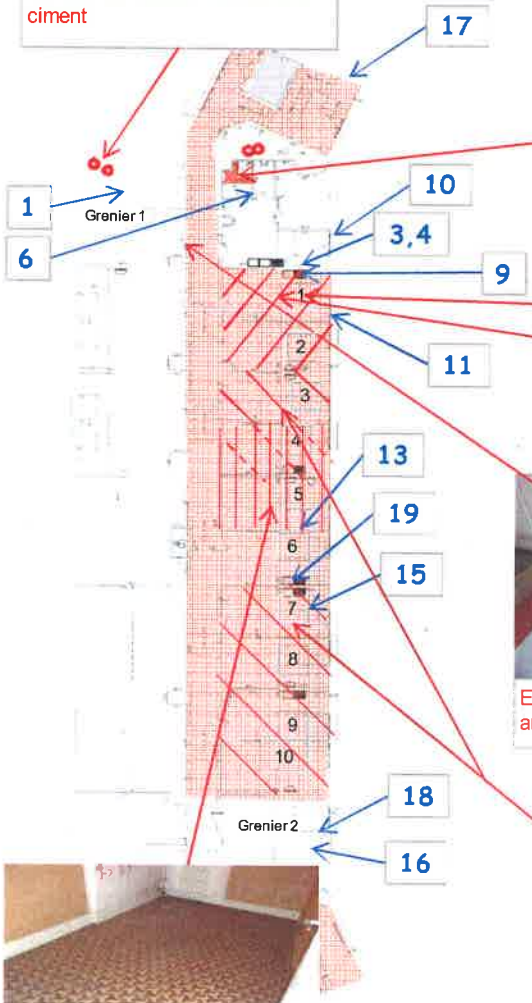

AREDIA
3, rue Paul GAUGUIN - 94 000 CRETEIL.
Tel : 06 16 79 52 20 - APE 7120B - SIRET : 753 846 484 00016

2ème étage 2/2

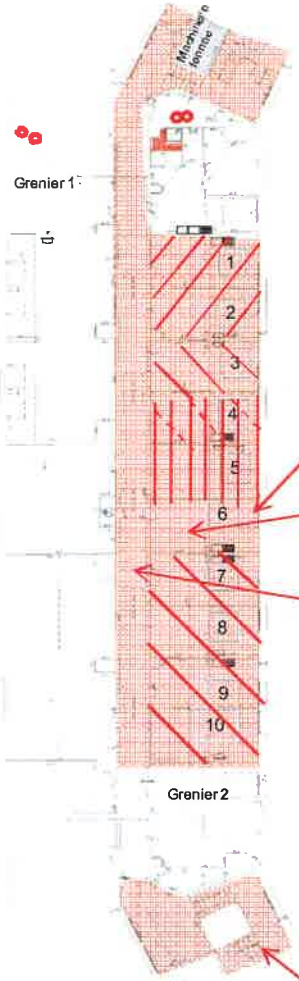

En°174 : plinthes marron amiantées

Ech n°172/173 : Ragréage + sous couche marron /blanc amiantés

Ech n°170/171 : Ragréage + sous couche marron /blanc amiantés

Matériau dur marron + plinthes marron amiantés

Toiture

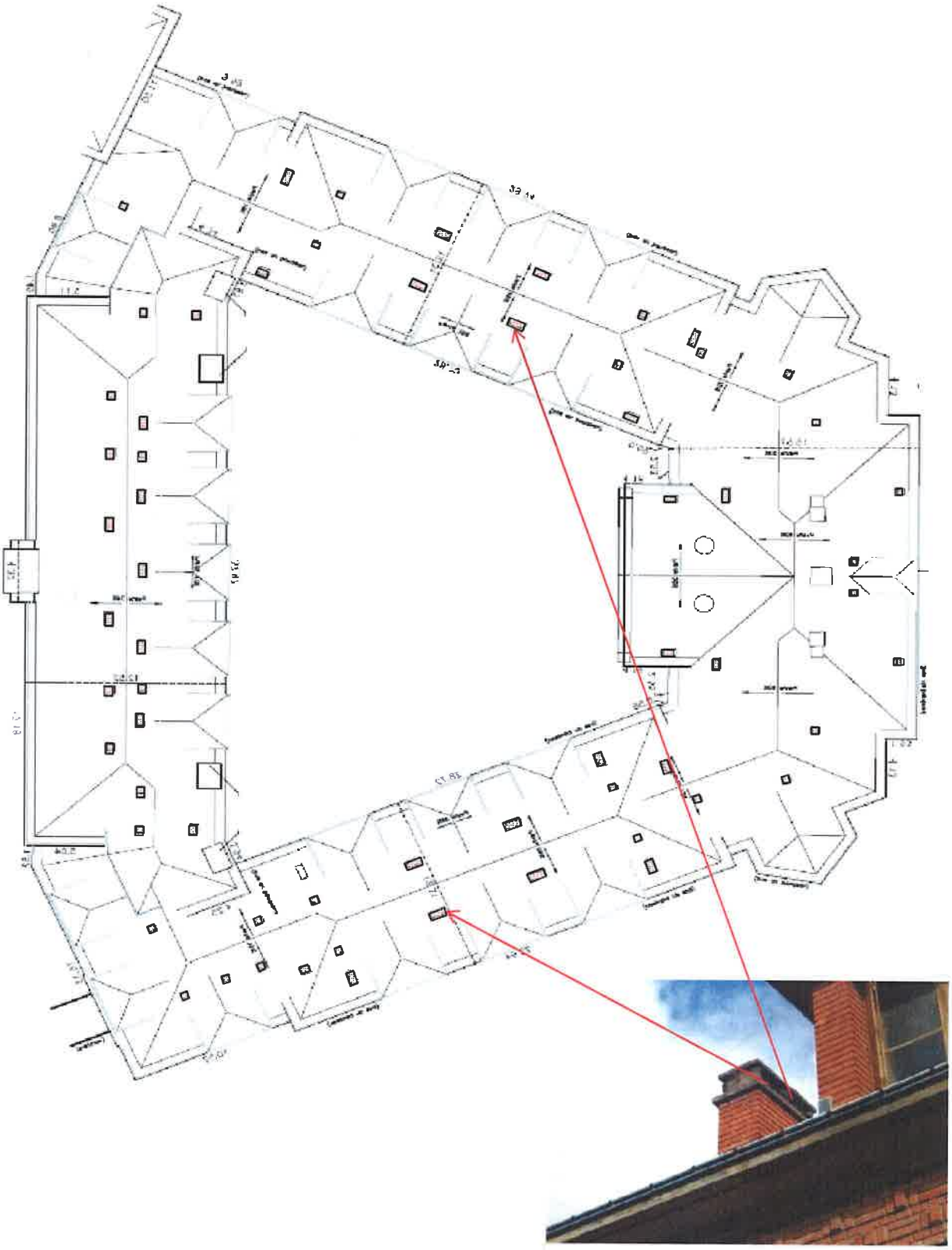

Ailettes des cheminées en amiante-ciment

RDC du bâtiment administratif

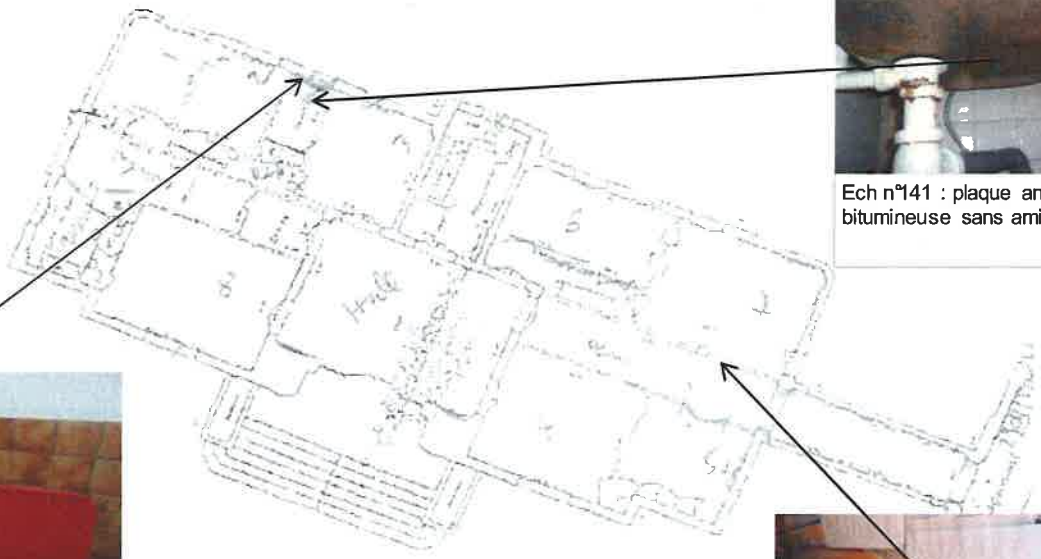

Ech n°141 : plaque anti-vibratile bitumineuse sans amiante

Ech n°140 : colle + joint de faïences marron 10x10 sans amiante

Ech n°139 : colle cimenteuse sans amiante

Sous sol du bâtiment administratif

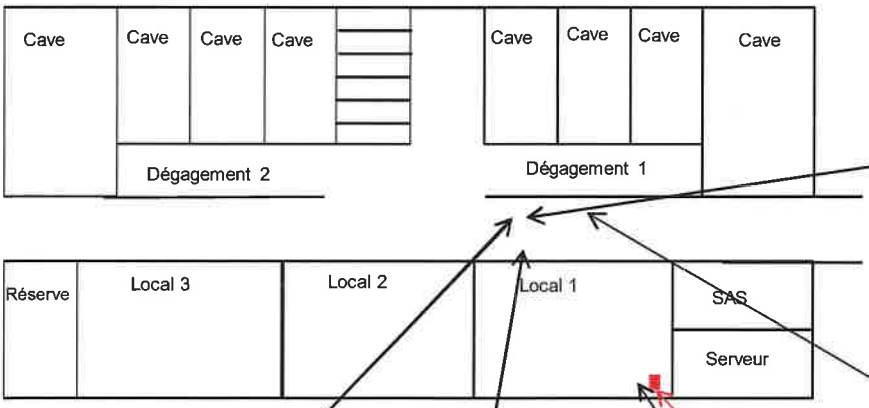

Ech n°142 : calorifugeage + tresse + plâtre sans amiante

Ech n°146 : calorifugeage + tresse + plâtre sans amiante

Ech n°150 : joint de brise sans amiante

Ech n°143, 144 : dalle de sol verte et noire sans amiante et éch n°145 : dalle de sol blanche amiantées

Ech n°147 à 149 : calorifugeages + tresse + plâtre sans amiante

ANNEXE 2

Attestation de compétence
Attestation d'assurance
2 pages

Certificat de compétences
Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 3040 Version 003

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur REFES Madjid

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	**Amiante Avec Mention**** **Date d'effet : 29/10/2017 - Date d'expiration : 28/10/2022**
Amiante sans mention	**Amiante Sans Mention*** **Date d'effet : 29/10/2017 - Date d'expiration : 28/10/2022**

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 07/09/2017.

*Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que vous venez de la mention.
**Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des poussières ou des contrôles après travaux en présence de plomb et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES — ACCRÉDITATION N° 4-0222 PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

AREDIA

Allianz

Attestation d'Assurance

Allianz Responsabilité Civile des Entreprises de Services

La Compagnie Allianz I.A.R.D., dont le siège social est sis 1, Cours Michelet – CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX atteste que :

STE AREDIA
5 rue Paul GAUGUIN
94000 CRETEIL

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le n° 49 133 633 qui a pris effet le 24/09/2012.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligation édictées par l'ordonnance n° 2005 – 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n ° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

  Diagnostics réglementaires liés à la vente ou location d'immeubles :
  - Risque d'exposition au plomb,
  - Repérage amiante avant vente,
  - Dossier technique amiante,
  - Etat parasitaire,
  - Installation intérieure d'électricité
  - Installation intérieure de gaz
  - Présence de termites,
  - Risques naturels et technologiques,
  - Diagnostic de performance énergique,
  - Loi carrez
  - Prêt a taux zéro,
  - Repérage amiante avant travaux ou démolition.

La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, jusqu'à la prochaine échéance annuelle soit le 01.01.2019 à zéro heure.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D., a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions...).
Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Clara STARON

Etablie à Lyon, le 09/01/2018
Pour la Compagnie

Allianz Opérations Entreprises Gestion
SA 11010
92087 LA DEFENSE CEDEX

Attestation RC Professionnelle Diagnostiqueurs Immobiliers

ANNEXE 3

Résultats d'analyses

27 pages

AREDIA
5, rue Paul GAUGUIN - 94 000 CRETEIL.
Tel : 06 16 79 52 20 - APE 7120B - SIRET : 753 846 484 00016

FlashLab
L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

cofrac
Accréditation n° 1-5952
Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
ESSAIS

RAPPORT SYNTHETIQUE D'ANALYSE
RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : AREDIA Madjid REFES 5 rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL	**Référence client :** 17A-09-402 **Référence FlashLab :** 17FPP015198 **Adresse du chantier :** 4, rue de Fontainebleau - Bâtiment A VITRY SUR SEINE	**Date d'acceptation :** 31/10/2017 **Date d'analyse :** 31/10/2017 **Date d'édition :** 02/11/2017 à 13:42

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 001 **Référence échantillon client :** 1 - Calorifugeage blanc + tresse + plâtre **Localisation :** R+2 - grenier 1					
- Plâtre, Matériau textile, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 002 **Référence échantillon client :** 2 - Plinthe marron - complexe marron dur **Localisation :** R+2 - couloir					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 003 **Référence échantillon client :** 3 - Joint gris de faïence marron clair **Localisation :** R+2 - sanitaires					
- Joint	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 004 **Référence échantillon client :** 4 - Colle des faïences marron clair **Localisation :** R+2 - sanitaires					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 005 **Référence échantillon client :** 5 - Colle + joint mosaïque bleue **Localisation :** R+2 - douche					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 006 **Référence échantillon client :** 6 - Colle des plinthes noires **Localisation :** R+2 - douche					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 007 **Référence échantillon client :** 7 - Revêtement de sol marron **Localisation :** R+2 - chambre 1 - sous ECH 8					
- Carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

FlashLab
L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

Accréditation n° 1-5952
Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

Client : AREDIA Madjid REFES 5 rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL	**Référence client :** 17A-09-402 **Référence FlashLab :** 17FPP015198 **Adresse du chantier :** 4, rue de Fontainebleau - Bâtiment A VITRY SUR SEINE	**Date d'acceptation :** 31/10/2017 **Date d'analyse :** 31/10/2017 **Date d'édition :** 02/11/2017 à 13:42

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 008 **Référence échantillon client :** 8 - Colle noire + dalle de sol mouchetée **Localisation :** R+2 - chambre 1 - sol					
- Plaque souple, Colle noire	# META	N/A	1	Chloroforme	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 009 **Référence échantillon client :** 9 - Colle des faïences beiges **Localisation :** R+2 - chambre 1					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 010 **Référence échantillon client :** 10 - Mastic beige **Localisation :** R+2 - sanitaires - fenêtre					
- Mastic	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 011 **Référence échantillon client :** 11 - Mastic beige **Localisation :** R+2 - chambre 1					
- Mastic	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 012 **Référence échantillon client :** 12 - Revêtement lino marron + sous couche fibreuse grise **Localisation :** R+2 - chambre 5					
- Plaque souple, Colle, Indissociables	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 013 **Référence échantillon client :** 13 - Revêtement + papier peint marron clair **Localisation :** R+2 - chambre 5 - mur					
- Papier	# MOLP	Fibres de papier	2	-	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 014 **Référence échantillon client :** 14 - Dalle de sol grise alvéolée **Localisation :** R+2 - chambre 7					
- Plaque dure	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 015 **Référence échantillon client :** 15 - Ragréage gris **Localisation :** R+2 - chambre 7 - sous ECH 14					
- Ragréage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

FlashLab
L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

cofrac
Accréditation n° 1-5952
Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
ESSAIS

Client : AREDIA Madjid REFES 5 rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL	**Référence client :** 17A-09-402 **Référence FlashLab :** 17FPP015198 **Adresse du chantier :** 4, rue de Fontainebleau - Bâtiment A VITRY SUR SEINE	**Date d'acceptation :** 31/10/2017 **Date d'analyse :** 31/10/2017 **Date d'édition :** 02/11/2017 à 13:42

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 016 **Référence échantillon client :** 16 - Revêtement de sol plâtreux **Localisation :** R+2 - grenier 2					
- Plâtre	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 017 **Référence échantillon client :** 17 - Peinture crépi beige **Localisation :** R+2 - Cage d'escalier - Sous bassement					
- Enduit, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 018 **Référence échantillon client :** 18 - Enduit plâtreux de calfeutrement des cheminées **Localisation :** Combles - toiture					
- Enduit	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 019 **Référence échantillon client :** 19 - Colle faïence blanche 10x10 **Localisation :** R+2 - chambre 6					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 020 **Référence échantillon client :** 20 - Colle faïence beige **Localisation :** R+1 - Cuisine coté appartement					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 021 **Référence échantillon client :** 21 - Calorifugeagerifuge cotonneux **Localisation :** R+1 - cuisine - comble					
- Matériau fibreux	# MOLP	Matériau granuleux, Fibres de verre, Fibres synthétiques	2	-	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 022 **Référence échantillon client :** 22 - Colle faïence jaune **Localisation :** R+1 - sanitaires coté appartement					
- Colle de faïence/carrelage, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 023 **Référence échantillon client :** 23 - Dalle de sol alvéolée **Localisation :** R+1 - chambre 12					
- Plaque dure	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

FlashLab
L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

Accréditation n° 1-5952
Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

Client : AREDIA Madjid REFES 5 rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL	**Référence client :** 17A-09-402 **Référence FlashLab :** 17FPP015198 **Adresse du chantier :** 4, rue de Fontainebleau - Bâtiment A VITRY SUR SEINE	**Date d'acceptation :** 31/10/2017 **Date d'analyse :** 31/10/2017 **Date d'édition :** 02/11/2017 à 13:42

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 024 **Référence échantillon client :** 24 - Colle faïence blanche **Localisation :** R+1 - chambre 10					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 025 **Référence échantillon client :** 25 - Joint de faïence gris **Localisation :** R+1 - sanitaires 1 - mur					
- Joint	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 026 **Référence échantillon client :** 26 - Colle faïence jaune **Localisation :** R+1 - sanitaires 1					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 027 **Référence échantillon client :** 27 - Plinthe dure marron **Localisation :** R+1 - rangement					
- Carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 028 **Référence échantillon client :** 28 - Revêtement de sol dur marron **Localisation :** R+1 - rangement					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 029 **Référence échantillon client :** 29 - Mastic beige **Localisation :** R+1 - rangement - fenêtre					
- Mastic	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 030 **Référence échantillon client :** 30 - Lino beige avec relief marron **Localisation :** R+1 - salle de réunion					
- Plaque souple	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 031 **Référence échantillon client :** 31 - Revêtement de sol bleu + sous couche mousse ivoire **Localisation :** R+1 - laverie					
- Plaque souple, Colle, Mousse, Indissociables	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

FlashLab
L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

cofrac
Accréditation n° 1-5952
Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
ESSAIS

Client : AREDIA Madjid REFES 5 rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL	**Référence client :** 17A-09-402 **Référence FlashLab :** 17FPP015198 **Adresse du chantier :** 4, rue de Fontainebleau - Bâtiment A VITRY SUR SEINE	**Date d'acceptation :** 31/10/2017 **Date d'analyse :** 31/10/2017 **Date d'édition :** 02/11/2017 à 13:42

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 032 **Référence échantillon client :** 32 - Colle de carrelage marron **Localisation :** R+1 - laverie - socle machine à laver					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 033 **Référence échantillon client :** 33 - Colle des plinthes marron **Localisation :** R+1 - laverie - socle					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 034 **Référence échantillon client :** 34 - Colle faïence blanche **Localisation :** R+1 - laverie					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 035 **Référence échantillon client :** 35 - Mastic **Localisation :** R+1 - laverie - couloir - vitres					
- Mastic	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 036 **Référence échantillon client :** 36 - Mastic beige **Localisation :** R+1 - grande salle - vitres					
- Mastic	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 037 **Référence échantillon client :** 37 - Dalle de sol beige + colle **Localisation :** R+1 - couloir 2					
- Plaque dure, Colle, Indissociables	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 038 **Référence échantillon client :** 38 - Colle noire **Localisation :** R+1 - couloir 2 - sous ECH 37					
- Colle noire et ragréage indissociables	# META	N/A	1	Chloroforme	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 039 **Référence échantillon client :** 39 - Dalle de sol beige + colle noire **Localisation :** R+1 - cuisine - sous dalle de sol 60x60 orange (récente)					
- Plaque dure, Colle noire, Colle, Indissociables	# META	N/A	1	Chloroforme	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

FlashLab
L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

Accréditation n° 1-5952
Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

Client : AREDIA Madjid REFES 5 rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL	**Référence client :** 17A-09-402 **Référence FlashLab :** 17FPP015198 **Adresse du chantier :** 4, rue de Fontainebleau - Bâtiment A VITRY SUR SEINE	**Date d'acceptation :** 31/10/2017 **Date d'analyse :** 31/10/2017 **Date d'édition :** 02/11/2017 à 13:42

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 040 **Référence échantillon client :** 40 - Dalle de sol bleue + colle noire **Localisation :** R+1 - chambre 3 - sous dalle de sol 60x60 (récente)					
- Plaque dure, Colle, Colle noire et ragréage indissociables, Indissociables	# META	N/A	1	Chloroforme	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 041 **Référence échantillon client :** 41 - Mastic beige **Localisation :** RDC bas - Petite chaufferie - fenêtre					
- Mastic	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 042 **Référence échantillon client :** 42 - Calorifugeage blanc + tresse + carton **Localisation :** RDC bas - Petite chaufferie					
- Enduit, Carton, Matériau textile, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 043 **Référence échantillon client :** 43 - Colle + joint faïence jaune **Localisation :** RDC bas - WC à proximité petite chaufferie					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 044 **Référence échantillon client :** 44 - Dalle de sol orange + colle noire **Localisation :** RDC bas - entrée local entretien 1					
- Plaque dure, Colle noire, Indissociables	# META	N/A	1	Chloroforme	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 045 **Référence échantillon client :** 45 - Mastic beige **Localisation :** RDC haut - circulation - fenêtre					
- Mastic	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 046 **Référence échantillon client :** 46 - Revêtement rouge/marron dur **Localisation :** RDC haut - Mur hall d'entrée des bureaux techniques					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 047 **Référence échantillon client :** 47 - Colle + joint faïence blanche 15x15 **Localisation :** R+1 - chambre 8					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

FlashLab
L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

cofrac
Accréditation n° 1-5952
Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
ESSAIS

Client : AREDIA Madjid REFES 5 rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL	**Référence client :** 17A-09-402 **Référence FlashLab :** 17FPP015198 **Adresse du chantier :** 4, rue de Fontainebleau - Bâtiment A VITRY SUR SEINE	**Date d'acceptation :** 31/10/2017 **Date d'analyse :** 31/10/2017 **Date d'édition :** 02/11/2017 à 13:42

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 048 **Référence échantillon client :** 48 - Colle + joint faïence blanche 10x10 **Localisation :** R+1 - chambre 6					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 049 **Référence échantillon client :** 49 - Dalle de sol grise alvéolée **Localisation :** R+1 - couloir 2					
- Plaque dure, Colle jaune, Indissociables	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 050 **Référence échantillon client :** 50 - Colle + ragréage marron **Localisation :** R+1 - couloir 2 - sous ECH 49					
- Plaque dure, Colle, Indissociables	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 051 **Référence échantillon client :** 51 - Dalle de sol grise alvéolée + colle **Localisation :** R+1 - séjour (chambre 1)					
- Plaque dure	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
- Colle	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 052 **Référence échantillon client :** 52 - Colle + joint faïence jaune **Localisation :** R+1 - salle de bain					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 053 **Référence échantillon client :** 53 - Colle des plinthes marron **Localisation :** R+1 - salle de bain					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 054 **Référence échantillon client :** 54 - Colle de carrelage rouge type petites tommettes **Localisation :** R+1 - salle de bain					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 055 **Référence échantillon client :** 55 - Colle + joint faïence blanche 10x10 **Localisation :** R+1 - cuisine					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

FlashLab
L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

Accréditation n° 1-5952
Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

Client : AREDIA Madjid REFES 5 rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL	**Référence client :** 17A-09-402 **Référence FlashLab :** 17FPP015198 **Adresse du chantier :** 4, rue de Fontainebleau - Bâtiment A VITRY SUR SEINE	**Date d'acceptation :** 31/10/2017 **Date d'analyse :** 31/10/2017 **Date d'édition :** 02/11/2017 à 13:42

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 056 **Référence échantillon client :** 56 - Enduit fin blanc **Localisation :** R+1 - cuisine - sous bac évier					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 057 **Référence échantillon client :** 57 - Colle + joint des plinthes rouge **Localisation :** R+1 - escalier					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 058 **Référence échantillon client :** 58 - Garniture de freins **Localisation :** R+1 - machinerie					
- Joint	# MOLP	Fibres synthétiques	2	-	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 059 **Référence échantillon client :** 59 - Feuille bitumineuse **Localisation :** R+1 - combles coté galerie - sous lucarne					
- Matériau bitumineux	# META	N/A	1	Chloroforme	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 060 **Référence échantillon client :** 60 - Calorifugeage textile **Localisation :** R+1 - combles coté galerie					
- Matériau bitumineux	# META	N/A	1	Chloroforme	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 061 **Référence échantillon client :** 61 - Cable DI orange + isolant fibreux **Localisation :** R+1 - combles coté galerie					
- Câble/gaine électrique	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 062 **Référence échantillon client :** 62 - Calorifugeage (liège + entoilage plâtreux) **Localisation :** R+1 - combles coté galerie					
- Liège, Enduit, Matériau textile, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 063 **Référence échantillon client :** 63 - Calorifugeage (liège + entoilage plâtreux) **Localisation :** R+1 - galerie					
- Liège, Enduit, Matériau textile, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

FlashLab
L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

cofrac
Accréditation n° 1-5952
Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
ESSAIS

Client : AREDIA Madjid REFES 5 rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL	**Référence client :** 17A-09-402 **Référence FlashLab :** 17FPP015198 **Adresse du chantier :** 4, rue de Fontainebleau - Bâtiment A VITRY SUR SEINE	**Date d'acceptation :** 31/10/2017 **Date d'analyse :** 31/10/2017 **Date d'édition :** 02/11/2017 à 13:42

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 064 **Référence échantillon client :** 64 - Colle faïence jaune 15x15 **Localisation :** RDC haut - cuisine					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 065 **Référence échantillon client :** 65 - Colle + joint faïence jaune 10x10 **Localisation :** RDC haut - cuisine					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 066 **Référence échantillon client :** 66 - Colle + joint faïence jaune 10x10 **Localisation :** RDC haut - cuisine zone cuisson					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 067 **Référence échantillon client :** 67 - Colle + joint plinthes marron **Localisation :** RDC haut - cuisine zone cuisson					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 068 **Référence échantillon client :** 68 - Colle + joint carrelage marron 4x4 **Localisation :** RDC haut - cuisine zone cuisson					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 069 **Référence échantillon client :** 69 - Colle des faïences jaune 15x15 **Localisation :** RDC haut - cuisine					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 070 **Référence échantillon client :** 70 - Mastic beige **Localisation :** RDC haut - cuisine - fenêtre					
- Mastic, Dur	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 071 **Référence échantillon client :** 71 - Peinture + mastic **Localisation :** RDC haut - cuisine - fenêtre basculante renforcée					
- Mastic	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

FlashLab
L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

cofrac
Accréditation n° 1-5952
Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
ESSAIS

Client : AREDIA Madjid REFES 5 rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL	**Référence client :** 17A-09-402 **Référence FlashLab :** 17FPP015198 **Adresse du chantier :** 4, rue de Fontainebleau - Bâtiment A VITRY SUR SEINE	**Date d'acceptation :** 31/10/2017 **Date d'analyse :** 31/10/2017 **Date d'édition :** 02/11/2017 à 13:42

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 072 **Référence échantillon client :** 72 - Soufflet gaine de ventilation (2x) **Localisation :** RDC haut - cuisine - zone cuisson					
- Peinture, Matériau textile, Indissociables	# META	N/A	1	Chloroforme	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 073 **Référence échantillon client :** 73 - Mastic beige **Localisation :** RDC haut - cuisine - hotte vitrée zone cuisson					
- Mastic, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 074 **Référence échantillon client :** 74 - Joint de bride **Localisation :** RDC haut - cuisine - au dessus de la gaine de ventilation **Observation(s) :** La totalité de l'échantillon a été utilisée.					
- Joint	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 075 **Référence échantillon client :** 75 - Colle + joint carrelage rouge **Localisation :** RDC haut - cuisine - sol zone cuisson					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 076 **Référence échantillon client :** 76 - Colle + joint faïence blanche **Localisation :** RDC haut - cuisine - chambre froide					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 077 **Référence échantillon client :** 77 - Colle + joint carrelage marron 4x4 **Localisation :** RDC haut - cuisine - chambre froide - sol					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 078 **Référence échantillon client :** 78 - Colle + joint plinthe marron **Localisation :** RDC haut - cuisine - chambre froide					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 079 **Référence échantillon client :** 79 - Peinture + enduit plâtreux **Localisation :** RDC haut - cuisine					
- Enduit, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

FlashLab
L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

cofrac
Accréditation n° 1-5952
Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
ESSAIS

Client : AREDIA Madjid REFES 5 rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL	**Référence client :** 17A-09-402 **Référence FlashLab :** 17FPP015198 **Adresse du chantier :** 4, rue de Fontainebleau - Bâtiment A VITRY SUR SEINE	**Date d'acceptation :** 31/10/2017 **Date d'analyse :** 31/10/2017 **Date d'édition :** 02/11/2017 à 13:42

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 080 **Référence échantillon client :** 80 - Colle + joint petites plinthes rouge **Localisation :** RDC haut - cuisine					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 081 **Référence échantillon client :** 81 - Colle + joint grandes plinthes rouge **Localisation :** RDC haut - cuisine					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 082 **Référence échantillon client :** 82 - Colle + joint plinthe grise **Localisation :** RDC haut - cuisine - RIA					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 083 **Référence échantillon client :** 83 - Peinture blanche **Localisation :** RDC haut - cuisine					
- Enduit, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Chloroforme	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 084 **Référence échantillon client :** 84 - Colle + joint faïence jaune 10x10 **Localisation :** RDC haut - petite cuisine vers sortie					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 085 **Référence échantillon client :** 85 - Enduit cimenteux **Localisation :** RDC haut - cuisine - muret entrée extérieure					
- Enduit, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Chloroforme	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 086 **Référence échantillon client :** 86 - Calorifugeage bleu + tresse + plâtre + liège **Localisation :** Sous sol - Chaufferie - conduit horizontal du dessous					
- Enduit, Peinture, Matériau textile, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 087 **Référence échantillon client :** 87 - Calorifugeage vert + tresse + plâtre + liège **Localisation :** Sous sol - Chaufferie - conduit horizontal du dessus					
- Liège, Papier, Peinture, Plâtre	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

FlashLab
EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
servicecliient@flashlab.fr

Accréditation n° 1-5952
Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

Client : AREDIA Madjid REFES 5 rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL	**Référence client :** 17A-09-402 **Référence FlashLab :** 17FPP015198 **Adresse du chantier :** 4, rue de Fontainebleau - Bâtiment A VITRY SUR SEINE	**Date d'acceptation :** 31/10/2017 **Date d'analyse :** 31/10/2017 **Date d'édition :** 02/11/2017 à 13:42

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 088 **Référence échantillon client :** 88 - Calorifugeage vert + tresse + plâtre + LV (laine de verre) **Localisation :** Sous sol - Chaufferie - conduit vertical					
- Laine de verre, Papier, Peinture, Plâtre	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 089 **Référence échantillon client :** 89 - Calorifugeage bleu + tresse + plâtre + liège **Localisation :** Sous sol - Chaufferie - conduit vertical					
- Liège, Papier, Peinture, Plâtre	# META	N/A	1	Chloroforme	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 090 **Référence échantillon client :** 90 - Calorifugeage blanc + tresse + plâtre **Localisation :** Sous sol - Chaufferie - conduit en face blanc					
- Plâtre, Matériau textile, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 091 **Référence échantillon client :** 91 - Joint de bride **Localisation :** Sous sol - Chaufferie - vanne coté gauche **Observation(s) :** La totalité de l'échantillon a été utilisée.					
- Joint	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 092 **Référence échantillon client :** 92 - Joint de bride **Localisation :** Sous sol - Chaufferie - vanne centre					
- Joint	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 093 **Référence échantillon client :** 93 - Joint de bride **Localisation :** Sous sol - Chaufferie - pompe					
- Joint	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 094 **Référence échantillon client :** 94 - Mastic beige **Localisation :** Sous sol - Chaufferie - fenêtres x 6					
- Mastic	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 095 **Référence échantillon client :** 95 - joint rouge **Localisation :** Sous sol - Chaufferie - vanne posée au sol - entrée à droite					
- Joint	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

FlashLab
L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

cofrac
Accréditation n° 1-5952
Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
ESSAIS

Client : AREDIA Madjid REFES 5 rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL	**Référence client :** 17A-09-402 **Référence FlashLab :** 17FPP015198 **Adresse du chantier :** 4, rue de Fontainebleau - Bâtiment A VITRY SUR SEINE	**Date d'acceptation :** 31/10/2017 **Date d'analyse :** 31/10/2017 **Date d'édition :** 02/11/2017 à 13:42

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 096 **Référence échantillon client :** 96 - Joint cimenteux **Localisation :** Sous sol - Chaufferie - briques refractaires de cheminée					
- Joint	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 097 **Référence échantillon client :** 97 - Calorifugeage (liège + entoilage plâtreux bleu) **Localisation :** Sous sol - Chaufferie - galerie à l'arrière					
- Enduit, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 098 **Référence échantillon client :** 98 - Colle des faïences marron 10x10 **Localisation :** RDC haut - circulation					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 099 **Référence échantillon client :** 99 - Joint des faïences marron 10x10 **Localisation :** RDC haut - circulation					
- Joint	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 100 **Référence échantillon client :** 100 - Colle + joint mosaïque bleue **Localisation :** RDC haut - entrée zone bureaux - plinthes					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 101 **Référence échantillon client :** 101 - Colle + joint faïence jaune **Localisation :** RDC haut - dégagement devant entrée zone bureaux					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 102 **Référence échantillon client :** 102 - Matériau dur marron **Localisation :** RDC haut - dégagement vers escalier - sous lino récent gris					
- Matériau dur	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 103 **Référence échantillon client :** 103 - Colle + joint faïence blanche **Localisation :** RDC haut - sanitaires					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

FlashLab
L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

Accréditation n° 1-5952

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Client : AREDIA Madjid REFES 5 rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL	**Référence client :** 17A-09-402 **Référence FlashLab :** 17FPP015198 **Adresse du chantier :** 4, rue de Fontainebleau - Bâtiment A VITRY SUR SEINE	**Date d'acceptation :** 31/10/2017 **Date d'analyse :** 31/10/2017 **Date d'édition :** 02/11/2017 à 13:42

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 104 **Référence échantillon client :** 104 - Colle + joint plinthe marron **Localisation :** RDC haut - sanitaires					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 105 **Référence échantillon client :** 105 - Revêtement mural papier peint + sous couche noire **Localisation :** RDC haut - salle de réunion - mur					
- Papier, Peinture, Matériau bitumineux, Indissociables	# META	N/A	1	Chloroforme	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 106 **Référence échantillon client :** 106 - Enduit plâtreux + sous couche noire **Localisation :** RDC haut - salle de réunion - plafond					
- Enduit, Colle, Matériau bitumineux, Indissociables	# META	N/A	1	Chloroforme	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 107 **Référence échantillon client :** 107 - Joint mousseux noir **Localisation :** RDC haut - cloisons amovible - fenêtre					
- Joint	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 108 **Référence échantillon client :** 108 - Calorifugeage blanc + tresse + plâtre + liège **Localisation :** RDC bas - Magasin en partie haute					
- Matériau textile, Liège, Enduit, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 109 **Référence échantillon client :** 109 - Calorifugeage blanc + tresse + plâtre + laine de verre **Localisation :** RDC bas - Magasin en partie basse					
- Peinture, Matériau textile, Enduit, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 110 **Référence échantillon client :** 110 - Colle + joint faïence blanche **Localisation :** RDC bas - Salle de repos					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 111 **Référence échantillon client :** 111 - Dalle de faux plafond 30x30 **Localisation :** RDC bas - WC					
- Plaque semi dure	# MOLP	Matériau granuleux, Fibres de papier, Fibres de verre, Fibres synthétiques	2	-	Absence de fibres d'amiante

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

FlashLab
L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

cofrac
Accréditation n° 1-5952
Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
ESSAIS

Client : AREDIA Madjid REFES 5 rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL	**Référence client :** 17A-09-402 **Référence FlashLab :** 17FPP015198 **Adresse du chantier :** 4, rue de Fontainebleau - Bâtiment A VITRY SUR SEINE	**Date d'acceptation :** 31/10/2017 **Date d'analyse :** 31/10/2017 **Date d'édition :** 02/11/2017 à 13:42

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 112 **Référence échantillon client :** 112 - Colle + joint plinthe marron **Localisation :** RDC bas - sanitaires					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 113 **Référence échantillon client :** 113 - Colle + joint faïence grise **Localisation :** RDC bas - sanitaires					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 114 **Référence échantillon client :** 114 - Colle + joint mosaïque blanc **Localisation :** RDC bas - WC					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 115 **Référence échantillon client :** 115 - Flocage **Localisation :** RDC bas - ancienne petite chaufferie					
- Matériau non compact	# MOLP	Matériau granuleux, Fibres de verre, Fibres synthétiques	2	-	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 116 **Référence échantillon client :** 116 - Colle + joint faïence jaune **Localisation :** RDC bas - sanitaires					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 117 **Référence échantillon client :** 117 - Colle + joint faïence blanche **Localisation :** RDC bas - magasin					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 118 **Référence échantillon client :** 118 - Dalle de sol grise + colle noire **Localisation :** RDC bas - magasin - sous lino beige					
- Plaque dure, Colle, Colle noire, Indissociables	# META	N/A	1	Chloroforme	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 119 **Référence échantillon client :** 119 - Mastic **Localisation :** RDC bas - magasin - fenêtre au dessus de porte d'entrée					
- Mastic	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

FlashLab
L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

Accréditation n° 1-5952
Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

Client : AREDIA Madjid REFES 5 rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL	**Référence client :** 17A-09-402 **Référence FlashLab :** 17FPP015198 **Adresse du chantier :** 4, rue de Fontainebleau - Bâtiment A VITRY SUR SEINE	**Date d'acceptation :** 31/10/2017 **Date d'analyse :** 31/10/2017 **Date d'édition :** 02/11/2017 à 13:42

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 120 **Référence échantillon client :** 120 - Matériaux gris aspect fibre ciment **Localisation :** RDC haut - classe 4 ventilation au sol					
- Plaque dure fibreuse	# MOLP	Matériau granuleux, Fibres de papier, Fibres de verre, Fibres synthétiques	2	-	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 121 **Référence échantillon client :** 121 - Colle + joint des carrelages rectangulaires beige **Localisation :** RDC haut - classe 4					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 122 **Référence échantillon client :** 122 - Colle + joint des plinthes beige **Localisation :** RDC haut - classe 4					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 123 **Référence échantillon client :** 123 - Calorifugeage blanc + tresse + plâtre **Localisation :** RDC haut - au dessus entrée classe 4					
- Enduit, Peinture, Laine de verre	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 124 **Référence échantillon client :** 124 - Peinture crépi beige **Localisation :** RDC bas - escalier ver galerie (en sous bassement)					
- Enduit, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 125 **Référence échantillon client :** 125 - Calorifugeage vert grand diamètre + tresse + plâtre + liège **Localisation :** RDC bas - galerie arrière chaufferie					
- Enduit, Peinture, Liège, Matériau textile, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 126 **Référence échantillon client :** 126 - Calorifugeage vert petit diamètre + tresse + plâtre + laine de verre **Localisation :** RDC bas - galerie arrière chaufferie					
- Enduit, Peinture, Laine de verre, Matériau textile, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

FlashLab
L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

cofrac
Accréditation n° 1-5952
Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
ESSAIS

Client : AREDIA Madjid REFES 5 rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL	**Référence client :** 17A-09-402 **Référence FlashLab :** 17FPP015198 **Adresse du chantier :** 4, rue de Fontainebleau - Bâtiment A VITRY SUR SEINE	**Date d'acceptation :** 31/10/2017 **Date d'analyse :** 31/10/2017 **Date d'édition :** 02/11/2017 à 13:42

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 127 **Référence échantillon client :** 127 - Calorifugeage vert petit diamètre **Localisation :** RDC bas - galerie arrière chaufferie					
- Enduit, Peinture, Laine de verre, Matériau textile, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 128 **Référence échantillon client :** 128 - Calorifugeage vert doublé + tresse + plâtre + laine de verre **Localisation :** RDC bas - galerie arrière chaufferie					
- Enduit, Peinture, Laine de verre, Matériau textile, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 129 **Référence échantillon client :** 129 - Joint bride **Localisation :** RDC bas - galerie arrière chaufferie					
- Joint	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 130 **Référence échantillon client :** 130 - Mastic beige **Localisation :** RDC bas - galerie arrière chaufferie - fenêtre (ouvrant)					
- Mastic	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 131 **Référence échantillon client :** 131 - Calorifugeage gros diamètre + tresse + plâtre + liège **Localisation :** RDC bas - local technique n°6 - galerie					
- Enduit, Peinture, Liège, Matériau textile, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 132 **Référence échantillon client :** 132 - Calorifugeage moyen diamètre transversal **Localisation :** RDC bas - local technique n°6 - galerie					
- Enduit, Peinture, Liège, Matériau textile, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 133 **Référence échantillon client :** 133 - Calorifugeage grand diamètre + tresse + plâtre + liège **Localisation :** RDC bas - local technique n°6 - petite galerie					
- Enduit, Peinture, Liège, Matériau textile, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 134 **Référence échantillon client :** 134 - Calorifugeage petit diamètre **Localisation :** RDC bas - local technique n°6 - petite galerie					
- Enduit, Peinture, Liège, Matériau textile, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

FlashLab
L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

Accréditation n° 1-5952
Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

Client : AREDIA Madjid REFES 5 rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL	**Référence client :** 17A-09-402 **Référence FlashLab :** 17FPP015198 **Adresse du chantier :** 4, rue de Fontainebleau - Bâtiment A VITRY SUR SEINE	**Date d'acceptation :** 31/10/2017 **Date d'analyse :** 31/10/2017 **Date d'édition :** 02/11/2017 à 13:42

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 135 **Référence échantillon client :** 135 - Calorifugeage marron + tresse + plâtre + liège **Localisation :** RDC bas - local technique n°6 - galerie					
- Enduit, Peinture, Liège, Matériau textile, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 136 **Référence échantillon client :** 136 - Joint de vanne **Localisation :** RDC bas - local technique n°6 - galerie					
- Joint	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 137 **Référence échantillon client :** 137 - Rebouchage cimenteux du conduit en fonte **Localisation :** RDC bas - local technique n°6 - galerie					
- Ragréage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 138 **Référence échantillon client :** 138 - Peinture kaki **Localisation :** RDC bas - local technique n°6 autour du réseau d'eau - mur du fond - galerie **Observation(s) :** La totalité de l'échantillon a été utilisée.					
- Peinture	# META	N/A	1	Chloroforme	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 139 **Référence échantillon client :** 139 - Colle cimenteuse faïence jaune **Localisation :** RDC haut - circulation - mur					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 140 **Référence échantillon client :** 140 - Colle + joint faïence marron 10x10 **Localisation :** RDC haut - réfectoire - bureau					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 141 **Référence échantillon client :** 141 - Plaque bitumineuse anti vibratile **Localisation :** RDC haut - réfectoire - évier - bureau					
- Plaque bitumineuse	# META	N/A	1	Chloroforme	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 142 **Référence échantillon client :** 142 - Calorifugeage blanc + tresse + plâtre **Localisation :** RDC haut - cave zone administrative					
- Enduit, Peinture, Liège, Matériau textile, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

FlashLab
L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

cofrac
Accréditation n° 1-5952
Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
ESSAIS

Client : AREDIA Madjid REFES 5 rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL	**Référence client :** 17A-09-402 **Référence FlashLab :** 17FPP015198 **Adresse du chantier :** 4, rue de Fontainebleau - Bâtiment A VITRY SUR SEINE	**Date d'acceptation :** 31/10/2017 **Date d'analyse :** 31/10/2017 **Date d'édition :** 02/11/2017 à 13:42

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 143 **Référence échantillon client :** 143 - Dalle de sol verte **Localisation :** Sous sol - Bâtiment administratif - local 1					
- Plaque dure	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 144 **Référence échantillon client :** 144 - Dalle de sol noire **Localisation :** Sous sol - Bâtiment administratif - local 1					
- Plaque dure	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 145 **Référence échantillon client :** 145 - Dalle de sol blanche **Localisation :** Sous sol - Bâtiment administratif - local 1					
- Plaque dure	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 146 **Référence échantillon client :** 146 - Calorifugeage gros diamètre + tresse + plâtre **Localisation :** Sous sol - Bâtiment administratif - sol					
- Enduit, Peinture, Matériau textile, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 147 **Référence échantillon client :** 147 - Calorifugeage vert gros diamètre + tresse + plâtre + liège **Localisation :** Sous sol - Bâtiment administratif - partie haute					
- Enduit, Peinture, Laine de verre, Matériau textile, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 148 **Référence échantillon client :** 148 - Calorifugeage vert petit diamètre + tresse + plâtre + laine de verre **Localisation :** Sous sol - Bâtiment administratif - partie haute - au centre					
- Enduit, Peinture, Laine de verre, Matériau textile, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 149 **Référence échantillon client :** 149 - Calorifugeage vert petit diamètre + tresse + plâtre + laine de verre **Localisation :** Sous sol - Bâtiment administratif - partie haute					
- Enduit, Peinture, Laine de verre, Matériau textile, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

FlashLab
L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

Accréditation n° 1-5952

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Client : AREDIA Madjid REFES 5 rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL	**Référence client :** 17A-09-402 **Référence FlashLab :** 17FPP015198 **Adresse du chantier :** 4, rue de Fontainebleau - Bâtiment A VITRY SUR SEINE	**Date d'acceptation :** 31/10/2017 **Date d'analyse :** 31/10/2017 **Date d'édition :** 02/11/2017 à 13:42

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 150 **Référence échantillon client :** 150 - Joint bride grand modèle **Localisation :** Sous sol - galerie					
- Joint	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 151 **Référence échantillon client :** 151 - Colle + joint faïence **Localisation :** RDC bas - WC turc					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante

Méthodes d'analyse pour la recherche des fibres d'amiante dans les matériaux :

Analyse MOLP (Microscope Optique à Lumière Polarisée) selon le guide HSG 248 – Appendice 2
Analyse META (Microscope Electronique à Transmission Analytique) selon la norme NFX 43-050 et méthode interne de traitement

Validé par : Auxane BUCKENMEYER

Chef d'équipe

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

FlashLab
L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

cofrac
Accréditation n° 1-5952
Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
ESSAIS

RAPPORT SYNTHETIQUE D'ANALYSE
RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : AREDIA Madjid REFES 5 rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL	**Référence client :** 17A-09-402 **Référence FlashLab :** 17FPP015861 **Adresse du chantier :** 4, rue de Fontainebleau - Bâtiment A VITRY SUR SEINE	**Date d'acceptation :** 13/11/2017 **Date d'analyse :** 17/11/2017 **Date d'édition :** 17/11/2017 à 21:29

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 001 **Référence échantillon client :** 152 - Ragréage marron peint en gris **Localisation :** RDC haut - escalier 1					
- Ragréage, Peinture	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 002 **Référence échantillon client :** 153 - Plinthe dure marron peinte en noir **Localisation :** RDC haut - escalier 1 **Observation(s) :** Les fibres étant localisées dans matériau dur, il en résulte que l'ensemble des phases est contaminé.					
- Matériau dur, Peinture, Indissociables	# MOLP	Matériau granuleux, Matériau synthétique	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 003 **Référence échantillon client :** 154 - Ragréage dur marron **Localisation :** RDC haut - escalier 1 bis					
- Ragréage	# MOLP	Matériau granuleux	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 004 **Référence échantillon client :** 155 - Plinthe dure marron **Localisation :** RDC haut - escalier 1 bis **Observation(s) :** Les fibres étant localisées dans matériau dur, il en résulte que l'ensemble des phases est contaminé.					
- Matériau dur, Peinture, Indissociables	# MOLP	Matériau granuleux, Matériau synthétique	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 005 **Référence échantillon client :** 156 - Ragréage dur marron **Localisation :** RDC haut - rangement					
- Ragréage	# MOLP	Matériau granuleux	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 006 **Référence échantillon client :** 157 - Plinthe dure marron **Localisation :** RDC haut - rangement **Observation(s) :** Les fibres étant localisées dans matériau dur, il en résulte que l'ensemble des phases est contaminé.					
- Matériau dur, Peinture, Indissociables	# MOLP	Matériau granuleux, Matériau synthétique	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

FlashLab
L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Sautxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

Accréditation n° 1-5952
Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

Client : AREDIA Madjid REFES 5 rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL	**Référence client :** 17A-09-402 **Référence FlashLab :** 17FPP015861 **Adresse du chantier :** 4, rue de Fontainebleau - Bâtiment A VITRY SUR SEINE	**Date d'acceptation :** 13/11/2017 **Date d'analyse :** 17/11/2017 **Date d'édition :** 17/11/2017 à 21:29

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 007 **Référence échantillon client :** 158 - Plinthe dure marron **Localisation :** RDC haut - dégagement sous escalier 1 **Observation(s) :** Les fibres étant localisées dans matériau dur, il en résulte que l'ensemble des phases est contaminé.					
- Matériau dur, Peinture, Indissociables	# MOLP	Matériau granuleux, Matériau synthétique	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 008 **Référence échantillon client :** 159 - Ragréage dur marron **Localisation :** R+1 - escalier 1 ter **Observation(s) :** Les fibres étant localisées dans matériau dur, il en résulte que l'ensemble des phases est contaminé.					
- Matériau dur, Peinture, Indissociables	# MOLP	Matériau granuleux, Matériau synthétique	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 009 **Référence échantillon client :** 160 - Plinthe dure marron peinte en gris **Localisation :** R+1 - escalier 1 ter **Observation(s) :** Les fibres étant localisées dans matériau dur, il en résulte que l'ensemble des phases est contaminé.					
- Matériau dur, Peinture, Indissociables	# MOLP	Matériau granuleux, Matériau synthétique	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 010 **Référence échantillon client :** 161 - Ragréage dur marron **Localisation :** R+1 - couloir 1 - chambre 12					
- Ragréage, Peinture	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 011 **Référence échantillon client :** 162 - Plinthe dure marron peinte en gris **Localisation :** R+1 - couloir 1 **Observation(s) :** Les fibres étant localisées dans matériau dur, il en résulte que l'ensemble des phases est contaminé.					
- Matériau dur, Peinture, Indissociables	# MOLP	Matériau granuleux, Matériau synthétique	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 012 **Référence échantillon client :** 163 - Ragréage dur marron **Localisation :** R+1 - chambre 12 - sous ECH 23					
- Ragréage	# MOLP	Matériau granuleux	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 013 **Référence échantillon client :** 164 - Sous couche complexe marron / blanc **Localisation :** R+1 - chambre 12 - sous ECH 163					
- Plaque semi dure	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

FlashLab
L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

cofrac
Accréditation n° 1-5952
Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
ESSAIS

Client : AREDIA Madjid REFES 5 rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL	**Référence client :** 17A-09-402 **Référence FlashLab :** 17FPP015861 **Adresse du chantier :** 4, rue de Fontainebleau - Bâtiment A VITRY SUR SEINE	**Date d'acceptation :** 13/11/2017 **Date d'analyse :** 17/11/2017 **Date d'édition :** 17/11/2017 à 21:29

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 014 **Référence échantillon client :** 165 - Plinthe dure marron peinte en gris **Localisation :** R+1 - chambre 12 **Observation(s) :** Les fibres étant localisées dans matériau dur, il en résulte que l'ensemble des phases est contaminé.					
- Matériau dur, Peinture, Indissociables	# MOLP	Matériau granuleux, Matériau synthétique	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 015 **Référence échantillon client :** 166 - Plinthe dure marron peinte en blanc **Localisation :** R+1 - couloir 2 **Observation(s) :** Les fibres étant localisées dans matériau dur, il en résulte que l'ensemble des phases est contaminé.					
- Matériau dur, Peinture, Indissociables	# MOLP	Matériau granuleux, Matériau synthétique	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 016 **Référence échantillon client :** 167 - Ragréage dur marron **Localisation :** R+1 - chambre 1 - sous ECH 51					
- Ragréage	# MOLP	Matériau granuleux	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 017 **Référence échantillon client :** 168 - Sous couche complexe marron / blanc **Localisation :** R+1 - chambre 1 - sous ECH 167					
- Plaque semi dure	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 018 **Référence échantillon client :** 169 - Plinthe dure marron **Localisation :** R+1 - chambre 1 **Observation(s) :** Les fibres étant localisées dans matériau dur, il en résulte que l'ensemble des phases est contaminé.					
- Matériau dur, Peinture, Indissociables	# MOLP	Matériau granuleux, Matériau synthétique	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 019 **Référence échantillon client :** 170 - Ragréage dur marron **Localisation :** R+2 - couloir					
- Ragréage	# MOLP	Matériau granuleux	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 020 **Référence échantillon client :** 171 - Sous couche complexe marron / blanc **Localisation :** R+2 - couloir - sous ECH 170					
- Plaque semi dure	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

FlashLab
L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

Accréditation n° 1-5952
Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

Client : AREDIA Madjid REFES 5 rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL	**Référence client :** 17A-09-402 **Référence FlashLab :** 17FPP015861 **Adresse du chantier :** 4, rue de Fontainebleau - Bâtiment A VITRY SUR SEINE	**Date d'acceptation :** 13/11/2017 **Date d'analyse :** 17/11/2017 **Date d'édition :** 17/11/2017 à 21:29

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 021 **Référence échantillon client :** 172 - Ragréage dur marron **Localisation :** R+2 - chambre 6 - sous lino					
- Ragréage	# MOLP	Matériau granuleux	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 022 **Référence échantillon client :** 173 - Sous couche complexe marron / blanc **Localisation :** R+2 - chambre 6 - Sous ECH 172					
- Plaque semi dure	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 023 **Référence échantillon client :** 174 - Plinthe dure marron **Localisation :** R+2 - chambre 6 **Observation(s) :** Les fibres étant localisées dans matériau dur, il en résulte que l'ensemble des phases est contaminé.					
- Matériau dur, Peinture, Indissociables	# MOLP	Matériau granuleux, Matériau synthétique	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 024 **Référence échantillon client :** 175 - Ragréage dur marron **Localisation :** R+1 - escalier 4					
- Ragréage	# MOLP	Matériau granuleux	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 025 **Référence échantillon client :** 176 - Plinthe dure marron **Localisation :** R+1 - escalier 4 **Observation(s) :** Les fibres étant localisées dans matériau dur, il en résulte que l'ensemble des phases est contaminé.					
- Matériau dur, Peinture, Indissociables	# MOLP	Matériau granuleux, Matériau synthétique	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 026 **Référence échantillon client :** 177 - Ragréage dur marron **Localisation :** R+1 - rangement					
- Ragréage	# MOLP	Matériau granuleux	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 027 **Référence échantillon client :** 178 - Sous couche complexe marron / blanc **Localisation :** R+1 - rangement - sous ECH 177					
- Plaque semi dure	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

FlashLab
L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

cofrac
Accréditation n° 1-5952
Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
ESSAIS

Client : AREDIA Madjid REFES 5 rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL	**Référence client :** 17A-09-402 **Référence FlashLab :** 17FPP015861 **Adresse du chantier :** 4, rue de Fontainebleau - Bâtiment A VITRY SUR SEINE	**Date d'acceptation :** 13/11/2017 **Date d'analyse :** 17/11/2017 **Date d'édition :** 17/11/2017 à 21:29

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 028 **Référence échantillon client :** 179 - Plinthe dure marron **Localisation :** R+1 - rangement **Observation(s) :** Les fibres étant localisées dans matériau dur, il en résulte que l'ensemble des phases est contaminé.					
- Matériau dur, Peinture, Indissociables	# MOLP	Matériau granuleux, Matériau synthétique	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 029 **Référence échantillon client :** 180 - Ragréage marron dur **Localisation :** R+1 - grande salle					
- Ragréage	# MOLP	Matériau granuleux	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 030 **Référence échantillon client :** 181 - Sous couche complexe marron / blanc **Localisation :** R+1 - grande salle - sous ECH 180					
- Plaque semi dure	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 031 **Référence échantillon client :** 182 - Plinthe marron dure + sous couche peinte en marron foncé **Localisation :** R+1 - grande salle **Observation(s) :** Les fibres étant localisées dans matériau dur, il en résulte que l'ensemble des phases est contaminé.					
- Matériau dur, Peinture, Indissociables	# MOLP	Matériau granuleux, Matériau synthétique, Fibres de bois	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 032 **Référence échantillon client :** 183 - Ragréage dur marron **Localisation :** R+1 - laverie - sol					
- Ragréage, Peinture	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 033 **Référence échantillon client :** 184 - Sous couche complexe marron / blanc **Localisation :** R+1 - laverie - sous ECH 183					
- Plaque semi dure	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 034 **Référence échantillon client :** 185 - Plinthe marron dure peinte en vert **Localisation :** R+1 - laverie **Observation(s) :** Les fibres étant localisées dans matériau dur, il en résulte que l'ensemble des phases est contaminé.					
- Matériau dur, Peinture, Indissociables	# MOLP	Matériau granuleux, Matériau synthétique	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

FlashLab
L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

Accréditation n° 1-5952
Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

Client : AREDIA Madjid REFES 5 rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL	**Référence client :** 17A-09-402 **Référence FlashLab :** 17FPP015861 **Adresse du chantier :** 4, rue de Fontainebleau - Bâtiment A VITRY SUR SEINE	**Date d'acceptation :** 13/11/2017 **Date d'analyse :** 17/11/2017 **Date d'édition :** 17/11/2017 à 21:29

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 035 **Référence échantillon client :** 186 - Ragréage dur marron **Localisation :** R+1 - escalier 4 bis **Observation(s) :** Les fibres étant localisées dans ragréage, il en résulte que l'ensemble des phases est contaminé.					
- Ragréage, Peinture, Indissociables	# MOLP	Matériau granuleux, Matériau synthétique	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 036 **Référence échantillon client :** 187 - Plinthe marron dure + sous couche **Localisation :** R+1 - escalier 4 bis **Observation(s) :** Les fibres étant localisées dans matériau dur, il en résulte que l'ensemble des phases est contaminé.					
- Matériau dur, Peinture, Indissociables	# MOLP	Matériau granuleux, Matériau synthétique	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 037 **Référence échantillon client :** 188 - Ragréage dur marron **Localisation :** R+1 - circulation des chambres - aile droite					
- Ragréage, Peinture	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 038 **Référence échantillon client :** 189 - Sous couche complexe marron / blanc **Localisation :** R+1 - sous ECH 188					
- Plaque semi dure	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 039 **Référence échantillon client :** 190 - Plinthe marron dure peinte en vert + sous couche **Localisation :** R+1 - circulation des chambres - aile droite **Observation(s) :** Les fibres étant localisées dans matériau dur, il en résulte que l'ensemble des phases est contaminé.					
- Matériau dur, Peinture, Indissociables	# MOLP	Matériau granuleux, Matériau synthétique	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 040 **Référence échantillon client :** 191 - Colle blanche faïence jaune 10x10 **Localisation :** RDC haut - cuisine - local E65 - dégagement chambre froide **Observation(s) :** La totalité de l'échantillon a été utilisée.					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

Accréditation n° 1-5952

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Client : AREDIA Madjid REFES 5 rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL	**Référence client :** 17A-09-402 **Référence FlashLab :** 17FPP015861 **Adresse du chantier :** 4, rue de Fontainebleau - Bâtiment A VITRY SUR SEINE	**Date d'acceptation :** 13/11/2017 **Date d'analyse :** 17/11/2017 **Date d'édition :** 17/11/2017 à 21:29

Méthodes d'analyse pour la recherche des fibres d'amiante dans les matériaux :

Analyse MOLP (Microscope Optique à Lumière Polarisée) selon le guide HSG 248 – Appendice 2
Analyse META (Microscope Electronique à Transmission Analytique) selon la norme NFX 43-050 et méthode interne de traitement

Validé par : Auxane BUCKENMEYER

Chef d'équipe

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (Listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

Numéro de dossier : 21A-05-155/T
Date du repérage : 17 et 19/05/2021

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires	Articles L. 1334-13, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1er juin 2015.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité

Adresse	Rue : ..... **4, route de Fontainebleau** Code postal, ville : . **94400 VITRY-SUR-SEINE**
Périmètre de repérage :	..... **Bâtiment A - Trapèze**
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction :	..... **Bureaux > 200 m²** ..... **Enseignements supérieur/Recherche** **1932**

Le propriétaire et le donneur d'ordre

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom :.... **Hotel du département - Conseil Départemental du Val de Marne** Adresse : ..... **21/29, avenue du Général-De-Gaulle** **94054 CRETEIL CEDEX**
Le donneur d'ordre	Nom et prénom :.... **Société SADEV 94** Adresse : ..... **31, rue Anatole France** **94300 VINCENNES**

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ---------- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	REFES Madjid	Opérateur de repérage	I.Cert Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE	Obtention : 29/10/2017 Échéance : 28/10/2022 N° de certification : CDPI 3040 v003

Raison sociale de l'entreprise : **AREDIA** (Numéro SIRET : **75384648400016)**
Adresse : **5, rue Paul Gauguin, 94000 CRETEIL**
Désignation de la compagnie d'assurance : **ALLIANZ**
Numéro de police et date de validité : **49133633 / 31/12/2021**

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 24/06/2021, remis au propriétaire le 24/06/2021

Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses

Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 41 pages

Sommaire

1 Les conclusions
2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
3 La mission de repérage
3.1 L'objet de la mission
3.2 Le cadre de la mission
3.2.1 L'intitulé de la mission
3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
3.2.3 L'objectif de la mission
3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
4 Conditions de réalisation du repérage
4.1 Bilan de l'analyse documentaire
4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
4.4 Plan et procédures de prélèvements
5 Résultats détaillés du repérage
5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif
6 Signatures
7 Annexes

1. – Les conclusions

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits contenant de l'amiante sur jugement de l'opérateur :
Gaine de ventilation en amiante-ciment (Sous sol - Local soute à mazout) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
2 conduits en amiante-ciment (1er étage - En partie haute du local Rgt et dans les combles 1) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*

- des matériaux et produits contenant de l'amiante suivant documentation consultée - selon rapport aredia de 2017 :
Calorifugeage cartonné (Sous sol - Grande chaufferie) pour lequel il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.*
Calorifugeage cartonné (RDC bas - Sous porche en partie haute en traversée de mur) pour lequel il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.*
Dalles de sol orange (Rez de chaussée bas - Seuil et entrée local Magasins) pour lequel il est recommandé de réaliser une action corrective de second niveau.*
Calorifugeage cartonné (1er étage : Dans comble coté chambres) pour lequel il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.*
Calorifugeage cartonné (1er étage : combles 1, Galerie technique et Comble 2) pour lequel il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.*

- des matériaux et produits contenant de l'amiante suivant documentation consultée - selon rapport aredia :
Coffrage perdu (Rez de chaussée bas - Cour - Sortie de la gaine de la soute à mazout) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*

- des matériaux et produits contenant de l'amiante sur jugement de l'opérateur :

Conduit pour évacuation des eaux (Rez de chaussée bas - Cour sous rampe) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Gaine de ventilation (Rez de chaussée bas - Sanitaires) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Gaine de ventilation (Rez de chaussée bas - Esc 4 - A proximité porte cour) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Gaine de ventilation (Rez de chaussée haut - Palier escalier) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
2 conduits en amiante-ciment (1er étage : Combles 2) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
2 conduits en amiante ciment (Etage 2 : Déb - En partie haute) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
2 conduits en amiante ciment (Etage 2 : Réserve 1 - En partie basse) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*

- des matériaux et produits contenant de l'amiante sur jugement de l'opérateur - selon rapport aredia de 2017 :

Dalles de sol grise (Rez de chaussée bas - Stockage sous lino beige) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Gaine de ventilation basse (Rez de chaussée bas - Classe 4) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Dalles de sol beige (Etage 1 - Couloir 2) pour lequel il est recommandé de réaliser une action corrective de premier niveau.*
Dalle de sol grise alvéolée (Etage 1 - Couloir 1, chambres 1 à 5, 7, 10 et 12) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*

- des matériaux et produits contenant de l'amiante suivant documentation consultée - selon rapport aredia 2017 :

Dalles de sol grise alvéolée (Etage 2 : Réserve 2 (moitié), Chambres 1 à 4, et 7 à 10) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Revêtement linoléum marron avec motifs + sous couche cartonée (Etage 2 : Chambre 4 (1 m² environ) et Chambre 5) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*

- des matériaux et produits contenant de l'amiante sur connaissance de l'opérateur :

Ailettes en amiante-ciment (Toiture - Sortie de cheminée) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*

*** Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fourni en annexe de ce rapport, il est rappelé la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.**

NOTA :

Nous portons à la connaissance du lecteur, l'existance de plusieurs autres MPCA qui ne figurent pas dans le présent rapport car ils ne font pas partie des matériaux de la liste A et B.

A noter toute fois que la majorité des escaliers ainsi que les sols des 1er et 2ème étage et les plinthes est composée d'une chape rose appelée à l'époque de la construction du bâtiment "Dallage Magnésien". Ce "Dallage Magnésien" est un mélange de magnésie, **d'amiante**, de farine, de sciure de bois et de silice.

Ce matériau dont l'étendue est relativement importante ne fait pas, non plus, partie de la liste A et B et par conséquent n'est pas reporté dans ce rapport.

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Rez de chaussée bas - Douches	-	Absence de clef
Rez de chaussée - Classe 4		Absence de clef
Rez de chaussée - Vest 1		Absence de clef
Rez de chaussée - Sanit 4		Absence de clef
Rez de chaussée - Débarras		Absence de clef

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante. Les obligations règlementaires du (des) propriétaire(s) prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du Code de la Santé Publique, ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 Décembre 2012 (Listes "A" et "B"). De ce fait le vendeur reste responsable au titre des vices cachés en cas de présence d'Amiante. En cas de présence d'Amiante, et si il y a obligation de retrait, ce dernier sera à la charge du vendeur.

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Adresse : ..... -
Numéro de l'accréditation Cofrac : ..... -

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.
Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' *«en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.»*
Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, *«l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code»*.
La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.»
L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par

Liste A	
Composant de la construction	*Partie du composant à vérifier ou à sonder*
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages
	Calorifugeages
	Faux plafonds

Liste B	
Composant de la construction	*Partie du composant à vérifier ou à sonder*
1. Parois verticales intérieures	
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement durs (plaques de menuiseries)
	Revêtement durs (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (carton)
	Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)
	Entourages de poteaux (carton+plâtre)
	Coffrage perdu
Cloisons (légères et préfabriquées), Gaines et Coffres verticaux	Enduits projetés
	Panneaux de cloisons
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gaines et Coffres Horizontaux	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits
	Enveloppes de calorifuges
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
	Rebouchage
Portes coupe-feu	Joints (tresses)
	Joints (bandes)
Vide-ordures	Conduits
4. Eléments extérieurs	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
	Bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites)
	Panneaux (fibres-ciment)
Conduits en toiture et façade	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment
	Conduits de fumée en amiante-ciment

l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 *Le périmètre de repérage effectif*

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

Ensemble du bâtiment Trapèze (voir plan)

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	- Diagnostic amiante avant travaux sous référence 17A-09-402 du 25/10/2018 - AREDIA
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :
Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 06/05/2021
Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 17 et 19/05/2021
Heure d'arrivée : 09 h 00
Durée du repérage : 10 h 00
Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Sans accompagnateur

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

5. – Résultats détaillés du repérage

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
Sous sol - Local soute à mazout	Identifiant: 01 Description: Gaine de ventilation en amiante-ciment Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
Sous sol - Grande chaufferie	Identifiant: 02 Description: Calorifugeage cartonné Liste selon annexe.13-9 du CSP: A	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée - Selon rapport AREDIA de 2017)	Calorifugeage en bon état **Score** 1** Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.	
RDC bas - Sous porche en partie haute en traversée de mur	Identifiant: 03 Description: Calorifugeage cartonné Liste selon annexe.13-9 du CSP: A	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée - Selon rapport AREDIA de 2017)	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) **Score** 1** Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.	
Rez de chaussée bas - Cour - Sortie de la gaine de la soute à mazout	Identifiant: 04 Description: Coffrage perdu Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée - selon rapport AREDIA)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
Rez de chaussée bas - Seuil et entrée local Magasins	Identifiant: 05 Description: Dalles de sol orange Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée - Selon rapport AREDIA de 2017)	Matériau dégradé (étendue généralisée) Souligne_AC2** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une action corrective de second niveau.	
Rez de chaussée bas - Cour sous rampe	Identifiant: 06 Description: Conduit pour évacuation des eaux Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur jugement de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
Rez de chaussée bas - Sanitaires	Identifiant: 07 Description: Gaine de ventilation Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur jugement de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
Rez de chaussée bas - Esc 4 - A proximité porte cour	Identifiant: 08 Description: Gaine de ventilation Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur jugement de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
Rez de chaussée haut - Palier escalier	Identifiant: 09 Description: Gaine de ventilation Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur jugement de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
1er étage - En partie haute du local Rgt et dans les combles 1	Identifiant: 10 Description: 2 conduits en amiante-ciment Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
1er étage : Dans comble coté chambres	Identifiant: 11 Description: Calorifugeage cartonné Liste selon annexe.13-9 du CSP: A	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée - Selon rapport AREDIA de 2017)	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) **Score** 1** Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.	
1er étage : Combles 2	Identifiant: 12 Description: 2 conduits en amiante-ciment Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur jugement de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
1er étage : combles 1, Galerie technique et Comble 2	Identifiant: 13 Description: Calorifugeage cartonné Liste selon annexe.13-9 du CSP: A	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée - Selon rapport AREDIA de 2017)	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) **Score** 1** Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.	
Rez de chaussée bas - Stockage sous lino beige	Identifiant: 14 Description: Dalles de sol grise Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur - Selon rapport AREDIA de 2017)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
Rez de chaussée bas - Classe 4	Identifiant: 15 Description: Gaine de ventilation basse Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur - Selon rapport AREDIA de 2017)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
Etage 1 - Couloir 2	Identifiant: 16 Description: Dalles de sol beige Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur - Selon rapport AREDIA de 2017)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) Souligne_AC1** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une action corrective de premier niveau.	
Etage 1 - Couloir 1, chambres 1 à 5, 7, 10 et 12	Identifiant: 17 Description: Dalle de sol grise alvéolée Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur - Selon rapport AREDIA de 2017)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
Etage 2 : Déb - En partie haute	Identifiant: 18 Description: 2 conduits en amiante ciment Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur jugement de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
Etage 2 : Réserve 1 - En partie basse	Identifiant: 19 Description: 2 conduits en amiante ciment Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur jugement de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
Etage 2 : Réserve 2 (moitié), Chambres 1 à 4, et 7 à 10	Identifiant: 20 Description: Dalles de sol grise alvéolée Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée - Selon rapport AREDIA 2017)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
Etage 2 : Chambre 4 (1 m² environ) et Chambre 5	Identifiant: 21 Description: Revêtement linoléum marron avec motifs + sous couche cartonée Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée - Selon rapport AREDIA 2017)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
Toiture - Sortie de cheminée	Identifiant: 22 Description: Ailettes en amiante-ciment Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport
** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

NOTA : 1

Nous portons à la connaissance du lecteur, l'existance de plusieurs autres MPCA qui ne figurent pas dans le présent rapport car ils ne font pas partie des matériaux de la liste A et B.
A noter toute fois que la majorité des escaliers ainsi que les sols des 1er et 2ème étage et les plinthes est composé d'une chape rose appelée à l'époque de la construction du bâtiment "Dallage Magnésien". Ce "Dallage Magnésien" est un mélange de magnésie, **d'amiante**, de farine, de sciure de bois et de silice.
Ce matériau dont l'étendue est relativement importante ne fait pas, non plus, partie de la liste A et B et par conséquent n'est pas reporté dans ce rapport.

NOTA : 2

Dès réception de ce rapport, il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou a proximité des matériaux amiantes ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

5.3 Liste des matériaux ou produits (liste A et B) ne contenant pas d'amiante sur justificatif

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

6. – Signatures

Nota : *Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert** Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)*

Fait à **VITRY-SUR-SEINE**, le **19/05/2021**

Par : REFES Madjid

Cachet de l'entreprise

AREDIA
5, Rue Paul Gauguin
94000 CRETEIL
Tel : 06 16 79 52 20 - Fax : 09 56 72 74 07
Email : contact@aredia.fr
Siret : 753 846 484 00016 - APE 7120B

ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° 21A-05-155/T

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

7 Annexes

7.1 Schéma de repérage

7.2 Rapports d'essais

7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

7.4 Conséquences réglementaires et recommandations

7.5 Recommandations générales de sécurité

7.6 Documents annexés au présent rapport

7.1 - Annexe - Schéma de repérage

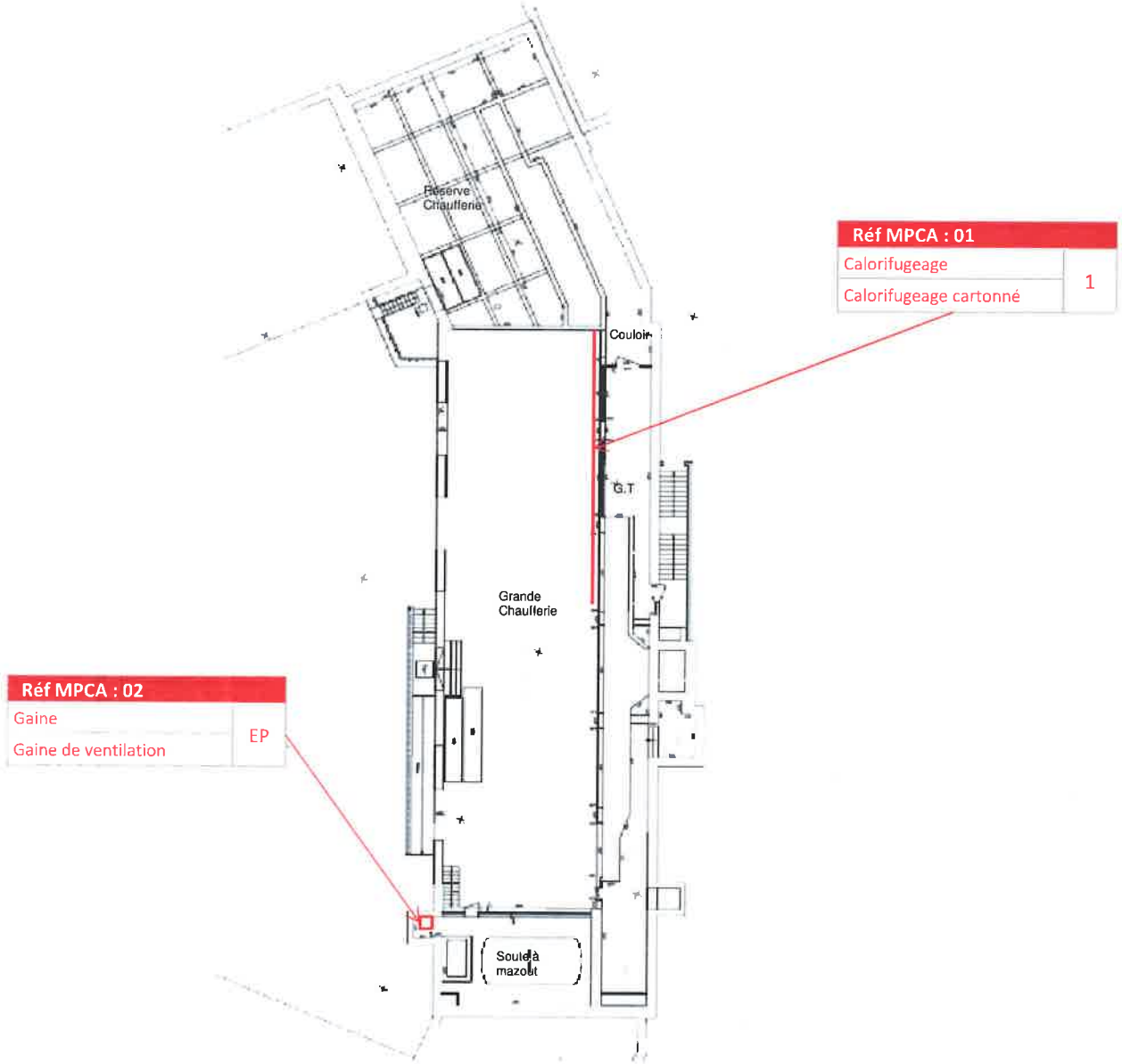

Plan de localisation des matériaux contenant de l'amiante

AREDIA	AREDIA
	5, rue Paul Gauguin
	94000 CRETEIL
	Tél : 06 16 79 52 20
Bâtiment A	ZAC CHERIOUX
Trapèze	4, route de fontainebleau
Niveau : Sous sol	94400 VITRY SUR SEINE

Informations relatives au rapport de repérage:

Références du rapport : 21A-05-155

Rédacteur : M. REFES

Vérificateur : M. REFES

Date : 17/05/2021

Révision : 00

Commentaires :

Légendes :

EP - Evaluation Périodique

AC1 - Action Corrective de 1er niveau

AC2 - Action Corrective de 2ème niveau

N1 - Note 1

N2 - Note 2

N3 - Note 3

NE - Non Renseigné

PAD - Pas d'Amiante Détecté

AD - Amiante Détecté

LNV - Local Non Visité

Plan de localisation des matériaux contenant de l'amiante

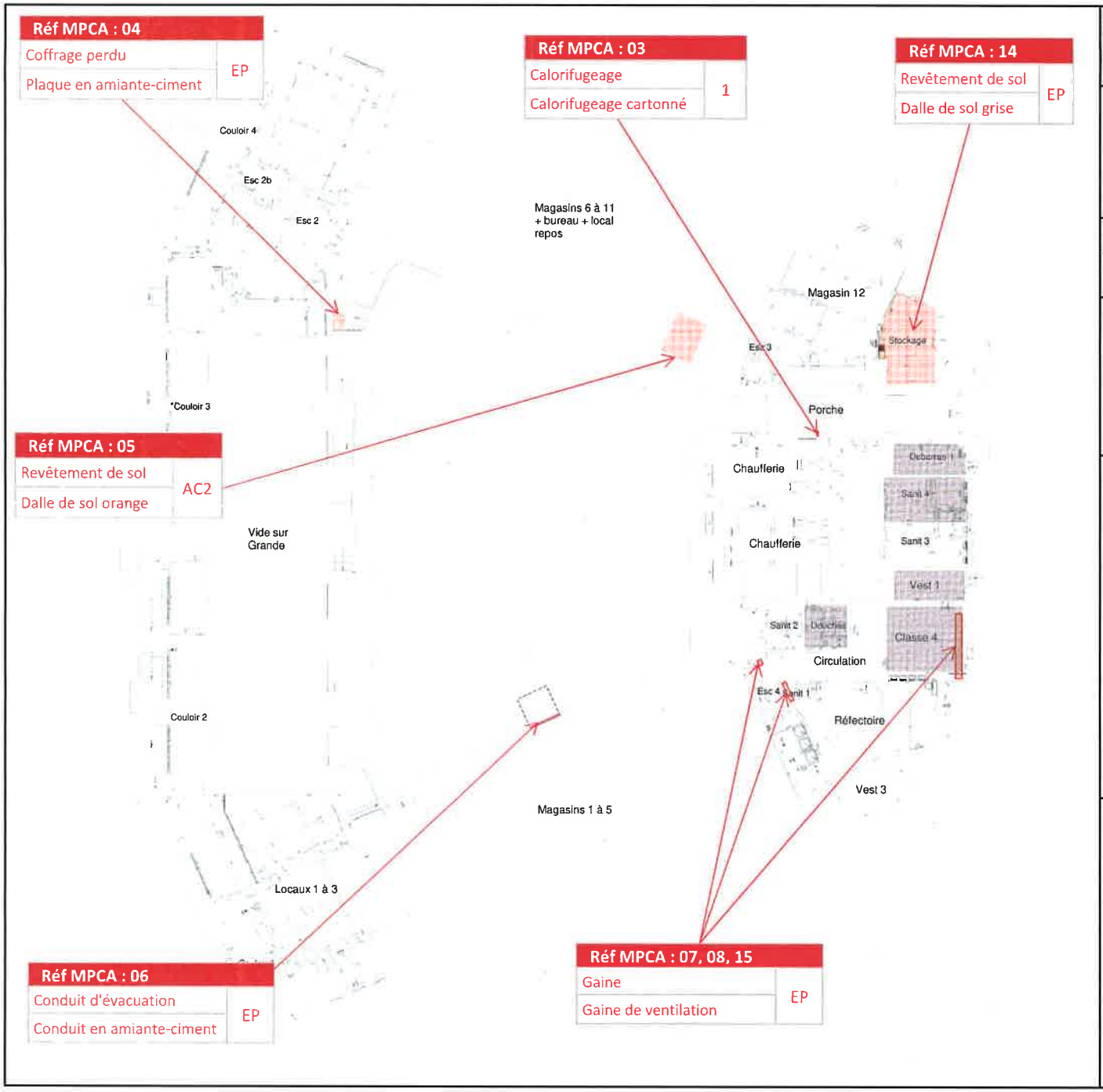

AREDIA	AREDIA
	5, rue Paul Gauguin
	94000 CRETEIL
	Tél : 06 16 79 52 20
Bâtiment A	ZAC CHERIOUX
Trapèze	4, route de fontainebleau
Niveau : RDC BAS	94400 VITRY SUR SEINE

Informations relatives au rapport de repérage:

Références du rapport : 21A-05-155

Rédacteur : M. REFES

Vérificateur : M. REFES

Date : 17/05/2021

Révision : 00

Commentaires :

LNV

Légendes :

EP - Evaluation Périodique

AC1 - Action Corrective de 1er niveau

AC2 - Action Corrective de 2ème niveau

N1 - Note 1

N2 - Note 2

N3 - Note 3

NE - Non Renseigné

PAD - Pas d'Amiante Détecté

AD - Amiante Détecté

LNV - Local Non Visité

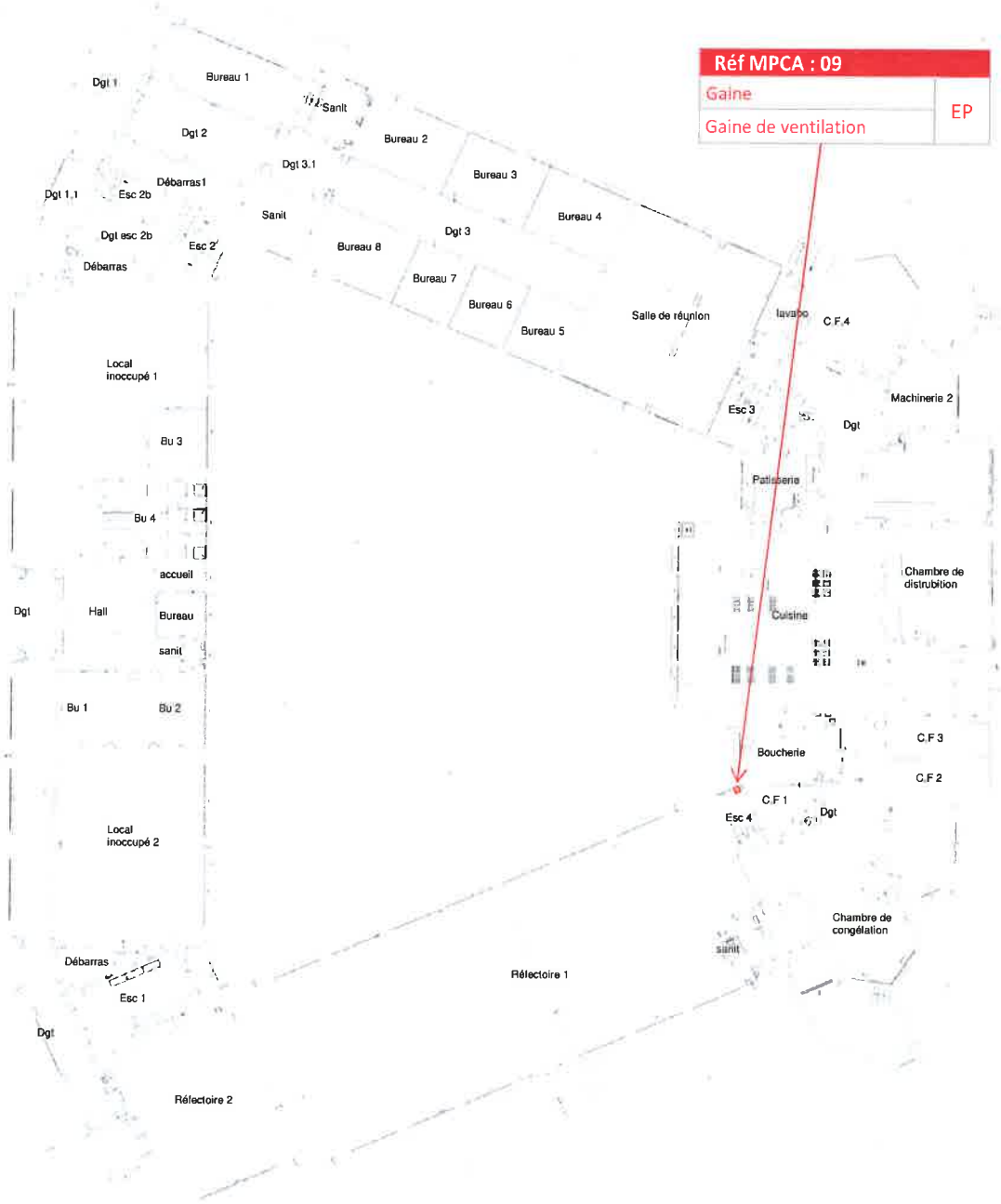

Plan de localisation des matériaux contenant de l'amiante

AREDIA	AREDIA
	5, rue Paul Gauguin
	94000 CRETEIL
	Tél : 06 16 79 52 20
Bâtiment A	ZAC CHERIOUX
Trapèze	4, route de fontainebleau
Niveau : RDC HAUT	94400 VITRY SUR SEINE

Informations relatives au rapport de repérage:

Références du rapport : 21A-05-155

Rédacteur : M. REFES

Vérificateur : M. REFES

Date : 17/05/2021

Révision : 00

Commentaires :

Légendes :

EP - Evaluation Périodique

AC1 - Action Corrective de 1er niveau

AC2 - Action Corrective de 2ème niveau

N1 - Note 1

N2 - Note 2

N3 - Note 3

NE - Non Renseigné

PAD - Pas d'Amiante Détecté

AD - Amiante Détecté

LNV - Local Non Visité

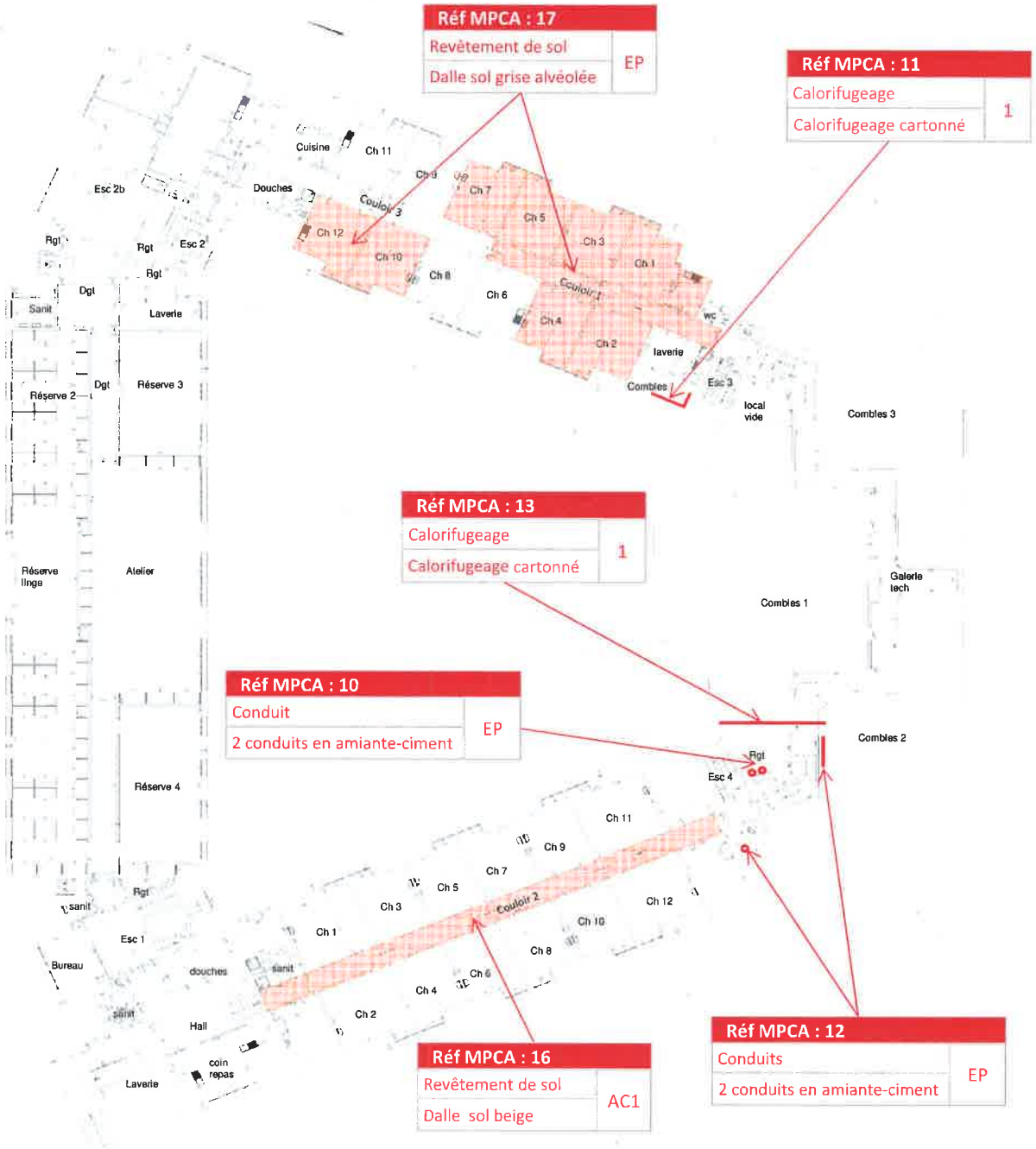

Plan de localisation des matériaux contenant de l'amiante

AREDIA	AREDIA
	5, rue Paul Gauguin
	94000 CRETEIL
	Tél : 06 16 79 52 20
Bâtiment A	ZAC CHERIOUX
Trapèze	4, route de fontainebleau
Niveau : Etage 1	94400 VITRY SUR SEINE

Informations relatives au rapport de repérage:

Références du rapport : 21A-05-155

Rédacteur : M. REFES

Vérificateur : M. REFES

Date : 17/05/2021

Révision : 00

Commentaires :

Légendes :

EP - Evaluation Périodique

AC1 - Action Corrective de 1er niveau

AC2 - Action Corrective de 2ème niveau

N1 - Note 1

N2 - Note 2

N3 - Note 3

NE - Non Renseigné

PAD - Pas d'Amiante Détecté

AD - Amiante Détecté

LNV - Local Non Visité

Plan de localisation des matériaux contenant de l'amiante

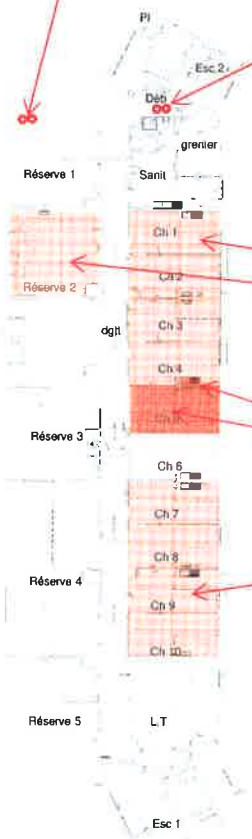

Réf MPCA : 19

Conduits	EP
2 conduits en amiante-ciment	

Réf MPCA : 18

Conduits	EP
2 conduits en amiante-ciment	

Réf MPCA : 21

Revêtement de sol	EP
Linoléum marron avec motifs + sous couche cartonnée	

Réf MPCA : 20

Revêtement de sol	EP
Dalle sol grise alvéolée	

AREDIA

5, rue Paul Gauguin
94000 CRETEIL
Tél : 06 16 79 52 20

Bâtiment A	ZAC CHERIOUX
Trapèze	4, route de fontainebleau
Niveau : Etage 2	94400 VITRY SUR SEINE

Informations relatives au rapport de repérage:

Références du rapport : 21A-05-155

Rédacteur : M. REFES

Vérificateur : M. REFES

Date : 17/05/2021

Révision : 00

Commentaires :

Légendes :

EP - Evaluation Périodique

AC1 - Action Corrective de 1er niveau

AC2 - Action Corrective de 2ème niveau

N1 - Note 1

N2 - Note 2

N3 - Note 3

NE - Non Renseigné

PAD - Pas d'Amiante Détecté

AD - Amiante Détecté

LNV - Local Non Visité

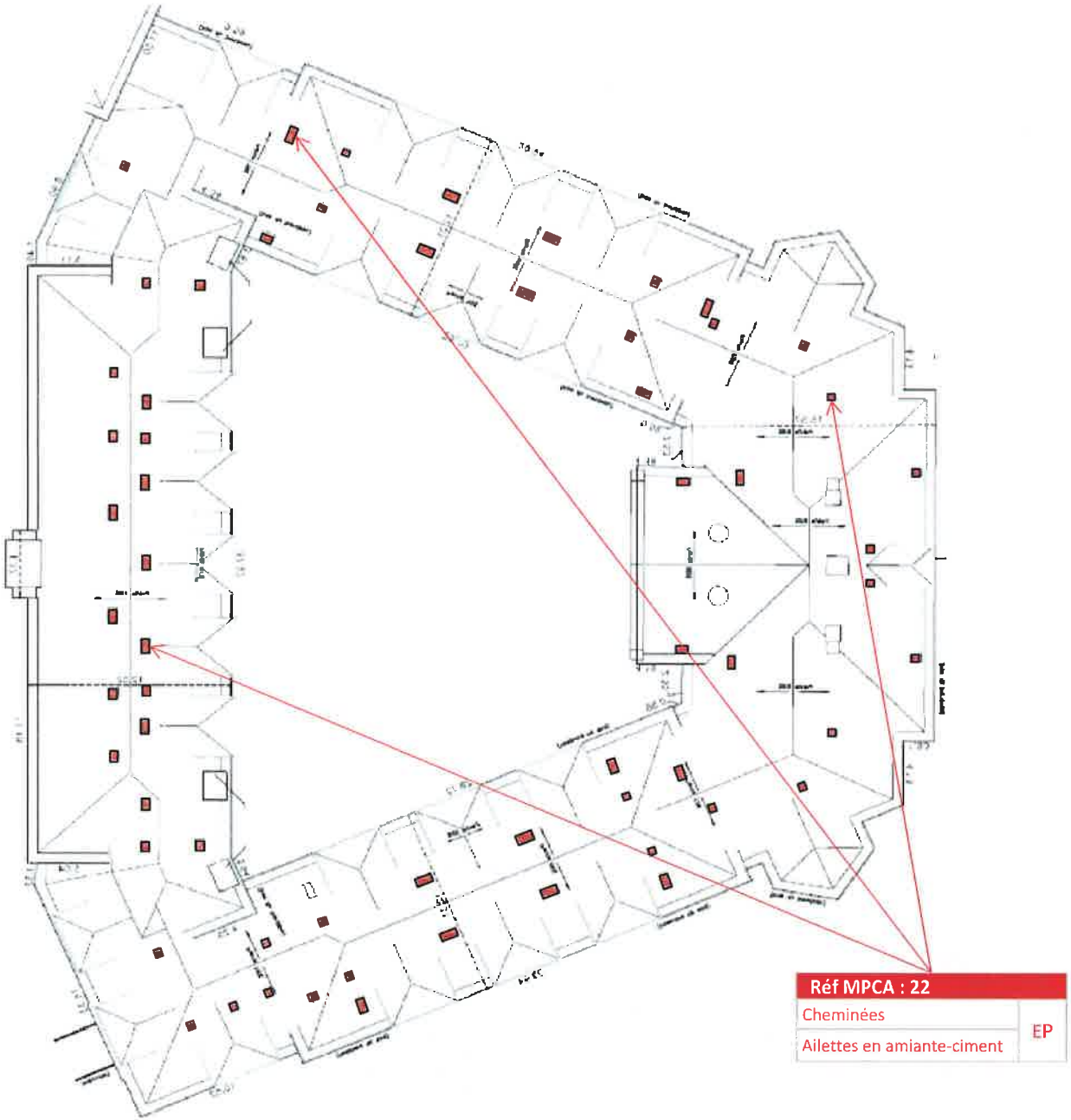

Plan de localisation des matériaux contenant de l'amiante

AREDIA	AREDIA
	5, rue Paul Gauguin
	94000 CRETEIL
	Tél : 06 16 79 52 20
Bâtiment A	ZAC CHERIOUX
Trapèze	4, route de fontainebleau
Niveau : Toitures	94400 VITRY SUR SEINE

Informations relatives au rapport de repérage:

Références du rapport : 21A-05-155

Rédacteur : M. REFES

Vérificateur : M. REFES

Date : 17/05/2021

Révision : 00

Commentaires :

Légendes :

EP - Evaluation Périodique

AC1 - Action Corrective de 1er niveau

AC2 - Action Corrective de 2ème niveau

N1 - Note 1

N2 - Note 2

N3 - Note 3

NE - Non Renseigné

PAD - Pas d'Amiante Détecté

AD - Amiante Détecté

LNV - Local Non Visité

Photos

	Photo n° 01 Localisation : Sous sol - Local soute à mazout Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : Gaine de ventilation en amiante-ciment
	Photo n° 02 Localisation : Sous sol - Grande chaufferie Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Calorifugeages Description : Calorifugeage cartonné
	Photo n° 03 Localisation : RDC bas - Sous porche en partie haute en traversée de mur Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Calorifugeages Description : Calorifugeage cartonné
	Photo n° 04 Localisation : Rez de chaussée bas - Cour - Sortie de la gaine de la soute à mazout Ouvrage : Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs) Partie d'ouvrage : Coffrage perdu Description : Coffrage perdu
	Photo n° 05 Localisation : Rez de chaussée bas - Seuil et entrée local Magasins Ouvrage : Planchers Partie d'ouvrage : Dalles de sol Description : Dalles de sol orange

	Photo n° 05 Localisation : Rez de chaussée bas - Seuil et entrée local Magasins Ouvrage : Planchers Partie d'ouvrage : Dalles de sol Description : Dalles de sol orange
	Photo n° 06 Localisation : Rez de chaussée bas - Cour sous rampe Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : Conduit pour évacuation des eaux
	Photo n° 07 Localisation : Rez de chaussée bas - Sanitaires Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : Gaine de ventilation
	Photo n° 08 Localisation : Rez de chaussée bas - Esc 4 - A proximité porte cour Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : Gaine de ventilation
	Photo n° 09 Localisation : Rez de chaussée haut - Palier escalier Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : Gaine de ventilation

	Photo n° 10 Localisation : 1er étage - En partie haute du local Rgt et dans les combles 1 Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : 2 conduits en amiante-ciment
	Photo n° 10 Localisation : 1er étage - En partie haute du local Rgt et dans les combles 1 Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : 2 conduits en amiante-ciment
	Photo n° 11 Localisation : 1er étage : Dans comble coté chambres Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Calorifugeages Description : Calorifugeage cartonné
	Photo n° 12 Localisation : 1er étage : Combles 2 Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : 2 conduits en amiante-ciment
	Photo n° 13 Localisation : 1er étage : combles 1, Galerie technique et Comble 2 Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Calorifugeages Description : Calorifugeage cartonné

	Photo n° 14 Localisation : Rez de chaussée bas - Stockage sous lino beige Ouvrage : Planchers Partie d'ouvrage : Dalles de sol Description : Dalles de sol grise
	Photo n° 15 Localisation : Rez de chaussée bas - Classe 4 Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : Gaine de ventilation basse
	Photo n° 16 Localisation : Etage 1 - Couloir 2 Ouvrage : Planchers Partie d'ouvrage : Dalles de sol Description : Dalles de sol beige
	Photo n° 17 Localisation : Etage 1 - Couloir 1, chambres 1 à 5, 7, 10 et 12 Ouvrage : Planchers Partie d'ouvrage : Dalles de sol Description : Dalle de sol grise alvéolée
	Photo n° 18 Localisation : Etage 2 : Déb - En partie haute Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : 2 conduits en amiante ciment

	Photo n° 19 Localisation : Etage 2 : Réserve 1 - En partie basse Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : 2 conduits en amiante ciment
	Photo n° 20 Localisation : Etage 2 : Réserve 2 (moitié), Chambres 1 à 4, et 7 à 10 Ouvrage : Planchers Partie d'ouvrage : Dalles de sol Description : Dalles de sol grise alvéolée
	Photo n° 21 Localisation : Etage 2 : Chambre 4 (1 m² environ) et Chambre 5 Ouvrage : Planchers Partie d'ouvrage : Dalles de sol Description : Revêtement linoléum marron avec motifs + sous couche cartonée
	Photo n° 22 Localisation : Toiture - Sortie de cheminée Ouvrage : Toitures Partie d'ouvrage : Plaques (fibres-ciment) Description : Ailettes en amiante-ciment

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
-	-	-	-	-

Copie des rapports d'essais :

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

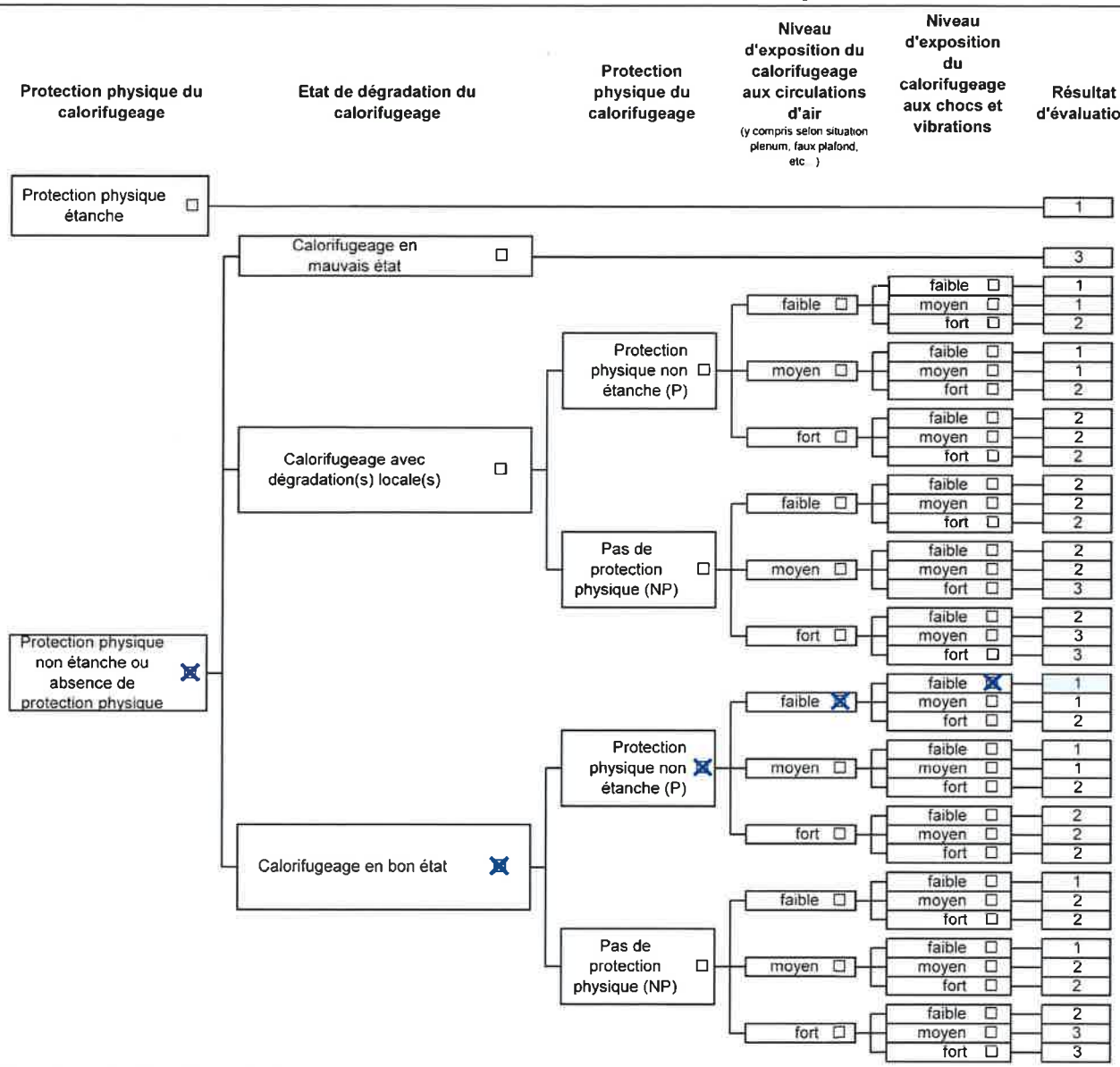

Dossier n° 21A-05-155/T
Date de l'évaluation : 17/05/2021
Bâtiment / local ou zone homogène : Sous sol - Grande chaufferie
Identifiant Matériau : 02
Matériau : Calorifugeage cartonné
Résultat Score 1 : Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

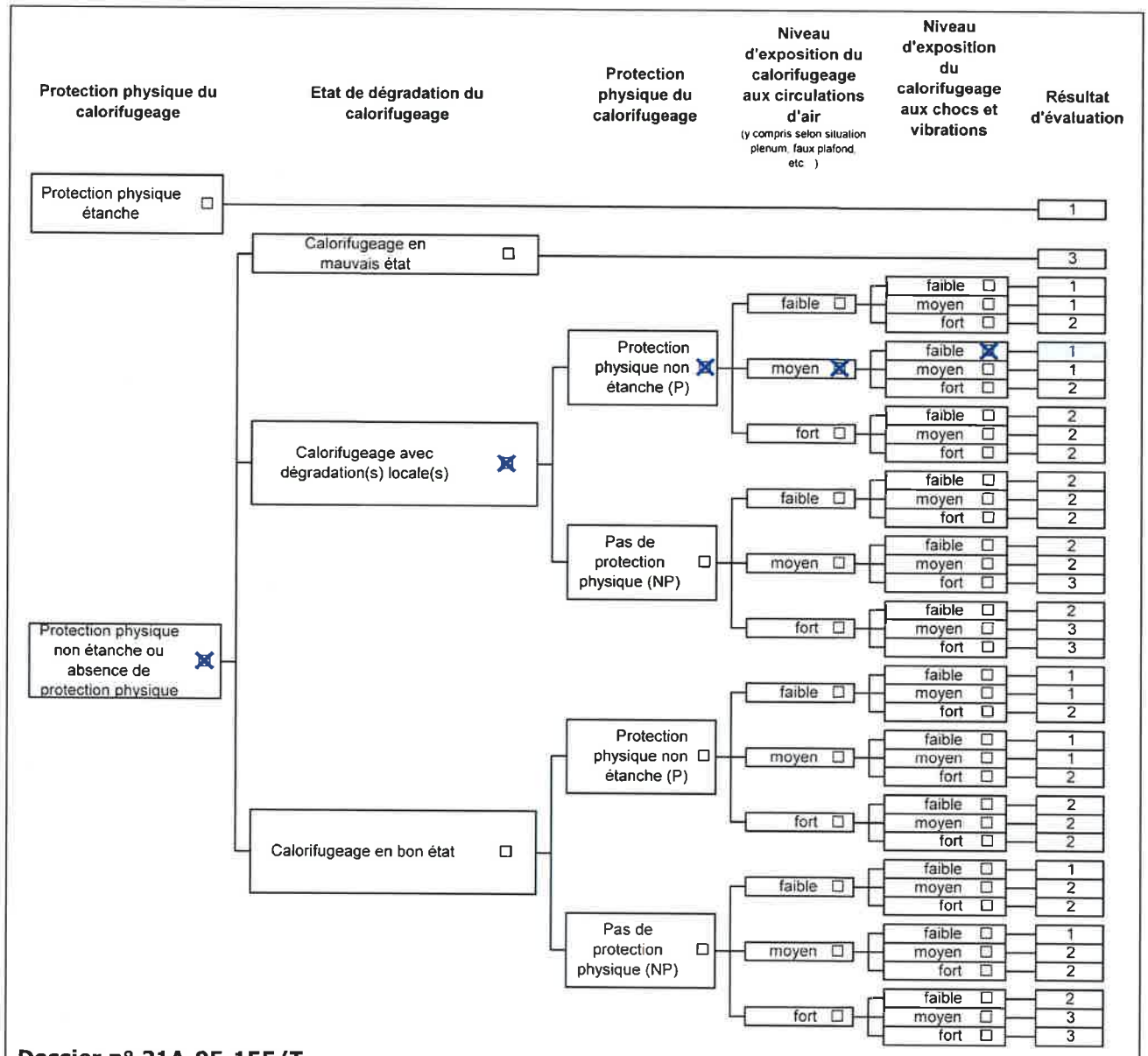

Dossier n° 21A-05-155/T
Date de l'évaluation : 17/05/2021
Bâtiment / local ou zone homogène : RDC bas - Sous porche en partie haute en traversée de mur
Identifiant Matériau : 03
Matériau : Calorifugeage cartonné
Résultat Score 1 : Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

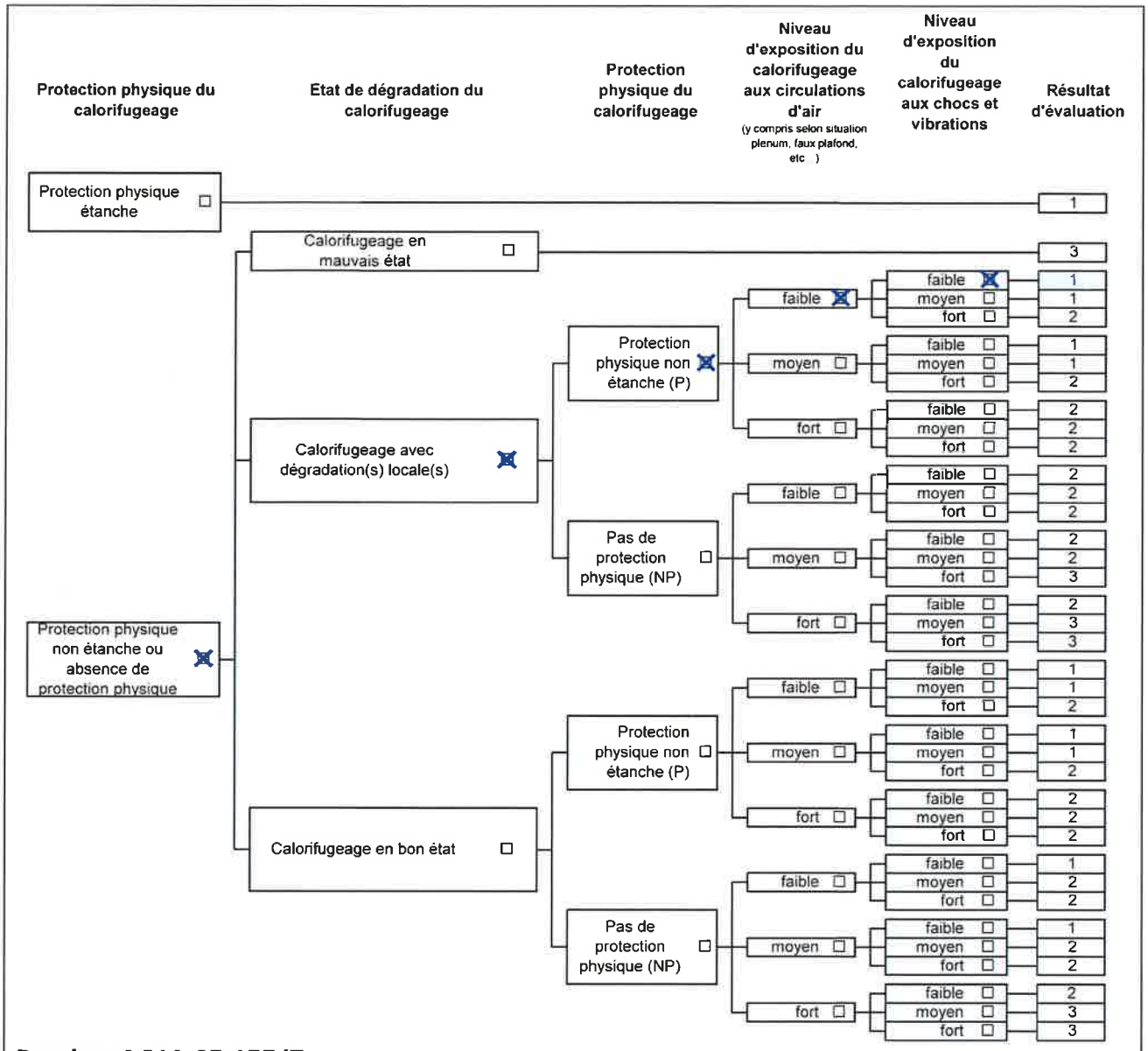

Dossier n° 21A-05-155/T
Date de l'évaluation : 17/05/2021
Bâtiment / local ou zone homogène : 1er étage : Dans comble coté chambres
Identifiant Matériau : 11
Matériau : Calorifugeage cartonné
Résultat Score 1 : Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

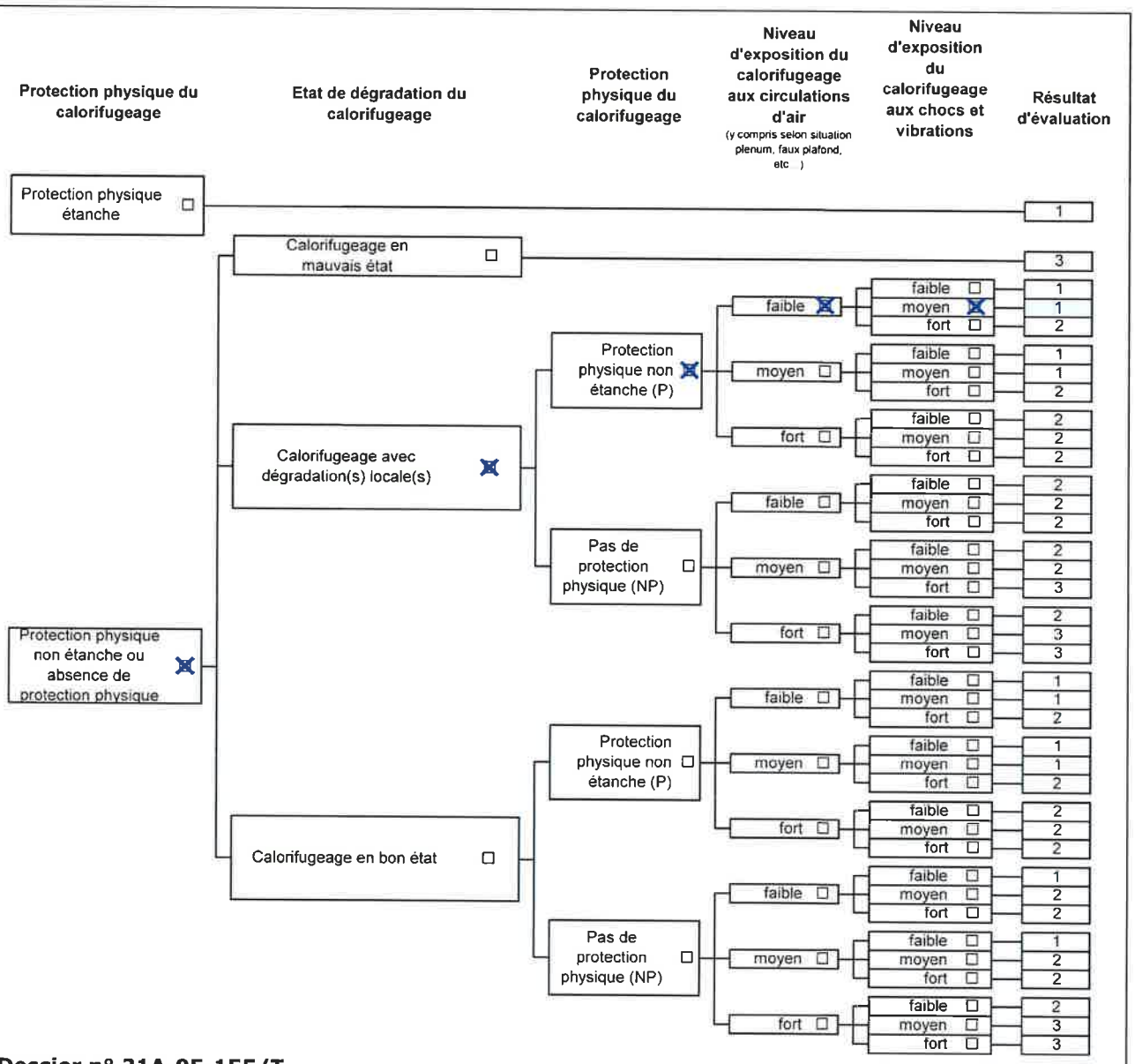

Dossier n° 21A-05-155/T
Date de l'évaluation : 17/05/2021
Bâtiment / local ou zone homogène : 1er étage : combles 1, Galerie technique et Comble 2
Identifiant Matériau : 13
Matériau : Calorifugeage cartonné
Résultat Score 1 : Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.		

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

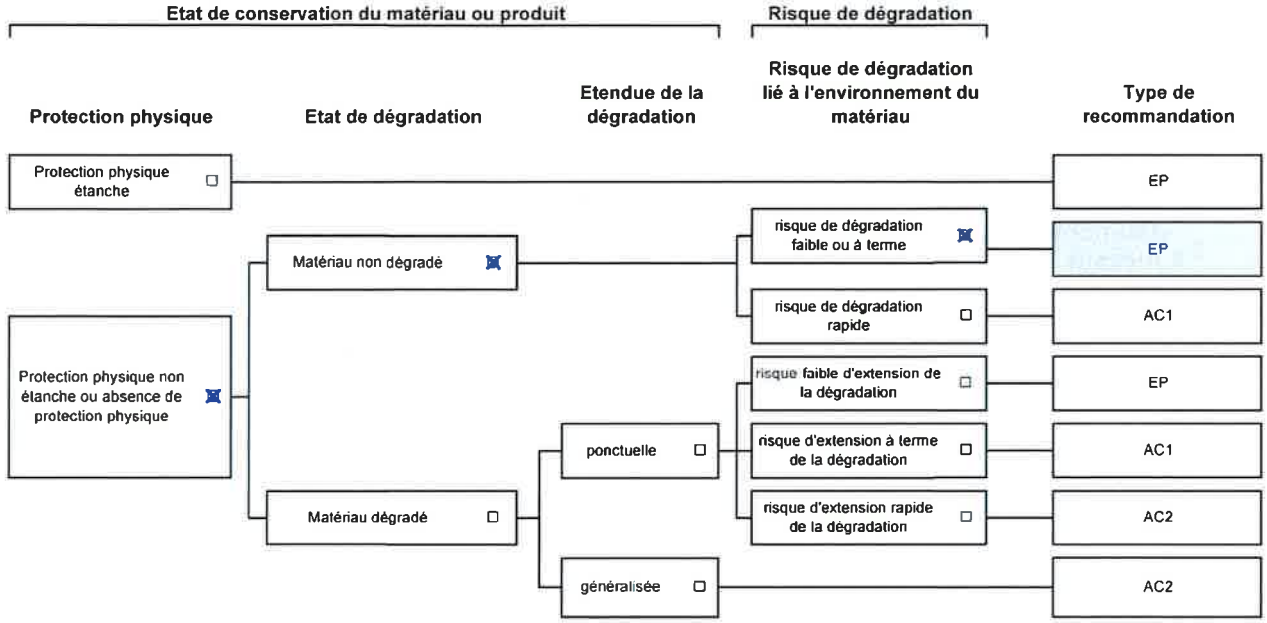

Dossier n° 21A-05-155/T
Date de l'évaluation : 17/05/2021
Bâtiment / local ou zone homogène : Sous sol - Local soute à mazout
Identifiant Matériau : 01
Matériau : Gaine de ventilation en amiante-ciment
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

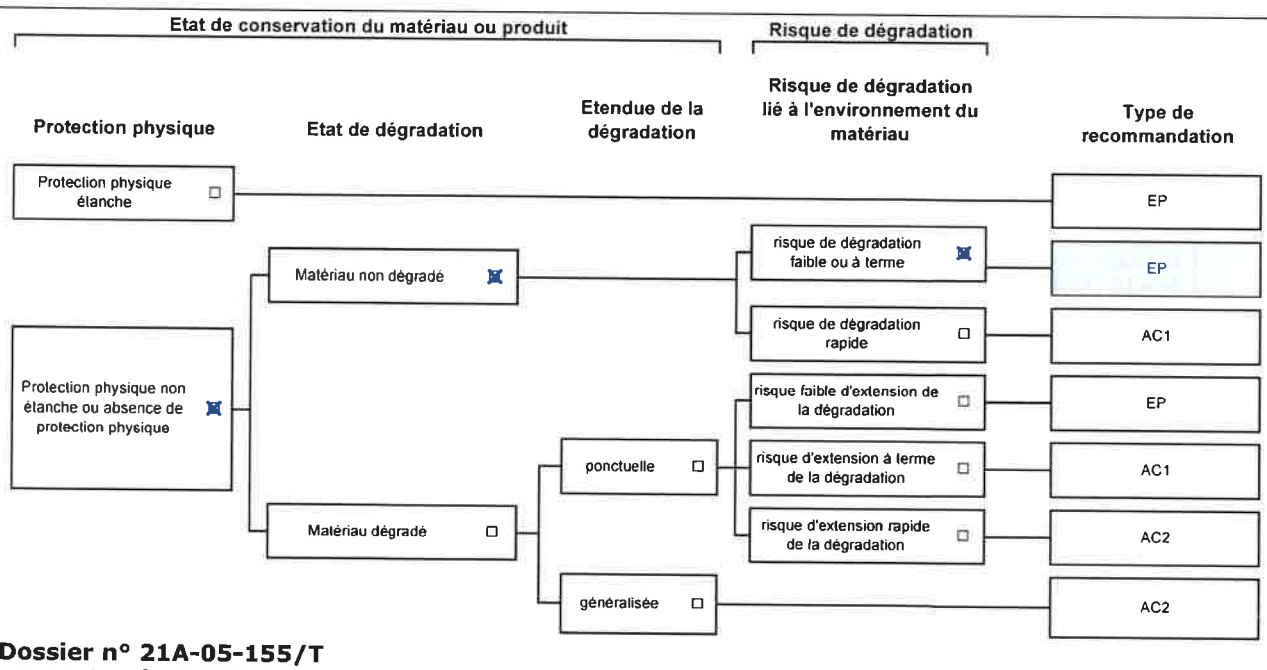

Dossier n° 21A-05-155/T
Date de l'évaluation : 17/05/2021
Bâtiment / local ou zone homogène : Rez de chaussée bas - Cour - Sortie de la gaine de la soute à mazout
Identifiant Matériau : 04
Matériau : Coffrage perdu
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

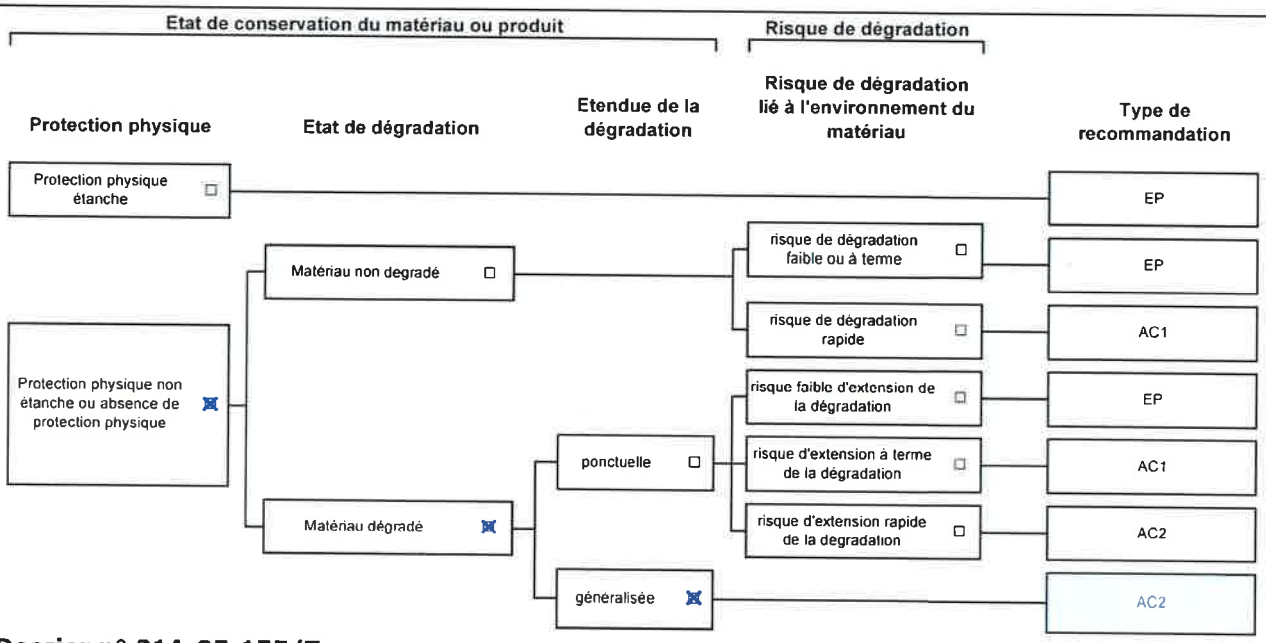

Dossier n° 21A-05-155/T
Date de l'évaluation : 17/05/2021
Bâtiment / local ou zone homogène : Rez de chaussée bas - Seuil et entrée local Magasins
Identifiant Matériau : 05
Matériau : Dalles de sol orange
Résultat AC2 : Il est recommandé de réaliser une action corrective de second niveau.

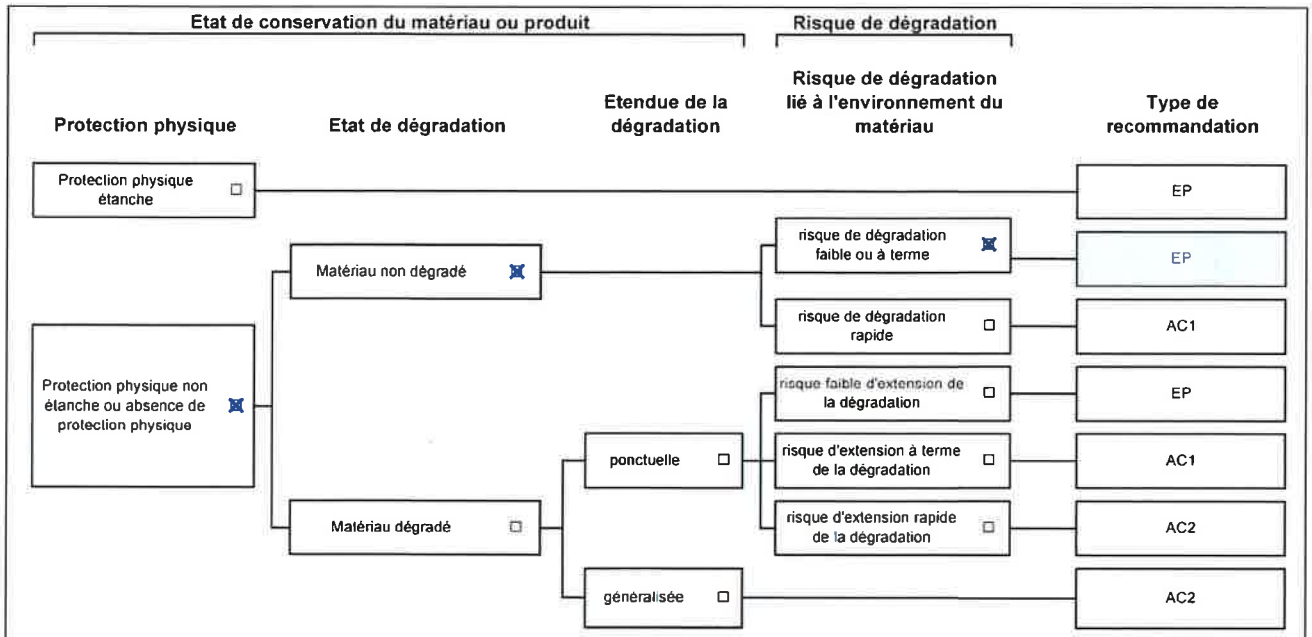

Dossier n° 21A-05-155/T
Date de l'évaluation : 17/05/2021
Bâtiment / local ou zone homogène : Rez de chaussée bas - Cour sous rampe
Identifiant Matériau : 06
Matériau : Conduit pour évacuation des eaux
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

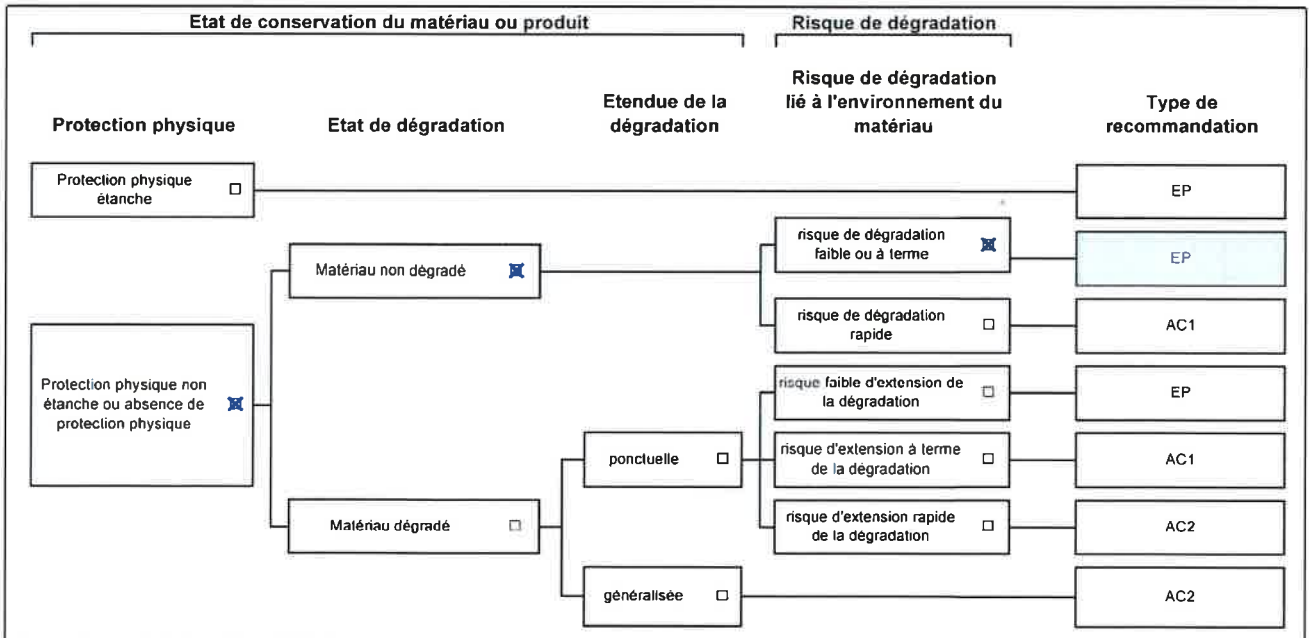

Dossier n° 21A-05-155/T
Date de l'évaluation : 17/05/2021
Bâtiment / local ou zone homogène : Rez de chaussée bas - Sanitaires
Identifiant Matériau : 07
Matériau : Gaine de ventilation
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

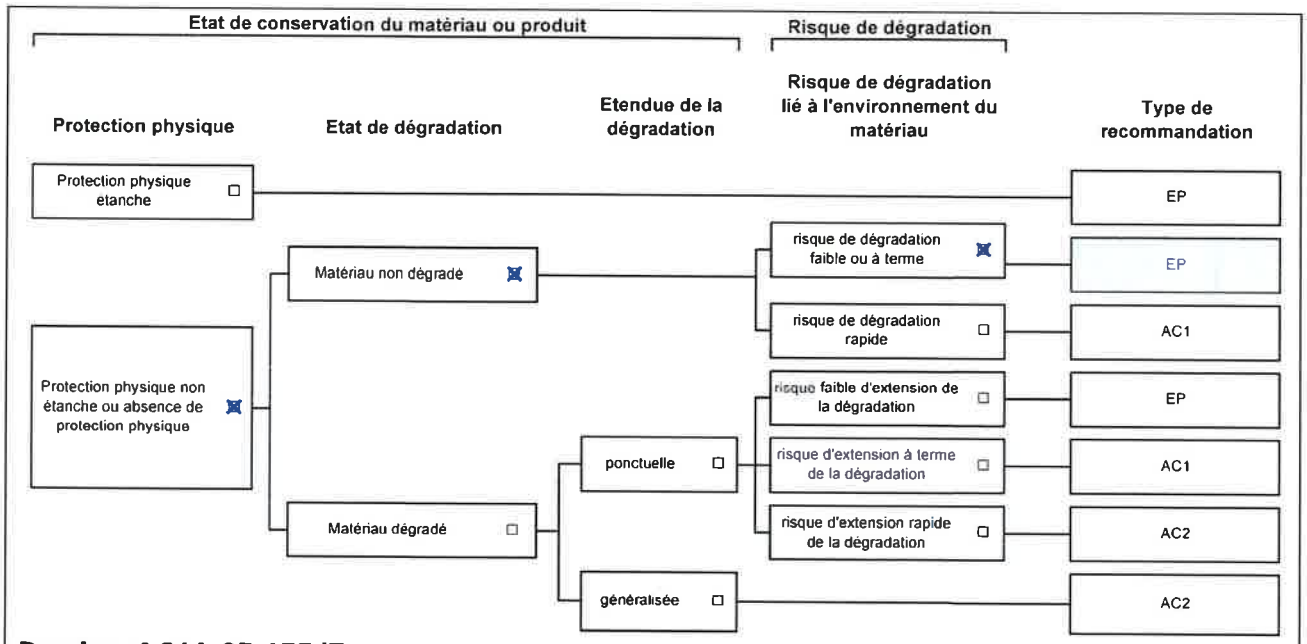

Dossier n° 21A-05-155/T
Date de l'évaluation : 17/05/2021
Bâtiment / local ou zone homogène : Rez de chaussée bas - Esc 4 - A proximité porte cour
Identifiant Matériau : 08
Matériau : Gaine de ventilation
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

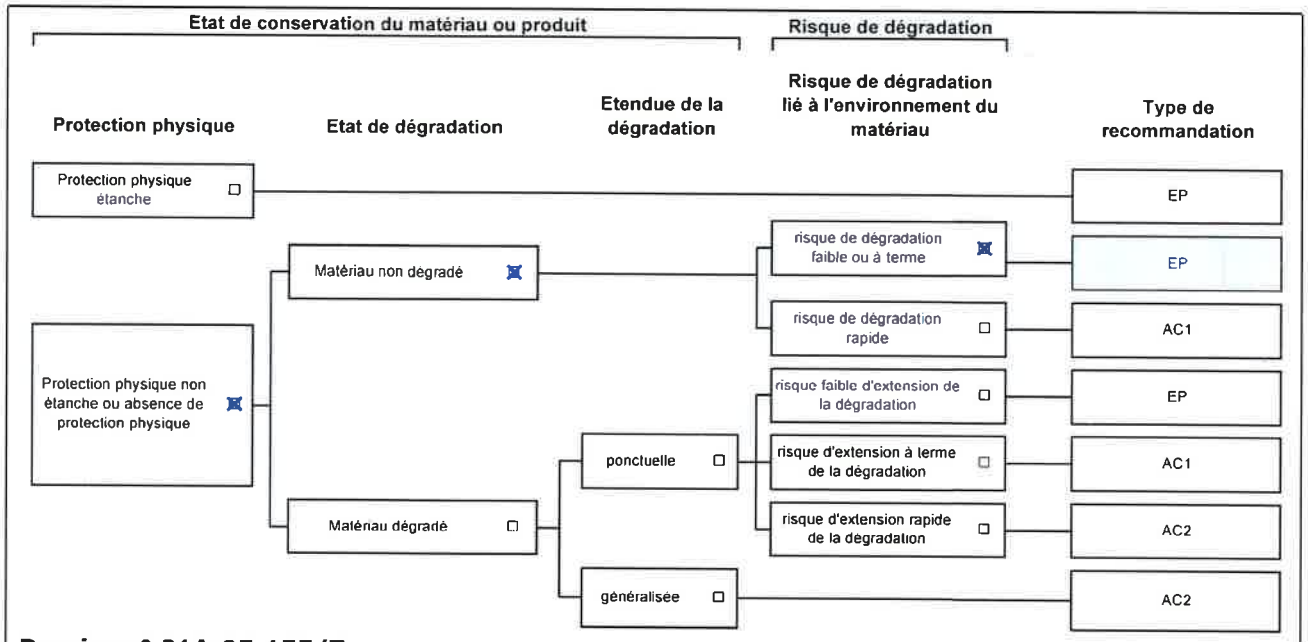

Dossier n° 21A-05-155/T
Date de l'évaluation : 17/05/2021
Bâtiment / local ou zone homogène : Rez de chaussée haut - Palier escalier
Identifiant Matériau : 09
Matériau : Gaine de ventilation
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

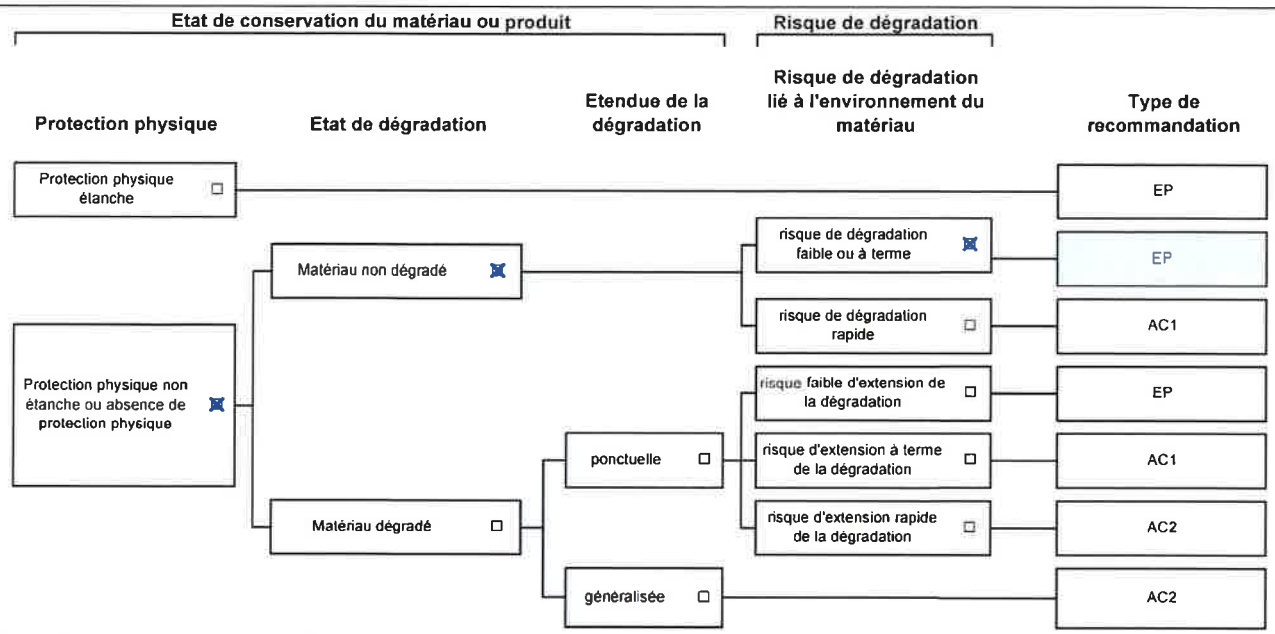

Dossier n° 21A-05-155/T
Date de l'évaluation : 17/05/2021
Bâtiment / local ou zone homogène : 1er étage - En partie haute du local Rgt et dans les combles 1
Identifiant Matériau : 10
Matériau : 2 conduits en amiante-ciment
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

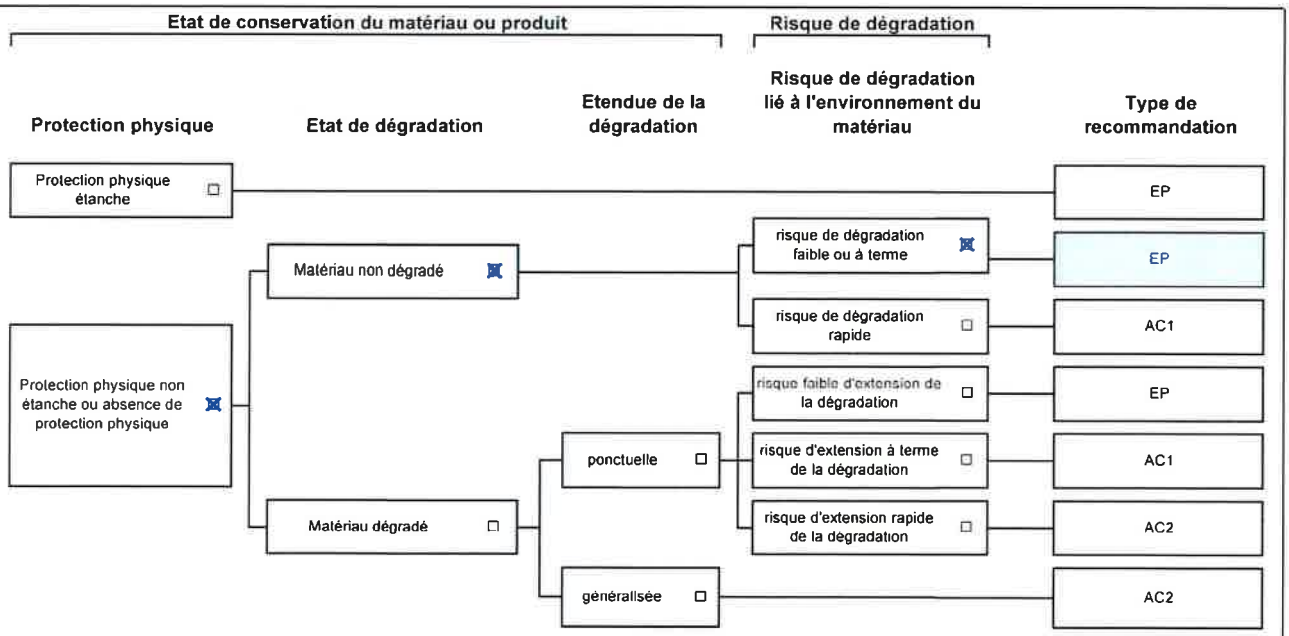

Dossier n° 21A-05-155/T
Date de l'évaluation : 17/05/2021
Bâtiment / local ou zone homogène : 1er étage : Combles 2
Identifiant Matériau : 12
Matériau : 2 conduits en amiante-ciment
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

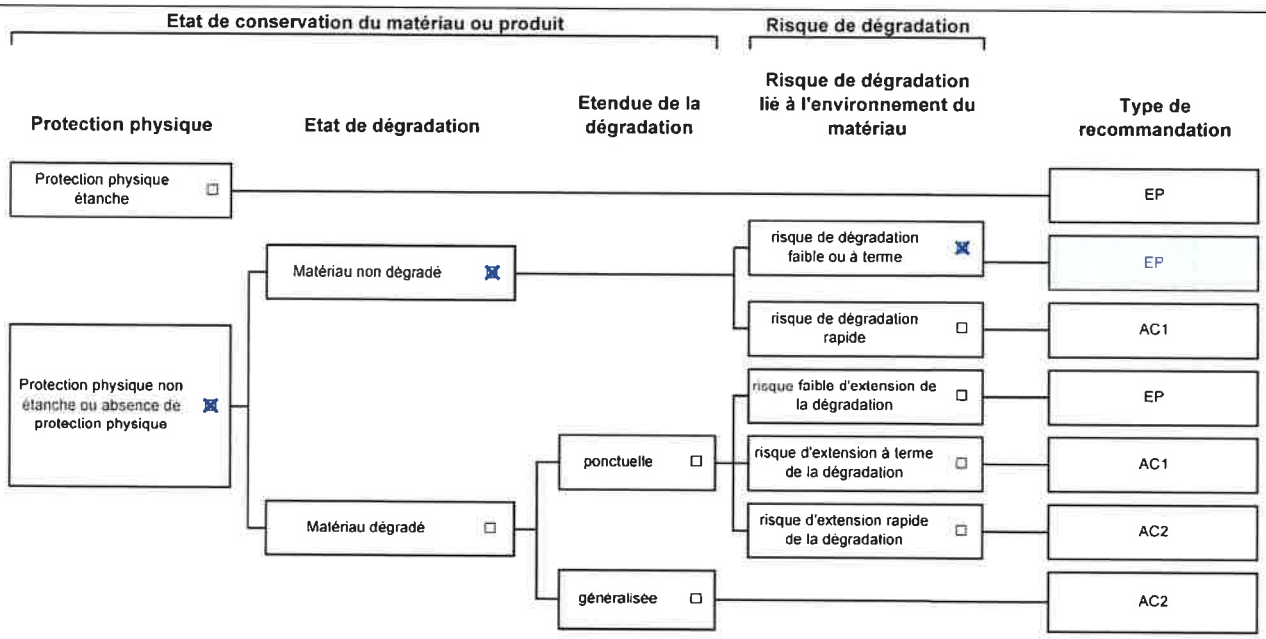

Dossier n° 21A-05-155/T
Date de l'évaluation : 17/05/2021
Bâtiment / local ou zone homogène : Rez de chaussée bas - Stockage sous lino beige
Identifiant Matériau : 14
Matériau : Dalles de sol grise
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

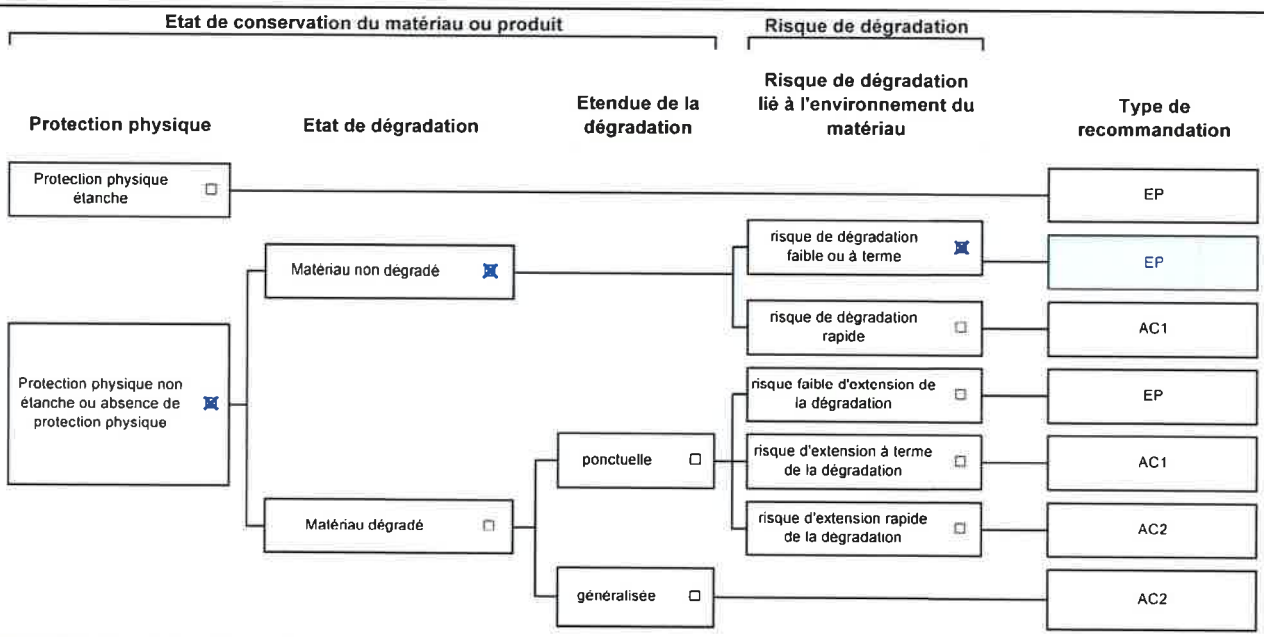

Dossier n° 21A-05-155/T
Date de l'évaluation : 17/05/2021
Bâtiment / local ou zone homogène : Rez de chaussée bas - Classe 4
Identifiant Matériau : 15
Matériau : Gaine de ventilation basse
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

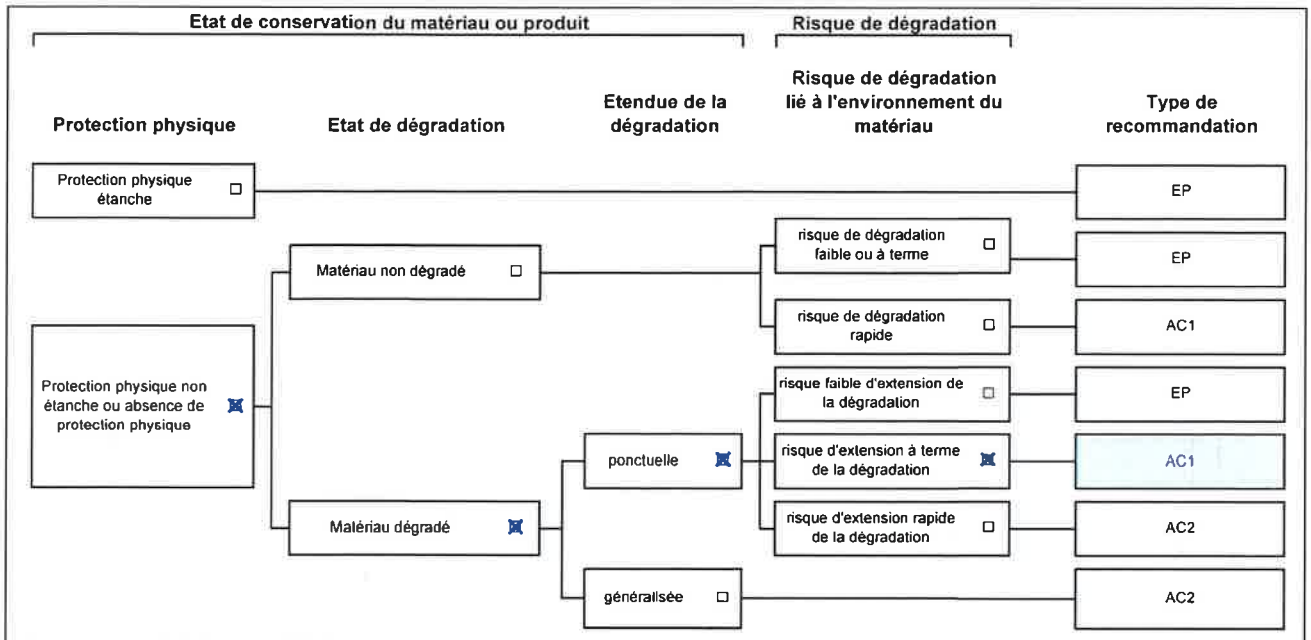

Dossier n° 21A-05-155/T
Date de l'évaluation : 17/05/2021
Bâtiment / local ou zone homogène : Etage 1 - Couloir 2
Identifiant Matériau : 16
Matériau : Dalles de sol beige
Résultat AC1 : Il est recommandé de réaliser une action corrective de premier niveau.

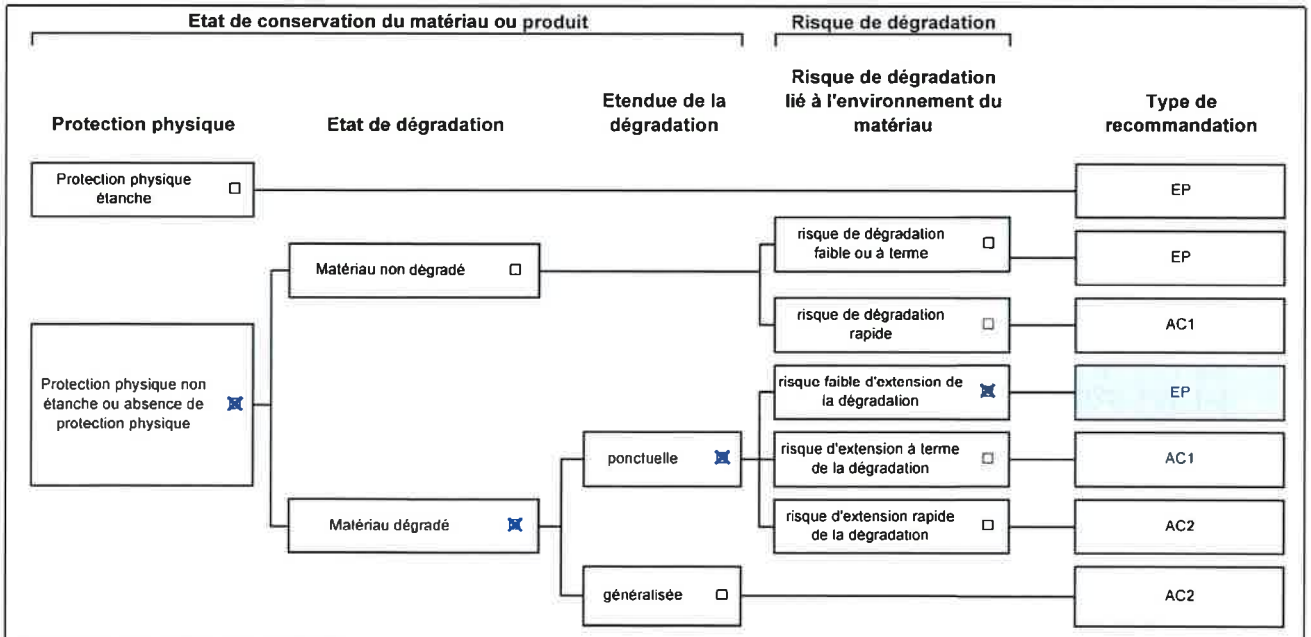

Dossier n° 21A-05-155/T
Date de l'évaluation : 17/05/2021
Bâtiment / local ou zone homogène : Etage 1 - Couloir 1, chambres 1 à 5, 7, 10 et 12
Identifiant Matériau : 17
Matériau : Dalle de sol grise alvéolée
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

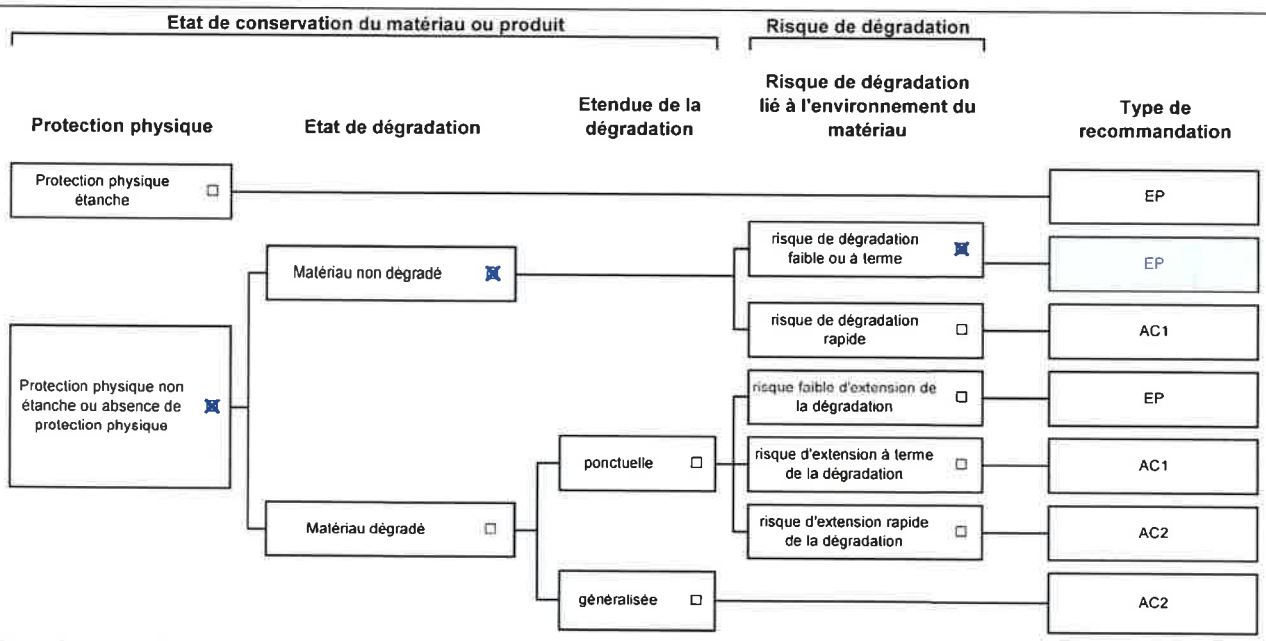

Dossier n° 21A-05-155/T
Date de l'évaluation : 17/05/2021
Bâtiment / local ou zone homogène : Etage 2 : Déb - En partie haute
Identifiant Matériau : 18
Matériau : 2 conduits en amiante ciment
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

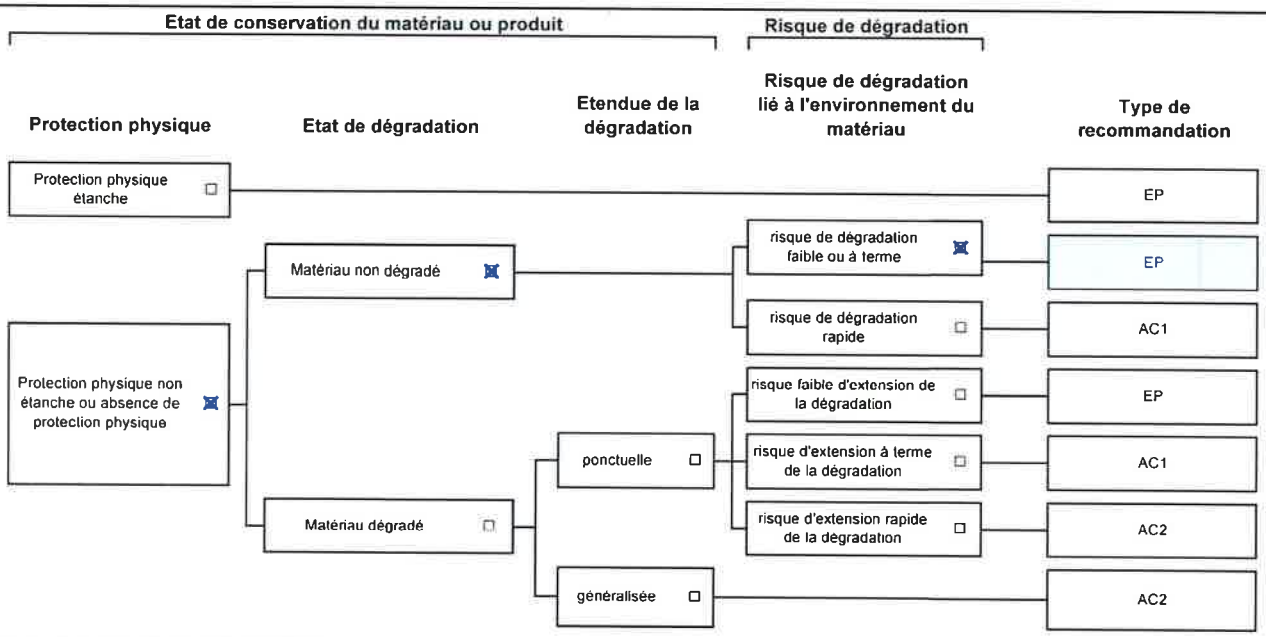

Dossier n° 21A-05-155/T
Date de l'évaluation : 17/05/2021
Bâtiment / local ou zone homogène : Etage 2 : Réserve 1 - En partie basse
Identifiant Matériau : 19
Matériau : 2 conduits en amiante ciment
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

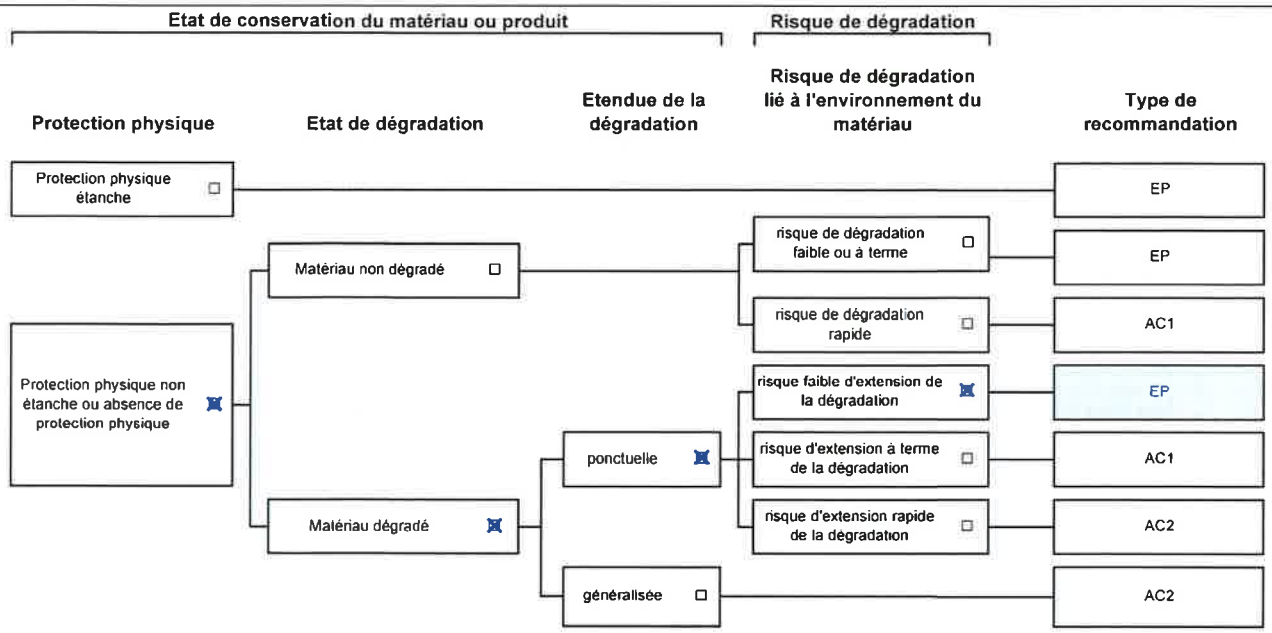

Dossier n° 21A-05-155/T
Date de l'évaluation : 17/05/2021
Bâtiment / local ou zone homogène : Etage 2 : Réserve 2 (moitié), Chambres 1 à 4, et 7 à 10
Identifiant Matériau : 20
Matériau : Dalles de sol grise alvéolée
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

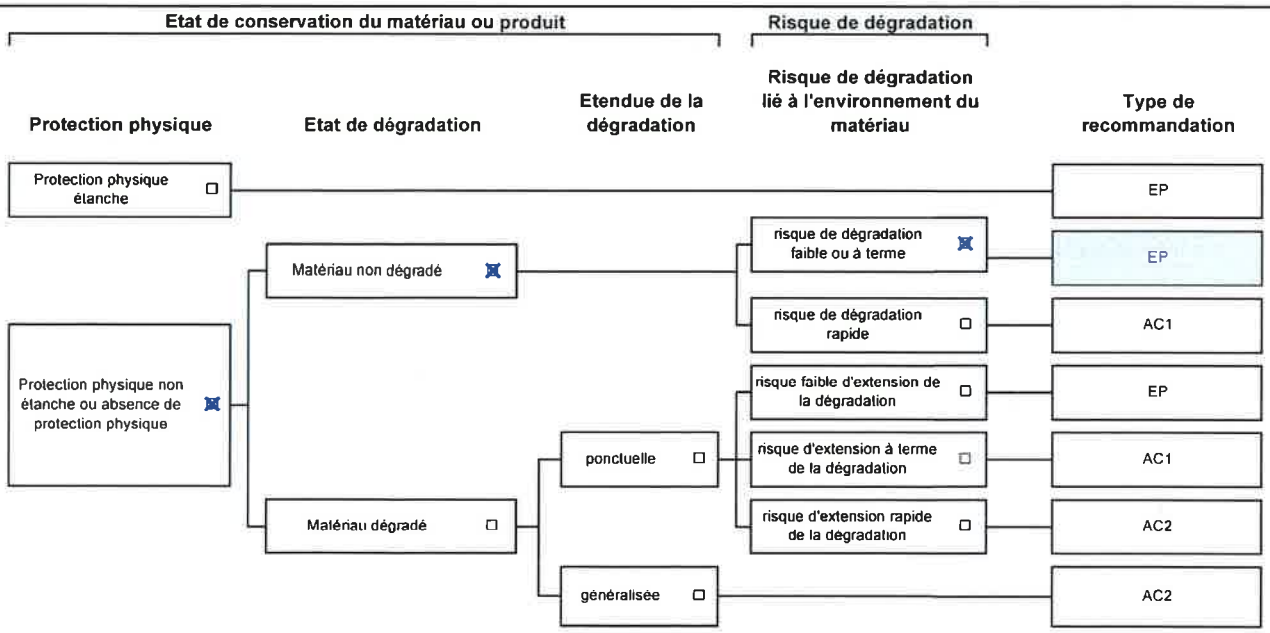

Dossier n° 21A-05-155/T
Date de l'évaluation : 17/05/2021
Bâtiment / local ou zone homogène : Etage 2 : Chambre 4 (1 m² environ) et Chambre 5
Identifiant Matériau : 21
Matériau : Revêtement linoléum marron avec motifs + sous couche cartonée
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

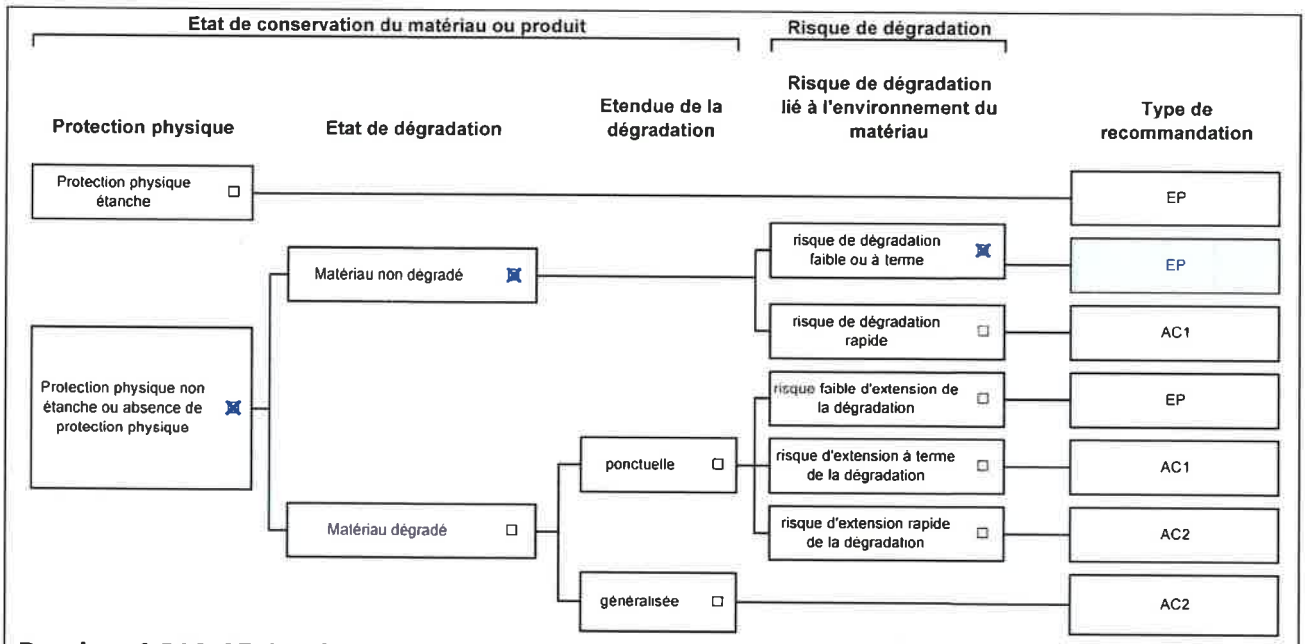

Dossier n° 21A-05-155/T
Date de l'évaluation : 17/05/2021
Bâtiment / local ou zone homogène : Toiture - Sortie de cheminée
Identifiant Matériau : 22
Matériau : Ailettes en amiante-ciment
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entrainer rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :
- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que les risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A

contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
   a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
   b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
   a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
   c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
   d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
   Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
   a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
   Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
   b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
   c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
   d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
   En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons

(mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.
En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.
Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.
De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.
Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.
Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.
Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.
Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.
Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.
Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.
A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.
Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.
Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de

stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.6 - Annexe - Autres documents

Allianz

Attestation d'Assurance

Allianz Responsabilité Civile des Entreprises de Services

La Compagnie Allianz I.A.R.D., dont le siège social est sis 1, Cours Michelet – CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX atteste que :

STE AREDIA
5 rue Paul GAUGUIN
94000 CRETEIL

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le n° 49 133 633 qui a pris effet le 24/09/2012.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligation édictées par l'ordonnance n° 2005 – 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n ° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Diagnostics réglementaires liés à la vente ou location d'immeubles :

- Risque d'exposition au plomb,
- Repérage amiante avant vente,
- Dossier technique amiante,
- Etat parasitaire,
- Installation intérieure d'électricité
- Installation intérieure de gaz
- Présence de termites,
- Risques naturels et technologiques,
- Diagnostic de performance énergique,
- Loi carrez
- Prêt a taux zéro,
- Repérage amiante avant travaux ou démolition.

La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D., a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions...).
Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Etablie à Lyon, le 22/12/2020
Pour Allianz,
Salomé RIBEIRO

Allianz IARD – Entreprise régie par le Code des assurances.
Société anonyme au capital de 991.967.200 euros - Siège social : 1, Cours Michelet – CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

1 / 2

Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 3040 Version 003

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur REFES Madjid

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention **Amiante Avec Mention****
Date d'effet : 29/10/2017 - Date d'expiration : 28/10/2022

Amiante sans mention **Amiante Sans Mention***
Date d'effet : 29/10/2017 - Date d'expiration : 28/10/2022

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 07/09/2017.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.
**Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C.1 et examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire

CPEDI FR 11 rev13

Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible

AREDIA

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

• Norme NF P 03-201 de Février 2016
• Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites
• Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification
• Décret n° 2010-1200 du 11 octobre 2010 pris pour l'application de l'article L. 271-6 du code de la construction et de l'habitation.
• Arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites
• Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 133-5, L. 133-6, L. 271-4 à L. 271-6, R. 133-1, R. 133-3 et R. 133-7
• Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 (Articles R 133-1 à R 133-7 et R 271-1 à R271-3 du code de la Construction et de l'Habitation),
• Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction
• Décret n°2006-1653 du 21 décembre 2006 relatif aux durées de validité des documents constituant le dossier de diagnostic technique et modifiant le code de la construction et de l'habitation.

Numéro de dossier :	21A-05-155
Date du repérage :	16/06/2021
Heure d'arrivée :	09 h00
Durée du repérage :	02h00

A. - Désignation du ou des bâtiments

Département :..... **VAL DE MARNE**
Adresse :..... **4, route de Fontainebleau**
Commune :..... **94400 VITRY SUR SEINE**
Référence cadastrale :..... **N.C**
Type de bien :..... **Centre socio éducatif**
Bâtiment : ..... **Bâtiment A**
Désignation et situation du ou des lots de copropriété : **Clocher**
Périmètre de repérage :..... **Sous sol à toiture : Divers locaux et zones**
Description complémentaire : **Caves, Bureaux, salles, et logements à l'étage**
Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :
- Immeuble situé dans une zone classée à risque termites par le Préfet : **OUI**
- Arrêté préfectoral N°**2009/961** du **17 Mars 2009** relatif à la Lutte contre les termites / Niveau d'infestation : **Faible**
- Traitement antérieur contre les termites : **NON**
- Présence antérieure de termites dans le bâtiment : **NON**
- Notice technique fournie (selon R 112-4 du CCH) : **NON**

B. - Désignation du client

Désignation du client :
Nom et prénom :..... **SADEV 94**
Adresse :..... **31, rue Anatole France**
94306 VINCENNES CEDEX

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :
propriétaire
Nom et prénom :..... **Conseil Départemental du Val de Marne – Hôtel du Département**
Adresse :..... **21-29 avenue du Général de Gaulle**
94054 Cedex

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :
Nom et prénom : .....**AMRANI MOHAND**
Raison sociale et nom de l'entreprise : .....**AREDIA**
Adresse : .....**5 Rue Paul Gauguin**
94000 CRETEIL
Numéro SIRET : **753 846 484 00016**
Désignation de la compagnie d'assurance : ...**ALLIANZ**
Numéro de police et date de validité : .....**49133633 / 01/01/2021**

Organisme certificateur :
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **GINGER CATED**
Adresse de l'organisme : **GINGER CATED 12 avenue Gay Lussac ZAC LA CLEF ST PIERRE 78990 ELANCOURT**
Numéro du certificat : **N° 355**
Date de validité : **26/02/2023**

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées : **ZAC CHERIOUX – LOT A : BATIMENT ADMINISTRATIF « CLOCHER »**

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
RDC : Circulation	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC : Pl1 / Pl2	Sol : Parquet bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Etagères bois / Papiers / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC : B 5	Sol : Dalle de sol souple	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC : B 4	Sol : Dalle de sol souple	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Cartons / Planches	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC : Pl 3	Sol : Parquet bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Etagères bois / Papiers	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC : Hall	Sol: Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites

	Divers : Palettes bois / Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC : B 7	Sol : Lino	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois / PVC	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC : B 6	Sol : Lino	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois / PVC	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Papiers	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC : B 3	Sol : Lino	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois / PVC	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Papiers / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC : Cuisine	Sol : Lino	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC : Placard cuisine	Sol : Moquette	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Etagères bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC : Dgt 1	Sol : Lino	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC : B 2	Sol : Lino	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois / PVC	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC : B 1	Sol : Lino	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois / PVC	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC : WC 1	Sol : Lino	Absence d'indice d'infestation de termites

	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC : Dgt 2	Sol : Lino	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC : Pl 4	Sol : Lino	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Etagères bois / Papiers / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC : Rgt	Sol : Lino	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Table bois / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC : IMP	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC : B 8	Sol : Parquet bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Cartons / Papiers	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC : Palier	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC / Sous sol : Escalier Caves	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton brut / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
Sous sol : SAS	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton brut / Plâtre brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Planches bois / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
Sous sol : Serveur	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites

	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Sous sol : Local 1	Sol : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Murs : Moellons	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
Sous sol : Local 2	Sol : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Murs : Moellons	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte: Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
Sous sol : Local 3	Sol : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Murs : Moellons	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Cartons / Etagères bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Sous sol : Galerie	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte: Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Sous sol : Réserve	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte: Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Sous sol : Dégagement 1	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton brut / Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
Sous sol : Palier	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Table bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Sous sol : Cave 1	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Moellons / Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Chaise bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Sous sol : Cave 2	Sol : Terre battue	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Moellons / Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Cartons / Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Sous sol : Cave 3	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Moellons / Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Cartons / planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Sous sol : Cave 4	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Cartons / Chaise bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Sous sol : Dégagement 2	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton brut / Brique	Absence d'indice d'infestation de termites

	Plafond : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Echelle bois / Papier	Absence d'indice d'infestation de termites
Sous sol : Cave 5	Sol : Terre battue	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Moellons / Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Etagères bois / Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Sous sol : Cave 6	Sol : Terre battue	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Moellons / Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Cartons / Table bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Sous sol : Cave 7	Sol : Terre battue	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Moellons / Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Sous sol : Cave 8	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Moellons / Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Echelle bois / Chaise bois / Table bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement Gauche : Entrée 2	Sol : Parquet bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement Gauche : Séjour	Sol : Parquet bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement Gauche : Salle à Manger	Sol : Parquet	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement Gauche : Entrée 1	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement Gauche : WC	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites

R+1 : Appartement Gauche : Cuisine	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement Gauche : Placard 1	Sol : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Etagères bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement Gauche : Cellier	Sol : Parquet	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte: Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Etagères bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement Gauche : Degt 2	Sol : Parquet	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement Gauche : Placard 2	Sol : Parquet	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte: Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Etagères bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement Gauche : Salle de Bain	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement Gauche : Chambre 1	Sol : Parquet	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement Gauche : Chambre 2	Sol : Parquet	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement Gauche : Entrée 1	Sol : Parquet	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites

	Divers : Etagères bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement Gauche : Terrasse	Sol : Plomb	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Briques	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Végétation / Bacs à fleurs	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement de Droite : Entrée 2	Sol : Parquet	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement de Droite : Séjour	Sol : Parquet	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement de Droite : Salle à Manger	Sol : Parquet	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement de Droite : Placard 2	Sol : Parquet	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Etagères bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement de Droite : Degt 1 et 2	Sol : Parquet	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement de Droite : Placard 1	Sol : Parquet	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Etagères bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement de Droite : Chambre 3	Sol : Dalle de sol souple	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Tableau bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement de Droite : Chambre 2	Sol : Parquet	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Table bois / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement Droite : Terrasse	Sol : Plomb	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Briques	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Végétation / Bacs à fleurs	Absence d'indice d'infestation de termites

R+1 : Appartement de Droite : Chambre 1	Sol : Dalle de sol souple	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement de Droite : Placard 3	Sol : Parquet	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Etagères bois / Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement de Droite : Entrée 1	Sol : Dalle de sol souple	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement de Droite : Placard 4	Sol : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Etagères bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement de Droite : Cuisine	Sol : Dalle de sol souple	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Appartement de Droite : WC	Sol : Dalle de sol souple	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Escalier	Sol : Parquet	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Combles : Palier	Sol : Dalle de sol	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Papiers	Absence d'indice d'infestation de termites
Combles : Grenier 2	Sol: Laine de verre	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur: Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton brut / Tuiles	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Planches bois / Portes bois / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
Combles : Grenier 1	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Tuile	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites

	Divers : Planches bois / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
Combles : WC	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
Combles : Pièce 1	Sol : Moquette	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Armoire bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Combles : Pièce 2	Sol : Ragréage rose	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Ragréage rose	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
EXTERIEUR 1 / 2 / 3	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
EXTERIEUR 4	Sol : Béton brut / Végétation	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
EXTERIEUR 5	Sol : Pavés en pierres	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
EXTERIEUR 6	Sol : Enrobé / Végétation	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton	Absence d'indice d'infestation de termites
EXTERIEUR 7	Sol : Enrobé / Végétation	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
EXTERIEUR 8	Sol : Béton brut / Végétation	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2) Identifier notamment : ossature, murs, Planchers, escaliers, Bois peintures, plinthes, Charpentes...
(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

R+1 : Appartement de gauche : Chambre
Combles : WC, Pièces 3 et 4

F. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
/	/	/

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

G. - Moyens d'investigation utilisés :

L'investigation consiste à faire un examen le plus complet possible de la situation du bâtiment désigné par le client sur le contrat de mission vis à vis des termites. Suite à l'investigation sur le bâtiment, l'opérateur signale au paragraphe « constatations diverses » du présent rapport la présence des éventuels indices d'agents de dégradation biologique du Bois t autres que les termites.

L'opérateur réalisant l'état relatif à la présence de termites doit inspecter le périmètre externe du bâtiment (dans sa totalité ou partiellement en fonction de la nature des obstacles techniques) sur une zone de 10 mètres de distance dans la limite de la propriété par rapport à l'emprise du bâtiment. La recherche porte sur les termites souterrains, termites de Bois sec et termites arboricoles.

La visite est réalisée par inspection visuelle, par sondage systématique des Bois visibles et accessibles à l'aide d'un poinçon, d'une lampe halogène 9 volts, d'une loupe, d'un humidimètre dans les parties accessibles, visibles et susceptibles d'être démontées sans outils. Un ciseau à Bois et une échelle peuvent être utilisés en cas de nécessité.

Documents remis : Plans

H. - Constatations diverses :

Autres xylophages : Sans objet

Parties d'Immeuble bâtis et non bâtis visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments à examiner	Résultat du diagnostic d'infestation

Néant

Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du Bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature et le nombre. Cependant, la situation des ces autres agents sera indiquée au regard des parties de bâtiment concernées.

Note 1 : Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

Commentaires divers :

Notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission. L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des Bois et matériaux.

Note 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Note 3 : Conformément à l'article L271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Note 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : GINGER CATED
Adresse de l'organisme certificateur : *12 avenue Gay Lussac ZAC LA CLEF ST PIERRE 78990 ELANCOURT*

Pour information : Article L 133-5 du CCH : "Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les Bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie."

La société AREDIA atteste que ni ses employés, ni elle-même, ne reçoivent, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte sa prestation, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit.

Note 5 : Le modèle de rapport est défini par l'Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites

Visite effectuée le **16/06/2021**
Accompagnateur : **Pas d'accompagnateur**
Fait à **PARIS**, le **16/06/2021**

Par : AMRANI MOHAND

AREDIA
5, Rue Paul Gauguin
94000 CRETEIL
Tél. : 06 16 79 52 20 | Fax : 09 55 72 74 07
Email : contact@aredia.fr
Siret : 753 846 484 00016 - APE 7120 B

Date limite d'utilisation du diagnostic : 15/12/2021

Annexe – Plans – croquis

Sous sol

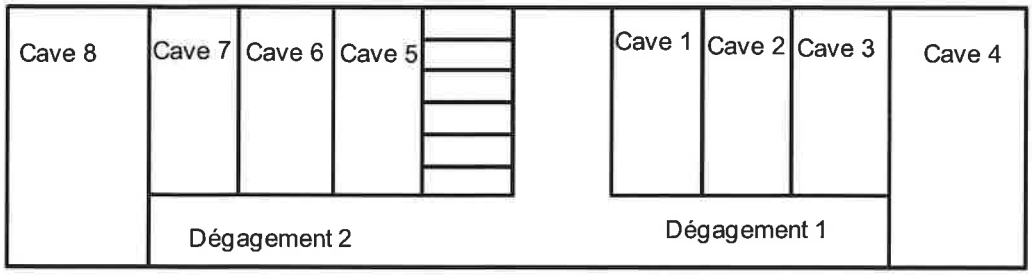

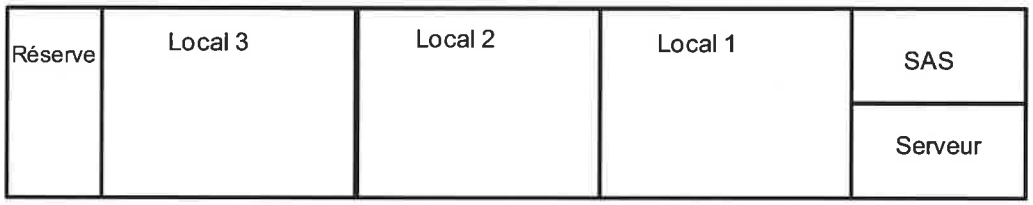

RDC

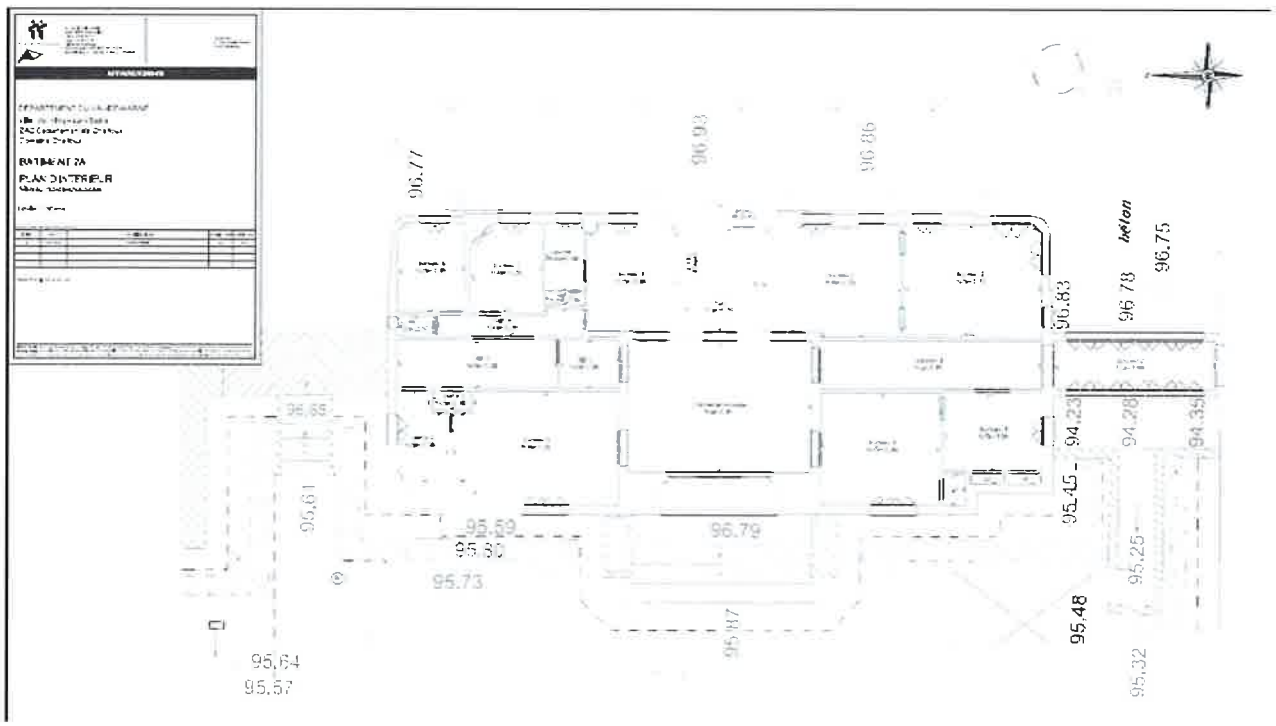

R+1

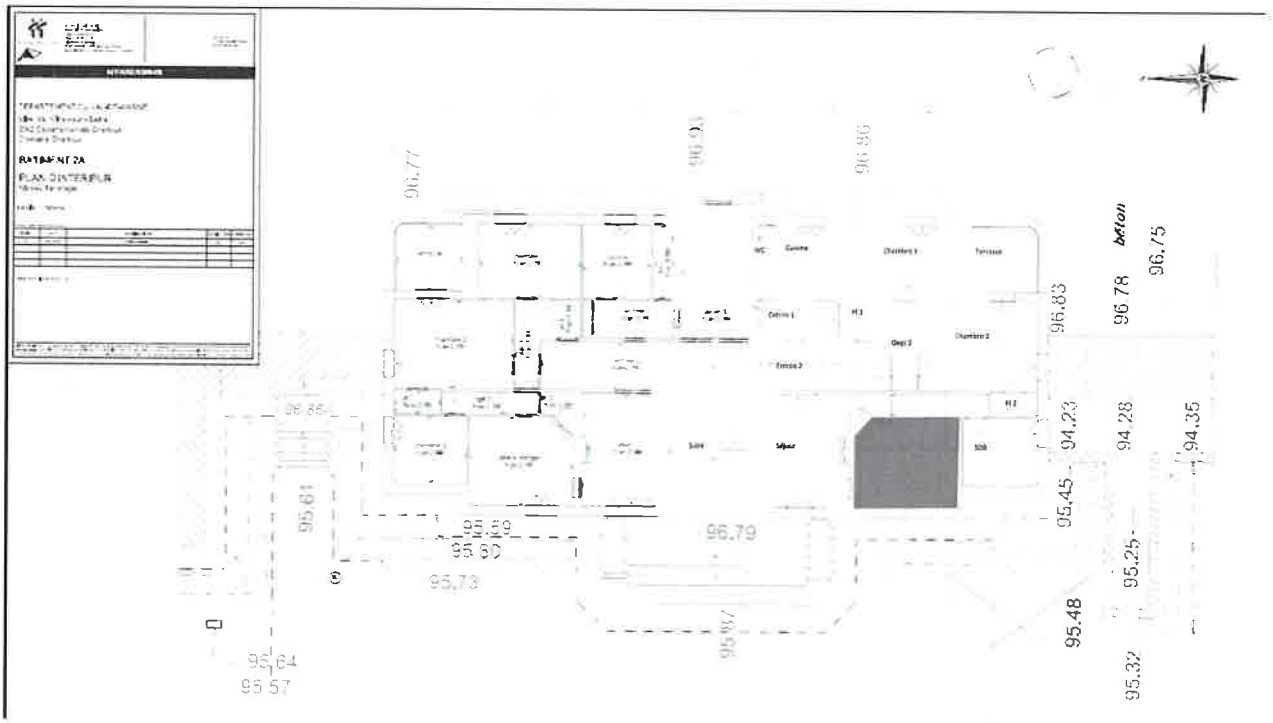
96.77
96.93
96.86
béton
96.75
96.78
96.83
94.23
94.28
94.35
95.45
95.25
95.48
95.32
95.61
95.59
95.80
95.73
96.79
95.87
95.64
95.57

Combles

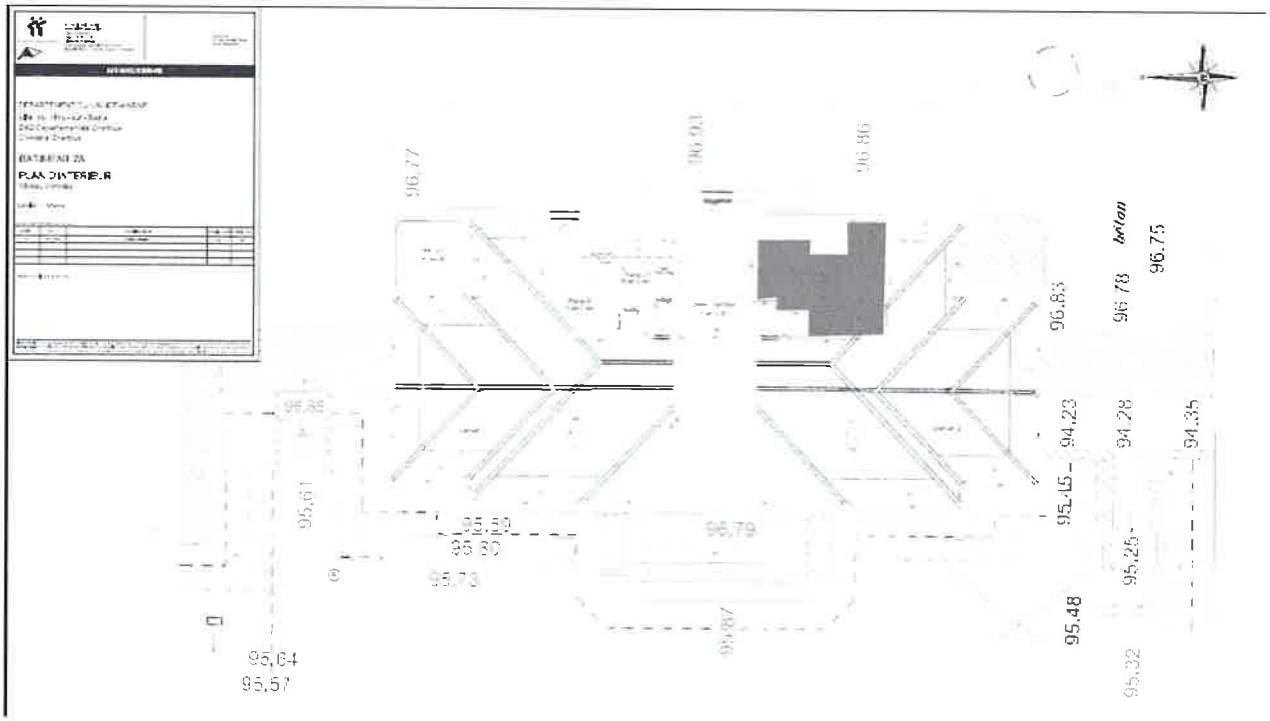
96.77
96.93
96.86
béton
96.75
96.78
96.83
94.23
94.28
94.35
95.45
95.25
95.48
95.32
95.61
95.59
95.80
95.73
96.79
95.87
95.64
95.57

Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

Je, soussigné AMRANI Mohand, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.

Signature

AMRANI Mohand

Allianz

Attestation d'Assurance

Allianz Responsabilité Civile des Entreprises de Services

La Compagnie Allianz I.A.R.D., dont le siège social est sis 1, Cours Michelet – CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX atteste que :

STE AREDIA
5 rue Paul GAUGUIN
94000 CRETEIL

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le n° 49 133 633 qui a pris effet le 24/09/2012.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligation édictées par l'ordonnance n° 2005 – 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n ° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

  Diagnostics réglementaires liés à la vente ou location d'immeubles :
  - Risque d'exposition au plomb,
  - Repérage amiante avant vente,
  - Dossier technique amiante,
  - Etat parasitaire,
  - Installation intérieure d'électricité
  - Installation intérieure de gaz
  - Présence de termites,
  - Risques naturels et technologiques,
  - Diagnostic de performance énergique,
  - Loi carrez
  - Prêt a taux zéro,
  - Repérage amiante avant travaux ou démolition.

La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, jusqu'à la prochaine échéance annuelle soit le 01.01.2021 **à zéro heure.**

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D., a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions...).
Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Etablie à Lyon, le 08/01/2020
Pour la Compagnie

Allianz Opérations Entreprises Gestion
TSA 10110
92087 LA DEFENSE CEDEX

Attestation RC Professionnelle Diagnostiqueurs Immobiliers

Allianz IARD – Entreprise régie par le Code des assurances.
Société anonyme au capital de 991.967.200 euros - Siège social : 1, Cours Michelet – CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

GINGER CATED

- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

AMRANI Mohand sous le numéro 355

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

		Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
R	AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	18/03/2018	17/03/2023
C	AMIANTE MENTION	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation, pour tous types de bâtiments - Examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	18/03/2018	17/03/2023
R	DPE	Diagnostic de performance énergétique	17/03/2018	16/03/2023
R	PLOMB	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	03/06/2018	02/06/2023
R	TERMITES Métropole	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole	27/02/2018	26/02/2023

Légende: C=Certification - R=Recertification

Le vendredi 25/05/2018

Laëtitia DELPORTE
Responsable des certifications
Ginger CATED

CERTIFICATED GINGER CATED 12 avenue Gay Lussac ZAC Le Clef Saint Pierre 78990 ELANCOURT GROUPE GINGER

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES ACCREDITATION N° 4-0084 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

AREDIA

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

• Norme NF P 03-201 de Février 2016
• Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites
• Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification
• Décret n° 2010-1200 du 11 octobre 2010 pris pour l'application de l'article L. 271-6 du code de la construction et de l'habitation.
• Arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites
• Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 133-5, L. 133-6, L. 271-4 à L. 271-6, R. 133-1, R. 133-3 et R. 133-7
• Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 (Articles R 133-1 à R 133-7 et R 271-1 à R271-3 du code de la Construction et de l'Habitation),
• Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction
• Décret n°2006-1653 du 21 décembre 2006 relatif aux durées de validité des documents constituant le dossier de diagnostic technique et modifiant le code de la construction et de l'habitation.

Numéro de dossier :	21A-05-155
Date du repérage :	17/19 et 20/05/2021
Heure d'arrivée :	09 h00
Durée du repérage :	10h00

A. - Désignation du ou des bâtiments

Département :..... **VAL DE MARNE**
Adresse :..... **4, route de Fontainebleau**
Commune :..... **94400 VITRY SUR SEINE**
Référence cadastrale :..... **N.C**
Type de bien :..... **Centre socio éducatif**
Bâtiment : ..... **Bâtiment A**
Désignation et situation du ou des lots de copropriété : **Trapèze**
Périmètre de repérage :..... **Sous sol à toiture : Divers locaux et zones**
Description complémentaire : **Bureaux, salles, chambres, cuisine centrale et locaux techniques**
Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :
- Immeuble situé dans une zone classée à risque termites par le Préfet : **OUI**
- Arrêté préfectoral N°**2009/961** du **17 Mars 2009** relatif à la Lutte contre les termites / Niveau d'infestation : **Faible**
- Traitement antérieur contre les termites : **NON**
- Présence antérieure de termites dans le bâtiment : **NON**
- Notice technique fournie (selon R 112-4 du CCH) : **NON**

B. - Désignation du client

Désignation du client :
Nom et prénom : ..... **SADEV 94**
Adresse :..... **31, rue Anatole France**
94306 VINCENNES CEDEX

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :
propriétaire
Nom et prénom : ..... **Conseil Départemental du Val de Marne – Hôtel du Département**
Adresse :..... **21-29 avenue du Général de Gaulle**
94054 Cedex cedex

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :
Nom et prénom : .....**AMRANI MOHAND**
Raison sociale et nom de l'entreprise : .....**AREDIA**
Adresse : .....**5 Rue Paul Gauguin**
94000 CRETEIL
Numéro SIRET : **753 846 484 00016**
Désignation de la compagnie d'assurance : ...**ALLIANZ**
Numéro de police et date de validité : .....**49133633 / 01/01/2021**

Organisme certificateur :
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **GINGER CATED**
Adresse de l'organisme : **GINGER CATED 12 avenue Gay Lussac ZAC LA CLEF ST PIERRE 78990 ELANCOURT**
Numéro du certificat : **N° 355**
Date de validité : **26/02/2023**

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées : **ZAC CHERIOUX - LOT A – BATIMIMENT « TRAPEZE »**

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Sous sol : Grande Chaufferie	Sol : Béton brut / Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Brique / Parpaing	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Métal / Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Table bois / Etabli bois / Panneaux bois / Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Sous sol : Galerie 1	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton brut / Parpaing brut / Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Planches bois / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
Sous sol : Galerie 2	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Echelle bois / Cartons / Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Sous sol : Soute à mazout	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Sous sol : Galerie 3	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : P1	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : P2	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites

	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : P3	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : P4	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Brique / moellons	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : P5	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : moellons	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Dgt 1	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Circulation 1	Sol : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Circulation 2	Sol : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : RIA	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Circulation 3	Sol : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : LTE	Sol : Chape rose	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Dgt 2	Sol : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Béton	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : ESC 1	Sol : Chape peinte	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Entrée	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites

	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : B1	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Bois / Cloison bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Table bois / Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : San 1	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : WC 1	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : B2	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Bois / Cloison bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Bureau bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : ESC 1B	Sol : Béton brut / Chape rose	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit rose	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Stockage 1	Sol : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton peint / Parpaing	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : PVC	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Panneaux bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Stockage 2	Sol : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton peint / Parpaing	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : PVC	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Etagères bois / Table bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Stockage 3	Sol : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : PVC	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Etagères bois / Table bois / Porte bois / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Réserve	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Etagères bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : WC 2	Sol : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre: Métal	Absence d'indice d'infestation de termites

RDC Bas : Magasin 1	Sol : Béton peint	
	Mur : Enduit peint / Plâtre peint	
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois / Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Cartons / Panneaux bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Accueil Magasin	Sol : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint / Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Alu / Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Palettes bois / Panneaux bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : WC	Sol : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Enduit peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Réfectoire :	Sol : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Enduit peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Etagères bois / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Magasin 2	Sol : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Alu	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Alu	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Etagères bois / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Circulation Magasin	Sol : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Portes bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Dgt Asc	Sol : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Enduit peint / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois / Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Palettes bois / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : SAS	Sol : Dalle de sol	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Enduit peint / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Alu	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Entrée latérale	Sol : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Enduit peint / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Porche	Sol : Béton brut / Enrobé	Absence d'indice d'infestation de termites

	Mur : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois / Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : PVC	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Palettes bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Palier ESC 1	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte: Bois / Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Coffrage bois / Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : ESC 1	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Atelier	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Enduit peint / Parpaing peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Etagères bois / Cartons / Palettes bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : C1	Sol : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Métal / Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Palettes bois / Mobilier bois / Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : V1	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint / Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Cartons / Etagères bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : WC 1	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre: Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Cuisine Personnel	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Toile de verre	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois / Alu	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Cartons / Mobilier bois / Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Local 1	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Toile de verre	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Cartons / Bouts de bois	Absence d'indice d'infestation de termites

RDC Bas : Douches	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur: Toile de verre / Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint / Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : WC 2	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Placard élec.	Sol : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Enduit brut / Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : WC 3	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Dgt Douches	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Planches bois / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Douches 1	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Enduit peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Planches	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Douches 2	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Enduit peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Local 1	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Enduit brut / Plâtre brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois / Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Cartons / Planches bois / Palettes bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Local 2	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Enduit brut / Plâtre brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois / Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Cartons / Planches bois / Palettes bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Local 3	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Enduit brut / Plâtre brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Flocage	Absence d'indice d'infestation de termites

RDC Bas : Petite chaufferie	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Enduit brut / Plâtre brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Flocage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Cartons / Palettes bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Local 4	Sol : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Flocage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : PVC	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Atelier 2	Sol : Dalle de sol / Lino	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Enduit peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre: Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Planches bois / Cartons / Palettes bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Atelier 1	Sol : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Présentoir bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Bas : Atelier 2	Sol : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : PVC	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Etabli bois / Table bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : San 1	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Table	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : WC 1	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : WC 2	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Circulation 1	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Circulation 2	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites

	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Circulation 3	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Brique / Cloison bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Armoires basses bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Dgt 1	Sol : Dalle de sol 60x60	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Table bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : San 2	Sol : Dalle de sol 60x60	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : B1	Sol : Dalle de sol souple	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint / Cloison bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Tables bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : B2	Sol : Dalle de sol souple	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Cloison bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Tables bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : B3	Sol : Dalle de sol souple	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint / Cloison bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Tables bois / Armoires bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Salle de réunion	Sol : Lino	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint / Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Tables bois / Soubassement bois / Poteaux bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut: B4	Sol : Dalle de sol souple	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint / Cloison bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Tables bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut: B5	Sol : Dalle de sol souple	Absence d'indice d'infestation de termites

	Mur : Papier peint / Cloison bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Tables bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut: B3	Sol : Dalle de sol souple	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint / Cloison bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Tables bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Dgt 3	Sol : Brisures de carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Dgt 4	Sol : Lino	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : LT1	Sol : Chape rose peinte	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Etagère bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut: Pal 1	Sol : Chape rose peinte	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : ESC 1	Sol : : Chape rose peinte	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut: Pal 1B	Sol : Chape	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Chaises bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : ESC 1B	Sol : Chape rose peinte	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Chaises bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Circulation 5	Sol : Brisure de carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites

	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Réception	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Revêtement granuleux	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Table bois / Chaises bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Dgt 5	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Revêtement granuleux	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Rgt 1	Sol : Moquette	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Etagères bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Rgt 2	Sol : Moquette	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Etagères bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : San 3	Sol : Dalle de sol souple	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Lavabo	Sol : Dalle de sol souple	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : WC 3	Sol : Dalle de sol souple	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Dgt 6	Sol : Dalle de sol souple	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : PVC	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : B9	Sol : Dalle de sol souple	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : PVC	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : B10	Sol : Dalle de sol souple	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites

	Divers : Mobilier bois / Cartons / DFP bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : B11	Sol : Dalle de sol souple	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : PVC	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Accueil 1	Sol : Dalle de sol souple	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : PVC	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Placard bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : SAS 1	Sol : Dalle de sol souple	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Cloison vitrée / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Vitre	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Dgt 7	Sol : Brisures de carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois / Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Grande salle	Sol : Lino	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Table bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Entrée	Sol : Lino	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : San 4	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : WC 4 / WC 5	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Circulation 6	Sol : Lino	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Classes 1 / 2 / 3	Sol : Lino	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites

	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Tables bois / Chaises bois / Armoire bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : WC Handi 1	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : WC Handi 2	Sol : Lino	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Palier ESC 4	Sol : Chape rose	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : ESC 4	Sol : : Chape rose	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : WC 8	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Rgt 1	Sol : Chape rose	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Rgt 2	Sol : Ragréage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Planches bois / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut Rgt 3	Sol : Dalle de sol souple	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Accueil 2	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : PVC	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : B12 et B13	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint + cloisons	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Vitre	Absence d'indice d'infestation de termites

	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : PVC	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : B14	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint + cloisons	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Vitre	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : PVC	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Dgt 2	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : ESC 1	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Palier ESC 1	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Entrée cuisine	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Etagères bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : SAS cuisine	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Placards bois / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Dgt 1 cuisine	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : RIA 1	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Chambre F 1	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Panneaux bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Réduit CF 1	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage / Enduit brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites

	Divers : Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : P1	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois / Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Tasseaux bois / Panneaux bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : P2	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : P3	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Panneaux bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : P4	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Cuisine Centrale	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Placards bois / Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : P5	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Placards bois / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : Dgt 2 Cuisine	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Panneaux bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : RIA 2	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : P6	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites

	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Planches bois / Cartons / Panneaux bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : P7	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Planches bois / Panneaux bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : P8	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Panneaux bois / Placards bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut P9	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Panneaux métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Panneaux bois / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : SAS 2	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Panneaux bois / Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : P10	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Métal / Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
RDC Haut : CF 2	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Palier 1	Sol : Chape rose peinte	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Entrée	Sol : Chape rose peinte	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Séjour :	Sol : Parquet	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Laine de verre / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites

	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Placard 1	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Placard 2	Sol : Parquet	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Placard 3	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 Cuisine 1	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : CH 1	Sol : Parquet	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Laine de verre	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : CH 2	Sol : Parquet	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Laine de verre	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : ESC 1 Bis	Sol : Chape rose peinte	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Couloir :	Sol : Chape rose peinte	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Cuisine 2	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Planches	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Combles 1	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Brique pleine	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Tuiles	Absence d'indice d'infestation de termites

	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Dgt 1	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Douche	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : WC	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 Combles 2	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Brique pleine	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Tuiles	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Chaises bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : 11	Sol : Chape rose peinte	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Cartons / Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : 9	Sol : Chape rose peinte	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Planches bois / Cloison bois / Table bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : 7	Sol : Dalle de sol	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : 12 / 10	Sol Dalle de sol	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : DM peint	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : 8	Sol : Chape rose peinte	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites

R+1 : ESC 1	Sol : Chape rose peinte	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : ESC 1B	Sol : Chape rose peinte	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 Palier 2	Sol : Chape rose peinte	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Armoires bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Pl 1	Sol : Chape rose peinte	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Etagères bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : RIA 1	Sol : Chape rose peinte	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Dgt 2	Sol : Chape rose peinte	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Buanderie	Sol : Lino / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Chape rose peinte / Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : San 1	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Meuble bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 WC 1	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Meuble bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Réserve 2	Sol : Chape rose peinte	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites

	Divers : Armoires bois / Porte bois / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Réserve 3	Sol : Lino	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Armoires bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Dgt 3	Sol : Chape rose peinte	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Atelier	Sol : Chape rose peinte	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Armoires bois / Tables bois / Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Dgt 4	Sol : Chape rose peinte	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Cadres bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Réserve 4	Sol : Lino	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Armoires bois / Mobilier bureau bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Réserve linge	Sol : Chape rose peinte	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Armoires bois / Mobilier bois / Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Rgt 2	Sol : Chape rose peinte	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit rose	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Cartons / Planches bois / Dalle de faux plafond	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : San 2	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites

R+1 : WC 2	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Palier 4	Sol : Chape rose	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit rose	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : B1	Sol : Moquette	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit rose / Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Chaises bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : RIA ESC 4	Sol : Chape rose	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit rose	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Rgt 1	Sol : Chape rose	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit rose	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Panneaux bois / Etagères	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Entrée 1	Sol : Dalle de sol souple 60x60	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit rose	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Entrée 1	Sol : Dalle de sol souple 60x60	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit rose	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Chaises bois / Table bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Salle d'eau	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : San 3	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : WC 3 / WC 4	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites

	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Rgt	Sol : Chape peinte	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit rose	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Cuisine	Sol : Dalle de sol souple	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit rose	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier de cuisine bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 ESC 1 ter	Sol : Chape rose	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit rose	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Couloir 2	Sol : Dalle de sol 30x30	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit rose	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : San 4	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : D1 / D2	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Combles	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Brique pleine	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Tuiles	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Couloir CH 1 à CH 6	Sol: Dalle de sol	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Planches bois / Panneaux bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : CH 5	Sol : Lino	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : CH 6	Sol : Ragréage rouge	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites

	Divers : Planches bois / Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : CH 4	Sol : Lino	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : CH 2	Sol : Lino	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : CH 3	Sol : Dalle de sol	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : CH 1	Sol : Dalle de sol	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Cuisine CH 1	Sol : dalle de sol	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Planches bois / Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : WC CH 1 à CH 6	Sol : Dalle de sol	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Placards / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Combles 3	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton brut / Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Tuiles	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Cartons / Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Salle d'eau CH 1 à CH 6	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Combles 4	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton brut / Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Tuiles	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : ESC A	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites

	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Palier ESC A	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : RIA ESC A	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Machinerie	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois / Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Porte bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Couloir 2	Sol : Dalle de sol	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Echelle bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Combles 5	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Panneaux bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte: Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Charpente bois / Mobilier bois / Panneaux bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Combles 6	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Panneaux bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte: Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Charpente bois / Mobilier bois / Panneaux bois / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Palier ESC B	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Planches bois / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : ESC B	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Rgt	Sol : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : RIA ESC B	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites

	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Circulation Combles	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Cartons / Etagères bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Combles 5	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Tuiles	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Charpente bois / Cartons / Bouts de bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Combles 6	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Tuiles	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Charpente bois / Cartons / Bouts de bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+1 : Combles 7	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Tuiles	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Charpente bois / Cartons / Bouts de bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : Rgt 2	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Tuiles	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : Palier ESC 4	Sol : Chape rose	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : ESC 4	Sol : Chape rose	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : Couloir	Sol : Chape rose	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : Rgt 3	Sol : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : Combles 6	Sol : Béton peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites

R+2 : Combles 5	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Tuiles	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Charpente bois / Cartons / Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : Combles 4	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Tuiles	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Charpente bois / Cartons / Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : RIA Couloir	Sol : Ragréage rose	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Caissettes bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : Combles 3	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Tuiles	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Cartons / Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : Combles 2	Sol : Dalle de sol	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Cartons / Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : Combles 1	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton brut / Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Tuiles	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Cartons / Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : Palier ESC 1Bis	Sol : Ragréage rose	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : Rgt 4	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Tuiles	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Charpente bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : ESC 1Bis	Sol : Ragréage rose	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : Rgt 1	Sol : Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Brique	Absence d'indice d'infestation de termites

	Plafond : Brique	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : Lavabo	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : Douche	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : WC	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : Reserve	Sol : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : CH 1	Sol : Dalle de sol	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Planches bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : CH 2	Sol : Dalle de sol	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Panneaux bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : CH 3	Sol : Dalle de sol	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Panneaux bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : CH 4	Sol : Dalle de sol	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Cartons	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : CH 5	Sol : Lino	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Papier peint / Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites

	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : CH 6	Sol : Lino	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Tasseaux bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : CH 7	Sol : Dalle de sol	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : CH 8	Sol : Dalle de sol	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Panneaux bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : CH 9	Sol : Dalle de sol	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois	Absence d'indice d'infestation de termites
R+2 : CH 10	Sol : Dalle de sol / Moquette	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Plâtre peint / Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plafond : Plâtre peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois	Absence d'indice d'infestation de termites
	Plinthe : Enduit peint	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Mobilier bois / Planches bois / Panneaux bois	Absence d'indice d'infestation de termites
EXTERIEUR	Sol : Enrobé / Terre végétale / Béton brut	Absence d'indice d'infestation de termites
	Mur : Béton brut / Enduit peint / Brique rouge	Absence d'indice d'infestation de termites
	Porte : Métal	Absence d'indice d'infestation de termites
	Fenêtre : Bois / Méta / Aluminium	Absence d'indice d'infestation de termites
	Divers : Arbres / Arbustes / Végétation s	Absence d'indice d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2) Identifier notamment : ossature, murs, Planchers, escaliers, Bois peintures, plinthes, Charpentes...
(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Rez de chaussée bas - Douches	Totalité	Absence de clef
Rez de chaussée - Classe 4, Vest 1, Sanit 4 et Débarras	Totalité	Absence de clef

F. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
/	/	/

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

G. - Moyens d'investigation utilisés :

L'investigation consiste à faire un examen le plus complet possible de la situation du bâtiment désigné par le client sur le contrat de mission vis à vis des termites. Suite à l'investigation sur le bâtiment, l'opérateur signale au paragraphe « constatations diverses » du présent rapport la présence des éventuels indices d'agents de dégradation biologique du Bois t autres que les termites.

L'opérateur réalisant l'état relatif à la présence de termites doit inspecter le périmètre externe du bâtiment (dans sa totalité ou partiellement en fonction de la nature des obstacles techniques) sur une zone de 10 mètres de distance dans la limite de la propriété par rapport à l'emprise du bâtiment. La recherche porte sur les termites souterrains, termites de Bois sec et termites arboricoles.

La visite est réalisée par inspection visuelle, par sondage systématique des Bois visibles et accessibles à l'aide d'un poinçon, d'une lampe halogène 9 volts, d'une loupe, d'un humidimètre dans les parties accessibles, visibles et susceptibles d'être démontées sans outils. Un ciseau à Bois et une échelle peuvent être utilisés en cas de nécessité.

Documents remis : Plans

H. - Constatations diverses :

Autres xylophages : Sans objet

Parties d'Immeuble bâtis et non bâtis visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments à examiner	Résultat du diagnostic d'infestation

Néant

Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du Bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature et le nombre. Cependant, la situation des ces autres agents sera indiquée au regard des parties de bâtiment concernées.

Note 1 : Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

Commentaires divers :

Notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission. L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des Bois et matériaux.

Note 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Note 3 : Conformément à l'article L271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Note 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : GINGER CATED
Adresse de l'organisme certificateur : *12 avenue Gay Lussac ZAC LA CLEF ST PIERRE 78990 ELANCOURT*

Pour information : Article L 133-5 du CCH : "Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les Bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie."

La société AREDIA atteste que ni ses employés, ni elle-même, ne reçoivent, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte sa prestation, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit.

Note 5 : Le modèle de rapport est défini par l'Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites

Visite effectuée les **17, 19 et 20/05/2021**
Accompagnateur : **Pas d'accompagnateur**
Fait à **PARIS**, le **24/05/2021**

Par : AMRANI MOHAND

AREDIA
5, Rue Paul Gauguin
94000 CRETEIL
Tél. : 06 16 79 52 20 | Fax : 09 56 72 74 07
Email : contact@aredia.fr
Siret : 753 846 484 00016 - APE 7120 B

Date limite d'utilisation du diagnostic : 16/11/2021

Annexe – Plans – croquis

Sous sol

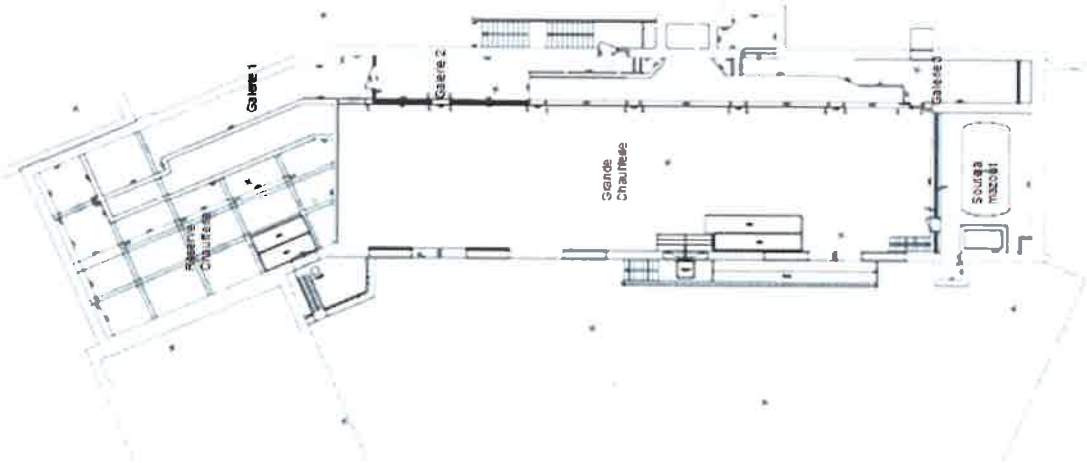

RDC Bas

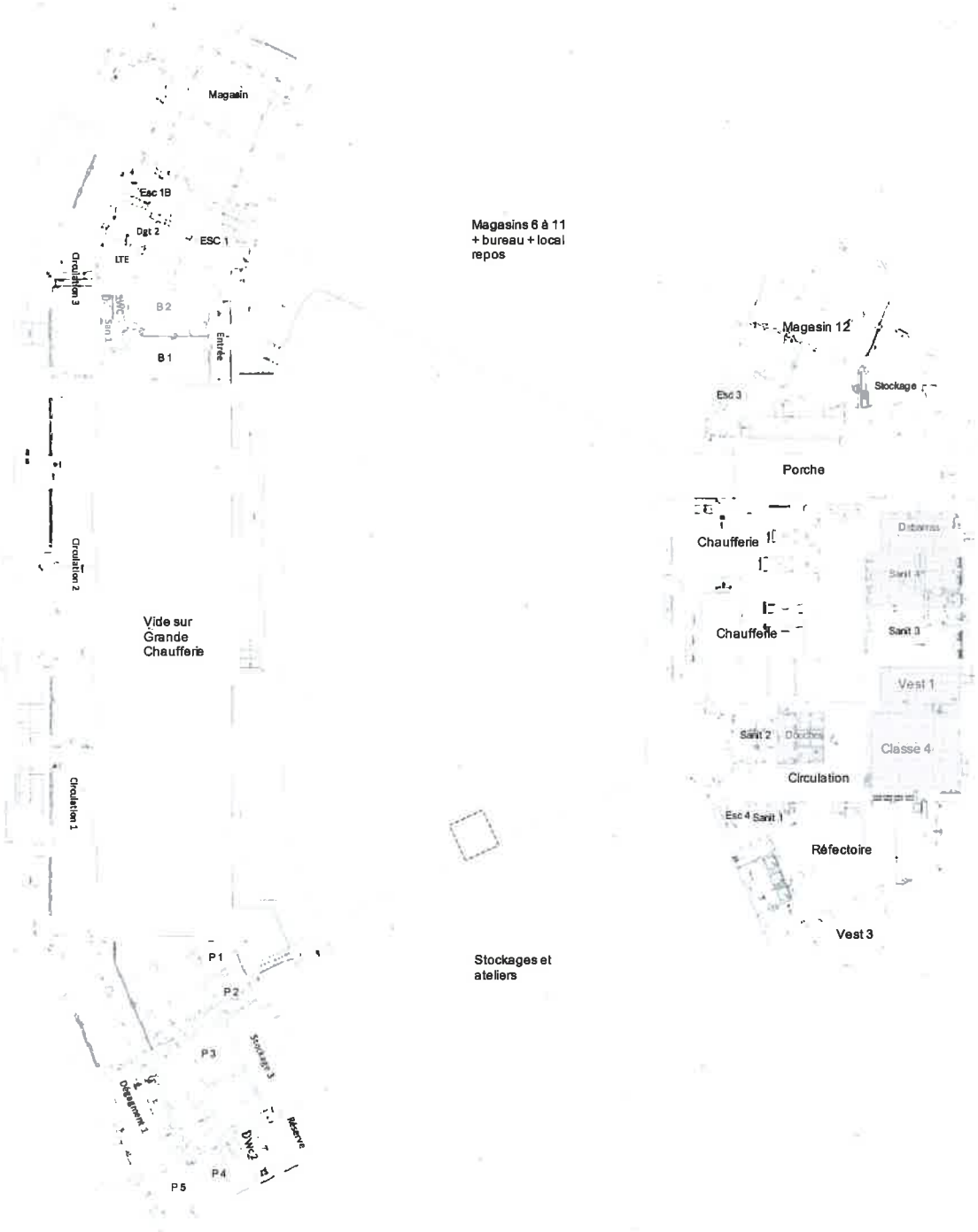
Magasin
Esc 1B
Dgt 2
ESC 1
LTE
Circulation 3
B2
B1
Entrée
Magasins 6 à 11
+ bureau + local
repos
Magasin 12
Esc 3
Stockage
Porche
Chaufferie
Chaufferie
Circulation 2
Vide sur
Grande
Chaufferie
Vest 1
Classe 4
Circulation
Réfectoire
Vest 3
Circulation 1
P1
P2
P3
P4
P5
Stockages et
ateliers

RDC Haut

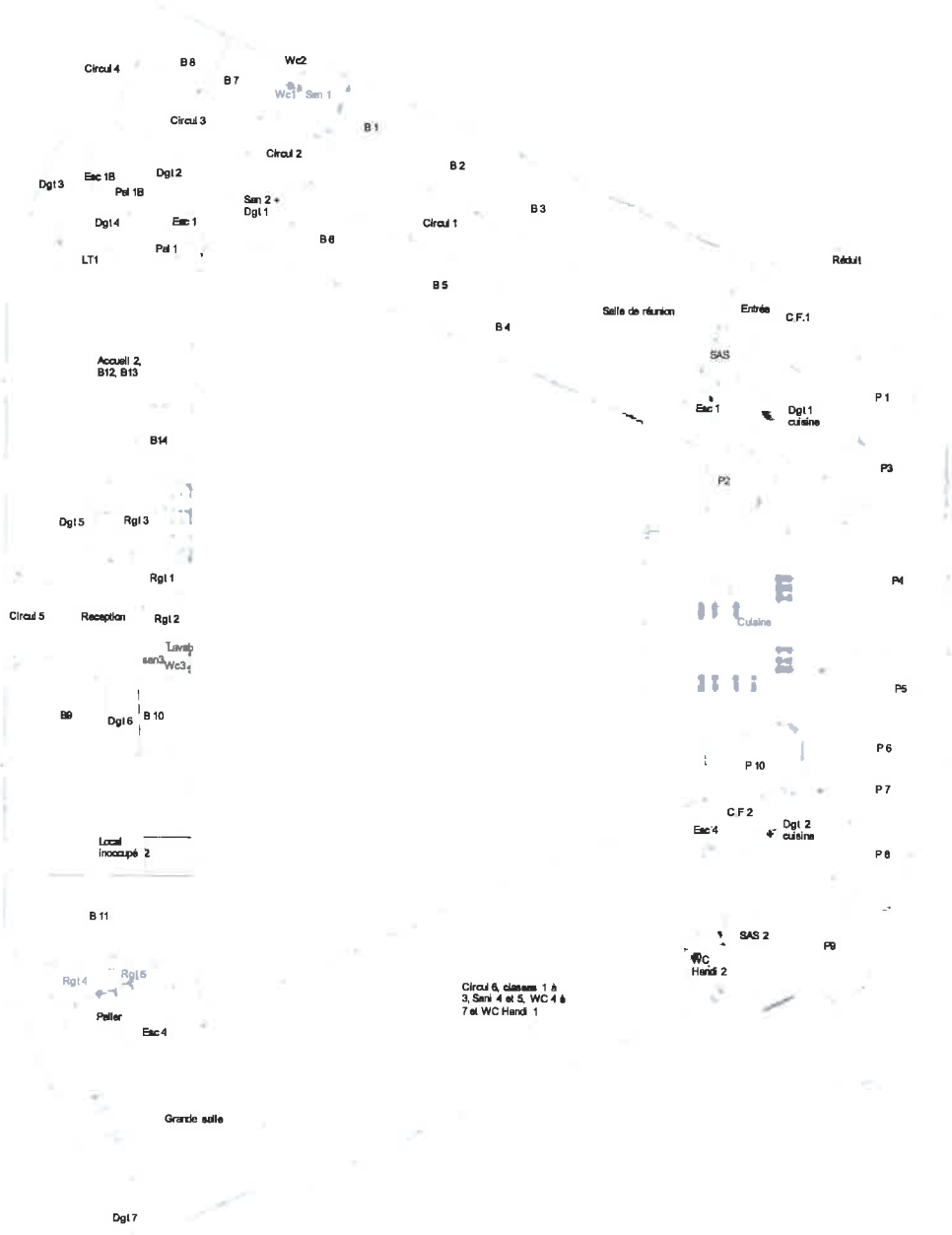
Circul 4
B 8
Wc2
B 7
Wc1
San 1
Circul 3
B 1
Circul 2
B 2
Dgt 3
Esc 1B
Dgt 2
Pal 1B
San 2 +
Dgt 1
Dgt 4
Esc 1
Circul 1
B 3
B 6
LT1
Pal 1
Réduit
B 5
Salle de réunion
Entrée
C.F.1
B 4
SAS
Accueil 2,
B12, B13
Esc 1
Dgt 1
cuisine
P 1
B14
P3
P2
Dgt 5
Rgt 3
Rgt 1
P4
Circul 5
Reception
Rgt 2
Cuisine
Lavab
san3
Wc3
P5
B9
Dgt 6
B 10
P 6
P 10
P 7
C.F 2
Esc 4
Dgt 2
cuisine
Local
inoccupé 2
P 8
B 11
SAS 2
P9
WC
Handi 2
Rgt 4
Rgt 5
Circul 6, classes 1 à
3, Sani 4 et 5, WC 4 à
7 et WC Handi 1
Paller
Esc 4
Grande salle
Dgt 7

Etage 1

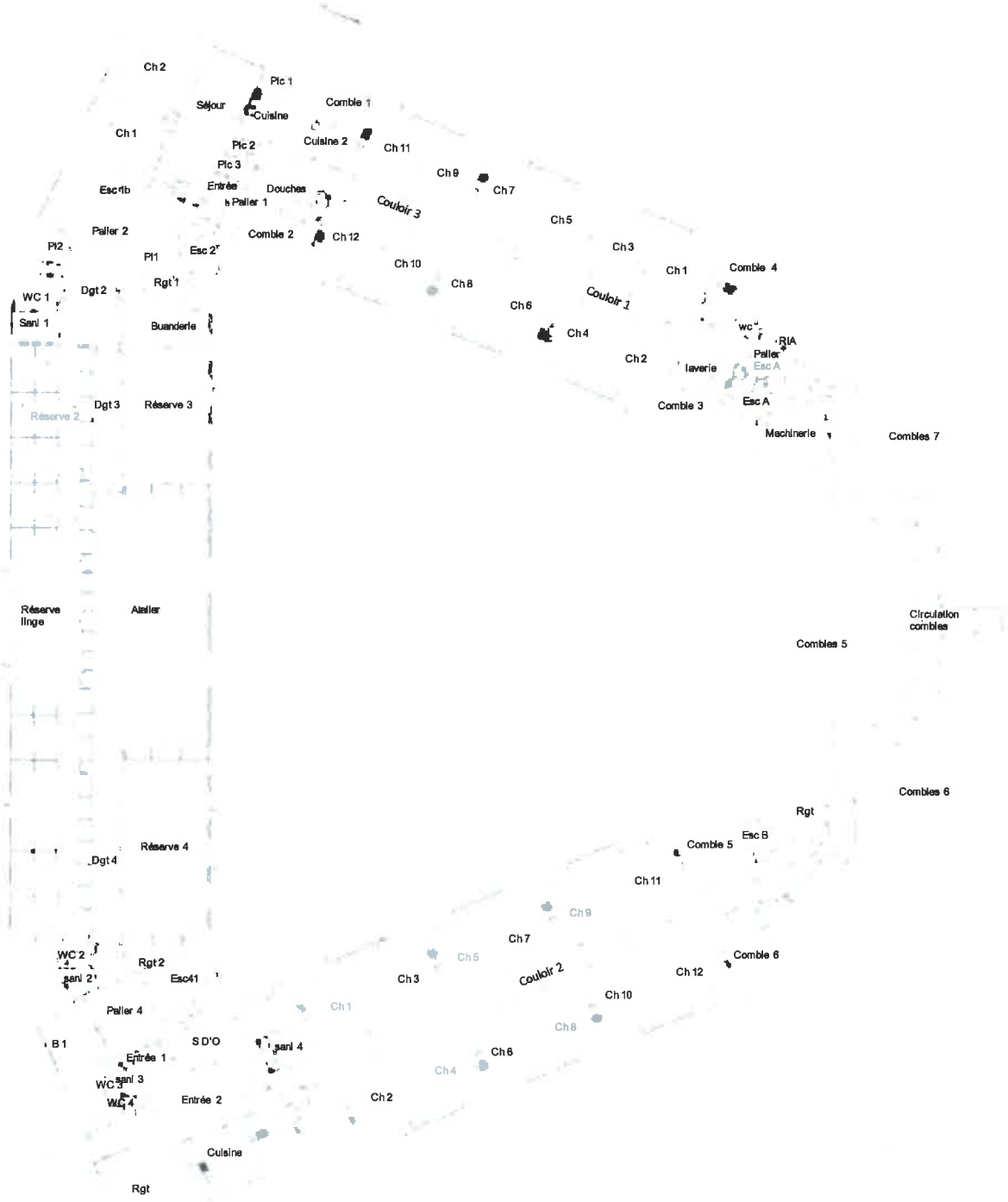
Ch 2
Plc 1
Séjour
Cuisine
Comble 1
Ch 1
Plc 2
Cuisine 2
Ch 11
Plc 3
Ch 9
Ch 7
Esc1b
Entrée
Douches
Palier 1
Couloir 3
Ch 5
Palier 2
Comble 2
Ch 12
Ch 3
Pl2
Pl1
Esc 2
Ch 10
Ch 1
Comble 4
WC 1
Dgt 2
Rgt 1
Ch 8
Ch 6
Couloir 1
Sani 1
Buanderie
Ch 4
wc
RIA
Ch 2
Palier
laverie
Esc A
Dgt 3
Réserve 3
Comble 3
Esc A
Réserve 2
Machinerie
Combles 7
Réserve linge
Atelier
Circulation combles
Combles 5
Combles 6
Rgt
Esc B
Réserve 4
Comble 5
Dgt 4
Ch 11
Ch 9
Ch 7
WC 2
Rgt 2
Ch 5
Comble 6
sani 2
Esc41
Ch 3
Couloir 2
Ch 12
Ch 10
Palier 4
Ch 1
Ch 8
B 1
S D'O
sani 4
Ch 6
Entrée 1
Ch 4
WC
sani 3
WC 4
Entrée 2
Ch 2
Cuisine
Rgt

Etage 2

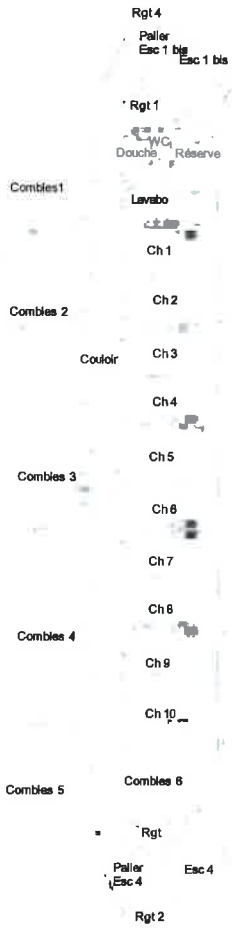
Rgt 4
Paller
Esc 1 bis
Esc 1 bis
Rgt 1
WC
Douche
Réserve
Combles1
Lavabo
Ch 1
Ch 2
Combles 2
Couloir
Ch 3
Ch 4
Ch 5
Combles 3
Ch 6
Ch 7
Ch 8
Combles 4
Ch 9
Ch 10
Combles 5
Combles 6
Rgt
Paller
Esc 4
Esc 4
Rgt 2

Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

Je, soussigné AMRANI Mohand, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.

Signature

AMRANI Mohand

Allianz

Attestation d'Assurance

Allianz Responsabilité Civile des Entreprises de Services

La Compagnie Allianz I.A.R.D., dont le siège social est sis 1, Cours Michelet – CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX atteste que :

STE AREDIA
5 rue Paul GAUGUIN
94000 CRETEIL

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le n° 49 133 633 qui a pris effet le 24/09/2012.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligation édictées par l'ordonnance n° 2005 – 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n ° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

  Diagnostics réglementaires liés à la vente ou location d'immeubles :
  - Risque d'exposition au plomb,
  - Repérage amiante avant vente,
  - Dossier technique amiante,
  - Etat parasitaire,
  - Installation intérieure d'électricité
  - Installation intérieure de gaz
  - Présence de termites,
  - Risques naturels et technologiques,
  - Diagnostic de performance énergique,
  - Loi carrez
  - Prêt a taux zéro,
  - Repérage amiante avant travaux ou démolition.

La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, jusqu'à la prochaine échéance annuelle soit le 01.01.2021 **à zéro heure.**

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D., a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions...).
Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Etablie à Lyon, le 08/01/2020
Pour la Compagnie

Allianz Opérations Entreprises Gestion
TS 61101
92087 LA DEFENSE CEDEX

Attestation RC Professionnelle Diagnostiqueurs Immobiliers

Allianz IARD – Entreprise régie par le Code des assurances.
Société anonyme au capital de 991.967.200 euros - Siège social : 1, Cours Michelet – CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

GINGER CATED

- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

AMRANI Mohand sous le numéro 355

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

		Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
R	AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	18/03/2018	17/03/2023
C	AMIANTE MENTION	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation, pour tous types de bâtiments - Examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	18/03/2018	17/03/2023
R	DPE	Diagnostic de performance énergétique	17/03/2018	16/03/2023
R	PLOMB	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	03/06/2018	02/06/2023
R	TERMITES Métropole	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole	27/02/2018	26/02/2023

Légende: C=Certification - R=Recertification

Le vendredi 25/05/2018

Laëtitia DELPORTE
Responsable des certifications
Ginger CATED

CERTIFICATED GINGER CATED 12 avenue Gay Lussac ZAC La Clef Saint Pierre 78990 ELANCOURT GROUPE GINGER

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES ACCREDITATION N° 5-0084 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

AREDIA

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (Listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

Numéro de dossier : 21A-05-155/C
Date du repérage : 16/06/2021

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires	Articles L. 1334-13, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1er juin 2015.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité

Adresse	Rue : ..... **4, route de Fontainebleau** Code postal, ville : . **94400 VITRY-SUR-SEINE**
Périmètre de repérage :	..... **Bâtiment A - Clocher**
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction :	..... **Bureaux > 200 m²** ..... **Enseignements supérieur/Recherche** **1932**

Le propriétaire et le donneur d'ordre

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom :.... **Hotel du département - Conseil Départemental du Val de Marne** Adresse : ..... **21/29, avenue du Général-De-Gaulle** **94054 CRETEIL CEDEX**
Le donneur d'ordre	Nom et prénom :.... **Société SADEV 94** Adresse : ..... **31, rue Anatole France** **94300 VINCENNES**

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ---------- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	REFES Madjid	Opérateur de repérage	I.Cert Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE	Obtention : 29/10/2017 Échéance : 28/10/2022 N° de certification : CDPI 3040 v003

Raison sociale de l'entreprise : **AREDIA** (Numéro SIRET : **75384648400016)**
Adresse : **5, rue Paul Gauguin, 94000 CRETEIL**
Désignation de la compagnie d'assurance : **ALLIANZ**
Numéro de police et date de validité : **49133633 / 31/12/2021**

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 23/06/2021, remis au propriétaire le 23/06/2021
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 24 pages

Sommaire

1 Les conclusions
2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
3 La mission de repérage
3.1 L'objet de la mission
3.2 Le cadre de la mission
3.2.1 L'intitulé de la mission
3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
3.2.3 L'objectif de la mission
3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
4 Conditions de réalisation du repérage
4.1 Bilan de l'analyse documentaire
4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
4.4 Plan et procédures de prélèvements
5 Résultats détaillés du repérage
5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif
6 Signatures
7 Annexes

1. – Les conclusions

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits contenant de l'amiante sur anciennes analyses - selon rapport aredia de 2017 :
Dalles de sol (Sous-Sol - Local 1) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*

- des matériaux et produits contenant de l'amiante après analyse en laboratoire :
Dalle de sol grise avec relief (Etage 2 - Palier) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*

- des matériaux et produits contenant de l'amiante sur décision de l'opérateur :
Conduit en amiante-ciment (Etage 2 - Grenier 2) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
3 bacs à fleurs en fibres-ciment (Etage 1 - Appartement de gauche - Terrase) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
2 bacs à fleurs en fibres-ciment (Etage 1 - Appartement de droite - Terrase) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Conduit en amiante-ciment (Toiture) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Ailettes en amiante-ciment (Toiture - Sortie de cheminée) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*

*** Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fourni en annexe de ce rapport, il est rappelé la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.**

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... LEPBI
Adresse : ..... 214, allée des Erables - BP 49058 Villepinte 95913 Roissy Charles de Gaulle Cedex
Numéro de l'accréditation Cofrac : ..... COFRAC 1-2350 - SIRET 53165171900019

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.
Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' *«en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.»*
Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, *«l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code»*.
La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.»
L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

Liste A	
Composant de la construction	*Partie du composant à vérifier ou à sonder*
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages
	Calorifugeages
	Faux plafonds

Liste B	
Composant de la construction	*Partie du composant à vérifier ou à sonder*
1. Parois verticales intérieures	
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement durs (plaques de menuiseries)
	Revêtement durs (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (carton)
	Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)
	Entourages de poteaux (carton+plâtre)
	Coffrage perdu
Cloisons (légères et préfabriquées), Gaines et Coffres verticaux	Enduits projetés
	Panneaux de cloisons
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gaines et Coffres Horizontaux	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits
	Enveloppes de calorifuges
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
	Rebouchage
Portes coupe-feu	Joints (tresses)
	Joints (bandes)
Vide-ordures	Conduits
4. Eléments extérieurs	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
	Bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites)
	Panneaux (fibres-ciment)
Conduits en toiture et façade	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment
	Conduits de fumée en amiante-ciment

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
8 - Équipements divers et accessoires - Jardinières, bac à sable incendie	Élément en fibres-ciment (3 bacs à fleurs en fibres-ciment)	pour information
8 - Équipements divers et accessoires - Jardinières, bac à sable incendie	Élément en fibres-ciment (2 bacs à fleurs en fibres-ciment)	pour information

3.2.6 *Le périmètre de repérage effectif*

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

Sous-Sol - cave 1,
Etage 2 - Palier,
Etage 2 - Grenier 2,
Etage 1 - Appartement de gauche - Terrase,
Etage 1 - Appartement de droite - Terrase

Localisation	Description
Néant	-

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	- Diagnostic amiante avant travaux sous référence 17A-09-402 du 25/10/2018 - ARE
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :
Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 06/05/2021
Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 16/06/2021
Heure d'arrivée : 09 h 00
Durée du repérage : 04 h 00
Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Sans accompagnateur

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

5. – Résultats détaillés du repérage

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
Sous-Sol - Local 1	Identifiant: 01 Description: Dalles de sol Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur anciennes analyses - Selon rapport AREDIA de 2017)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
Etage 2 - Palier	Identifiant: 02-01 Description: Dalle de sol grise avec relief Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
Etage 2 - Grenier 2	Identifiant: 03 Description: Conduit en amiante-ciment Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
Etage 1 - Appartement de gauche – Terrase (pour information)	Identifiant: 04 Description: 3 bacs à fleurs en fibres-ciment	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
Etage 1 - Appartement de droite – Terrase (pour information)	Identifiant: 05 Description: 2 bacs à fleurs en fibres-ciment	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
Toiture	Identifiant: 06 Description: Conduit en amiante-ciment Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
Toiture - Sortie de cheminée	Identifiant: 07 Description: Ailettes en amiante-ciment Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport
** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

Nota : Dès réception de ce rapport, il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou a proximité des matériaux amiantes ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

5.3 Liste des matériaux ou produits (liste A et B) ne contenant pas d'amiante sur justificatif

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

6. – Signatures

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert** Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)*

Fait à **VITRY-SUR-SEINE**, le **16/06/2021**

Par : REFES Madjid

Cachet de l'entreprise

AREDIA
5, Rue Paul Gauguin
94000 CRETEIL
Tél. 06 16 79 52 20 - Fax 09 56 72 74 07
Email contact@aredia.fr
Siret : 753 846 484 00016 - APE 7120B

ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° 21A-05-155/C

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

7 Annexes

7.1 Schéma de repérage

7.2 Rapports d'essais

7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

7.4 Conséquences réglementaires et recommandations

7.5 Recommandations générales de sécurité

7.6 Documents annexés au présent rapport

7.1 - Annexe - Schéma de repérage

Plan de localisation des matériaux contenant de l'amiante

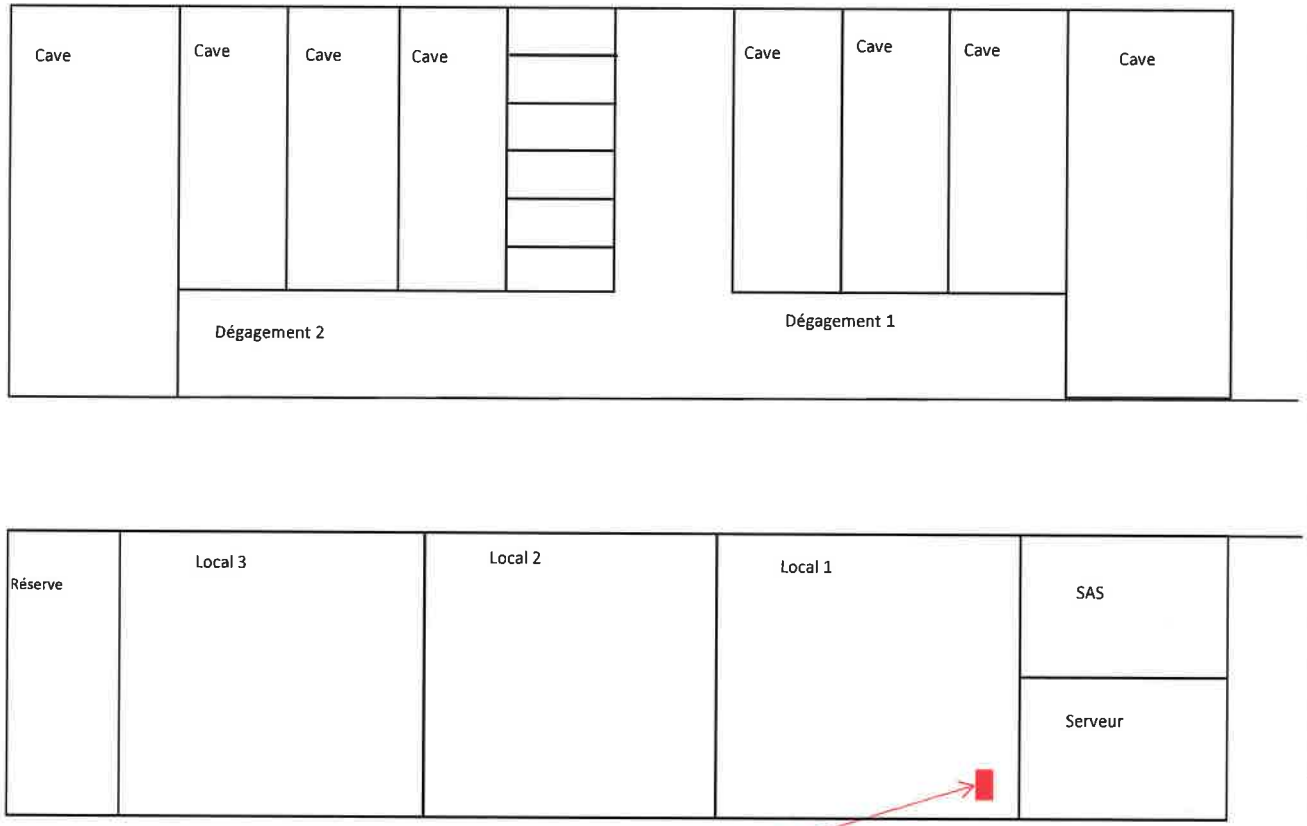

Réf MPCA : 01	
Dalle de sol	EP
Dalle ed sol	

	AREDIA
	5, rue Paul Gauguin
	94000 CRETEIL
	Tél : 06 16 79 52 20
Bâtiment A	ZAC CHERIOUX
CLOCHER	4, route de fontainebleau
Niveau : Sous sol	94400 VITRY SUR SEINE

Informations relatives au rapport de repérage:

Références du rapport : 21A-05-155

Rédacteur : M. REFES

Vérificateur : M. REFES

Date : 16/06/2021

Révision : 00

Commentaires :

Légendes :

EP - Evaluation Périodique

AC1 - Action Corrective de 1er niveau

AC2 - Action Corrective de 2ème niveau

N1 - Note 1

N2 - Note 2

N3 - Note 3

NE - Non Renseigné

PAD - Pas d'Amiante Détecté

AD - Amiante Détecté

LNV - Local Non Visité

Plan de localisation des matériaux contenant de l'amiante

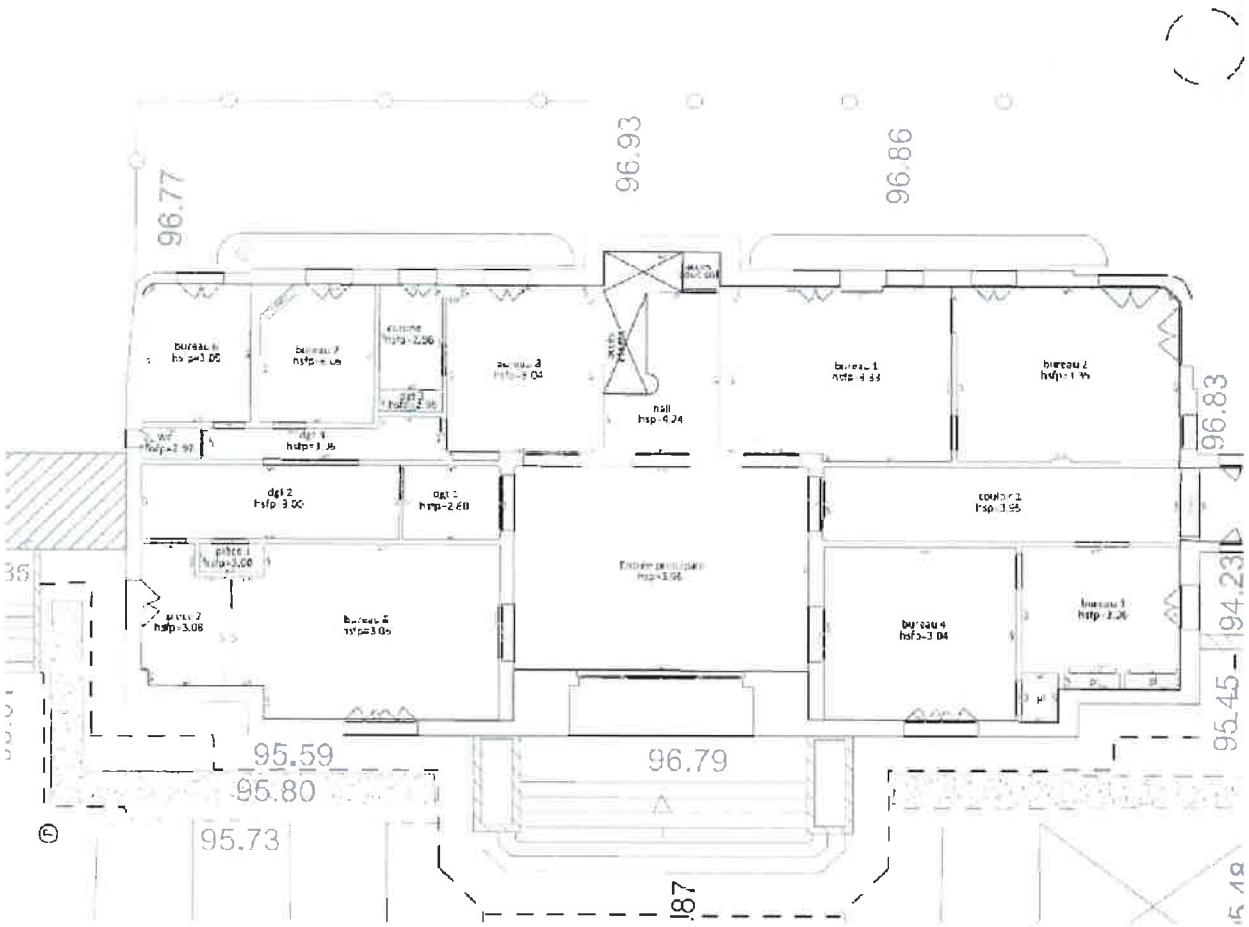

AREDIA	AREDIA
	5, rue Paul Gauguin
	94000 CRETEIL
	Tél : 06 16 79 52 20
Bâtiment A	ZAC CHERIOUX
Clocher	4, route de fontainebleau
Niveau : RDC BAS	94400 VITRY SUR SEINE

Informations relatives au rapport de repérage:

Références du rapport : 21A-05-155

Rédacteur : M. REFES

Vérificateur : M. REFES

Date : 16/06/2021

Révision : 00

Commentaires :

LNV

Légendes :

EP - Evaluation Périodique

AC1 - Action Corrective de 1er niveau

AC2 - Action Corrective de 2ème niveau

N1 - Note 1

N2 - Note 2

N3 - Note 3

NE - Non Renseigné

PAD - Pas d'Amiante Détecté

AD - Amiante Détecté

LNV - Local Non Visité

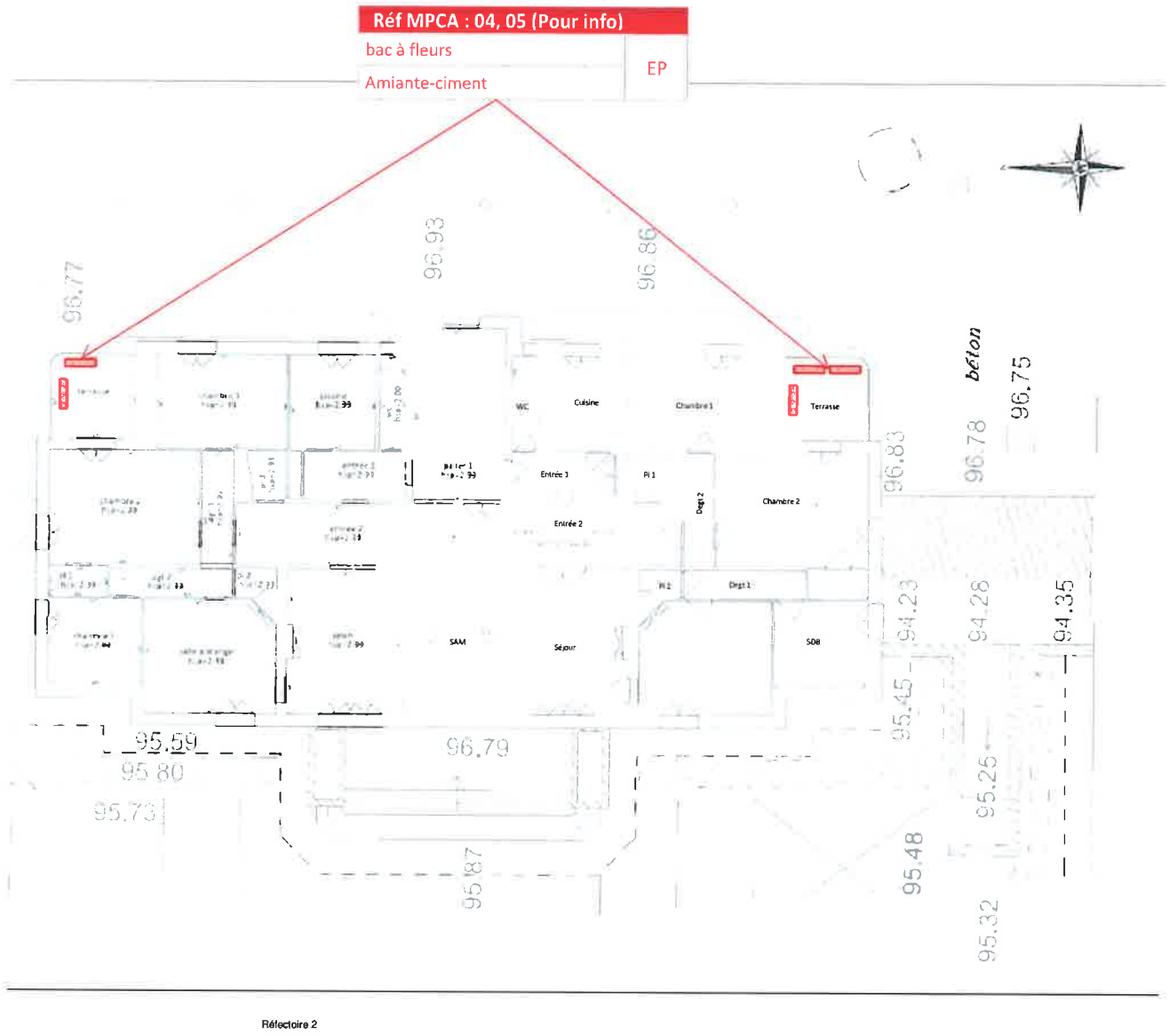

Plan de localisation des matériaux contenant de l'amiante

AREDIA	AREDIA
	5, rue Paul Gauguin
	94000 CRETEIL
	Tél : 06 16 79 52 20
Bâtiment A	ZAC CHERIOUX
Clocher	4, route de fontainebleau
Niveau : Etage 1	94400 VITRY SUR SEINE

Informations relatives au rapport de repérage:

Références du rapport : 21A-05-155

Rédacteur : M. REFES

Vérificateur : M. REFES

Date : 16/06/2021

Révision : 00

Commentaires :

Légendes :

EP - Evaluation Périodique

AC1 - Action Corrective de 1er niveau

AC2 - Action Corrective de 2ème niveau

N1 - Note 1

N2 - Note 2

N3 - Note 3

NE - Non Renseigné

PAD - Pas d'Amiante Détecté

AD - Amiante Détecté

LNV - Local Non Visité

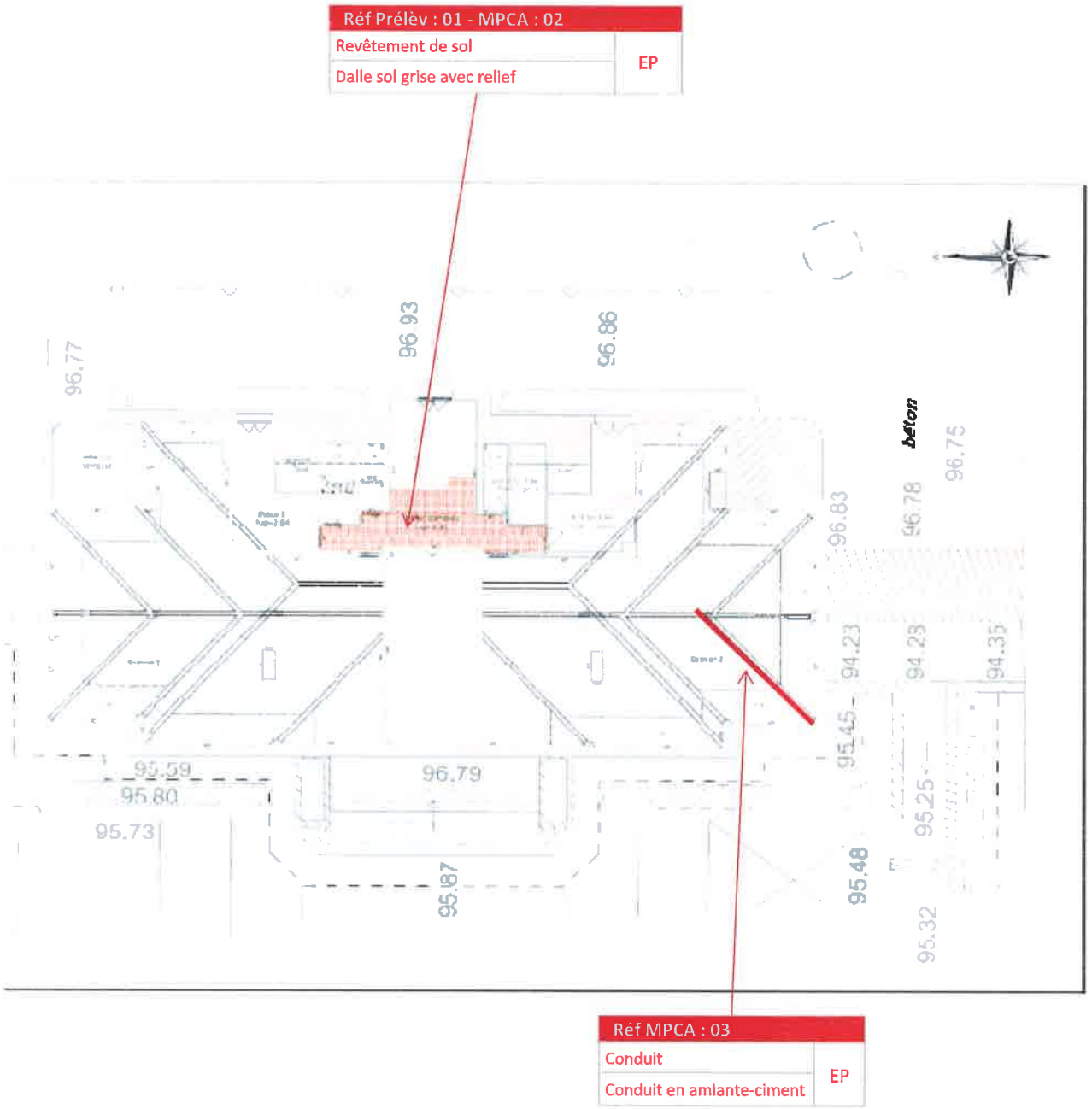

Plan de localisation des matériaux contenant de l'amiante

AREDIA	AREDIA
	5, rue Paul Gauguin
	94000 CRETEIL
	Tél : 06 16 79 52 20
Bâtiment A	ZAC CHERIOUX
Clocher	4, route de fontainebleau
Niveau : Etage 2	94400 VITRY SUR SEINE

Informations relatives au rapport de repérage:

Références du rapport : 21A-05-155

Rédacteur : M. REFES

Vérificateur : M. REFES

Date : 16/06/2021

Révision : 00

Commentaires :

Légendes :

EP - Evaluation Périodique

AC1 - Action Corrective de 1er niveau

AC2 - Action Corrective de 2ème niveau

N1 - Note 1

N2 - Note 2

N3 - Note 3

NE - Non Renseigné

PAD - Pas d'Amiante Détecté

AD - Amiante Détecté

LNV - Local Non Visité

Réf MPCA : 07	
Ailette sortie de cheminée	EP
Amiante-ciment	

Réf MPCA : 06	
Conduit	EP
Amiante-ciment	

Plan de localisation des matériaux contenant de l'amiante

AREDIA	AREDIA
	5, rue Paul Gauguin
	94000 CRETEIL
	Tél : 06 16 79 52 20
Bâtiment A	ZAC CHERIOUX
Clocher	4, route de fontainebleau
Niveau : Toiture	94400 VITRY SUR SEINE

Informations relatives au rapport de repérage:

Références du rapport : 21A-05-155

Rédacteur : M. REFES

Vérificateur : M. REFES

Date : 16/06/2021

Révision : 00

Commentaires :

Légendes :

EP - Evaluation Périodique

AC1 - Action Corrective de 1er niveau

AC2 - Action Corrective de 2ème niveau

N1 - Note 1

N2 - Note 2

N3 - Note 3

NE - Non Renseigné

PAD - Pas d'Amiante Détecté

AD - Amiante Détecté

LNV - Local Non Visité

Photos

	Photo n° 01 Localisation : Sous-Sol - Local 1 Ouvrage : Planchers Partie d'ouvrage : Dalles de sol Description : Dalles de sol
	Photo n° 02 Localisation : Etage 2 - Palier Ouvrage : Planchers Partie d'ouvrage : Dalles de sol Description : Dalle de sol grise avec relief
	Photo n° 03 Localisation : Etage 2 - Grenier 2 Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : Conduit en amiante-ciment
	Photo n° 04 Localisation : Etage 1 - Appartement de gauche - Terrase Ouvrage : 8 - Équipements divers et accessoires - Jardinières, bac à sable incendie Partie d'ouvrage : Élément en fibres-ciment Description : 3 bacs à fleurs en fibres-ciment ***(pour information)***
	Photo n° 05 Localisation : Etage 1 - Appartement de droite - Terrase Ouvrage : 8 - Équipements divers et accessoires - Jardinières, bac à sable incendie Partie d'ouvrage : Élément en fibres-ciment Description : 2 bacs à fleurs en fibres-ciment ***(pour information)***

	Photo n° 06 Localisation : Toiture Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : Conduit en amiante-ciment
	Photo n° 07 Localisation : Toiture - Sortie de cheminée Ouvrage : Toitures Partie d'ouvrage : Plaques (fibres-ciment) Description : Ailettes en amiante-ciment

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
02-01	Etage 2 - Palier	Planchers	Dalles de sol	Dalle de sol grise avec relief	

Copie des rapports d'essais :

LEPBI Environnement

Laboratoire d'Expertise des Polluants du Bâtiment et de l'Industrie
214, allée des Erables - BP 49058 Villepinte
95913 Roissy Charles de Gaulle Cedex
Tél : 01.48.60.21.99 – Courriel : contact@lepbi.com
SIREN 531 651 719 – APE 7120B

cofrac ESSAIS
Accréditation N° 1-2350
Portée disponible sur www.cofrac.fr

Rapport d'essai N° R21-08749

AREDIA
5, rue Paul Gauguin
94 000 CRETEIL

Détection et indentification de l'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés

Tout échantillon aboutissant à un résultat est considéré par défaut conforme à être analysé, toute non-*conformité éventuelle au descriptif client et/ou toute quantité d'échantillon insuffisante à l'analyse est notifiée dans les réserves indiquées dans le rapport. L'analyse est effectuée selon les deux techniques MOLP et META, dans le cas de résultat non concluant* par la technique MOLP, *l'analyse s'effectue obligatoirement par META.*

Technique MOLP : *L'analyse qualitative d'amiante par Microscopie* Optique à Lumière Polarisée (MOLP) est réalisée selon la norme HSG 248 (Appendice 2), cette technique ne permet de détecter que des fibres optiquement observables de diamètre supérieur ou égal à 0,2µm. La limite de détection garantie par le laboratoire est 0,1% en masse pour tout résultat conclu par MOLP *et uniquement pour les fibres optiquement observables. Dans le cas d'une analyse négative « Amiante non détecté » par cette méthode*, la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de 0,1% *de fibres d'amiante optiquement observables. Pour les produits et matériaux dans lesquels l'amiante a été ajouté délibérément* et qui sont constitués exclusivement de fibres, deux analyses au MOLP doivent être effectuées pour conclure un résultat négatif, une *Analyse complémentaire en META peut être effectuée en cas de doute ou d'information précisant un risque de* contamination.

Préparation META : *Pour les produit et matériaux dans lesquels l'amiante a été ajouté délibérément, au moins une préparation pour* analyse META est effectuée par couche dissociable. Les *composants décrits simultanement dans le même descriptif de couche n'ont pas pu être séparés physiquement lors de la préparation*, ils sont considérés techniquement indissociables, leur préparation est effectué avec des quantités équivalentes. Les préparations sont effectuées selon la méthode interne du laboratoire MOT 004.

Analyse META : *L'analyse qualitative d'amiante par Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) est effectuée conformé*ment aux parties utiles de la norme NFX 43-050 pour *les produits et matériaux dans lesquels l'amiante a été ajouté délibérément. La limite de détection garantie par le laboratoire* est de 0,1% en masse pour les couches ou les composants analysés individuellement *et pour les couches indissociables préparées avec quantités équivalentes. Dans le cas d'une analyse négative « Amiante* non détecté » par cette méthode, la couche ou le composant peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de *fibre d'amiante. L'analyse par META des produits et matériaux dans lesquels l'amiante a été ajouté délibérément doit être effectuée sur 2 grilles issues de la préparation de la couche ou composant pour conclure à l'absence d'amiante dans la couche ou composant.*

Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les essais rapportés dans ce document et identifiés par le symbole (*) sont *couverts par l'accréditation du (des) laboratoire(s) les* ayant réalisés. Les prélèvements réalisés par le client sont sous sa tutelle, les données client (référence dossier et référence échantillon) sont sous sa responsabilité et ne peuvent engager la responsabilité du laboratoire.

Référence dossier du client	21A-05-155 – ZAC CHERIOUX – BAT A – CLOCHER – 94400 VITRY SUR SEINE		
Date de réception des échantillons	17/06/2021	Analyste MOLP	MK
Date d'analyse des échantillons	21/06/2021	Analyste META	DM

Référence échantillons (données client)			Données et résultats du laboratoire (*) [R21-08749- V00]									
Donnée 1	Donnée 2	Donnée 3	Ref LEPBI	Descriptif de la couche	R (**)	Tr (**)	Technique MOLP		Technique META		Résultat	Observation
							Nb E	Nb L	Nb E	Nb G		
1	Dalle de sol grise avec relief	Erage 2 – Palier	01	Dalle dure grise	-	5	-	-	1	2	Fibre d'amiante Chrysotile	-

Version	Date et lieu	Signataire	Nature des modifications
00 Création du rapport	Villepinte le, 22/06/2021	M. Tayeb MIMOUNI Responsable d'Agence	-

Légende :
Nb E : *Nombre d'essai*
Nb L : Nombre de lame MOLP
Nb G : Nombre de grilles META

R (**) : Réserves
(1) : Descriptif client non conforme au contenu du sachet
(2) : Totalité de l'échantillon utilisée, une contre analyse est impossible
(3) : Quantité insuffisante pour rendre un résultat

Tr (**) : Traitement
(4) : Broyage à l'humide
(5) : Broyage à l'acétone
(6) : Dissolution au Chloroforme

Document de référence :
Arrêté matériaux du 1er octobre 2019
HSG 248 Appendice 2
NFX 43-050 Parties utiles
MOT 004

F(MOT004)-R01 – V00

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

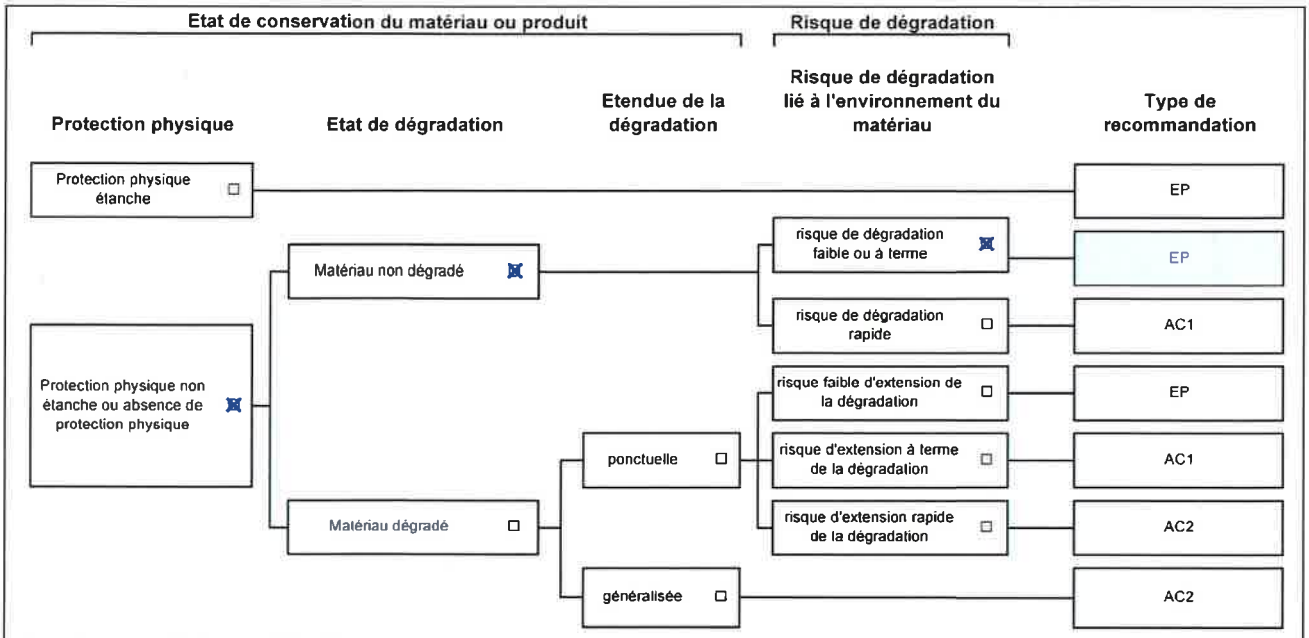

Dossier n° 21A-05-155/C
Date de l'évaluation : 16/06/2021
Bâtiment / local ou zone homogène : Sous-Sol - Local 1
Identifiant Matériau : 01
Matériau : Dalles de sol
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

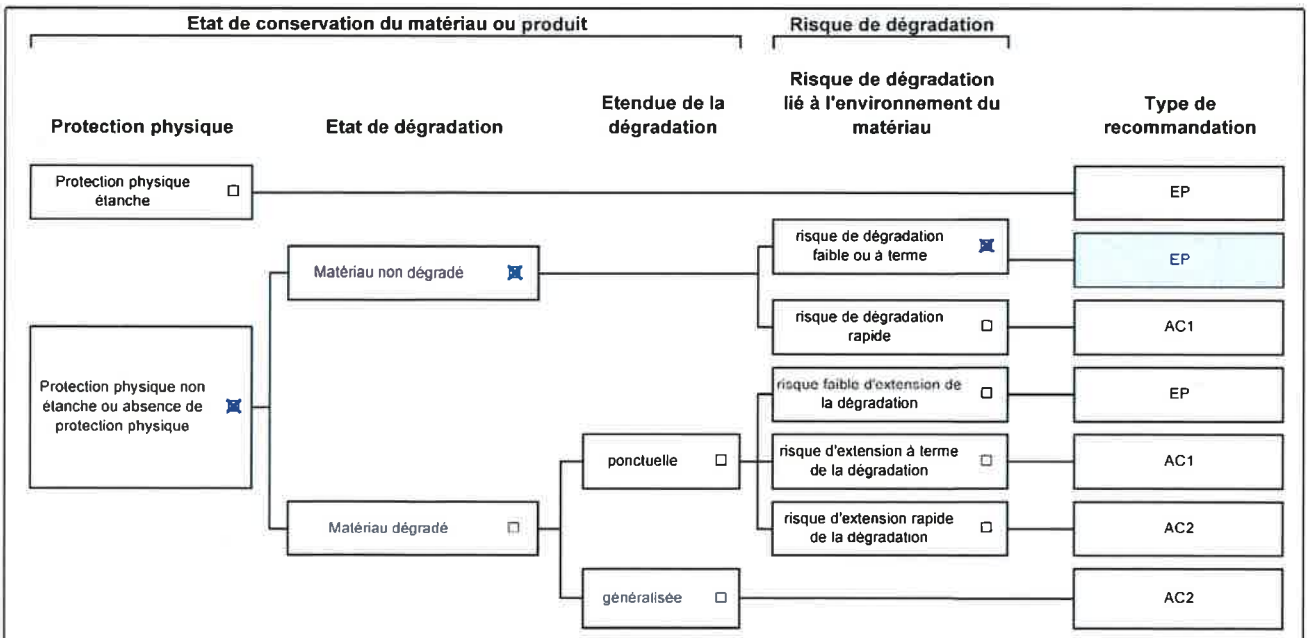

Dossier n° 21A-05-155/C
Date de l'évaluation : 16/06/2021
Bâtiment / local ou zone homogène : Etage 2 - Palier
Identifiant Matériau : 02
Matériau : Dalle de sol grise avec relief
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

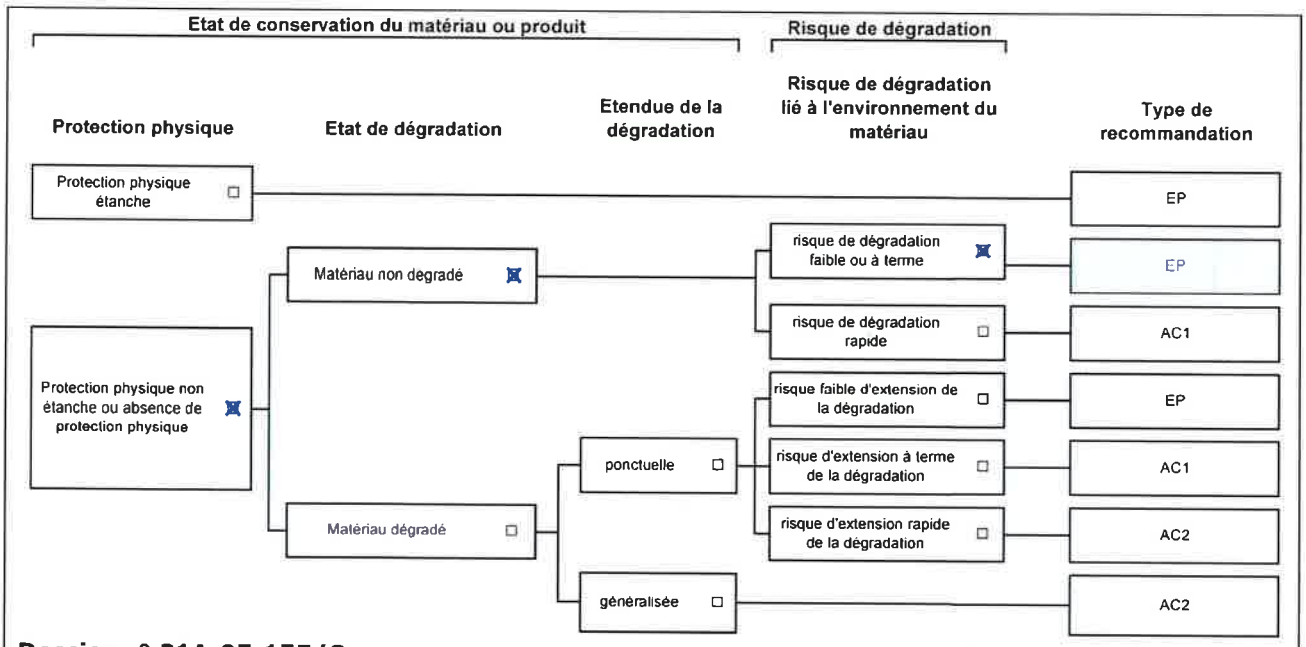

Dossier n° 21A-05-155/C
Date de l'évaluation : 16/06/2021
Bâtiment / local ou zone homogène : Etage 2 - Grenier 2
Identifiant Matériau : 03
Matériau : Conduit en amiante-ciment
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

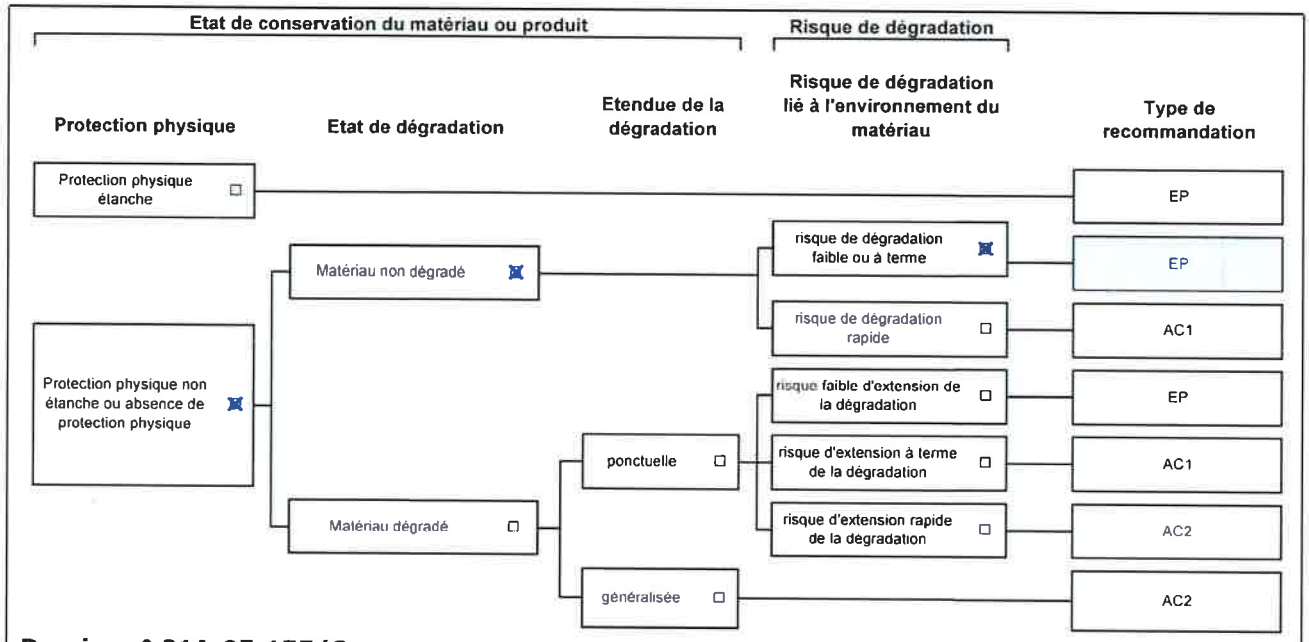

Dossier n° 21A-05-155/C
Date de l'évaluation : 16/06/2021
Bâtiment / local ou zone homogène : Toiture
Identifiant Matériau : 06
Matériau : Conduit en amiante-ciment
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

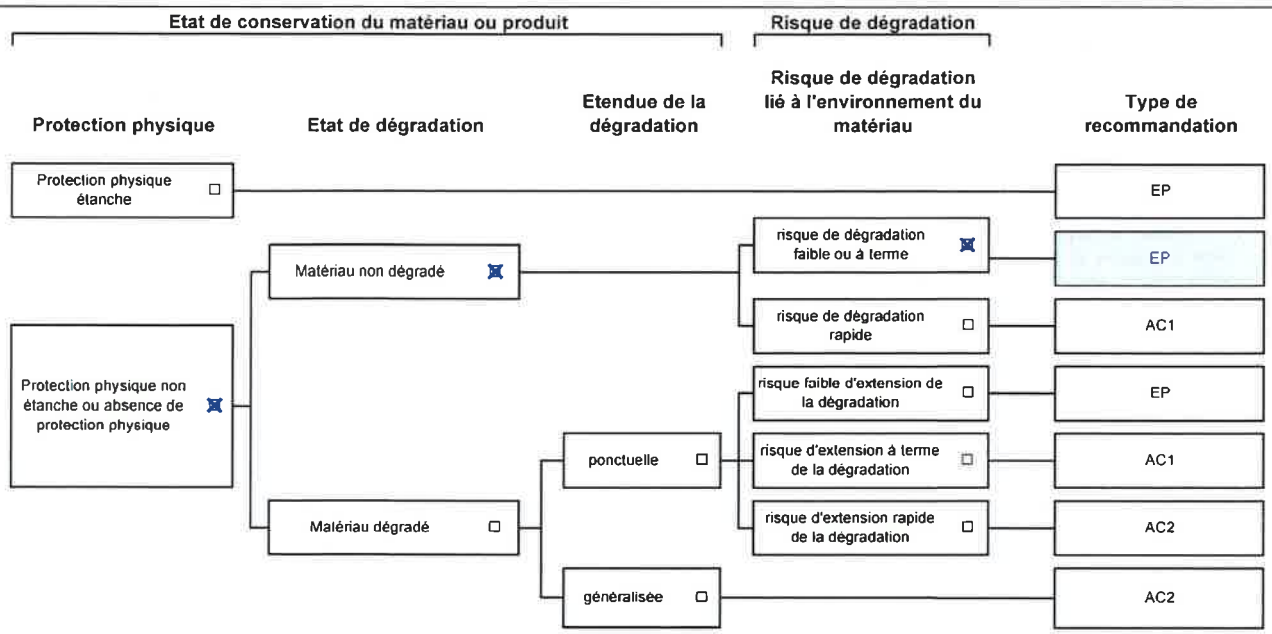

Dossier n° 21A-05-155/C
Date de l'évaluation : 16/06/2021
Bâtiment / local ou zone homogène : Toiture - Sortie de cheminée
Identifiant Matériau : 07
Matériau : Ailettes en amiante-ciment
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entrainer rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :
- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que les risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A

contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
   a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
   b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
   a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
   c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
   d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
   Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
   a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
   Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
   b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
   c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
   d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
   En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons

(mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.
En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.
Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.
De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.
Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.
Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.
Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.
Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.
Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.
Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.
A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.
Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.
Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de

stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.6 - Annexe - Autres documents

Allianz

Attestation d'Assurance

Allianz Responsabilité Civile des Entreprises de Services

La Compagnie Allianz I.A.R.D., dont le siège social est sis 1, Cours Michelet – CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX atteste que :

STE AREDIA
5 rue Paul GAUGUIN
94000 CRETEIL

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le n° 49 133 633 qui a pris effet le 24/09/2012.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligation édictées par l'ordonnance n° 2005 – 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n ° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Diagnostics réglementaires liés à la vente ou location d'immeubles :

- Risque d'exposition au plomb,
- Repérage amiante avant vente,
- Dossier technique amiante,
- Etat parasitaire,
- Installation intérieure d'électricité
- Installation intérieure de gaz
- Présence de termites,
- Risques naturels et technologiques,
- Diagnostic de performance énergique,
- Loi carrez
- Prêt a taux zéro,
- Repérage amiante avant travaux ou démolition.

La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D., a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions...).
Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Etablie à Lyon, le 22/12/2020
Pour Allianz,
Salomé RIBEIRO

Allianz IARD – Entreprise régie par le Code des assurances.
Société anonyme au capital de 991.967.200 euros - Siège social : 1, Cours Michelet – CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

1 / 2

Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 3040 Version 003

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur REFES Madjid

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention **Amiante Avec Mention****
Date d'effet : 29/10/2017 - Date d'expiration : 28/10/2022

Amiante sans mention **Amiante Sans Mention***
Date d'effet : 29/10/2017 - Date d'expiration : 28/10/2022

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 07/09/2017.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.
**Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C.1 en examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES

Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire

CPEDI FR 11 rev13

Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible

AREDIA

DIAGNOSTIC PLOMB AVANT TRAVAUX

(Hors champ du code de la santé publique)

Numéro de dossier : 17A-09-402
Date du repérage : 28-29/09; 6-12-13/10; 3/11/2017 et 16/10/2018

Adresse du bien immobilier

Localisation du ou des bâtiments :
Département :... **Val-de-Marne**
Adresse : ..... **4, Route de Fontainebleau**
Commune :..... **94400 VITRY-SUR-SEINE**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Bâtiment A
Année de construction :
1936

Donneur d'ordre / Propriétaire :

Donneur d'ordre :
SADEV 94
31 rue Anatole France
94306 VINCENNES CEDEX

Propriétaire :
SADEV 94
31 rue Anatole France
94306 VINCENNES CEDEX

Le Diagnostic suivant concerne

X	Les parties privatives		Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble	X	Avant travaux *N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP*

Nature des travaux : Rénovation / Réhabilitation : OUI Démolition : NON

Société réalisant le constat

Nom et prénom de l'auteur du constat	**AMRANI MOHAND**
N° de certificat de certification	**355**
Nom de l'organisme de qualification accrédité par le COFRAC	**GINGER CATED**
Organisme d'assurance professionnelle	**ALLIANZ**
N° de contrat d'assurance	**49133633**
Date de validité :	**31/12/2018**

Ce diagnostic plomb avant travaux a été rédigé par AMRANI MOHAND le 28-29/09; 6-12-13/10; 3/11/2017 et 16/10/2018.	

Objectif de la mission :

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements et matériaux contenant du plomb susceptibles d'être altérés au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition, définis préalablement à la mission. L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux. Ce diagnostic n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb, qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

Périmètre des travaux :

Le donneur d'ordre remet au diagnostiqueur ces informations via un tableau synthétique dont le modèle est téléchargeable sur le site de la DIRECCTE Centre : Annexe 2 Tableau de recensement des travaux établi par le donneur d'ordre ainsi qu'une description détaillée des travaux, de leur localisation et si déjà définis le nom et adresse des entreprises intervenantes. Il est important de disposer d'informations précises pour définir la stratégie de mesures.

Appareil utilisé

Nom du fabricant de l'appareil	**FONDIS**
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	**Niton XLp 300 / 85706**
Nature du radionucléide	**109 Cd**
Date du dernier chargement de la source Activité à cette date et durée de vie de la source	**04/09/2013** **1480 MBq**

Tableau de recensement des travaux :

Local / Structure	Nature des travaux	Entreprise Intervenante
Ensemble des locaux	Rénovation et réhabilitaion totale	N.C

1. Rappel des références règlementaires

- Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail,
- Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb,
- Norme NF X 46 031 avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb.

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	**FONDIS**	
Modèle de l'appareil	**Niton XLp 300**	
N° de série de l'appareil	**85706**	
Nature du radionucléide	**109 Cd**	
Date du dernier chargement de la source	**04/09/2013**	Activité à cette date et durée de vie : **1480 MBq**
Autorisation ASN (DGSNR)	**N° T950497**	Date d'autorisation**18/02/2015**
	Date de fin de validité de l'autorisation **18/02/2020**	
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	**REFES Madjid**	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	**AMRANI Mohand**	

Étalon : Thermo Fisher ; SRM 2573 ; 1,04 mg/cm² +/- 0,06 mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm²)
Etalonnage entrée	1	25/11/2016	1 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	2648	25/11/2016	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	**Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse**
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

Liste des locaux visités
Ensemble des locaux rendus accéssibles lors de nos visites

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)
Néant

3. Méthodologie employée

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Par ailleurs, pour les ensembles bâtis (plusieurs bâtiments construits à la même période) présentant des locaux similaires, un repérage par échantillonnage peut être envisagé. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui doivent faire l'objet d'un repérage (fluorescence X et / ou prélèvement).

Seules les unités de diagnostic impactées par les travaux font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

3.1 Stratégie de mesurage

Contrairement au CREP, le nombre de mesures à réaliser est fonction du type d'unité de diagnostic (UD) et des travaux à effectuer. En effet, les limites prévues par la réglementation du CREP ne sont pas forcément adaptées à chaque situation (Nombre de mesures limité à 3, hauteur de la prise des mesures limitée à 3 mètres), puisque l'objectif n'est pas de repérer des zones potentiellement accessibles par les enfants, ni même de vérifier la conformité à une valeur-seuil. Par conséquent, le diagnostiqueur déterminera le nombre de mesures en fonction de l'étendue de l'UD et de la nature des travaux.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs et réparties de façon pertinentes (partie haute et basse d'un mur, ...).

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire (idem réglementation du CREP).

3.2 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

5. Résultats des mesures

Sous sol : Réserve chaufferie

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2	A	Porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	B	Mur	Béton	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Béton	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Béton	Brut		-	N.M
-	E	Mur	Béton	Brut		-	N.M
-	F	Mur	Béton	Brut		-	N.M
-		Plafond	Béton	Brut		-	N.M

RDC Bas : Vestiaires 3

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
4	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
5					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
6	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
7					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
8	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
9					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
10	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
11					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
12	E	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
13					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
14		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
15					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Réfectoire

Nombre d'unités de diagnostic : 13

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
16	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
17					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
18	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
19					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
20	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
21					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
22	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
23					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	D	Porte	PVC			-	N.M
24	E	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
25					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
26	F	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
27					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
28	F	Porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
29					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
30	G	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
31					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
32	H	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
33					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
34	I	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
35					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Escalier vers RDC bas

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
36	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
37					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
38	A	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
39					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
40	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
41					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
42	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
43					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
44	E	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
45					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
46	E	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
47					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
48	F	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
49					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
50		Plafond	Plâtre	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
51					2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Escalier vers sous sol

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
52	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
53					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
54	A	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
55					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
56	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
57					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
58	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
59					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
60	E	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
61					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
62	E	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
63					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
64	F	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	

65					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
66		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
67					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile droite_Buanderie

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
68		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
69					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
70	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
71					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
72	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
73					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
74	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
75					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
76	C	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
77					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
78	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
79					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
80	D	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
81					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
82		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
83					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile droite_Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
84		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
85					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
86	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
87					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
88	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
89					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
90	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
91					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
92	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
93					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
94	E	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
95					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
96	E	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
97					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
98	F	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
99					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
100		Plafond	Plâtre	Toile de verre	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
101					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile droite_Chambre 10

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
102		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
103					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
104	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
105					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
106	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
107					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
108	C	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
109					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
110	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
111					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
112	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
113					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
114	E	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
115					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
116	F	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
117					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
118		Plafond	Plâtre	Toile de verre	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
119					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile droite_Chambre 11

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
120		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
121					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
122	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
123					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
124	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
125					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
126	C	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
127					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
128	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
129					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
130	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
131					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
132	E	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
133					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
134	F	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
135					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
136		Plafond	Plâtre	Toile de verre	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
137					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile droite_Chambre 12

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
138		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
139					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
140	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
141					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
142	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
143					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	

144	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
145					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
146	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
147					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
148	E	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
149					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
150	E	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
151					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
152	F	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
153					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
154		Plafond	Plâtre	Toile de verre	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
155					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile droite_Chambre 2

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
156		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
157					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
158	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
159					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
160	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
161					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
162	C	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
163					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
164	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
165					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
166	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
167					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
168	E	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
169					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
170	F	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
171					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
172		Plafond	Plâtre	Toile de verre	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
173					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile droite_Chambre 3

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
174		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
175					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
176	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
177					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
178	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
179					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
180	C	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
181					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
182	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
183					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
184	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
185					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
186	E	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
187					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
188	F	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
189					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
190		Plafond	Plâtre	Toile de verre	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
191					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile droite_Chambre 4

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
192		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
193					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
194	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
195					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
196	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
197					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
198	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
199					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
200	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
201					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
202	E	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
203					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
204	E	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
205					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
206	F	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
207					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
208		Plafond	Plâtre	Toile de verre	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
209					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile droite_Chambre 5

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
210		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
211					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
212	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
213					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
214	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
215					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
216	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
217					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
218	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
219					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
220	E	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
221					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
222	E	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
223					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
224	F	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
225					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
226		Plafond	Plâtre	Toile de verre	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

227					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile droite_Chambre 6

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
228		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
229					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
230	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
231					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
232	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
233					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
234	C	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
235					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
236	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
237					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
238	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
239					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
240	E	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
241					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
242	F	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
243					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
244		Plafond	Plâtre	Toile de verre	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
245					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile droite_Chambre 7

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
246		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
247					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
248	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
249					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
250	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
251					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
252	C	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
253					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
254	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
255					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
256	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
257					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
258	E	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
259					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
260	F	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
261					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
262		Plafond	Plâtre	Toile de verre	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
263					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile droite_Chambre 8

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
264		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
265					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
266	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
267					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
268	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
269					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
270	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
271					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
272	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
273					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
274	E	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
275					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
276	E	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
277					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
278	F	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
279					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
280		Plafond	Plâtre	Toile de verre	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
281					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile droite_Chambre 9

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
282		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
283					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
284	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
285					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
286	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
287					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
288	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
289					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
290	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
291					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
292	E	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
293					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
294	E	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
295					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
296	F	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
297					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
298		Plafond	Plâtre	Toile de verre	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
299					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile droite_Coin repas

Nombre d'unités de diagnostic : 12

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
300		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
301					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
302	A	Mur	Enduit	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
303					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
304	B	Mur	Enduit	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
305					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	

306	C	Mur	Enduit	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
307					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
308	D	Mur	Enduit	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
309					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
310	E	Fenêtre 1	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
311					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
312	E	Fenêtre 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
313					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
314	E	Mur	Enduit	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
315					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
316	F	Mur	Enduit	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
317					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
318	G	Mur	Enduit	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
319					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
320	H	Mur	Enduit	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
321					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
322		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
323					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile droite_Dégt chambres

Nombre d'unités de diagnostic : 34

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
324		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
325					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
326	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
327					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
328	B	Bâti Porte 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	6,9 (+/-2,8)	Ponçage peinture
329	B	Bâti Porte 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	5 (+/-2,3)	Ponçage peinture
330	B	Bâti Porte 3	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	5,6 (+/-3,1)	Ponçage peinture
331	B	Bâti Porte 4	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	6,2 (+/-3,9)	Ponçage peinture
332	B	Bâti Porte 5	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	5,1 (+/-2,7)	Ponçage peinture
333	B	Bâti Porte 6	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	4,7 (+/-2,1)	Ponçage peinture
334	B	Bâti Porte 7	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	4,2 (+/-2,5)	Ponçage peinture
335	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
336					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
337	B	Porte 1	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
338					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
339	B	Porte 2	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
340					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
341	B	Porte 3	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
342					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
343	B	Porte 4	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
344					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
345	B	Porte 5	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
346					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
347	B	Porte 6	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
348					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
349	B	Porte 7	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
350					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
351	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
352					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
353	D	Bâti Porte 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	4,9 (+/-2,1)	Ponçage peinture
354	D	Bâti Porte 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	5,6 (+/-2,8)	Ponçage peinture
355	D	Bâti Porte 3	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	6,1 (+/-2,7)	Ponçage peinture
356	D	Bâti Porte 4	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	6,8 (+/-2,2)	Ponçage peinture
357	D	Bâti Porte 5	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	7,2 (+/-4,2)	Ponçage peinture
358	D	Bâti Porte 6	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	6,3 (+/-3,5)	Ponçage peinture
359	D	Bâti Porte 7	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	5,5 (+/-4,1)	Ponçage peinture
360	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
361					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
362	D	Porte 1	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
363					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
364	D	Porte 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
365					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
366	D	Porte 3	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
367					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
368	D	Porte 4	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
369					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
370	D	Porte 5	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
371					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
372	D	Porte 6	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
373					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
374	D	Porte 7	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
375					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
376		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
377					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile droite_Douches

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
378	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
379					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
380	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
381					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
382	B	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
383					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
384	B	Porte 2	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
385					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
386	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
387					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
388	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
389					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
390	E	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
391					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
392		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
393					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
394					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
395					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile droite_Esc vers chambres

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
396		Contre marches	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
397					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
398		Marches	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
399					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
400		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
401					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
402					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
403					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
404	B	Bâti porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	5,2 (+/-3,1)	Ponçage peinture
405	B	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
406					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
407	C	Bâti porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
408					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
409	D	Bâti porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	3,1 (+/-1,5)	Ponçage peinture
410	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
411					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
412		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
413					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
414					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
415					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile droite_Escalier 4

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
416		Garde corps	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	1,8 (+/-0,6)	Ponçage peinture
417		Limon	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
418					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
-		Marche	Béton	Brut		-	N.M
419		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
420					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
421	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
422					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
423	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
424					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
425	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
426					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
427		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
428					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile droite_Lavabo

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
429	A	Mur	Enduit	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
430					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
431	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
432					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
433	B	Mur	Enduit	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
434					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
435	C	Mur	Enduit	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
436					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
437	D	Mur	Enduit	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
438					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
439		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
440					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile droite_local vide 1/2 palier Esc 4

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
441	A	Bâti porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	7,9 (+/-3,8)	Ponçage peinture
442	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
443					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
444	A	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
445					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
446	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
447					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
448	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
449					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
450	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
451					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
452	E	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
453					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
454	F	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
455					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
456		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
457					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile droite_Palier chambres

Nombre d'unités de diagnostic : 3

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
458	B	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
459					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
460	C	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
461					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
462	D	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
463					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile droite_Palier Esc 4

Nombre d'unités de diagnostic : 12

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
464		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
465					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	

466	A	Bâti porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
467					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
468	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
469					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
470	A	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
471					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
472	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
473					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
474	C	Bâti porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	4,9 (+/-2,1)	Ponçage peinture
475	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
476					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
477	C	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
478					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
479	D	Bâti porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	7,2 (+/-3,9)	Ponçage peinture
480	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
481					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
482	D	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
483					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
484		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
485					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile droite_RIA

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
486	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
487					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
488	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
489					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
490	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
491					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
492	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
493					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
494		Plafond	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
495					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile droite_Sanitaires

Nombre d'unités de diagnostic : 4

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Carrelage			-	N.M
-	B	Mur	Carrelage			-	N.M
-	C	Mur	Carrelage			-	N.M
-	D	Mur	Carrelage			-	N.M

R+1 : Aile droite_Wc

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
496	A	Mur	Enduit	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
497					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
498	B	Mur	Enduit	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
499					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
500	C	Mur	Enduit	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
501					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
502	D	Mur	Enduit	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
503					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
504	E	Mur	Enduit	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
505					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
506		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
507					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile gauche_Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
508		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
509					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
510	A	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
511					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
512	B	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
513					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
514	C	Fenêtre	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
515					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
516	C	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
517					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
518	C	Volet	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
519					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
520	D	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
521					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
522	E	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
523					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
524	F	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
525					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
526		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
527					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile gauche_Chambre 10

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
528		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
529					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
530	A	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
531					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
532	B	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
533					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
534	C	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
535					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
536	D	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
537					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
538	E	Fenêtre	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	

539					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
540	E	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
541					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
542	E	Volet	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
543					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
544		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
545					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile gauche_Chambre 11

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
546		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
547					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
548	A	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
549					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
550	B	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
551					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
552	C	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
553					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
554	D	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
555					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
556	E	Fenêtre	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
557					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
558	E	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
559					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
560	E	Volet	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
561					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
562		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
563					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile gauche_Chambre 12

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
564		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
565					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
566	A	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
567					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
568	B	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
569					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
570	C	Fenêtre	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
571					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
572	C	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
573					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
574	C	Volet	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
575					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
576	D	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
577					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
578	E	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
579					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
580	F	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
581					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
582		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
583					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile gauche_Chambre 2

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
584		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
585					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
586	A	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
587					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
588	B	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
589					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
590	C	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
591					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
592	D	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
593					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
594	E	Fenêtre	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
595					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
596	E	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
597					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
598	E	Volet	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
599					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
600	F	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
601					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
602		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
603					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile gauche_Chambre 3

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
604		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
605					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
606	A	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
607					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
608	B	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
609					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
610	C	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
611					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
612	D	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
613					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
614	E	Fenêtre	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
615					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
616	E	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
617					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
618	E	Volet	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
619					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
620		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
621					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile gauche_Chambre 4

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
622		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
623					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
624	A	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
625					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
626	B	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
627					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
628	C	Fenêtre	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
629					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
630	C	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
631					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
632	D	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
633					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
634	E	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
635					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
636	F	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
637					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
638		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
639					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile gauche_Chambre 5

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
640		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
641					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
642	A	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
643					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
644	B	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
645					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
646	C	Fenêtre	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
647					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
648	C	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
649					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
650	C	Volet	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
651					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
652	D	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
653					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
654	E	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
655					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
656	F	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
657					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
658		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
659					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile gauche_Chambre 6

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
660		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
661					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
662	A	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
663					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
664	B	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
665					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
666	C	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
667					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
668	D	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
669					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
670	E	Fenêtre	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
671					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
672	E	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
673					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
674	E	Volet	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
675					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
676	F	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
677					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
678		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
679					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile gauche_Chambre 7

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
680		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
681					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
682	A	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
683					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
684	B	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
685					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
686	C	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
687					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
688	D	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
689					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
690	E	Fenêtre	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
691					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
692	E	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
693					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
694	E	Volet	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
695					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
696		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
697					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile gauche_Chambre 8

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
698		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
699					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
700	A	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	

701					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
702	B	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
703					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
704	C	Fenêtre	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
705					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
706	C	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
707					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
708	C	Volet	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
709					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
710	D	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
711					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
712	E	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
713					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
714	F	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
715					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
716		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
717					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile gauche_Chambre 9

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
718		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
719					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
720	A	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
721					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
722	B	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
723					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
724	C	Fenêtre	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
725					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
726	C	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
727					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
728	C	Volet	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
729					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
730	D	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
731					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
732	E	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
733					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
734	F	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
735					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
736		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
737					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile gauche_Dgt chambres 1 à 6

Nombre d'unités de diagnostic : 29

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
738		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
739					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
740	A	Bâti porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
741					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
742	A	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
743					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
744	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
745					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
746	B	Bâti porte 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
747					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
748	B	Bâti porte 2	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
749					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
750	B	Bâti porte 3	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
751					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
752	B	Bâti porte 4	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
753					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
754	B	Bâti porte 5	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
755					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
756	B	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
757					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
758	B	Porte 1	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
759					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
760	B	Porte 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
761					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
762	B	Porte 3	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
763					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
764	B	Porte 4	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
765					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
766	B	Porte 5	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
767					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
768	C	Bâti porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
769					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
770	C	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
771					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
772	C	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
773					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
774	D	Bâti porte 1	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
775					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
776	D	Bâti porte 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
777					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
778	D	Bâti porte 3	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
779					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
780	D	Bâti porte 4	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
781					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
782	D	Bâti porte 5	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
783					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
784	D	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
785					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
786	D	Porte 1	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
787					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
788	D	Porte 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
789					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
790	D	Porte 3	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
791					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
792	D	Porte 4	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
793					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	

794		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
795					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile gauche_Dgt chambres 7 à 12

Nombre d'unités de diagnostic : 20

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
796		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
797					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
798	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
799					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
800	B	Bâti porte 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
801					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
802	B	Bâti porte 2	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
803					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
804	B	Bâti porte 3	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
805					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
806	B	Bâti porte 4	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
807					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
808	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
809					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
810	B	Porte 1	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
811					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
812	B	Porte 2	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
813					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
814	B	Porte 3	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
815					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
816	B	Porte 4	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
817					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
818	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
819					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
820	D	Bâti porte 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
821					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
822	D	Bâti porte 2	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
823					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
824	D	Bâti porte 3	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
825					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
826	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
827					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
828	D	Porte 1	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
829					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
830	D	Porte 2	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
831					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
832	D	Porte 3	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
833					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
834		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
835					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile gauche_Douches

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
836	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
837					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
838	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
839					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
840	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
841					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
842	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
843					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
844		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
845					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile gauche_Douches 2

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
846	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
847					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-	B	Mur	Plâtre	Carrelage		-	N.M
-	C	Mur	Plâtre	Carrelage		-	N.M
-	D	Mur	Plâtre	Carrelage		-	N.M
-	E	Mur	Plâtre	Carrelage		-	N.M
-	F	Mur	Plâtre	Carrelage		-	N.M
-	G	Mur	Plâtre	Carrelage		-	N.M
848	G	Porte	Bois	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
849					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	H	Mur	Plâtre	Carrelage		-	N.M
850		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
851					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile gauche_Esc vers chambres

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
852		Contre marche	Bois	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
853					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
854		Marche	Bois	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
855					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
856		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
857					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
858	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
859					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
860	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
861					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
862		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
863					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile gauche_Escalier 3

Nombre d'unités de diagnostic : 16

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Contre marche	Carrelage			-	N.M

864		Garde corps	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	5,5 (+/-2,3)	Ponçage peinture
865		Limon	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
866					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
-		Marche	Carrelage			-	N.M
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
867	A	Bâti porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
868					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
869	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
870					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
871	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
872					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
873	B	Bâti porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
874					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
875	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
876					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
877	B	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
878					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
879	C	Bâti porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
880					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
881	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
882					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
883	C	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
884					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
885	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
886					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
887		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
888					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile gauche_Laverie

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
889	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
890					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
891	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
892					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
893	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
894					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
895	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
896					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
897		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
898					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile gauche_local vide 1/2 palier Esc 3

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
899	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-	A	Mur	Plâtre	Brut		-	N.M
-	B	Mur	Plâtre	Brut		-	N.M
900	B	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
901					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-	C	Mur	Plâtre	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Plâtre	Brut		-	N.M
-	E	Mur	Plâtre	Brut		-	N.M
-		Plafond	Plâtre	Brut		-	N.M

R+1 : Aile gauche_Palier Esc vers chambres

Nombre d'unités de diagnostic : 4

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
902		Plinthe	Bois	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
903					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
904		Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
905					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
906	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
907					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
908	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
909					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile gauche_RIA

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
910	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
911					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
912	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
913					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
914	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
915					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
916	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
917					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
918		Plafond	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
919					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile gauche_Sanitaires

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
920	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
921					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
922	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
923					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
924	B	Porte 1	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
925					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
926	B	Porte 2	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
927					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
928	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
929					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
930	C	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
931					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
932	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
933					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	

934		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
935					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Aile gauche_WC

Nombre d'unités de diagnostic : 13

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
936	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
937					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
938	A	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
939					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
940	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
941					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
942	B	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
943					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
944	B	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
945					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
946	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
947					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
948	C	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
949					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
950	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
951					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
952	D	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
953					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
954	E	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
955					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
956	F	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
957					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
958		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
959					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
960					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
961					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Atelier

Nombre d'unités de diagnostic : 17

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
962		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
963					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
964	A	Bâti porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	5,2 (+/-3,1)	Ponçage peinture
965	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
966					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
967	A	Porte 1	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
968					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
969	A	Porte 2	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
970					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
971	A	Porte 3	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
972					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
973	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
974					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
975	B	Porte 1	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
976					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
977	B	Porte 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
978					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
979	B	Porte 3	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
980					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
981	B	Porte 4	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
982					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
983	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
984					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
985	C	Porte 1	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
986					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
987	C	Porte 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
988					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
989	C	Porte 3	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
990					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
991	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
992					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
993		Plafond	Enduit	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
994					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Bureau

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
995		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
996					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
997	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
998					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
999	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1000					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1001	C	Fenêtre 1	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1002					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1003	C	Fenêtre 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1004					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1005	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1006					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1007	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1008					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1009		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1010					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Dégagement Esc 2b

Nombre d'unités de diagnostic : 28

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1011		Garde corps	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	3,1 (+/-1,3)	Ponçage peinture
1012		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1013					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1014	A	Bâti Porte 2	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	6,7 (+/-2,3)	Ponçage peinture
1015	A	Bâti Porte 3	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	7,6 (+/-3,9)	Ponçage peinture

1016	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1017					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1018	A	Porte 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1019					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1020	A	Porte 2	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1021					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1022	A	Porte 3	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1023					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1024	B	Bâti Porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	6,6 (+/-4,1)	Ponçage peinture
1025	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1026					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1027	B	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1028					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1029	C	Bâti Porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	10,1 (+/-6,3)	Ponçage peinture
1030	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1031					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1032	C	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1033					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1034	D	Bâti Porte 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	4,4 (+/-2,1)	Ponçage peinture
1035	D	Bâti Porte 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	5,6 (+/-3,3)	Ponçage peinture
1036	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1037					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1038	D	Porte 1	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1039					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1040	D	Porte 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1041					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1042	E	Bâti Porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	6,1 (+/-4,3)	Ponçage peinture
1043	E	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1044					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1045	E	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1046					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1047	F	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1048					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1049	G	Fenêtre 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1050					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1051	G	Fenêtre 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1052					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1053	G	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1054					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1055	H	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1056					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1057		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1058					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Dgt Réserve 3 et atelier

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1059		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1060					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1061	A	Bâti porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	6,4 (+/-2,9)	Ponçage peinture
1062	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1063					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1064	A	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1065					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1066	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1067					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1068	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1069					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1070	D	Bâti porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	5,6 (+/-3,3)	Ponçage peinture
1071	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1072					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1073	D	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1074					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1075		Plafond	Enduit	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1076					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Dgt vers Réserves et atelier

Nombre d'unités de diagnostic : 16

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1077		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1078					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1079	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1080					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1081	A	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1082					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1083	B	Bâti porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	5,1 (+/-2,3)	Ponçage peinture
1084	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1085					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1086	B	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1087					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1088	C	Bâti porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	4,5 (+/-2,9)	Ponçage peinture
1089	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1090					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1091	C	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1092					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1093	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1094					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1095	E	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1096					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1097	E	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1098					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1099	F	Bâti porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	5,1 (+/-3,2)	Ponçage peinture
1100	F	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1101					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1102	F	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1103					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1104		Plafond	Enduit	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1105					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Esc 1

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1106		Contre marches	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1107					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1108		Garde corps	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	3,1 (+/-1,6)	Ponçage peinture
1109		Limon	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1110					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1111		Marches	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1112					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1113		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1114					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1115	B	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1116					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1117	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1118					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1119	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1120					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1121	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1122					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1123		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1124					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Galerie tech entre les 2 ailes D et G

Nombre d'unités de diagnostic : 33

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1125		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1126					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1127	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1128					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1129	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1130					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1131	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1132					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1133	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1134					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1135	D	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1136					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1137	E	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1138					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1139	E	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1140					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1141	F	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1142					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1143	G	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1144					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1145	G	Porte 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1146					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1147	G	Porte 2	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1148					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1149	H	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1150					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1151	I	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1152					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1153	I	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1154					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1155	J	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1156					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1157	K	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1158					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1159	L	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1160					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1161	M	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1162					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1163	N	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1164					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1165	O	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1166					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1167	P	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1168					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1169	Q	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1170					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1171	R	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1172					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1173	S	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1174					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1175	S	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1176					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1177	T	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1178					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1179	U	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1180					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1181	V	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1182					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1183	W	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1184					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1185	W	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1186					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1187	X	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1188					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1189		Plafond	Plâtre	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
1190					2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	

R+1 : Hall (aile droite)

Nombre d'unités de diagnostic : 20

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1191		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1192					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	

1193	A	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1194					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1195	B	Bâti porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	7,3 (+/-4,2)	Ponçage peinture
1196	B	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1197					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1198	B	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1199					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1200	C	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1201					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1202	D	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1203					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1204	E	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1205					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1206	F	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1207					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1208					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1209					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1210	G	Bâti porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1211					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1212	G	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1213					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1214	G	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1215					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1216	H	Bâti porte 1	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1217					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1218	H	Bâti porte 2	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1219					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1220	H	Bâti porte 3	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	7,5 (+/-4,9)	Ponçage peinture
1221	H	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1222					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1223	H	Porte 1	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1224					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1225	H	Porte 2	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1226					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1227	H	Porte 3	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1228					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1229		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1230					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Laverie

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Bois	Brut		-	N.M
1231	A	Fenêtre fixe 1	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1232					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1233	A	Fenêtre fixe 2	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1234					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1235	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1236					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1237	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1238					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1239	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1240					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1241	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1242					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1243	E	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1244					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1245	E	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1246					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1247	F	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1248					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1249		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1250					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Palier Esc 1

Nombre d'unités de diagnostic : 12

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1251		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1252					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1253	B	Bâti Porte 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	6,3 (+/-4,1)	Ponçage peinture
1254	B	Cornière	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	4,6 (+/-2,3)	Ponçage peinture
1255	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1256					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1257	B	Porte 1	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1258					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1259	B	Porte 2	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1260					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1261	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1262					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1263	C	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1264					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1265	D	Bâti Porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	7,3 (+/-4,9)	Ponçage peinture
1266	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1267					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1268	D	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1269					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1270		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1271					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Réserve 2

Nombre d'unités de diagnostic : 17

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1272	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1273					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1274	A	Porte 1	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1275					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1276	A	Porte 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1277					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1278					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1279	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	

1280					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1281	B	Porte 1	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1282					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1283	B	Porte 2	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1284					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1285	B	Porte 3	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1286					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1287	B	Porte 4	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1288					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1289	B	Porte 5	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1290					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1291	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1292					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1293	C	Porte 1	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1294					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1295	C	Porte 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1296					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1297	D	Fenêtre 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1298					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1299	D	Fenêtre 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1300					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1301	D	Fenêtre 3	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1302					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1303	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1304					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1305		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1306					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Réserve 3

Nombre d'unités de diagnostic : 14

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1307		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1308					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1309	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1310					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1311	A	Porte 1	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1312					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1313	A	Porte 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1314					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1315	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1316					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1317	B	Porte 1	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1318					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1319	B	Porte 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1320					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1321	C	Fenêtre 1	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1322					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1323	C	Fenêtre 2	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1324					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1325	C	Fenêtre 3	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1326					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1327	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1328					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1329	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1330					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1331	D	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1332					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1333		Plafond	Enduit	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1334					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Réserve 4

Nombre d'unités de diagnostic : 13

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1335		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1336					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1337	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1338					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1339	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1340					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1341	C	Fenêtre 1	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1342					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1343	C	Fenêtre 2	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1344					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1345	C	Fenêtre 3	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1346					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1347	C	Fenêtre 4	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1348	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1349					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1350	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1351					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1352	D	Porte 1	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1353					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1354	D	Porte 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1355					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1356	D	Porte 3	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1357					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1358		Plafond	Enduit	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1359					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Réserve linge

Nombre d'unités de diagnostic : 50

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1360		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1361					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1362	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1363					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1364	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1365					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1366	B	Porte 1	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1367					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	

1368	B	Porte 2	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1369					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1370	B	Porte 3	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1371					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1372	C	Fenêtre 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1373					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1374	C	Fenêtre 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1375					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1376	C	Fenêtre 3	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1377					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1378	C	Fenêtre 4	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1379					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1380	C	Fenêtre 5	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1381					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1382					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1383	C	Fenêtre 6	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1384					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1385	C	Fenêtre 7	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1386					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1387	C	Fenêtre 8	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1388					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1389					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1390	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1391					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1392	C	Porte 1	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1393					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1394	C	Porte 10	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1395					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1396	C	Porte 11	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1397					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1398	C	Porte 12	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1399					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1400	C	Porte 13	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1401					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1402	C	Porte 14	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1403					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1404	C	Porte 15	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1405					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1406	C	Porte 16	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1407					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1408	C	Porte 17	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1409					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1410	C	Porte 18	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1411					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1412	C	Porte 19	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1413					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1414	C	Porte 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1415					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1416	C	Porte 20	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1417					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1418	C	Porte 21	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1419					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1420	C	Porte 22	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1421					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1422	C	Porte 3	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1423					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1424	C	Porte 4	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1425					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1426	C	Porte 5	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1427					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1428	C	Porte 6	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1429					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1430	C	Porte 7	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1431					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1432	C	Porte 8	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1433					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1434	C	Porte 9	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1435					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1436	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1437					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1438	D	Porte 1	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1439					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1440	D	Porte 10	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1441					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1442	D	Porte 11	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1443					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1444	D	Porte 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1445					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1446	D	Porte 3	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1447					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1448	D	Porte 4	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1449					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1450	D	Porte 5	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1451					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1452	D	Porte 6	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1453					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1454	D	Porte 7	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1455					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1456	D	Porte 8	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1457					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1458	D	Porte 9	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1459					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1460		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1461					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Rgt (côté esc 1)

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1462		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1463					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1464	A	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1465					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	

1466	B	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1467					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1468	C	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1469					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1470	D	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1471					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1472		Plafond	Enduit	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1473					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Rgt 1

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1474		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1475					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1476	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1477					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1478	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1479					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1480	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1481					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1482	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1483					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1484	E	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1485					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1486		Plafond	Enduit	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1487					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Rgt 2

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1488		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1489					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1490	A	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1491					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1492	B	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1493					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1494	C	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1495					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1496	D	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1497					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1498		Plafond	Enduit	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1499					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Rgt 3

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1500		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1501					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1502	A	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1503					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1504	B	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1505					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1506	C	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1507					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1508	D	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1509					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1510	E	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1511					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1512		Plafond	Enduit	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1513					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : RIA

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1514	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1515					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1516	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1517					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1518	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1519					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1520	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1521					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1522		Plafond	Enduit	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
1523					2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	

R+1 : Sanitaires 1

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
1524	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1525					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1526	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1527					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1528	C	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1529					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1530	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1531					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1532	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1533					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1534		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1535					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Sanitaires 1_wc

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
1536	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1537					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	

1538	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1539					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1540	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1541					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1542	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1543					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1544	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1545					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1546		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1547					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Sanitaires 2

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
1548	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1549					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1550	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1551					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1552	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1553					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1554	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1555					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1556		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1557					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+1 : Sanitaires 2_wc

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
1558	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1559					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1560	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1561					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1562	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1563					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1564	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1565					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1566	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1567					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1568		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1569					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+2 : Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1570		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1571					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1572	A	Mur	Enduit	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1573					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1574	B	Mur	Enduit	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1575					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1576	C	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1577					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1578	C	Mur	Enduit	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1579					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1580	C	Volets	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1581					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1582	D	Mur	Enduit	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1583					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1584		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1585					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+2 : Chambre 10

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1586		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1587					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1588	A	Mur	Enduit	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1589					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1590	B	Mur	Enduit	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1591					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1592	C	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1593					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1594	C	Mur	Enduit	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1595					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1596	C	Volets	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1597					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1598	D	Mur	Enduit	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1599					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1600		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1601					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+2 : Chambre 2

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1602		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1603					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1604	A	Mur	Enduit	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1605					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1606	B	Mur	Enduit	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1607					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1608	C	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1609					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1610	C	Mur	Enduit	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1611					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1612	C	Volets	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1613					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1614	D	Mur	Enduit	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	

1615					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1616		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1617					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+2 : Chambre 3

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1618		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1619					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1620	A	Mur	Enduit	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1621					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1622	B	Mur	Enduit	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1623					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1624	C	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1625					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1626	C	Mur	Enduit	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1627					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1628	C	Volets	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1629					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1630	D	Mur	Enduit	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1631					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1632		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1633					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+2 : Chambre 4

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1634		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1635					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1636	A	Mur	Enduit	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1637					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1638	B	Mur	Enduit	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1639					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1640	C	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1641					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1642	C	Mur	Enduit	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1643					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1644	C	Volets	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1645					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1646	D	Mur	Enduit	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1647					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1648		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1649					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+2 : Chambre 5

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1650		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1651					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1652	A	Mur	Enduit	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1653					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1654	B	Mur	Enduit	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1655					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1656	C	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1657					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1658	C	Mur	Enduit	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1659					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1660	C	Volets	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1661					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1662	D	Mur	Enduit	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1663					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1664		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1665					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+2 : Chambre 6

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1666		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1667					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1668	A	Mur	Enduit	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1669					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1670	B	Mur	Enduit	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1671					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1672	C	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1673					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1674	C	Mur	Enduit	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1675					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1676	C	Volets	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1677					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1678	D	Mur	Enduit	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1679					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1680		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1681					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+2 : Chambre 7

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1682		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1683					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1684	A	Mur	Enduit	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1685					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1686	B	Mur	Enduit	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1687					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1688	C	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1689					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1690	C	Mur	Enduit	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1691					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1692	C	Volets	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1693					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	

1694	D	Mur	Enduit	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1695					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1696		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1697					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+2 : Chambre 8

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1698		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1699					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1700	A	Mur	Enduit	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1701					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1702	B	Mur	Enduit	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1703					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1704	C	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1705					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1706	C	Mur	Enduit	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1707					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1708	C	Volets	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1709					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1710	D	Mur	Enduit	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1711					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1712		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1713					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+2 : Chambre 9

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1714		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1715					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1716	A	Mur	Enduit	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1717					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1718	B	Mur	Enduit	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1719					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1720	C	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1721					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1722	C	Mur	Enduit	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1723					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1724	C	Volets	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1725					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1726	D	Mur	Enduit	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1727					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1728		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1729					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+2 : Débarras

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-	B	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-		Plafond	Briques	Brut		-	N.M

R+2 : Dgt chambres

Nombre d'unités de diagnostic : 47

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1730		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1731					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1732	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1733					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1734	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1735					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1736	B	Bâti porte 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	5,1 (+/-3,1)	Ponçage peinture
1737	B	Bâti porte 10	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	5,2 (+/-3,4)	Ponçage peinture
1738	B	Bâti porte 11	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	4,2 (+/-2,1)	Ponçage peinture
1739	B	Bâti porte 12	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	4,8 (+/-2,4)	Ponçage peinture
1740	B	Bâti porte 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	3,3 (+/-1,9)	Ponçage peinture
1741	B	Bâti porte 3	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	5 (+/-2,8)	Ponçage peinture
1742	B	Bâti porte 4	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	5,5 (+/-3,2)	Ponçage peinture
1743	B	Bâti porte 5	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	6,1 (+/-3,8)	Ponçage peinture
1744	B	Bâti porte 6	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	4,6 (+/-2,4)	Ponçage peinture
1745	B	Bâti porte 7	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	3,6 (+/-2,1)	Ponçage peinture
1746	B	Bâti porte 8	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	3,9 (+/-2,5)	Ponçage peinture
1747	B	Bâti porte 9	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	6,6 (+/-4,1)	Ponçage peinture
1748	B	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1749					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1750	B	Panneau habillage porte 10	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1751					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1752	B	Panneau habillage porte 11	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1753					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1754	B	Panneau habillage porte 12	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1755					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1756	B	Porte 1	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1757					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1758	B	Porte 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1759					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1760	B	Porte 3	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1761					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1762	B	Porte 4	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1763					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1764	B	Porte 5	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1765					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1766	B	Porte 6	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1767					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1768	B	Porte 7	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1769					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1770	B	Porte 8	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	

1771					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1772	B	Porte 9	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1773					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1774	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1775					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1776	C	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1777					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1778	D	Bâti porte 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	8,1 (+/-5,3)	Ponçage peinture
1779	D	Bâti porte 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	4,3 (+/-2,1)	Ponçage peinture
1780	D	Bâti porte 3	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	4,8 (+/-2,6)	Ponçage peinture
1781	D	Bâti porte 4	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	4,4 (+/-2,1)	Ponçage peinture
1782	D	Bâti porte 5	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	5,2 (+/-2,9)	Ponçage peinture
1783	D	Bâti porte 6	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	5,3 (+/-3,1)	Ponçage peinture
1784	D	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1785					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1786	D	Porte 1	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1787					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1788	D	Porte 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1789					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1790	D	Porte 3	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1791					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1792	D	Porte 4	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1793					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1794	D	Porte 5	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1795					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1796	D	Porte 6	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1797					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1798	E	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1799					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1800	E	Fenêtre 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1801					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1802	E	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1803					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1804		Plafond	Plâtre	Papier peint	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1805					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+2 : Douches

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
1806	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1807					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1808	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1809					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1810	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1811					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1812	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1813					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1814		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1815					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+2 : Esc 2

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1816		contre marches	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1817					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1818		Garde corps	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	5,1 (+/-2,3)	Ponçage peinture
1819		Limon	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1820					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1821		Marches	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1822					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1823		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1824					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1825	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1826					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1827	B	Fenêtre	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1828					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1829	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1830					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1831	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1832					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1833	E	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1834					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1835	F	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1836					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	

R+2 : Grenier

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
1837	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1838					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1839	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1840					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1841	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1842					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1843	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1844					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1845	E	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1846					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1847	F	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1848					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1849	G	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1850					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1851		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1852					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+2 : L.T

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1853		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1854					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1855	A	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1856					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1857	B	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1858					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1859	C	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1860					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1861	C	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1862					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1863	D	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1864					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1865	E	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1866					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1867	F	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1868					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1869		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1870					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+2 : L.T_débarras

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1871	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1872					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1873	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1874					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1875	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1876					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1877	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1878					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1879		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1880					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+2 : Palier Esc 1

Nombre d'unités de diagnostic : 12

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1881		Garde corps	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	3,6 (+/-1,8)	Ponçage peinture
1882		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1883					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1884	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1885					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1886	B	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1887					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1888	C	Fenêtre 1	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1889					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1890	C	Fenêtre 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1891					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1892	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1893					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1894	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1895					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1896	E	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1897					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1898	F	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1899					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1900	G	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1901					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1902		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1903					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

R+2 : Placard

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-	B	Mur	Béton	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-		Plafond	Charpente bois	Brut		-	N.M

R+2 : Réserve 1

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-	B	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Béton	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Béton	Brut		-	N.M
-		Plafond	Charpente bois	Brut		-	N.M

R+2 : Réserve 3

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-	B	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-	E	Mur	Briques	Brut		-	N.M

-	F	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-	G	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-	H	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-		Plafond	Charpente bois	Brut		-	N.M

R+2 : Réserve 4

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-	B	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Béton	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-		Plafond	Briques	Brut		-	N.M

R+2 : Réserve 5

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-	B	Mur	Béton	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Béton	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-		Plafond	Charpente bois	Brut		-	N.M

R+2 : RIA

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1904		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1905					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
1906	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1907					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1908	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1909					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1910	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1911					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1912	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1913					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1914		Plafond	Plâtre	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
1915					2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	

R+2 : Sanitaires

Nombre d'unités de diagnostic : 14

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1916	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1917					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1918	B	Bâti porte 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	8,2 (+/-5,5)	Ponçage peinture
1919	B	Bâti porte 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	11,2 (+/-8)	Ponçage peinture
1920	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1921					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1922	B	Porte 1	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1923					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1924	B	Porte 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1925					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1926	C	Bâti porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	8,4 (+/-5,1)	Ponçage peinture
1927	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1928					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1929	C	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1930					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1931	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1932					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1933	E	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1934					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1935	E	Garde corps	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	2,1 (+/-0,8)	Ponçage peinture
1936	E	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1937					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1938	F	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1939					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	

R+2 : WC

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
1940	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1941					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1942	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1943					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1944	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1945					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1946	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1947					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
1948		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1949					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Bureau 1

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Lambris bois	Brut		-	N.M
1950	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1951					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-	B	Mur	Lambris bois	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Lambris bois	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Lambris bois	Brut		-	N.M
-	E	Mur	Lambris bois	Brut		-	N.M
-	F	Mur	Lambris bois	Brut		-	N.M

-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Bas : Bureau 2

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Lambris bois	Brut		-	N.M
1952	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1953					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	B	Mur	Lambris bois	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Lambris bois	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Lambris bois	Brut		-	N.M
-	E	Mur	Lambris bois	Brut		-	N.M
-	F	Mur	Lambris bois	Brut		-	N.M
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Bas : Cave

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1954		Garde corps	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	4,1 (+/-1,8)	Ponçage peinture
-	A	Mur	Pierres	Brut		-	N.M
-	B	Mur	Pierres	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Pierres	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Pierres	Brut		-	N.M
1955		Plafond	Enduit	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
1956					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Cave 1

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	B	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-		Plafond	Béton	Brut		-	N.M

RDC Bas : Cave 2

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	B	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Pierres	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-		Plafond	Béton	Brut		-	N.M

RDC Bas : Cave 3

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	B	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Pierres	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-		Plafond	Béton	Brut		-	N.M

RDC Bas : Cave 4

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	B	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Pierres	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-		Plafond	Béton	Brut		-	N.M

RDC Bas : Cave 5

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	B	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Pierres	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-		Plafond	Béton	Brut		-	N.M

RDC Bas : Cave 6

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	B	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Pierres	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-		Plafond	Béton	Brut		-	N.M

RDC Bas : Cave 7

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	B	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Pierres	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Enduit	Brut		-	N.M

-		Plafond	Béton	Brut		-	N.M

RDC Bas : Cave 8

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	B	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-		Plafond	Béton	Brut		-	N.M

RDC Bas : Chaufferie

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1957	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1958					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1959	A	Porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1960					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	B	Fenêtre 1	PVC			-	N.M
-	B	Fenêtre 2	PVC			-	N.M
1961	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1962					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1963	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1964					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1965	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1966					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Flocage			-	N.M

RDC Bas : Chaufferie ECS

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
1967	A	Porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1968					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1969	B	Fenêtre 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1970					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1971	B	Fenêtre 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1972					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	B	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-		Plafond	Parpaing	Brut		-	N.M

RDC Bas : Circulation

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1973	A	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1974					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1975	B	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1976					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1977	C	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1978					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1979	C	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1980					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1981	D	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1982					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1983		Plafond	Béton	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
1984					2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Circulation vestiaires

Nombre d'unités de diagnostic : 16

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
1985	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1986					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1987	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1988					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1989	B	Porte 1	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1990					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1991	B	Porte 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1992					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1993	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1994					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1995	C	Porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1996					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1997	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
1998					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
1999	D	Porte 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2000					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2001	D	Porte 2	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2002					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2003	D	Porte 3	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2004					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2005	E	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2006					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2007	E	Porte 1	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2008					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2009	E	Porte 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2010					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2011	E	Porte 3	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2012					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2013	F	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2014					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2015		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2016					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Circulation vestiaires_WC

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
2017	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2018					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2019	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2020					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2021	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2022					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2023	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2024					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2025	E	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2026					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Bas : Couloir 1

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2027	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2028					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2029	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2030					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2031	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2032					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2033	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2034					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2035	D	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2036					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2037	E	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2038					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2039	F	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2040					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2041		Plafond	Béton	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
2042					2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Couloir 2

Nombre d'unités de diagnostic : 15

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2043	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2044					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2045	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2046					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2047	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2048					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2049	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2050					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2051	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2052					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2053	D	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2054					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2055	E	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2056					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2057	E	Grille	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2058					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2059	E	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2060					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2061	F	Fenêtre 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2062					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2063	F	Fenêtre 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2064					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2065	F	Grille 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2066					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2067	F	Grille 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2068					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2069	F	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2070					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2071		Plafond	Béton	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
2072					2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Couloir 3

Nombre d'unités de diagnostic : 13

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2073	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2074					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2075	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2076					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2077	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2078					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2079	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2080					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2081	C	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2082					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2083	D	Fenêtre 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2084					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2085	D	Fenêtre 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2086					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2087	D	Fenêtre 3	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2088					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2089	D	Grille 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2090					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2091	D	Grille 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2092					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2093	D	Grille 3	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	

2094					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2095	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2096					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2097		Plafond	Béton	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
2098					2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Couloir 4

Nombre d'unités de diagnostic : 16

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2099	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2100					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2101	B	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2102					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2103	B	Grille	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2104					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2105	B	Mur	Enduit	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2106					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2107	C	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2108					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2109	C	Grille	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2110					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2111	C	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2112					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2113	E	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2114					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2115					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2116					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2117	E	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2118					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2119	F	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2120					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2121	F	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2122					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2123	G	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2124					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2125	G	Porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2126					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2127	H	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2128					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2129	I	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2130					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2131		Plafond	Béton	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
2132					2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Couloir derrière Magasin 11_bureau

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2133	A	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2134					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2135	B	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2136					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2137	C	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2138					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2139	D	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2140					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2141	E	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2142					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2143	F	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2144					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2145	G	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2146					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2147	H	Mur	Enduit	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2148					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Débarras

Nombre d'unités de diagnostic : 14

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2149		Plinthe	Bois	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
2150					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
2151	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2152					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2153	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2154					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2155	A	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2156					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2157	A	Porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2158					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2159	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2160					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2161	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2162					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2163	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2164					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2165	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2166					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2167	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2168					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2169	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2170					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2171	E	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2172					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M
2173		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2174					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Dégagement Esc 1 et 1b

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2175		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
2176					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
2177	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2178					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2179	B	Bâti porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2180					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2181	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2182					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2183	B	Porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2184					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2185	C	Bâti porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2186					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2187	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2188					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2189	C	Porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2190					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2191	D	Bâti porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2192					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2193	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2194					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2195	D	Porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2196					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Dgt Bureau 1 et 2

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Lambris bois	Brut		-	N.M
2197	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2198					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-	B	Mur	Lambris bois	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Lambris bois	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Lambris bois	Brut		-	N.M
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Bas : Dgt caves 1 à 4

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
2199	A	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2200					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	B	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
2201	C	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2202					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-	D	Mur	Briques	Brut		-	N.M
2203	D	Porte 1	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2204					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2205	D	Porte 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2206					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2207	D	Porte 3	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2208					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Béton	Brut		-	N.M

RDC Bas : Dgt caves 5 à 8

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Enduit	Brut		-	
2209	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2210					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-	B	Mur	Briques	Brut		-	
2211	B	Porte 1	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2212					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2213	B	Porte 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2214					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2215	B	Porte 3	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2216					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	C	Mur	Enduit	Brut		-	
2217	C	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2218					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	D	Mur	Enduit	Brut		-	
-		Plafond	Béton	Brut		-	N.M

RDC Bas : Dgt derrière Magasins 9 à 11

Nombre d'unités de diagnostic : 12

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2219	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2220					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2221	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2222					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2223	B	Fenêtre 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2224					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2225	B	Fenêtre 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2226					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2227	B	Fenêtre 3	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2228					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2229	B	Fenêtre 4	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2230					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2231	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2232					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	

2233	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2234					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2235	C	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2236					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2237	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2238					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2239	D	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	4,5 (+/-2,1)	Ponçage peinture
2240		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2241					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Douches

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
2242	A	Bâti porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	2,7 (+/-1,1)	Ponçage peinture
2243	A	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2244					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2245	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2246					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2247	B	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2248					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2249	C	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2250					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2251	D	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2252					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2253	D	Porte 1	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2254					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2255	D	Porte 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2256					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2257	D	Porte 3	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2258					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2259		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2260					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Douches 1

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Carrelage			-	N.M
-	B	Mur	Carrelage			-	N.M
-	C	Mur	Carrelage			-	N.M
-	D	Mur	Carrelage			-	N.M
2261		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2262					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Douches 2

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Carrelage			-	N.M
-	B	Mur	Carrelage			-	N.M
-	C	Mur	Carrelage			-	N.M
-	D	Mur	Carrelage			-	N.M
2263		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2264					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Douches 3

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Carrelage			-	N.M
-	B	Mur	Carrelage			-	N.M
-	C	Mur	Carrelage			-	N.M
-	D	Mur	Carrelage			-	N.M
2265		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2266					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Esc 1_Palier

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2267		Contre marche	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
2268					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2269		Garde corps	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	3,5 (+/-1,5)	Ponçage peinture
2270		Limon	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2271					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2272		Marche	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2273					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2274		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
2275					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
2276	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2277					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2278	A	Porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2279					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2280	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2281					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2282	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2283					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2284	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2285					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2286		Plafond	Plâtre	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
2287					2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Esc 1bis_Palier

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2288		Contre marche	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
2289					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2290		Garde corps	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	2,3 (+/-0,5)	Ponçage peinture
2291		Limon	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2292					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2293		Marche	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	

2294					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
2295		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
2296					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
2297	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2298					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2299	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2300					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2301	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2302					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2303	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2304					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2305		Plafond	Plâtre	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
2306					2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Escalier 4

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Contre marche	Enduit	Brut		-	N.M
2307		Garde corps	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	3,5 (+/-1,2)	Ponçage peinture
-		Limon	Enduit	Brut		-	N.M
-		Marche	Enduit	Brut		-	N.M
2308	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2309					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2310	A	Porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2311					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2312	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2313					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2314	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2315					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2316	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2317					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2318		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2319					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Local 1

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Pierres	Brut		-	N.M
-	B	Mur	Pierres	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Pierres	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Pierres	Brut		-	N.M
2320		Plafond	Béton	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
2321					2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Local 2

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Pierres	Brut		-	N.M
-	B	Mur	Pierres	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Pierres	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Pierres	Brut		-	N.M
2322		Plafond	Béton	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
2323					2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Local 3

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Pierres	Brut		-	N.M
-	B	Mur	Pierres	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Pierres	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Pierres	Brut		-	N.M
2324		Plafond	Béton	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
2325					2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Local vide côté grande chaufferie

Nombre d'unités de diagnostic : 12

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2326		Garde corps	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	3,3 (+/-1,5)	Ponçage peinture
2327	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2328					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2329	A	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2330					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2331	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2332					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2333	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2334					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2335	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2336					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2337	E	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2338					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2339	F	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2340					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2341	F	Porte 1	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2342					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2343	F	Porte 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2344					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2345	G	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2346					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Béton	Brut		-	N.M

RDC Bas : Magasin 1

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Fenêtre	PVC			-	N.M
2347	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2348					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	A	Porte	PVC			-	N.M
2349	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	

2350					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2351	B	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2352					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2353	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2354					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2355	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2356					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2357		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2358					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Magasin 10

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Fenêtre 1	PVC			-	N.M
-	A	Fenêtre 2	PVC			-	N.M
2359	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2360					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	A	Porte	PVC			-	N.M
2361	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2362					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2363	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2364					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2365	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2366					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2367		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2368					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Magasin 11

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2369	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2370					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	A	Porte	PVC			-	N.M
2371	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2372					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2373	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2374					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2375	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2376					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2377		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2378					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Magasin 11_bureau

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2379	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2380					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	A	Porte	PVC			-	N.M
2381	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2382					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2383	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2384					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2385	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2386					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2387		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2388					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Magasin 12

Nombre d'unités de diagnostic : 14

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2389	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2390					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2391	A	Porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2392					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2393	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2394					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2395	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2396					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2397	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2398					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2399	E	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2400					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2401	F	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2402					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2403	G	Fenêtre	Métal	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
2404					2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
2405	G	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2406					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2407	H	Fenêtre	Métal	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
2408					2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
2409	H	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2410					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2411	I	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2412					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2413	J	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2414					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Béton	Brut		-	N.M

RDC Bas : Magasin 2

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Fenêtre	PVC			-	N.M
2415	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2416					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	A	Porte	PVC			-	N.M
2417	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2418					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2419	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2420					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	

2421	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2422					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2423		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2424					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Magasin 3

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Fenêtre	PVC			-	N.M
2425	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2426					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	A	Porte	PVC			-	N.M
2427	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2428					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2429	B	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2430					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2431	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2432					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2433	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2434					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2435		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2436					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Magasin 4

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Fenêtre	PVC			-	N.M
2437	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2438					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	A	Porte	PVC			-	N.M
2439	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2440					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2441	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2442					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2443	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2444					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2445		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2446					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Magasin 5

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Fenêtre	PVC			-	N.M
2447	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2448					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	A	Porte	PVC			-	N.M
2449	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2450					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2451	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2452					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2453	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2454					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2455		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2456					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Magasin 6

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2457	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2458					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	A	Porte	PVC			-	N.M
2459	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2460					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2461	B	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2462					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2463	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2464					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2465	C	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2466					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2467	D	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2468					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2469	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2470					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2471		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2472					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Magasin 7

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2473	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2474					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	A	Porte	PVC			-	N.M
2475	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2476					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2477	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2478					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2479	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2480					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2481		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2482					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Magasin 7_repos

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2483	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2484					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2485	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2486					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	

2487	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2488					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2489	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2490					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2491	E	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2492					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2493	F	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2494					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2495		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2496					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Magasin 7_wc

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2497	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2498					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2499	A	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2500					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2501	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2502					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2503	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2504					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2505	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2506					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2507		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2508					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Magasin 8

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2509	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2510					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	A	Porte	PVC			-	N.M
2511	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2512					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2513	C	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2514					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2515	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2516					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2517	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2518					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2519		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2520					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Magasin 9

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2521	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2522					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	A	Porte	PVC			-	N.M
2523	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2524					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2525	C	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2526					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2527	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2528					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2529	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2530					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2531		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2532					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Porche

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2533	A	Portail	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	1,6 (+/-0,2)	Ponçage peinture
-	B	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
2534	B	Porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2535					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-	C	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
2536	C	Porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2537					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	D	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
2538	D	Porte 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2539					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2540	D	Porte 2	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2541					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	E	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	F	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-		Plafond	Béton	Brut		-	N.M

RDC Bas : Réserve

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
2542	A	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2543					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	B	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
2544	D	Grille	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2545					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-	D	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-		Plafond	Béton	Brut		-	N.M

RDC Bas : Réserve 1 côté grande chaufferie

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2546	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2547					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	

2548	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2549					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2550	C	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2551					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2552	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2553					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2554	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2555					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2556		plafond	Béton	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
2557					2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Réserve 2 côté grande chaufferie

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2558	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2559					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2560	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2561					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2562	C	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2563					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2564	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2565					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2566	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2567					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2568		plafond	Béton	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
2569					2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Sanit Bureau 1 et 2

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
2570	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2571					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2572	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2573					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2574	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2575					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2576	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2577					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2578	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2579					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2580	E	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2581					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2582	F	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2583					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Bas : Sanitaires 1

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
2584	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2585					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2586	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2587					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2588	C	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2589					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2590	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2591					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2592	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2593					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2594	E	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2595					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2596	F	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2597					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2598		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2599					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Sanitaires 1_WC

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2600	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2601					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2602	A	Porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2603					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2604	B	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2605					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2606	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2607					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2608	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2609					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2610	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2611					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Sanitaires 2

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
2612	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2613					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2614	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2615					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2616	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2617					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2618	D	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2619					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2620	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2621					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	

2622	E	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2623					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2624	F	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2625					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2626		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2627					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Sanitaires 2_WC

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2628	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2629					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2630	A	Porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2631					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2632	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2633					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2634	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2635					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2636	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2637					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2638	E	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2639					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Sanitaires H

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2640	A	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2641					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2642	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2643					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2644	B	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2645					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2646	B	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2647					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2648	C	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2649					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2650	D	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2651					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2652		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2653					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Sanitaires H_WC 1

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Carrelage			-	N.M
2654	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2655					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-	B	Mur	Carrelage			-	N.M
-	C	Mur	Carrelage			-	N.M
-	D	Mur	Carrelage			-	N.M
2656		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2657					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Sanitaires H_WC 2

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Carrelage			-	N.M
2658	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2659					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-	B	Mur	Carrelage			-	N.M
-	C	Mur	Carrelage			-	N.M
-	D	Mur	Carrelage			-	N.M
2660		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2661					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : SAS locaux 1 à 3

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	B	Mur	Plâtre	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-		Plafond	Enduit	Brut		-	N.M

RDC Bas : Serveur

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2662	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2663					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2664	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2665					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2666	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2667					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2668	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2669					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2670		Plafond	Béton	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
2671					2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Vestiaire (à côté magasin 12)

Nombre d'unités de diagnostic : 13

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2672		Plinthe	Bois	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
2673					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
2674	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2675					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2676	A	Porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	

2677					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2678	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2679					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2680	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2681					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2682	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2683					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2684	E	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2685					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2686	F	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2687					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2688	G	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2689					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2690	H	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2691					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2692	I	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2693					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2694	J	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2695					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2696		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2697					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Bas : Vestiaires 1

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2698	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2699					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2700	A	Porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2701					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2702	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2703					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2704	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2705					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2706	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2707					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Bas : Vestiaires 2

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2708	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2709					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2710	A	Porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2711					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2712	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2713					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2714	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2715					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2716	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2717					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Bas : Vestiaires 3_Douches 1

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
2718	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2719					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2720	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2721					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2722	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2723					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2724	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2725					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2726	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2727					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2728	E	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2729					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2730	F	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2731					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2732	H	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2733					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Bas : Vestiaires 3_Douches 2

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
2734	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2735					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2736	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2737					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2738	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2739					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2740	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2741					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2742	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2743					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Bas : WC Bureau 1 et 2

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
2744	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	

2745					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2746	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2747					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2748	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2749					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2750	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2751					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2752	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2753					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Boucherie

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
2754	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2755					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2756	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2757					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
-	B	Porte	Aluminium			-	N.M
2758	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2759					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2760	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2761					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2762		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2763					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Bu 1

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	PVC			-	N.M
2764	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2765					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2766	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2767					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2768	C	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2769					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2770					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2771	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2772					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2773	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2774					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Bu 2

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	PVC			-	N.M
2775	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2776					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2777	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2778					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2779	C	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2780					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2781	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2782					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2783	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2784					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Bu 3

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	PVC			-	N.M
2785	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2786					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2787	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2788					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2789	C	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2790					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2791	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2792					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2793	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2794					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Bu 4

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	PVC			-	N.M
-	A	Mur	Panneaux bois	Brut		-	N.M
-	B	Mur	Panneaux bois	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Panneaux bois	Brut		-	N.M
2795	D	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2796					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	D	Mur	Panneaux bois	Brut		-	N.M
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Bu 5

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	PVC			-	N.M
2797	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2798					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2799	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2800					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2801	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2802					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2803	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2804					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Bureau 1

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2805		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
2806					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
-	A	Mur	Panneaux amovible			-	N.M
2807	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2808					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	C	Fenêtre	Aluminium			-	N.M
2809	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2810					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2811	C	Volet	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2812					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2813	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2814					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Bureau 2

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2815		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
2816					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
-	A	Mur	Panneaux amovible			-	N.M
2817	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2818					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	C	Fenêtre	Aluminium			-	N.M
2819	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2820					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2821	C	Volet	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	D	Mur	Panneaux amovible			-	N.M
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Bureau 3

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2822		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
2823					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
-	A	Mur	Panneaux amovible			-	N.M
-	B	Mur	Panneaux amovible			-	N.M
-	C	Fenêtre	Aluminium			-	N.M
2824	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2825					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2826	C	Volet	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2827					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	D	Mur	Panneaux amovible			-	N.M
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Bureau 4

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Panneaux amovible			-	N.M
-	B	Mur	Panneaux amovible			-	N.M
-	C	Fenêtre	Aluminium			-	N.M
2828	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2829					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2830	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2831					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2832	D	Volet	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2833					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Bureau 5

Nombre d'unités de diagnostic : 15

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2834		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
2835					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
2836	A	Bâti porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2837					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	

-	A	Mur	Panneaux amovible			-	N.M
2838	A	Porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2839					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2840	B	Bâti porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2841					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2842	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2843					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2844	B	Porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2845					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	C	Fenêtre	Aluminium			-	N.M
2846	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2847					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2848	D	Bâti porte 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2849					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2850	D	Bâti porte 2	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2851					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	D	Mur	Panneaux amovible			-	N.M
2852	D	Porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2853					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2854	D	Porte 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2855					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Bureau 5_Pl 1

Nombre d'unités de diagnostic : 3

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2856	B	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2857					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2858	C	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2859					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2860	D	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2861					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Bureau 5_Pl 2

Nombre d'unités de diagnostic : 3

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2862	B	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2863					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2864	C	Mur	Plâtre	Papier peint	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2865					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2866	D	Mur	Plâtre	Papier peint	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2867					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Bureau 6

Nombre d'unités de diagnostic : 12

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	PVC			-	N.M
-						-	N.M
-	A	Mur	Panneaux amovible			-	N.M
-	B	Mur	Panneaux amovible			-	N.M
2868	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2869					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	C	Fenêtre	Aluminium			-	N.M
2870	C	Fenêtre 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2871					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2872	C	Fenêtre 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2873					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2874	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2875					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2876	C	Volet 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2877					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2878	C	Volet 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2879					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2880	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2881					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Bureau 7

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	PVC			-	N.M
2882		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
2883					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
-	A	Mur	Panneaux amovible			-	N.M
2884	A	Porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2885					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	B	Fenêtre 1	Aluminium			-	N.M
-	B	Fenêtre 2	Aluminium			-	N.M
2886	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2887					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	C	Fenêtre	Aluminium			-	N.M
-						-	N.M
2888	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2889					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-	D	Mur	Panneaux amovible			-	N.M
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Bureau 8

Nombre d'unités de diagnostic : 13

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation

-		Plinthe	PVC			-	N.M
2890		Plinthe	Bois	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
2891					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
-	A	Mur	Panneaux amovible			-	N.M
-	B	Mur	Panneaux amovible			-	N.M
-	C	Fenêtre	Aluminium			-	N.M
2892	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2893					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2894	C	Volet	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2895					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2896	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2897					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2898	E	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2899					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2900	F	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2901					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2902	G	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2903					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2904	H	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2905					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Chambre de congélation

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
-	A	Mur	Carrelage			-	N.M
-	B	Mur	Carrelage			-	N.M
-	C	Mur	Carrelage			-	N.M
-	D	Mur	Carrelage			-	N.M
-	E	Mur	Carrelage			-	N.M
-	F	Mur	Carrelage			-	N.M
-	G	Mur	Carrelage			-	N.M
-		Plafond	Aluminium			-	N.M

RDC Haut : Chambre de distribution

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
2906	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2907					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2908	B	Fenêtre 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2909					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2910	B	Fenêtre 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2911					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2912	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2913					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2914	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2915					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2916	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2917					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2918	E	Bâtis porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2919					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2920	E	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2921					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2922	F	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2923					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2924		Plafond	Plâtre	Peinture	Ht > 3 m	0 (+/-0)	
2925					Ht > 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Chambre froide 1

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
2926	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2927					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2928	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2929					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2930	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2931					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2932	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2933					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2934	E	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2935					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2936	F	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2937					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2938		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2939					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Chambre froide 2

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
-	A	Mur	Carrelage			-	N.M
-	B	Mur	Carrelage			-	N.M
-	C	Mur	Carrelage			-	N.M
-	D	Mur	Carrelage			-	N.M
2940		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2941					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Chambre froide 3

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
-	A	Mur	Carrelage			-	N.M

-	B	Mur	Carrelage			-	N.M
-	C	Mur	Carrelage			-	N.M
-	D	Mur	Carrelage			-	N.M
2942		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2943					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Chambre froide 4

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Carrelage			-	N.M
2944	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2945					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2946	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2947					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	B	Porte 1	Aluminium			-	N.M
-	B	Porte 2	Aluminium			-	N.M
2948	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2949					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2950	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2951					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2952	D	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2953					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2954		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
2955					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Couloir

Nombre d'unités de diagnostic : 26

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2956		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
2957					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
-		Plinthe	Mosaïque			-	N.M
2958	A	Bâti Porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	1,9 (+/-0,3)	Ponçage peinture
2959	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2960					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2961	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2962					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2963	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2964					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2965	B	Bâtis Porte 1	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2966					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2967	B	Bâtis Porte 2	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2968					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2969	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2970					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2971	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2972					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2973	B	Porte 1	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	2,6 (+/-1,2)	Ponçage peinture
2974	B	Porte 2	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2975					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2976	C	Fenêtre 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2977					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2978	C	Fenêtre 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2979					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2980	C	Fenêtre 3	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2981					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2982	C	Fenêtre 4	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2983					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2984	C	Fenêtre 5	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2985					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2986	C	Fenêtre 6	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2987					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2988	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2989					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2990	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2991					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2992	D	Bâti Porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	2,8 (+/-1)	Ponçage peinture
2993	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2994					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
2995	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2996					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2997	E	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
2998					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
2999		Plafond	Plâtre	Peinture	Ht > 3 m	0 (+/-0)	
3000					Ht > 3 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Couloir_PI

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3001		Plinthe	Bois	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3002					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3003	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3004					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3005	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3006					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3007	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3008					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3009	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3010					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3011		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
3012					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 13

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
3013	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3014					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	

3015	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3016					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3017	B	Porte 1	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3018					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3019	B	Porte 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3020					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3021	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3022					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3023	D	Fenêtre 1	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	1,4 (+/-0,2)	Ponçage peinture
3024	D	Fenêtre 2	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	1,8 (+/-0,6)	Ponçage peinture
3025	D	Fenêtre 3	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	2,5 (+/-1)	Ponçage peinture
3026	D	Fenêtre 4	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	2,8 (+/-1,1)	Ponçage peinture
3027	D	Fenêtre 5	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	2,1 (+/-0,8)	Ponçage peinture
3028	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3029					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3030		Plafond	Plâtre	Peinture	Ht > 3 m	0 (+/-0)	
3031					Ht > 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Cuisine Bureaux

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3032		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3033					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3034	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3035					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3036	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3037					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3038	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3039					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3040	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3041					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3042	D	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3043					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3044	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3045					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Cuisine_Dégagement

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3046		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3047					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3048	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3049					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3050	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3051					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3052	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3053					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3054	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3055					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3056	E	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3057					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3058	E	Porte 1	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3059					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3060	E	Porte 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3061					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3062	F	Embrasure	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3063					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3064	F	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3065					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3066		Plafond	Plâtre	Peinture	Ht > 3 m	0 (+/-0)	
3067					Ht > 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Débarras 1

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
3068	A	Bâti porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3069					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3070	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3071					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3072	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3073					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3074	B	Fenêtre 1	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3075					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3076	B	Fenêtre 2	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3077					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3078	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3079					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3080	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3081					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3082	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3083					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3084		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
3085					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Débarras 2 Esc 1

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3086	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3087					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3088	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3089					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3090	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3091					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3092	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3093					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3094	E	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	

3095					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3096	E	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3097					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3098		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
3099					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Débarras Esc 1

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3100		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3101					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3102	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3103					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3104	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3105					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3106	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3107					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3108	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3109					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3110	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3111					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3112	E	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3113					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3114	E	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3115					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3116		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
3117					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Débarras Esc 2

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3118	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3119					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3120	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3121					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3122	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3123					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3124	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3125					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3126		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
3127					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Dégagement 1

Nombre d'unités de diagnostic : 14

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
3128	A	Cornières embrasure	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	2,9 (+/-1,1)	Ponçage peinture
3129	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3130					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3131	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3132					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3133	B	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3134					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3135	C	Bâtis porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	5,1 (+/-2,9)	Ponçage peinture
3136	C	Cornières embrasure 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	2,5 (+/-1,2)	Ponçage peinture
3137	C	Cornières embrasure 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	5,2 (+/-3,1)	Ponçage peinture
3138	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3139					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3140	C	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3141					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3142	C	Porte 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	2,9 (+/-1,1)	Ponçage peinture
3143	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3144					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3145	D	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	2,1 (+/-0,5)	Ponçage peinture
3146		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
3147					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Dégagement 1.1

Nombre d'unités de diagnostic : 14

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
3148	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3149					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3150	B	Bâti porte 1	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	2,7 (+/-1,2)	Ponçage peinture
3151	B	Bâti porte 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	3,5 (+/-1,9)	Ponçage peinture
3152	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3153					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3154	B	Porte 1	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	3,9 (+/-2,3)	Ponçage peinture
3155	B	Porte 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	3,3 (+/-2,1)	Ponçage peinture
3156	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3157					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3158	C	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	4,6 (+/-2,5)	Ponçage peinture
3159	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3160					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3161	E	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3162					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3163	F	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3164					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3165	F	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3166					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3167		Plafond	Plâtre	Peinture	Ht > 3 m	0 (+/-0)	
3168					Ht > 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Dégagement 1.1_RIA

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
3169	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3170					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	

3171	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3172					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3173	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3174					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3175	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3176					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3177		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
3178					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Dégagement 2

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3179		Plinthe	Bois	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3180					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3181	A	Embrasure	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3182					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3183	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3184					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3185	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3186					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-	B	Mur	Panneaux amovible			-	N.M
3187	B	Porte 1	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3188					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3189	B	Porte 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3190					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3191	C	Embrasure	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3192					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3193	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3194					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3195	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3196					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3197		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
3198					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Dégagement 3

Nombre d'unités de diagnostic : 14

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
3199	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3200					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	B	Mur	Panneaux amovible			-	N.M
3201	B	Porte 1	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3202					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3203	B	Porte 2	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3204					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3205	B	Porte 3	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3206					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3207	B	Porte 4	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3208					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3209	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3210					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-	D	Mur	Panneaux amovible			-	N.M
3211	D	Porte 1	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3212					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3213	D	Porte 2	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3214					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3215	D	Porte 3	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3216					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3217	D	Porte 4	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3218					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Dégagement 3.1

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
3219	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3220					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3221	B	Bâtis porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3222					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3223	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3224					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3225	B	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3226					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3227	C	Bâtis porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3228					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3229	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3230					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3231	D	Bâtis porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3232					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3233	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3234					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Dégagement chambres froides

Nombre d'unités de diagnostic : 20

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
3235	A	Bâtis porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3236					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3237	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3238					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3239	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3240					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3241	C	Bâtis porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	

3242					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3243	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3244					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3245	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3246					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3247	E	Fenêtre 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3248					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3249	E	Fenêtre 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3250					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3251	E	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3252					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3253	F	Bâtis porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	3,4 (+/-1,3)	Ponçage peinture
3254	F	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3255					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3256	G	Bâtis porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3257					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3258	G	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3259					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3260	H	Bâtis porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3261					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3262	H	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3263					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3264	I	Bâtis porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3265					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3266	I	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3267					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3268	J	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3269					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3270		Plafond	Plâtre	Peinture	Ht > 3 m	0 (+/-0)	
3271					Ht > 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Dégagement chambres froides_lavabos

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3272	A	Bâtis porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3273					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3274	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3275					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3276	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3277					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3278	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3279					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3280	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3281					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3282	C	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3283					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3284	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3285					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3286		Plafond	Plâtre	Peinture	Ht > 3 m	0 (+/-0)	
3287					Ht > 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Dégagement chambres froides_RIA

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
3288	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3289					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3290	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3291					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3292	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3293					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3294	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3295					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3296		Plafond	Plâtre	Peinture	Ht > 3 m	0 (+/-0)	
3297					Ht > 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Dégagement chambres froides_sas

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3298		Plinthe	Bois	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3299					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3300	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3301					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3302	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3303					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3304	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3305					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3306	B	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3307					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3308	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3309					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3310	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3311					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3312		Plafond	Plâtre	Peinture	Ht > 3 m	0 (+/-0)	
3313					Ht > 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Dégagement Esc 1

Nombre d'unités de diagnostic : 20

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3314		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3315					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3316	A	Bâti porte 1	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3317					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3318	A	Bâti porte 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	8,8 (+/-4,9)	Ponçage peinture
3319	A	Bâti porte 3	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	5,2 (+/-2,7)	Ponçage peinture
3320	A	Embrasure 1	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3321					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3322	A	Embrasure 2	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3323					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	

3324	A	Embrasure 3	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3325					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3326	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3327					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3328	A	Porte 1	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3329					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3330	A	Porte 2	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3331					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3332	A	Porte 3	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3333					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3334	B	Bâti porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3335					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3336	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3337					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3338	B	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3339					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3340	C	Embrasure 1	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3341					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3342	C	Embrasure 2	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3343					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3344	C	Embrasure 3	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3345					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3346	C	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3347					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3348	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3349					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3350	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3351					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Dégagement Esc 2

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3352		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3353					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3354	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3355					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3356	B	Cornières embrasure	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	2,9 (+/-1)	Ponçage peinture
3357	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3358					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3359	B	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	4,6 (+/-2,1)	Ponçage peinture
3360	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3361					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3362	D	Bâti porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	3 (+/-1,5)	Ponçage peinture
3363	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3364					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3365	D	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	3,3 (+/-1,8)	Ponçage peinture
3366		Plafond	Plâtre	Peinture	Ht > 3 m	0 (+/-0)	
3367					Ht > 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Dégagement vers réfectoire

Nombre d'unités de diagnostic : 21

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
3368	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3369					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
-	B	Porte 1	Aluminium			-	N.M
3370	B	Porte 1	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3371					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-	B	Porte 2	Aluminium			-	N.M
3372	B	Porte 2	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3373					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3374	B	Porte 3	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3375					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3376	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3377					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3378	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3379					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
-	D	Porte	Aluminium			-	N.M
3380	E	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3381					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3382	F	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3383					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3384	G	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3385					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3386	G	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3387					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3388	H	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3389					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3390	H	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3391					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3392	I	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3393					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3394	J	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3395					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3396	K	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3397					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
-	K	Porte	Aluminium			-	N.M
3398		Plafond	Plâtre	Peinture	Ht > 3 m	0 (+/-0)	
3399					Ht > 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Dégagement vers réfectoire_RIA

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
3400	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3401					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3402	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3403					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3404	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3405					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	

3406		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
3407					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Dgt 1 (passage couvert)

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
3408	A	Cornière	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	5,7 (+/-2,1)	Ponçage peinture
3409	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3410					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3411	B	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3412					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3413	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3414					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3415	C	Cornière	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	3,3 (+/-1,5)	Ponçage peinture
3416	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3417					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3418	D	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3419					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3420	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3421					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Plâtre	Peinture		-	N.M

RDC Haut : Dgt bureaux

Nombre d'unités de diagnostic : 17

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3422		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3423					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3424	A	Bâti porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3425					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3426	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3427					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3428	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3429					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3430	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3431					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3432	C	Bâti porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3433					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3434	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3435					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3436	C	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3437					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3438	D	Bâti porte 1	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3439					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3440	D	Bâti porte 2	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3441					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3442	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3443					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3444	D	Porte 1	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3445					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3446	D	Porte 2	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3447					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3448	E	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3449					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3450	F	Bâti porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3451					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3452	F	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3453					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3454	F	Porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3455					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Dgt Bureaux 4, 5 et 7

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
3456	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3457	A	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3458					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3459	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3460	C	Cornière	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	3,7 (+/-1,6)	Ponçage peinture
3461	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3462	D	Bâti porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	2,1 (+/-0,5)	Ponçage peinture
3463	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3464	D	Porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	3,7 (+/-1,8)	Ponçage peinture
-		Plafond	Plâtre	Peinture		-	N.M

RDC Haut : Entrée

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3465	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3466					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3467	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3468					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3469	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3470					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3471	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3472					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	

RDC Haut : Escalier 1

Nombre d'unités de diagnostic : 16

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3473		Contre marche	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3474					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3475		Garde corps	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	2,2 (+/-0,9)	Ponçage peinture
3476		Limon	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	

3477					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3478		Marche	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3479					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3480		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3481					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3482	A	Bâti porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	6,2 (+/-3,5)	Ponçage peinture
3483	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3484					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3485	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3486					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3487	B	Bâti porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	3,1 (+/-1,5)	Ponçage peinture
3488	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3489					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3490	B	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3491					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3492	C	Bâti porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	3,8 (+/-2,1)	Ponçage peinture
3493	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3494					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3495	C	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3496					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3497	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3498					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3499		Plafond	Plâtre	Peinture	Ht > 3 m	0 (+/-0)	
3500					Ht > 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Escalier 1_Placard

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3501		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3502					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3503	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3504					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3505	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3506					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3507	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3508					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3509	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3510					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3511		Plafond	Plâtre	Peinture	Ht > 3 m	0 (+/-0)	
3512					Ht > 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Escalier 1_RIA

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3513		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3514					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3515	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3516					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3517	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3518					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3519	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3520					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3521	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3522					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3523		Plafond	Plâtre	Peinture	Ht > 3 m	0 (+/-0)	
3524					Ht > 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Escalier 2

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3525		Contre marche	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3526					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3527		Garde corps	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	7,4 (+/-4,5)	Ponçage peinture
3528		Marche	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3529					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3530		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3531					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3532	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3533					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3534	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3535					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3536	C	Fenêtre	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3537					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3538	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3539					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3540	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3541					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3542		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
3543					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Escalier 2b

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3544		Contre marche	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3545					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3546		Marche	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3547					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3548		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3549					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3550	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3551					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3552	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3553					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3554	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3555					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3556	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3557					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Escalier vers étage

Nombre d'unités de diagnostic : 12

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Contre marches	Bois	Brut		-	N.M
-		Garde corps	Bois	Brut		-	N.M
-		Limon	Bois	Brut		-	N.M
-		Marches	Bois	Brut		-	N.M
-		Plinthe	Bois	Brut		-	N.M
3558	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3559					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3560	A	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3561					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3562	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3563					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3564	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3565					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3566	C	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3567					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3568	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3569					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3570		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
3571					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Hall

Nombre d'unités de diagnostic : 33

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
3572	A	Bâtis porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3573					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3574	A	Grille radiateur 1	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	3,4 (+/-1,2)	Ponçage peinture
3575	A	Grille radiateur 2	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	2,8 (+/-1,3)	Ponçage peinture
3576	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3577					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3578	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3579					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3580	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3581					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3582	A	Porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3583					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3584	B	Bâti Porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	6,2 (+/-3,1)	Ponçage peinture
3585	B	Embrasure 1	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3586					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3587	B	Embrasure 2	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3588					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3589	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3590					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3591	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3592					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3593	B	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3594					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3595	B	Porte 1	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3596					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3597	B	Porte 2	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3598					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3599	C	Bâti Porte 1	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	5,2 (+/-2,6)	Ponçage peinture
3600	C	Bâti Porte 2	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	3,1 (+/-1,5)	Ponçage peinture
3601	C	Embrasure 1	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3602					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3603	C	Embrasure 2	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3604					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3605	C	Embrasure 3	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3606					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3607	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3608					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3609	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3610					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3611	C	Porte 1	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3612					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3613	C	Porte 2	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3614					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3615	C	Porte 3	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3616					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3617	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3618					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3619	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3620					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3621	D	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3622					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3623	D	Porte 1	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3624					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3625	D	Porte 2	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3626					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M
-		Plafond	Plâtre	Peinture		-	

RDC Haut : Hall_accueil

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
3627	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3628					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3629	A	Porte	Porte	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3630					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3631	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3632					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	

3633	C	Fenêtre	Métal	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
3634					2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
3635	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3636					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3637	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3638					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3639		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
3640					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Hall_accueil_bureau

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3641		Plinthe	Bois	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3642					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3643	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3644					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3645	B	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3646					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3647	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3648					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3649	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3650					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3651	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3652					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3653		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
3654					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Hall_sanitaires

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
3655	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3656					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3657	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3658					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3659	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3660					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3661	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3662					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3663	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3664					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Hall_sanitaires_lavabos

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
3665	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3666					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3667	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3668					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3669	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3670					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3671	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3672					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3673	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3674					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Hall_sanitaires_wc

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
3675	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3676					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3677	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3678					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3679	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3680					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3681	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3682					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3683	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3684					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Local ex sanitaires

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	PVC			-	N.M
3685	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3686					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3687	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3688					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3689	C	Fenêtre 1	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3690					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3691	C	Fenêtre 2	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3692					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3693	C	Fenêtre 3	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3694					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3695	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3696					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3697	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3698					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Local inoccupé 1

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	PVC			-	N.M
3699	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3700					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3701	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3702					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3703	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3704					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3705	D	Fenêtre 1	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3706					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3707	D	Fenêtre 2	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3708					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3709	D	Fenêtre 3	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3710					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3711	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3712					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-	E	Mur	Panneaux amovible			-	N.M
-	F	Mur	Panneaux amovible			-	N.M
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Local inoccupé 1_bureau

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Panneaux amovible			-	N.M
-	B	Mur	Panneaux amovible			-	N.M
3713	C	Fenêtre 1	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3714					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3715	C	Fenêtre 2	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3716					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3717	C	Fenêtre 3	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3718					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3719	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3720					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3721	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3722					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Local inoccupé 1_Dégagement

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3723	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3724					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3725	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3726					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3727	C	Bâti Porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	5,6 (+/-3,2)	Ponçage peinture
3728	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3729					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3730	C	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3731					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3732	D	Bâti Porte	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	8,9 (+/-4,5)	Ponçage peinture
3733	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3734					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3735	D	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3736					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Local inoccupé 2

Nombre d'unités de diagnostic : 16

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	PVC			-	N.M
3737	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3738					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	B	Fenêtre 1	Aluminium			-	N.M
-	B	Fenêtre 2	Aluminium			-	N.M
-	B	Fenêtre 3	Aluminium			-	N.M
3739	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3740					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-	B	Porte	Aluminium			-	N.M
3741	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3742					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	D	Fenêtre 1	Aluminium			-	N.M
-	D	Fenêtre 2	Aluminium			-	N.M
-	D	Fenêtre 3	Aluminium			-	N.M
3743	D	Fenêtre 4	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3744					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3745	D	Fenêtre 5	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3746					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3747	D	Fenêtre 6	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3748					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3749	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3750					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Local inoccupé 2_bureau 1

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	PVC			-	N.M
3751	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	

3752					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3753	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3754					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3755	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3756					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3757	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3758					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Local inoccupé 2_bureau 2

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	PVC			-	N.M
3759	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3760					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3761	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3762					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3763	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3764					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3765	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3766					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3767	C	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3768					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3769	D	Fenêtre	Métal	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3770					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3771	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3772					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Machinerie

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
3773	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3774					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3775	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3776					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3777	C	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3778					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3779	C	Grille	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	3,2 (+/-1,5)	Ponçage peinture
3780	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3781					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3782	D	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3783					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3784	D	Grille	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	4,1 (+/-2,5)	Ponçage peinture
3785	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3786					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3787	E	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3788					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3789		Plafond	Plâtre	Peinture	Ht > 3 m	0 (+/-0)	
3790					Ht > 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Machinerie 2

Nombre d'unités de diagnostic : 12

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
3791	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3792					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3793	A	Porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3794					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3795	B	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3796					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3797	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3798					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3799	C	Bâtis porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3800					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3801	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3802					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3803	D	Bâtis porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3804					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3805	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3806					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3807	E	Bâtis porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3808					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3809	E	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3810					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3811		Plafond	Plâtre	Peinture	Ht > 3 m	0 (+/-0)	
3812					Ht > 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Patisserie

Nombre d'unités de diagnostic : 12

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
3813	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3814					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3815	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3816					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3817	C	Fenêtre 1	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3818					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3819	C	Fenêtre 2	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3820					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3821	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3822					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3823	C	Verrières hotte 1	Métal	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
3824					2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
3825	C	Verrières hotte 2	Métal	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
3826					2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	

3827	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3828					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3829	E	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3830					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3831	F	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3832					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3833		Plafond	Plâtre	Peinture	Ht > 3 m	0 (+/-0)	
3834					Ht > 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Placard Bureaux

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3835	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3836					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3837	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3838					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3839	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3840					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3841	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3842					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3843		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
3844					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Quai déchargement

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3845	A	Poteau	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	7,9 (+/-4,3)	Poriçage peinture
-	B	Mur	Brique	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Brique	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Brique	Brut		-	N.M
3846	D	Ossature auvent	Métal	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	4,5 (+/-2,1)	Ponçage peinture
3847	D	Porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	2,6 (+/-1,1)	Ponçage peinture
-	E	Mur	Brique	Brut		-	N.M
3848	G	Garde corps	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3849					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3850		Plafond	Béton	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
3851					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : Réfectoire 1

Nombre d'unités de diagnostic : 22

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3852		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3853					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
-	A	Fenêtre 1	Aluminium			-	N.M
-	A	Fenêtre 2	Aluminium			-	N.M
-	A	Fenêtre 3	Aluminium			-	N.M
-	A	Fenêtre 4	Aluminium			-	N.M
-	A	Fenêtre 5	Aluminium			-	N.M
-	A	Fenêtre 6	Aluminium			-	N.M
3854	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3855					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-	A	Porte	Aluminium			-	N.M
3856	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3857					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	C	Fenêtre 1	Aluminium			-	N.M
-	C	Fenêtre 2	Aluminium			-	N.M
-	C	Fenêtre 3	Aluminium			-	N.M
-	C	Fenêtre 4	Aluminium			-	N.M
-	C	Fenêtre 5	Aluminium			-	N.M
-	C	Fenêtre 6	Aluminium			-	N.M
-	C	Fenêtre 7	Aluminium			-	N.M
3858	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3859					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3860	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3861					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3862	E	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3863					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3864	F	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3865					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Réfectoire 1_Sanit

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
3866	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3867					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3868	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3869					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3870	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3871					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3872	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3873					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3874	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3875					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Réfectoire 2

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3876		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3877					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3878	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3879					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3880	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3881					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3882	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	

3883					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3884	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3885					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3886	C	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3887					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	D	Fenêtre 1	Aluminium			-	N.M
-	D	Fenêtre 2	Aluminium			-	N.M
3888	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3889					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Réserve

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3890		Plinthe	Bois	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3891					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3892	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3893					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3894	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3895					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3896	C	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3897					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3898	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3899					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3900	C	Volet	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3901					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3902	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3903					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Salle de réunion

Nombre d'unités de diagnostic : 15

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3904		Plinthe	Bois	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3905					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3906	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3907					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3908	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3909					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-	B	Fenêtre 1	Aluminium			-	N.M
-	B	Fenêtre 2	Aluminium			-	N.M
3910	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3911					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3912	B	Soubassement	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3913					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3914	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3915					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3916	C	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3917					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3918	C	Soubassement	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3919					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-	D	Fenêtre 1	Aluminium			-	N.M
-	D	Fenêtre 2	Aluminium			-	N.M
3920	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3921					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3922	D	Soubassement	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3923					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Sanitaires 1

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
3924	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3925					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3926	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3927					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	C	Fenêtre	Aluminium			-	N.M
3928	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3929					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3930	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3931					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Sanitaires 1_WC1

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
3932	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3933					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3934	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3935					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3936	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3937					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3938	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3939					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3940	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3941					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Sanitaires 1_WC2

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M

3942	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3943					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3944	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3945					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3946	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3947					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3948	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3949					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3950	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3951					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : Sanitaires 2

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
3952	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3953					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3954	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3955					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	C	Fenêtre	Aluminium			-	N.M
3956	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3957					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3958	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3959					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-		Plafond	Dalle de faux plafond			-	N.M

RDC Haut : SAS vers Bât B

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3960		Plinthe	Enduit	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3961					Ht < 0,5 m	0 (+/-0)	
3962	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3963					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3964	A	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3965					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3966	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3967					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3968	B	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3969					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3970	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3971					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3972	C	Porte	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3973					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3974	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3975					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3976	D	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3977					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
3978		Plafond	Plâtre	Peinture	Ht > 3 m	0 (+/-0)	
3979					Ht > 3 m	0 (+/-0)	

RDC Haut : WC bureaux

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Plinthe	Carrelage			-	N.M
3980	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3981					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3982	C	Fenêtre 1	Métal	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
3983					2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
3984	C	Fenêtre 2	Métal	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
3985					2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0)	
3986	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3987					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3988	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	
3989					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0)	

Sous sol : Galerie technique

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	B	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
3990	B	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3991					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	C	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-	E	Mur	Briques	Brut		-	N.M

Sous sol : Galerie technique (derrière soute à mazout)

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
3992	A	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3993					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	B	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-	E	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-	F	Mur	Briques	Brut		-	N.M
-	G	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	H	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-		Plafond	Béton	Brut		-	N.M

Sous sol : Galerie vers réserve chaufferie

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Enduit	Brut		-	N.M

-	B	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	E	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	F	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	G	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	H	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
3994	H	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
3995					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
-	I	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-		Plafond	Béton	Brut		-	N.M

Sous sol : Grande chaufferie

Nombre d'unités de diagnostic : 14

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
3996	A	Fenêtre 1	Bois	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
3997					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
3998	A	Fenêtre 2	Bois	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
3999					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
4000	A	Fenêtre 3	Bois	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
4001					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
4002	A	Fenêtre 4	Bois	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
4003					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
4004	A	Fenêtre 5	Bois	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
4005					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
4006	A	Fenêtre 6	Bois	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
4007					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0)	
4008	A	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
4009					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
4010	A	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
4011					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
4012	B	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
4013					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
4014	C	Mur	Enduit	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
4015					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
4016	C	Porte	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	1,9 (+/-0,5)	Ponçage peinture
-	C1	Mur	Briques	Brut		-	N.M
4017	D	Mur	Enduit	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0)	
4018					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0)	
4019		Plafond	Enduit	Peinture	Ht > 3 m	0 (+/-0)	
4020					Ht > 3 m	0 (+/-0)	

Sous sol : Réserve chaufferie - Cour anglaise

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
4021		Garde corps	Métal	Peinture		4,3 (+/-2,1)	Ponçage peinture
-	A	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	B	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Enduit	Brut		-	N.M
-	E	Mur	Enduit	Brut		-	N.M

Sous sol : Soute à mazout

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-	A	Mur	Béton	Brut		-	N.M
-	B	Mur	Béton	Brut		-	N.M
-	C	Mur	Béton	Brut		-	N.M
-	D	Mur	Béton	Brut		-	N.M
-		Plafond	Béton	Brut		-	N.M

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la règlementation.

Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

Constatations diverses : Néant

Validité du constat : Constat avant travaux

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : Aucun accompagnateur

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ***GINGER CATED - 12 avenue Gay Lussac ZAC LA CLEF ST PIERRE 78990 ELANCOURT (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)***

Fait à **VITRY-SUR-SEINE**, le **28-29/09; 6-12-13/10; 3/11/2017 et 16/10/2018**

Par : AMRANI MOHAND

AREDIA
5, Rue Paul Gauguin
94000 CRETEIL
Tél. 06 16 79 52 20 - Fax 09 56 72 74 07
Email : contact@aredia.fr
Siret : 753 846 484 00015 - APE 7120 B

6. Localisation des mesures sur croquis de repérage

Sous sol

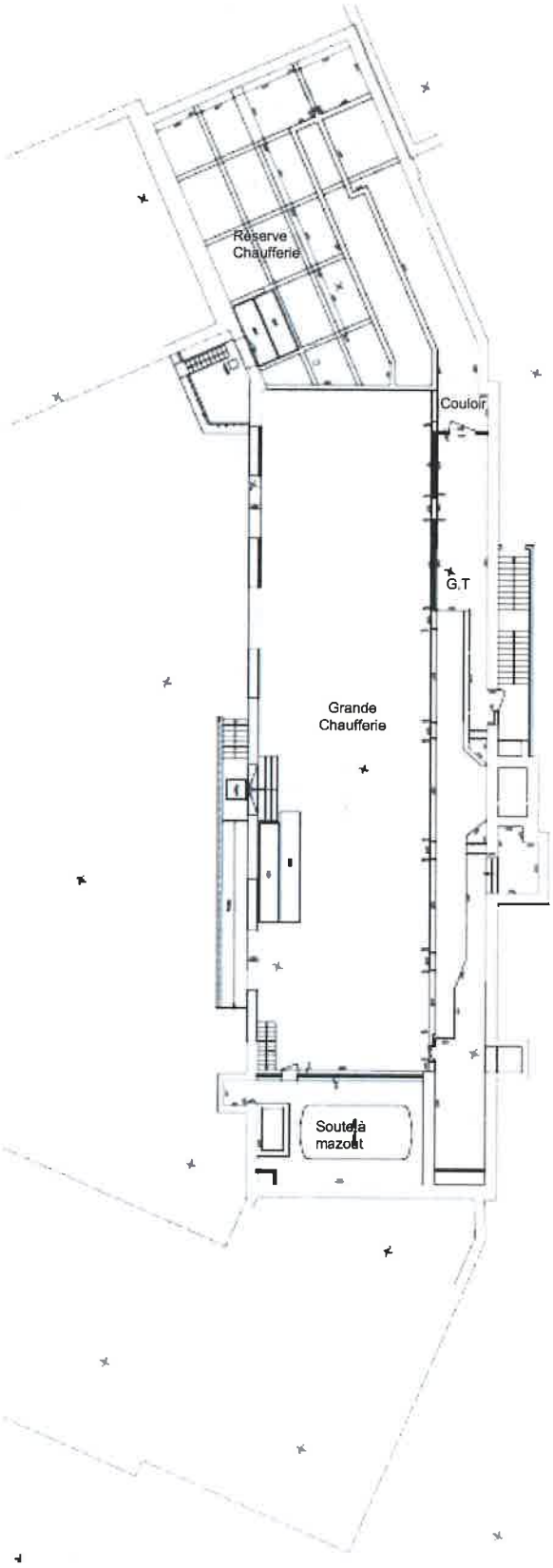

RDC Bas

Couloir 4
Esc 2b
Esc 2
Magasins 6 à 11 +
bureau + local
Magasin 12
Esc 3
Couloir 3
Debarras 1
Chaufferie
Sanit
Vide sur
Grande
Chaufferie
Chaufferie ECS
Sanit
Vest 1
Sanit
Douches
Vest 2
Circulation
Esc 4
Couloir 2
Réfectoire
Vest 3
Magasins 1 à 5
Locaux 1 à 3
Couloir 1

RDC Haut

Dgt 1
Bureau 1
Sanit
Dgt 2
Bureau 2
Dgt 3.1
Bureau 3
Débarras1
Dgt 1.1
Esc 2b
Sanit
Bureau 4
Dgt esc 2b
Esc 2
Dgt 3
Bureau 6
Débarras
Bureau 7
Bureau 8
Salle de réunion
lavabo
C.F.4
Bureau 5
Local inoccupé 1
Machinerie 2
Esc 3
Bu 3
Dgt
Patisserie
Bu 4
accueil
Chambre de distrubition
Dgt
Hall
Bureau
Cuisine
sanit
Bu 1
Bu 2
C.F 3
Boucherie
C.F 2
C.F 1
Esc 4
Dgt
Local inoccupé 2
Chambre de congélation
sanit
Débarras
Réfectoire 1
Esc 1
Dgt
Réfectoire 2

Etage 1

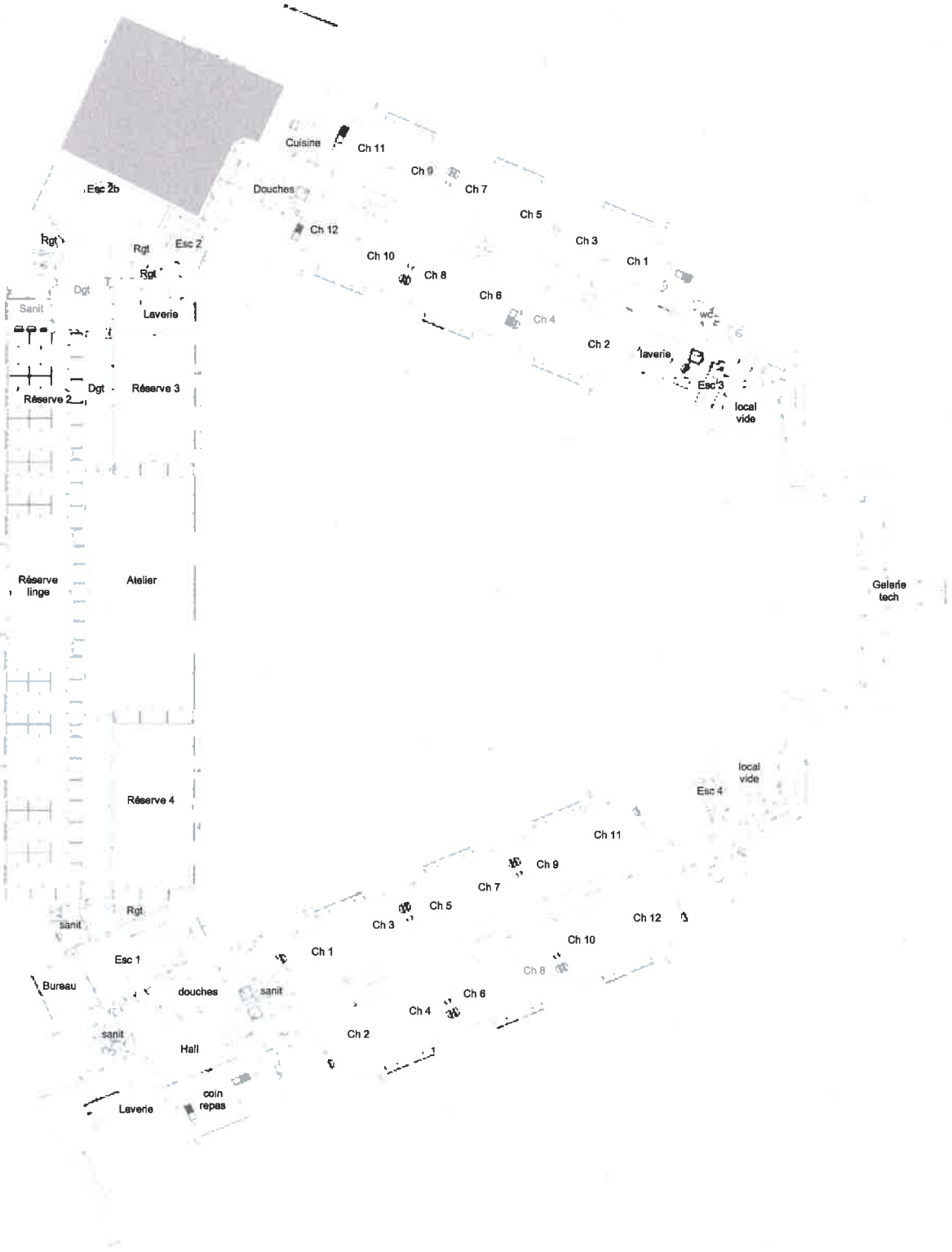
Cuisine
Ch 11
Ch 9
Ch 7
Ch 5
Ch 3
Ch 1
Esc 2b
Douches
Ch 12
Ch 10
Ch 8
Ch 6
Ch 4
Ch 2
Rgt
Esc 2
Dgt
Sanit
Laverie
wc
laverie
Esc 3
local vide
Réserve 2
Réserve 3
Réserve linge
Atelier
Galerie tech
local vide
Esc 4
Réserve 4
Ch 11
Ch 9
Ch 7
Ch 5
Ch 3
Ch 12
Ch 10
Ch 8
Ch 6
Ch 4
Ch 2
Ch 1
sanit
Esc 1
Bureau
douches
Hall
coin repas

Etage 2

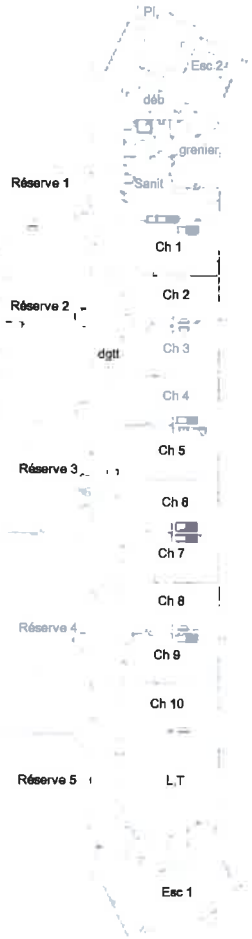
Esc 1
L.T
Réserve 5
Ch 10
Ch 9
Réserve 4
Ch 8
Ch 7
Ch 6
Réserve 3
Ch 5
Ch 4
dgtt
Ch 3
Ch 2
Réserve 2
Ch 1
Sanit
Réserve 1
grenier
déb
Esc 2
Pl

RDC (Bât administratif)

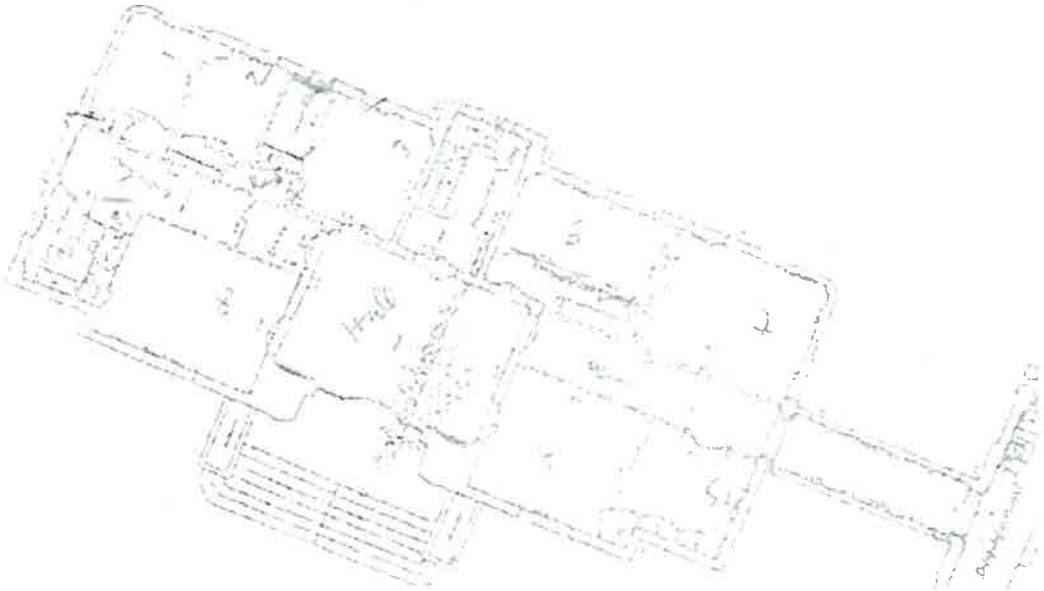

RDC Bas (Bât administratif)

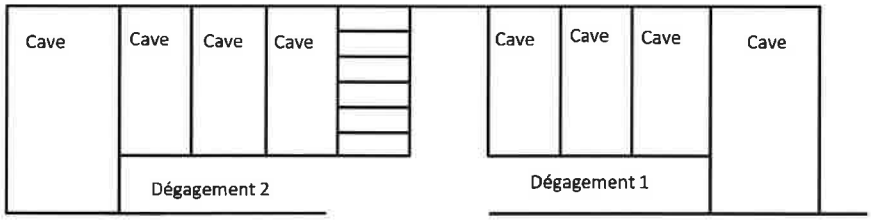

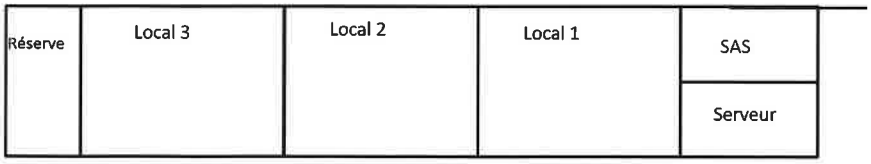

7. Annexes :Notice d'Information avant travaux (Annexe 4 DIRECCTE)

Notice d'information à remettre systématiquement aux donneurs d'ordre en annexe du diagnostic

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine –t-on ?
Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers :
- en travaillant sans protection,
- en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- en se rongeant les ongles,
- en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail :

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)
- Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation / réhabilitation et démolition
- Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant
En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenaillage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,....) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
  - interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
  - rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
  - interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
  - ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contacter votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :
- des conseils dans le choix des protections,

- une aide à l'information et à la formation,
- une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- Les guides de prévention :
  Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr) Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

8. Autres documents et rapports antérieurs

Attestation sur l'honneur

Je, soussigné AMRANI Mohand, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.

Signature
AMRANI Mohand

Attestation d'assurance

Allianz

Attestation d'Assurance

Allianz Responsabilité Civile des Entreprises de Services

La Compagnie Allianz I.A.R.D., dont le siège social est sis 1, Cours Michelet – CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX atteste que :

STE AREDIA
5 rue Paul GAUGUIN
94000 CRETEIL

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le n° 49 133 633 qui a pris effet le 24/09/2012.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligation édictées par l'ordonnance n° 2005 – 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n ° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

  Diagnostics réglementaires liés à la vente ou location d'immeubles :
  - Risque d'exposition au plomb,
  - Repérage amiante avant vente,
  - Dossier technique amiante,
  - Etat parasitaire,
  - Installation intérieure d'électricité
  - Installation intérieure de gaz
  - Présence de termites,
  - Risques naturels et technologiques,
  - Diagnostic de performance énergique,
  - Loi carrez
  - Prêt a taux zéro,
  - Repérage amiante avant travaux ou démolition.

La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, jusqu'à la prochaine échéance annuelle soit le 01.01.2019 **à zéro heure.**

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D., a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions...).
Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Clara STARON

Etablie à Lyon, le 09/01/2018
Pour la Compagnie

Allianz Opérations Entreprises Gestion
TSA 11010
92087 LA DEFENSE CEDEX

Attestation RC Professionnelle Diagnostiqueurs Immobiliers

Allianz IARD – Entreprise régie par le Code des assurances.
Société anonyme au capital de 991.967.200 euros - Siège social : 1, Cours Michelet – CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Certificat de compétence

GINGER CATED

E20 - V15 du 26/06/2017

- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

AMRANI Mohand sous le numéro 355

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

		Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
R	AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	18/03/2018	17/03/2023
C	AMIANTE MENTION	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation, pour tous types de bâtiments - Examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	18/03/2018	17/03/2023
R	DPE	Diagnostic de performance énergétique	17/03/2018	16/03/2023
R	PLOMB	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	03/06/2018	02/06/2023
R	TERMITES Métropole	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole	27/02/2018	26/02/2023

Légende: C=Certification - R=Recertification

Ref: 18355A5GC2018

Le vendredi 25/05/2018

Laëtitia DELPORTE
Responsable des certifications
Ginger CATED

CERTIFICATED GINGER CATED 12 avenue Gay Lussac ZAC La Clef Saint Pierre 78990 ELANCOURT Siret : 349 715 235 00025 GROUPE GINGER

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES ACCREDITATION N° 4-0084 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

AREDIA

Constat de risque d'exposition au plomb CREP

Numéro de dossier : 21A-05-155
Norme méthodologique employée : AFNOR NF X46-030
Arrêté d'application : Arrêté du 19 août 2011
Date du repérage : 16/06/2021

Adresse du bien immobilier

Localisation du ou des bâtiments :
Département :... **Val-de-Marne**
Adresse : ..... **4, Route de Fontainebleau**
Commune :..... **94400 VITRY-SUR-SEINE**
Section cadastrale : NC, Parcelle numéro : NC,
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Bâtiment A - Clocher R+1 gauche
Lot numéro : NC,

Donneur d'ordre / Propriétaire :

Donneur d'ordre :
SADEV 94
31 rue Anatole France
94306 VINCENNES CEDEX

Propriétaire :
SADEV 94
31 rue Anatole France
94306VINCENNES CEDEX

Le CREP suivant concerne :

X	Les parties privatives	X	Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble		Avant travaux *N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP*
L'occupant est :		**Le locataire**	
Nom de l'occupant, si différent du propriétaire		**SADEV 94**	
Présence et nombre d'enfants mineurs, dont des enfants de moins de 6 ans		NON	Nombre total :
			Nombre d'enfants de moins de 6 ans :

Société réalisant le constat

Nom et prénom de l'auteur du constat	**AMRANI MOHAND**
N° de certificat de certification	**355**
Nom de l'organisme de certification	**GINGER CATED**
Organisme d'assurance professionnelle	**ALLIANZ**
N° de contrat d'assurance	**49133633**
Date de validité :	**31/12/2021**

Appareil utilisé

Nom du fabricant de l'appareil	**FONDIS**
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	**Niton XLp 300 / 85706**
Nature du radionucléide	**109 Cd**
Date du dernier chargement de la source Activité à cette date et durée de vie de la source	**10/10/2018** **1480 MBq**

Conclusion des mesures de concentration en plomb

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	117	4	99	0	1	13
%	100	3 %	85 %	0 %	1 %	11 %

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par AMRANI MOHAND le 16/06/2021 conformément à la norme NF X46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des unités de diagnostics de classe 3. Par conséquent, en application de l'article L.1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée. Le propriétaire doit également veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostics de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Sommaire

1. Rappel de la commande et des références règlementaires 3

2. Renseignements complémentaires concernant la mission 3

2.1 L'appareil à fluorescence X 3
2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel 4
2.3 Le bien objet de la mission 4

3. Méthodologie employée 4

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X 4
3.2 Stratégie de mesurage 5
3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire 5

4. Présentation des résultats 5

5. Résultats des mesures 6

6. Conclusion 9

6.1 Classement des unités de diagnostic 9
6.2 Recommandations au propriétaire 10
6.3 Commentaires 10
6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti 10
6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé 11

7. Obligations d'informations pour les propriétaires 11

8. Information sur les principales règlementations et recommandations en matière d'exposition au plomb 12

8.1 Textes de référence 12
8.2 Ressources documentaires 12

9. Annexes 13

9.1 Notice d'Information 13
9.2 Illustrations 13
9.3 Analyses chimiques du laboratoire 13

Nombre de pages de rapport : 16

Liste des documents annexes :

- Notice d'information (2 pages)
- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

Nombre de pages d'annexes : 4

1. Rappel de la commande et des références règlementaires

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par lesarticles L.1334-5 à 10 code de la santé publiqueet R 1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.
Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).
Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)
Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).
La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.
Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	**FONDIS**	
Modèle de l'appareil	**Niton XLp 300**	
N° de série de l'appareil	**85706**	
Nature du radionucléide	**109 Cd**	
Date du dernier chargement de la source	**10/10/2018**	Activité à cette date et durée de vie : **1480 MBq**
Déclaration ASN	**CODEP PRS 2019 042878**	Date de déclaration : **09/10/2019**
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	**REFES Madjid**	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	**AMRANI Mohand**	

Étalon : Thermo Fisher ; SRM 2573 ; 1,04 mg/cm² +/- 0,06 mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm²)
Etalonnage entrée	1	16/06/2021	1 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	214	16/06/2021	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	**Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse**
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

2.3 Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	**4, Route de Fontainebleau 94400 VITRY-SUR-SEINE**
Description de l'ensemble immobilier	**Bureaux** **Appartement T5**
Année de construction	**< 1949**
Localisation du bien objet de la mission	**Bâtiment A - Clocher R+1 gauche**
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	**SADEV 94** **31 rue Anatole France** **94306 VINCENNES CEDEX**
L'occupant est :	**Le locataire**
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	**16/06/2021**
Croquis du bien immobilier objet de la mission	**Voir partie « 5Résultats des mesures »**

Liste des locaux visités
Entrée, Dégagement 1, WC, Cuisine, Placard 1, Cellier, Dégagement 2, SDB, Placard 2, Chambre 1, Chambre 2, Placard 3, Séjour et Salle à Manger

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)
Chambre 3 (refus du locataire)

3. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrétédu 19 août 2011 et la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*». Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... *(ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb)*. Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb. D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.
Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
≥ seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

5. Résultats des mesures

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Entrée	12	-	12 (100 %)	-	-	-
Dégagement 1	9	1 (11 %)	8 (89 %)	-	-	-
WC	6	1 (16,7 %)	4 (66,8 %)	-	1 (16,7 %)	-
Cuisine	9	1 (11 %)	6 (67 %)	-	-	2 (22 %)
Placard 1	4	-	4 (100 %)	-	-	-
Cellier	7	-	7 (100 %)	-	-	-
Dégagement 2	12	-	12 (100 %)	-	-	-
SDB	9	1 (11 %)	6 (67 %)	-	-	2 (22 %)
Placard 2	5	-	5 (100 %)	-	-	-
Chambre 1	10	-	8 (80 %)	-	-	2 (20 %)
Chambre 2	10	-	7 (70 %)	-	-	3 (30 %)
Placard 3	8	-	8 (100 %)	-	-	-
Séjour	9	-	7 (78 %)	-	-	2 (22 %)
Salle à Manger	7	-	5 (71 %)	-	-	2 (29 %)
TOTAL	117	4 (3 %)	99 (85 %)	-	1 (1 %)	13 (11 %)

Entrée

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
2	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0,3 (+/-0,69)		0	
3					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0,02)			
4	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0,02)		0	
5					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0,02)			
6	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0,02)		0	
7					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0,02)			
8	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0,02)		0	
9					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0,02)			
10		Plinthe	Bois	Peinture	Ht < 0,5 m	0,3 (+/-0,66)		0	
11					Ht < 0,5 m	0 (+/-0,02)			
12	A	Porte 1	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0,3 (+/-0,61)		0	
13					1 m < Ht < 1,5 m	0,6 (+/-0,4)			
14	A	Porte 2	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0,5 (+/-0,4)		0	
15					1 m < Ht < 1,5 m	0,5 (+/-3,8)			
16	A	Porte 3	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0,3 (+/-0,6)		0	
17					1 m < Ht < 1,5 m	0,3 (+/-0,69)			
18	B	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0,4 (+/-0,6)		0	
19					1 m < Ht < 1,5 m	0,27 (+/-0,7)			
20	C	Porte 1	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0,5 (+/-0,5)		0	
21					1 m < Ht < 1,5 m	0,05 (+/-0,08)			
22	C	Porte 2	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0,4 (+/-0,6)		0	
23					1 m < Ht < 1,5 m	0,4 (+/-0,6)			
24		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0,02)		0	
25					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0,02)			

Dégagement 1

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
26	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0,05 (+/-0,21)		0	
27					1 m < Ht < 1,5 m	0,03 (+/-0,12)			
28	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0,1 (+/-0,38)		0	
29					1 m < Ht < 1,5 m	0,03 (+/-0,11)			
30	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0,03 (+/-0,16)		0	
31					1 m < Ht < 1,5 m	0,05 (+/-0,2)			
32		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0,02)		0	
33					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0,02)			
-		Plinthe	Carrelage			-		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
34	A	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0,24 (+/-0,71)		0	
35					1 m < Ht < 1,5 m	0,3 (+/-0,7)			
36	B	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0,5 (+/-0,4)		0	
37					1 m < Ht < 1,5 m	0,6 (+/-0,4)			
38	C	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0,5 (+/-0,5)		0	
39					1 m < Ht < 1,5 m	0,27 (+/-0,7)			
40	D	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0,28 (+/-0,64)		0	
41					1 m < Ht < 1,5 m	0,3 (+/-0,64)			

WC

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
42	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0,6 (+/-0,4)		0	

43					1 m < Ht < 1,5 m	0,8 (+/-0,4)			
44	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0,01 (+/-0,03)		0	
45					1 m < Ht < 1,5 m	0,06 (+/-0,19)			
46	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	3,8 (+/-2,6)	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	Entretien des revêtments
47		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0,02)		0	
48					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0,02)			
-		Plinthe	Carrelage			-		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
49	C	Fenêtre	Métal	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0,4 (+/-0,6)		0	
50					2 m < Ht < 2,5 m	0,28 (+/-0,69)			

Cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 2 soit 22 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
51	A	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0,11 (+/-0,15)		0	
52					1,5 m < Ht < 2 m	0,19 (+/-0,25)			
53	B	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0,22 (+/-0,28)		0	
54					1,5 m < Ht < 2 m	0,13 (+/-0,04)			
55	C	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0,02)		0	
56					1,5 m < Ht < 2 m	0,01 (+/-0,03)			
57	D	Mur	Plâtre	Peinture	1,5 m < Ht < 2 m	0,06 (+/-0,19)		0	
58					1,5 m < Ht < 2 m	0 (+/-0,02)			
59		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0,02)		0	
60					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0,02)			
-		Plinthe	Carrelage			-		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
61	C	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0,19 (+/-0,05)		0	
62					1 m < Ht < 1,5 m	0,1 (+/-0,19)			
63	C	Garde corps	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	6,4 (+/-4,4)	Dégradé (Ecaillage)	3	Travaux
64	C	Volets	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	3,5 (+/-2,5)	Dégradé (Ecaillage)	3	Travaux

Placard 1

Nombre d'unités de diagnostic : 4 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
65	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0,02)		0	
66					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0,02)			
67	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0,02)		0	
68					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0,02)			
69	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0,02)		0	
70					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0,02)			
71		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0,02)		0	
72					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0,02)			

Cellier

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
73	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0,01 (+/-0,03)		0	
74					1 m < Ht < 1,5 m	0,02 (+/-0,1)			
75	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0,02 (+/-0,06)		0	
76					1 m < Ht < 1,5 m	0,08 (+/-0,32)			
77	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0,02 (+/-0,1)		0	
78					1 m < Ht < 1,5 m	0,02 (+/-0,1)			
79	E	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0,01 (+/-0,03)		0	
80					1 m < Ht < 1,5 m	0,02 (+/-0,1)			
81	F	Mur	Plâtre	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0,01 (+/-0,03)		0	
82					1 m < Ht < 1,5 m	0,02 (+/-0,1)			
83		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0,02)		0	
84					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0,02)			
85		Plinthe	Bois	Peinture	Ht < 0,5 m	0,3 (+/-0,66)		0	
86					Ht < 0,5 m	0 (+/-0,02)			

Dégagement 2

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
87	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0,02)		0	
88					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0,02)			
89	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0,02)		0	
90					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0,02)			
91	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0,02)		0	
92					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0,02)			
93	E	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0,02)		0	
94					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0,02)			
95	F	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0,02)		0	
96					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0,02)			
97		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0,02)		0	
98					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0,02)			
99		Plinthe	Bois	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0,02)		0	
100					Ht < 0,5 m	0 (+/-0,02)			
101	A	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0,7 (+/-0,4)		0	
102					1 m < Ht < 1,5 m	0,9 (+/-0,5)			
103	B	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0,4 (+/-0,2)		0	
104					1 m < Ht < 1,5 m	0,5 (+/-0,4)			
105	C	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0,8 (+/-0,3)		0	
106					1 m < Ht < 1,5 m	0,14 (+/-0,34)			
107	E	Porte 1	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0,5 (+/-0,5)		0	
108					1 m < Ht < 1,5 m	0,05 (+/-0,08)			
109	E	Porte 2	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0,4 (+/-0,6)		0	
110					1 m < Ht < 1,5 m	0,4 (+/-0,6)			

SDB

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 2 soit 22 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
111	A	Mur	Plâtre	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0,1 (+/-0,14)		0	
112					2 m < Ht < 2,5 m	0,14 (+/-0,18)			
113	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0,22 (+/-0,26)		0	

114					0,5 m < Ht < 1 m	0,08 (+/-0,32)			
115	C	Mur	Plâtre	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0,02 (+/-0,1)		0	
116					2 m < Ht < 2,5 m	0,13 (+/-0,03)			
117	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0,02)		0	
118					0,5 m < Ht < 1 m	0,01 (+/-0,03)			
119		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0,02)		0	
120					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0,02)			
-		Plinthe	Carrelage			-		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
121	B	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0,14 (+/-0,18)		0	
122					1 m < Ht < 1,5 m	0,19 (+/-0,05)			
123	B	Garde corps	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	6,3 (+/-4,8)	Dégradé (Ecaillage)	3	Travaux
124	B	Volets	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	2,7 (+/-1,3)	Dégradé (Ecaillage)	3	Travaux

Placard 2

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
125	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0,03 (+/-0,09)		0	
126					0,5 m < Ht < 1 m	0,06 (+/-0,23)			
127	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0,04 (+/-0,18)		0	
128					0,5 m < Ht < 1 m	0,02 (+/-0,11)			
129	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0,08 (+/-0,32)		0	
130					0,5 m < Ht < 1 m	0,02 (+/-0,1)			
131		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0,02)		0	
132					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0,02)			
133		Plinthe	Bois	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0,02)		0	
134					Ht < 0,5 m	0 (+/-0,02)			

Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 2 soit 20 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
135	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0,02)		0	
136					0,5 m < Ht < 1 m	0,01 (+/-0,02)			
137	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0,03 (+/-0,13)		0	
138					0,5 m < Ht < 1 m	0,01 (+/-0,03)			
139	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0,03 (+/-0,16)		0	
140					0,5 m < Ht < 1 m	0,01 (+/-0,06)			
141	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0,01 (+/-0,02)		0	
142					0,5 m < Ht < 1 m	0,03 (+/-0,13)			
143		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0,02)		0	
144					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0,02)			
145		Plinthe	Bois	Peinture	Ht < 0,5 m	0 (+/-0,02)		0	
146					Ht < 0,5 m	0 (+/-0,02)			
147	C	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0,01 (+/-0,03)		0	
148					1 m < Ht < 1,5 m	0,03 (+/-0,16)			
149	C	Garde corps	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	6,8 (+/-4,5)	Dégradé (Ecaillage)	3	Travaux
150	C	Volets	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	2,9 (+/-1,3)	Dégradé (Ecaillage)	3	Travaux
159		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0,02)		0	
160					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0,02)			

Chambre 2

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 3 soit 30 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
151	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0,02)		0	
152					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0,02)			
153	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0,02)		0	
154					0,5 m < Ht < 1 m	0,01 (+/-0,03)			
155	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0,02)		0	
156					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0,02)			
157	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0,02)		0	
158					0,5 m < Ht < 1 m	0,01 (+/-0,03)			
161		Plinthe	Bois	Peinture	Ht < 0,5 m	0,7 (+/-0,5)		0	
162					Ht < 0,5 m	0,4 (+/-0,6)			
163	B	Porte fenêtre	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0,02 (+/-0,07)		0	
164					1 m < Ht < 1,5 m	0,02 (+/-0,1)			
165	B	Volets	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	2,1 (+/-1,1)	Dégradé (Ecaillage)	3	Travaux
166	C	Fenêtre	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0,02)		0	
167					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0,02)			
168	C	Garde corps	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	5,7 (+/-4,1)	Dégradé (Ecaillage)	3	Travaux
169	C	Volets	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	3,6 (+/-1,5)	Dégradé (Ecaillage)	3	Travaux

Placard 3

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
170	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0,17 (+/-0,79)		0	
171					0,5 m < Ht < 1 m	0,09 (+/-0,21)			
172	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0,03 (+/-0,16)		0	
173					0,5 m < Ht < 1 m	0,01 (+/-0,06)			
174	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0,01 (+/-0,02)		0	
175					0,5 m < Ht < 1 m	0,03 (+/-0,13)			
176	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0,04 (+/-0,06)		0	
177					0,5 m < Ht < 1 m	0,5 (+/-0,7)			
178		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0,02)		0	
179					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0,02)			
180		Plinthe	Bois	Peinture	Ht < 0,5 m	0,7 (+/-0,5)		0	
181					Ht < 0,5 m	0,4 (+/-0,6)			
182	B	Fenêtre	Métal	Peinture	2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0,02)		0	
183					2 m < Ht < 2,5 m	0 (+/-0,02)			
184	A	Porte	Bois	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0,03)		0	
185					1 m < Ht < 1,5 m	0,1 (+/-0,13)			

Séjour

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 2 soit 22 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
186	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0,8 (+/-0,5)		0	
187					0,5 m < Ht < 1 m	0,9 (+/-0,7)			
188	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0,9 (+/-0,6)		0	

189					0,5 m < Ht < 1 m	0,3 (+/-0,7)			
190	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0,5 (+/-0,4)		0	
191					0,5 m < Ht < 1 m	0,6 (+/-0,4)			
192	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0,5 (+/-0,5)		0	
193					0,5 m < Ht < 1 m	0,6 (+/-0,4)			
194		Plafond	Plâtre	Peinture	2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0,02)		0	
195					2,5 m < Ht < 3 m	0 (+/-0,02)			
196		Plinthe	Bois	Peinture	Ht < 0,5 m	0,7 (+/-0,5)		0	
197					Ht < 0,5 m	0,4 (+/-0,6)			
198	C	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0,02)		0	
199					1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0,02)			
200	C	Garde corps	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	12,2 (+/-10,2)	Dégradé (Ecaillage)	3	Travaux
201	C	Volets	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	3,4 (+/-1,8)	Dégradé (Ecaillage)	3	Travaux

Salle à Manger

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 2 soit 29 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
202	C	Fenêtre	Bois	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0,3 (+/-0,51)		0	
203					1 m < Ht < 1,5 m	0,4 (+/-0,5)			
204	C	Garde corps	Métal	Peinture	0,5 m < Ht < 1 m	13,9 (+/-12,2)	Dégradé (Ecaillage)	3	Travaux
205	C	Volets	Métal	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	3,8 (+/-2,8)	Dégradé (Ecaillage)	3	Travaux
206	A	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0,06 (+/-0,29)		0	
207					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0,02)			
208	B	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0,02)		0	
209					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0,02)			
210	C	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0,06 (+/-0,29)		0	
211					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0,02)			
212	D	Mur	Plâtre	Peinture	1 m < Ht < 1,5 m	0 (+/-0,02)		0	
213					0,5 m < Ht < 1 m	0 (+/-0,02)			

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la règlementation.
* L'état de conservation sera, le cas échéant, complété par la nature de la dégradation.

Localisation des mesures sur croquis de repérage

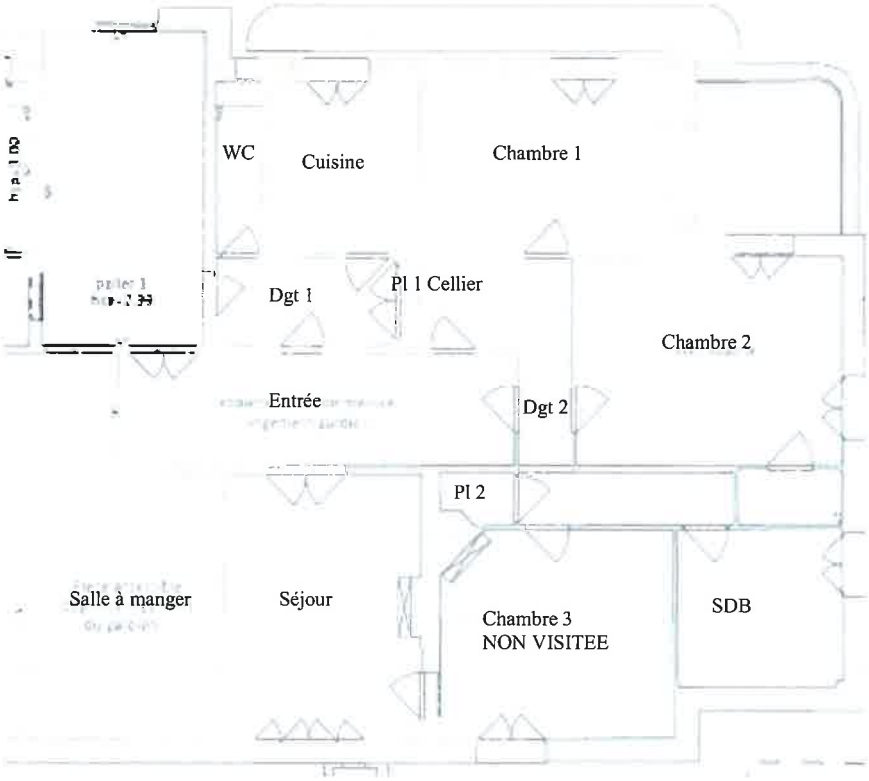

6. Conclusion

6.1 Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	117	4	99	0	1	13
%	100	3 %	85 %	0 %	1 %	11 %

6.2 Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm² devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

Du fait de la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur et de la nature des dégradations constatées (dégradé) sur certaines unités de diagnostic et en application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

Dans le cas d'une location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale (article L 1334-9 du Code de la Santé Publique).

6.3 Commentaires

Constatations diverses :
Néant

Validité du constat :
Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 15/06/2022).

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Mr GASPARD

6.4 Situationsde risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

(Au sens des articles 1 et 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

Situations de risque de saturnisme infantile

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

Situations de dégradation de bâti

NON	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
NON	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

NON	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

Remarque : Néant

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **GINGER CATED**12 avenue Gay Lussac ZAC LA CLEF ST PIERRE 78990 ELANCOURT (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)*

Fait à **VITRY-SUR-SEINE**, le **16/06/2021**

Par : AMRANI MOHAND

AREDIA
5, Rue Paul Gauguin
94000 CRETEIL
Tél : 06 16 79 52 20 - Fax : 09 56 72 74 07
Email : contact@aredia.fr
Siret : 753 846 484 00016 - APE 7120 B

7. Obligations d'informations pour les propriétaires

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :
«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»
«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale.»

Article L1334-9 :

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

8. Information sur les principales règlementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

8.1 Textes de référence

Code de la santé publique :

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 07 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification ;
- Arrêté du 19 aout 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Code de la construction et de l'habitat :

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

8.2 Ressources documentaires

Documents techniques :

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, *Aide au choix d'une technique de traitement,* OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- Norme AFNOR NF X 46-030 «*Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb*».

Sites Internet :

- **Ministère chargé de la santé** (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) :
  http://www.sante.gouv.fr (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- **Ministère chargé du logement** :
  http://www.logement.gouv.fr
- **Agence nationale de l'habitat (ANAH)** :
  http://www.anah.fr/ (fiche *Peintures au plomb*disponible, notamment)
- **Institut national de recherche et de sécurité (INRS)** :
  http://www.inrs.fr/ (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

9. Annexes

9.1 Notice d'Information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradés à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et la poussière ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyer souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- **Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;**
- **Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb**

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

9.2 Illustrations

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

9.3 Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

Attestation sur l'honneur

Je, soussigné AMRANI Mohand, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.

Signature
AMRANI Mohand

Attestation d'assurance

Allianz

Attestation d'Assurance

Allianz Responsabilité Civile des Entreprises de Services

La Compagnie Allianz I.A.R.D., dont le siège social est sis 1, Cours Michelet – CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX atteste que :

STE AREDIA
5 rue Paul GAUGUIN
94000 CRETEIL

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le n° 49 133 633 qui a pris effet le 24/09/2012.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligation édictées par l'ordonnance n° 2005 – 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n ° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Diagnostics réglementaires liés à la vente ou location d'immeubles :

- Risque d'exposition au plomb,
- Repérage amiante avant vente,
- Dossier technique amiante,
- Etat parasitaire,
- Installation intérieure d'électricité
- Installation intérieure de gaz
- Présence de termites,
- Risques naturels et technologiques,
- Diagnostic de performance énergique,
- Loi carrez
- Prêt a taux zéro,
- Repérage amiante avant travaux ou démolition.

La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D., a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions...).
Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Etablie à Lyon, le 22/12/2020
Pour Allianz,
Salomé RIBEIRO

Allianz IARD – Entreprise régie par le Code des assurances.
Société anonyme au capital de 991.967.200 euros - Siège social : 1, Cours Michelet –
CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Certificat de compétence

GINGER CATED

E20 - V15 du 26/08/2017

- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

AMRANI Mohand sous le numéro 355

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

		Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
R	AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	18/03/2018	17/03/2023
C	AMIANTE MENTION	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation, pour tous types de bâtiments - Examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	18/03/2018	17/03/2023
R	DPE	Diagnostic de performance énergétique	17/03/2018	16/03/2023
R	PLOMB	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	03/06/2018	02/06/2023
R	TERMITES Métropole	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole	27/02/2018	26/02/2023

Légende: C=Certification - R=Recertification

Ref: 18356ASGC2018

Le vendredi 25/05/2018

Laëtitia DELPORTE
Responsable des certifications
Ginger CATED

CERTIFICATED GINGER CATED 12 avenue Gay Lussac ZAC La Clef Saint Pierre 78990 ELANCOURT Siret : 349 715 235 00025 GROUPE GINGER

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES ACCREDITATION N° 4-0084 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

AREDIA

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

N° :.....**21A-05-155**	Date (visite) : **16/06/2021**
Valable jusqu'au : .....**27/06/2031** * *(cf page 4)*	Diagnostiqueur : .**AMRANI MOHAND**
Type de bâtiment :.....**Habitation (Appartement T5)**	Certification : **GINGER CATED** n°**355** obtenue le**17/03/2018**
Année de construction :..**Avant 1948**	Signature :
Surface habitable :.....**85 m²**	AREDIA 5, Rue Paul Gauguin 94000 CRETEIL Tél. : 06 16 79 52 20 - Fax : 09 56 72 74 07 Email : contact@aredia.fr Siret : 753 846 484 00016 - APE 7120 B
Adresse : .....**4, Route de Fontainebleau (Bâtiment A - Clocher R+1 gauche) 94400 VITRY-SUR-SEINE**	
Propriétaire : Nom :.....SADEV 94 Adresse : .....31 rue Anatole France 94306 VINCENNES CEDEX	**Propriétaire des installations communes** (s'il y a lieu) : Nom :..... Adresse : .....

Consommations annuelles par énergie

Le diagnostiqueur n'a pas été en mesure d'établir une estimation des consommations car les factures ne sont pas disponibles

Consommations énergétiques (en énergie primaire) Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	Émissions de gaz à effet de serre (GES) Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement
Consommation réelle :- $kWh_{EP}/m^2.an$	Estimation des émissions : - $kg_{éqCO2}/m^2.an$

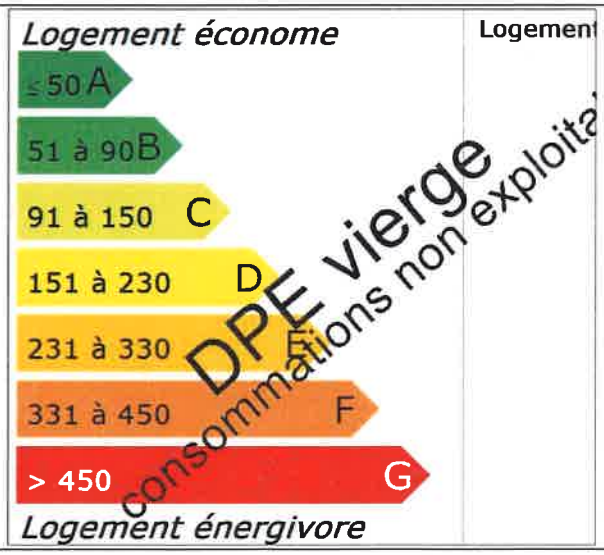

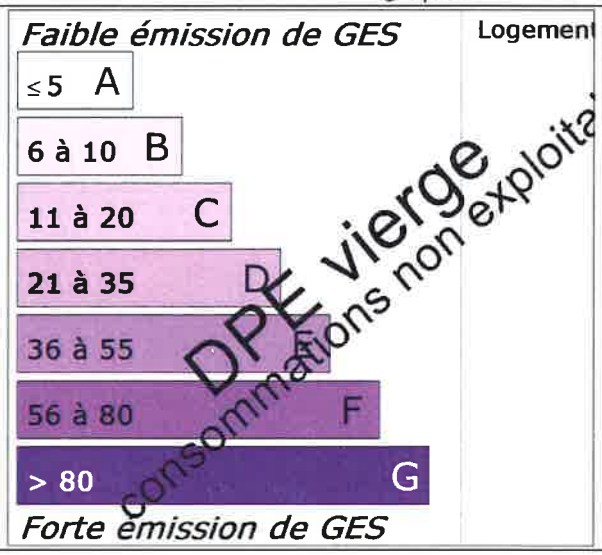

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : Mur simple en briques pleines d'épaisseur 34 cm non isolé donnant sur l'extérieur	**Système de chauffage :** Réseau de chaleur avec programmateur (système collectif) Convecteurs électriques NFC (système individuel)	**Système de production d'ECS :** Chauffe-eau électrique récent installé il y a moins de 5 ans (système individuel)
Toiture : Néant		
Menuiseries : Porte(s) bois opaque pleine Fenêtres battantes métal sans rupture de ponts thermiques simple vitrage avec persiennes avec ajours fixes	**Système de refroidissement :** Néant	**Système de ventilation :** Naturelle par entrées d'air hautes et basses
Plancher bas : Néant	**Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :** Néant	

Énergies renouvelables — Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 $kWh_{EP}/m^2.an$

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc.) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquées par les compteurs ou les relevés.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Variations des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du… » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergies renouvelables produites par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit,
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante. Si vous disposez d'un thermostat, réglez-le à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température « Hors gel » fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Eteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes),
- Evitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques,..) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique/audiovisuel :

- Eteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Electroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Examinez-les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

Mesures d'amélioration	Commentaires	Crédit d'impôt
Isolation des murs par l'extérieur	Recommandation : Si un ravalement de façade est prévu, effectuez une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux de baie quand cela est possible. Détail : Ce type d'isolation est avantageux car protège le mur des variations climatiques et supprime les ponts thermiques. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique supérieure à 3,7 m².K/W.	30%
Remplacement fenêtres par du double-vitrage VIR	Recommandation : Il faut remplacer les fenêtres existantes par des fenêtres double-vitrage peu émissif pour avoir une meilleure performance thermique. Détail : Lors du changement, prévoir des entrées d'air de manière à garantir un renouvellement d'air minimal. Pour bénéficier du crédit d'impôts, une performance thermique minimum est exigée. L'amélioration de la performance thermique des baies vitrées permet surtout de réduire l'effet "paroi froide" en hiver et donc d'abaisser les températures de consigne.	30%
Remplacement convecteurs par panneaux rayonnants	Recommandation : Remplacement des convecteurs par des panneaux rayonnants au minimum dans les pièces principales. Détail : Choisir des appareils classés « NF électrique performance catégorie C » et veiller à les installer de manière à ce qu'aucun meuble ne vienne gêner la diffusion de la chaleur ni à les encastrer dans un coffre pour les masquer.	

Commentaires

*** Selon le décret du 17 décembre 2020, les DPE réalisés entre 1er janvier 2018 et le 30 juin 2021 sont valides jusqu'au 31 décembre 2024 . En vue d'harmoniser la transition avec les nouveaux DPE qui entreront en vigueur au 1er juillet 2021**

Références réglementaires et logiciel utilisés : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 1er décembre 2015, 12 octobre 2020arrêtés du 8 février 2012, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010. Le décret 2020-1610 du 17 décembre 2020 introduit, après sa date d'entrée en vigueur fixée au 1er juillet 2021, une modification de la date de validité des diagnostics de performance énergétique (réalisés entre le 1er janvier 2018 et le 30 juin 2021) au 31 décembre 2024. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.
Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp
Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Nota : *Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par* ***GINGER CATED - 12 avenue Gay Lussac ZAC LA CLEF ST PIERRE 78990 ELANCOURT (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)***

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné Mohand AMRANI, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.

Signature
AMRANI Mohand

ATTESTATION D'ASSURANCE

Allianz

Attestation d'Assurance

Allianz Responsabilité Civile des Entreprises de Services

La Compagnie Allianz I.A.R.D., dont le siège social est sis 1, Cours Michelet – CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX atteste que :

STE AREDIA
5 rue Paul GAUGUIN
94000 CRETEIL

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le n° 49 133 633 qui a pris effet le 24/09/2012.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligation édictées par l'ordonnance n° 2005 – 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n ° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Diagnostics réglementaires liés à la vente ou location d'immeubles :

- Risque d'exposition au plomb,
- Repérage amiante avant vente,
- Dossier technique amiante,
- Etat parasitaire,
- Installation intérieure d'électricité
- Installation intérieure de gaz
- Présence de termites,
- Risques naturels et technologiques,
- Diagnostic de performance énergique,
- Loi carrez
- Prêt a taux zéro,
- Repérage amiante avant travaux ou démolition.

La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D., a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions...).
Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Etablie à Lyon, le 22/12/2020
Pour Allianz,
Salomé RIBEIRO

Allianz IARD – Entreprise régie par le Code des assurances.
Société anonyme au capital de 991.967.200 euros - Siège social : 1, Cours Michelet –
CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

ATTESTATION DE CERTIFICATION DE PERSONNE

GINGER CATED

E20 - V15 du 26/06/2017

- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

AMRANI Mohand sous le numéro 355

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

		Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
R	AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	18/03/2018	17/03/2023
C	AMIANTE MENTION	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation, pour tous types de bâtiments - Examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	18/03/2018	17/03/2023
R	DPE	Diagnostic de performance énergétique	17/03/2018	16/03/2023
R	PLOMB	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	03/06/2018	02/06/2023
R	TERMITES Métropole	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole	27/02/2018	26/02/2023

Légende: C=Certification - R=Recertification

Ref: 18355A5GC2018

Le vendredi 25/05/2018

Laëtitia DELPORTE
Responsable des certifications
Ginger CATED

CERTIFICATED GINGER CATED 12 avenue Gay Lussac ZAC La Clef Saint Pierre 78990 ELANCOURT Siret : 349 715 235 00025 GROUPE GINGER

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES ACCREDITATION N° 4-0084 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 21A-05-155
Norme méthodologique employée : AFNOR NF C 16-600 (juillet 2017)
Date du repérage : 16/06/2021
Heure d'arrivée : 09 h 30
Durée du repérage : 02 h 55

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la règlementation en vigueur. Cet étatde l'installationintérieured'électricité a une duréede validitéde 3 ans.

A. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :
Type d'immeuble : ..... **Appartement**
Adresse : ..... **4, Route de Fontainebleau**
Commune : ..... **94400 VITRY-SUR-SEINE**
Département : ..... **Val-de-Marne**
Référence cadastrale : ..... **Section cadastrale : NC, Parcelle numéro : NC,,** identifiant fiscal : **NC**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Bâtiment A - Clocher R+1 gauche Lot numéro : NC,
Périmètre de repérage : ..... **Appartement T5**
Année de construction : ..... **< 1949**
Année de l'installation : ..... **> 15 ans**
Distributeur d'électricité : ..... **ERDF**
Parties du bien non visitées : ..... **Néant**

B. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :
Nom et prénom : ..... **SADEV 94**
Adresse : ..... **31 rue Anatole France**
94306 VINCENNES CEDEX
Téléphone et adresse internet : . **Non communiqués**
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:
Nom et prénom : ..... **SADEV 94**
Adresse : ..... **31 rue Anatole France**
94306 VINCENNES CEDEX

C. –Indentification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :
Nom et prénom : ..... **AMRANI MOHAND**
Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **AREDIA**
Adresse : ..... **5 Rue Paul Gauguin**
..... **94000 CRETEIL**
Numéro SIRET : **753 846 484 00016**
Désignation de la compagnie d'assurance : **ALLIANZ**
Numéro de police et date de validité : ..... **49133633 / 31/12/2021**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ICERT** le **02/12/2019** jusqu'au **01/12/2024 . (Certification de compétence CPDI 1251)**

D. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.
L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;

E. – Synthèse de l'état de l'installation intérieure d'électricité

E.1. Anomalies et/ou constatations diverses relevées

☐ L'installation intérieure d'électricité ne comporte **aucune anomalie** et ne fait pas l'objet de constatations diverses.

☐ L'installation intérieure d'électricité ne comporte **aucune anomalie**, mais fait l'objet de **constatations diverses**.

☐ L'installation intérieure d'électricité **comporte une ou des anomalies**. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.

☒ L'installation intérieure d'électricité **comporte une ou des anomalies**. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation fait également l'objet de **constatations diverses**.

E.2. Les domaines faisant l'objet d'anomalies sont :

☒ 1. L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.

☐ 2. La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.

☐ 3. La prise de terre et l'installation de mise à la terre.

☐ 4. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

☐ 5. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.

☐ 6. Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.

☒ 7. Des matériels électriques présentant des risques de contacts directs.

☒ 8.1 Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

☒ 8.2 Des conducteurs non protégés mécaniquement.

☐ 9. Des appareils d'utilisation situés dans les parties communes et alimentés depuis la partie privative ou des appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes.

☐ 10. La piscine privée ou le bassin de fontaine.

E.3. Les constatations diverses concernent :

☒ Des installations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic.

☒ Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés.

☐ Des constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement.

F. - Anomalies identifiées

N° Article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° Article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre	Photos
B1.3 b	Le dispositif assurant la coupure d'urgence n'est pas situé à l'intérieur du logement ou dans un emplacement accessible directement depuis le logement. Remarques : L'AGCP (Appareil Général de Commande et de Protection) n'est pas accessible (derrière frigo) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer un AGCP à l'intérieur de la partie privative du logement (Dégagement 1)			
B3.3.6 a3	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés (Entrée, WC, Cuisine, Dégagement 2, Séjour, Salle à Manger)	B3.3.6 1	Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en œuvre : - protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité = 30 mA.	
B7.3 a	L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des détériorations (WC)			
B8.3 b	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage. Remarques : Présence de matériel électrique inadapté à l'usage ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels inadaptés par du matériel autorisé (Dégagement 2)			
B8.3 e	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés (Dégagement 2)			

(1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée.
(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

(*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

G.1. – Informations complémentaires

Article (1)	Libellé des informations
B11 a1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.
B11 b1	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B11 c1	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

G.2. – Constatations diverses

Il est conseillé de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées.
Certains points de contrôles n'ont pu être effectués. De ce fait la responsabilité du propriétaire reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée

Constatation type E1. – Installations, partie d'installation ou spécificités non couvertes

E1 d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :

- L'installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : plus précisément, il n'a pas été contrôlé son existence ni ses caractéristiques

- Les parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : plus précisément, il n'a pas été contrôlé l'état, l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées

Constatation type E2. – Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° Article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon norme NF C 16-600 – Annexe C	Motifs
B1.3 c	B1 - Appareil général de commande et de protection Article : Assure la coupure de l'ensemble de l'installation	Contrôle impossible: L'AGCP (Appareil Général de Commande et de Protection) n'est pas accessible (derrière frigo) (Dégagement 1)
B1.3 d	B1 - Appareil général de commande et de protection Article : Interrupteur ou disjoncteur	Contrôle impossible: L'AGCP (Appareil Général de Commande et de Protection) n'est pas accessible (derrière frigo) (Dégagement 1)
B1.3 f	B1 - Appareil général de commande et de protection Article : Coupure simultanée et omnipolaire	Contrôle impossible: L'AGCP (Appareil Général de Commande et de Protection) n'est pas accessible (derrière frigo) (Dégagement 1)
B2.3.1 b	B2 - Dispositifs de protection différentielle (DDR) Article : Indication sur le ou les appareils du courant différentiel assigné (sensibilité)	Tableau n'est pas accessible (derrière frigo) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de vérifier et d'indiquer la sensibilité sur le ou les appareils concernés (Dégagement 1)

B2.3.1 c	B2 - Dispositifs de protection différentielle (DDR) Article : Protection de l'ensemble de l'installation	Tableau n'est pas accessible (derrière frigo) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de modifier l'installation (Dégagement 1)
B2.3.1 d	B2 - Dispositifs de protection différentielle (DDR) Article : Non réglable en courant différentiel résiduel (sensibilité) et en temps de déclenchement	Tableau n'est pas accessible (derrière frigo) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer un dispositif différentiel de protection (Dégagement 1)
B2.3.1 f	B2 - Dispositifs de protection différentielle (DDR) Article : Courant différentiel assigné au plus égal à 650mA (sauf branchement P.surveillé)	Tableau n'est pas accessible (derrière frigo) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer le DDR par un appareil dont la sensibilité est inférieure ou égal à 650 mA
B2.3.1 h	B2 - Dispositifs de protection différentielle (DDR) Article : Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité)	Contrôle impossible:Tableau n'est pas accessible (derrière frigo) (Dégagement 1)
B2.3.1 i	B2 - Dispositifs de protection différentielle (DDR) Article : Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent	Contrôle impossible:Tableau n'est pas accessible (derrière frigo) (Dégagement 1)
B2.3.2 a	B2 - Dispositifs de protection différentielle (DDR) Article : Liaison de classe II entre le disjoncteur de branchement non différentiel et les bornes aval des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation	Tableau n'est pas accessible (derrière frigo) (Dégagement 1)
B3.3.1 b	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Elément constituant la prise de terre approprié	Contrôle impossible: prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.
B3.3.1 c	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Prises de terre multiples interconnectées même bâtiment.	Contrôle impossible: prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.
B3.3.2 a	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Présence d'un conducteur de terre	Contrôle impossible: prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.
B3.3.2 b	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Section du conducteur de terre satisfaisante	Contrôle impossible: prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.
B3.3.3 a	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette de terre principale	Contrôle impossible: prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.
B3.3.4 a	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Connexions assurés entre les élts conducteurs et/ou canalisations métalliques et la LEP <= 2 ohms	Contrôle impossible: prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.
B3.3.4 b	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale	Contrôle impossible: prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.
B3.3.4 d	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Qualité satisfaisante des connexions visibles du conducteur de liaison équipotentielle principale sur éléments conducteurs	Contrôle impossible: Tableau n'est pas accessible (derrière frigo) (Dégagement 1)

B3.3.5 a2	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Présence d'une dérivation Ind. de Terre	Conducteur principal de protection non visible ou partiellement visible ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de contrôler le conducteur principal de protection et d'en installer un si besoin (Dégagement 1)
B3.3.5 b2	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Section satisfaisante de la dérivation Ind. de Terre visible en PP	Conducteur principal de protection non visible ou partiellement visible ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de contrôler le conducteur principal de protection existant et le remplacer si besoin par un conducteur de section satisfaisante (Dégagement 1)
B3.3.5 c	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Eléments constituant le conducteur principal de protection appropriés	Contrôle impossible: prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.
B3.3.5 d	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Continuité satisfaisante du conducteur principal de protection	Contrôle impossible: prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.
B4.3 a1	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Présence d'une protection contre les surintensités à l'origine de chaque circuit	Contrôle impossible:Tableau n'est pas accessible (derrière frigo) (Dégagement 1)
B4.3 a2	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Tous les dispositifs de protection contre les surintensités sont placés sur les conducteurs de phase.	Contrôle impossible:Tableau n'est pas accessible (derrière frigo) (Dégagement 1)
B4.3 b	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Le type de fusible est d'un modèle autorisé et le disjoncteur n'est pas réglable en courant.	Contrôle impossible:Tableau n'est pas accessible (derrière frigo) (Dégagement 1)
B4.3 c	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Conducteurs de phase regroupés sous la même protection contre les surintensités en présence de conducteur neutre commun à plusieurs circuits	Contrôle impossible:Tableau n'est pas accessible (derrière frigo) (Dégagement 1)
B4.3 e	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Courant assigné (calibre) de la protection contre les surintensités de chaque circuit adapté à la section des conducteurs	Contrôle impossible:Tableau n'est pas accessible (derrière frigo) (Dégagement 1)
B4.3 f1	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Section des conducteurs de la canalisation alimentant le tableau de répartition adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement	Contrôle impossible:Tableau n'est pas accessible (derrière frigo) (Dégagement 1)
B4.3 f2	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Section des conducteurs d'alimentation en adéquation avec le courant assigné du DP placé en amont.	Contrôle impossible:Tableau n'est pas accessible (derrière frigo) (Dégagement 1)

B4.3 f3	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Section des conducteurs de pontage en adéquation avec le courant de réglage du disjoncteur de branchement.	Contrôle impossible:Tableau n'est pas accessible (derrière frigo) (Dégagement 1)
B4.3 i	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Courant assigné (calibre) de l'interrupteur assurant la coupure de l'ensemble de l'installation électrique adapté	Contrôle impossible: AGCP n'est pas accessible (derrière frigo) (Dégagement 1)
B4.3 j1	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Courant assigné (calibre) de l'interrupteur différentiel placé en aval du disjoncteur de branchement adapté.	Contrôle impossible: Tableau n'est pas accessible (derrière frigo) (Dégagement 1)
B4.3 j2	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Courants assignés des interrupteurs différentiels de plusieurs tableaux adaptés.	Contrôle impossible: Tableau n'est pas accessible (derrière frigo) (Dégagement 1)

(1) Référence des constatations diverses selon la norme ou la spécification technique utilisée.

Constatation type E3. - Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

Néant

H. – Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ICERT** (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)*

Dates de visite et d'établissement de l'état :
Visite effectuée le : **16/06/2021**
Etat rédigé à **VITRY-SUR-SEINE**, le **16/06/2021**

Par : AMRANI MOHAND

Signature du représentant :

AREDIA
5, Rue Paul Gauguin
94000 CRETEIL
Tél. : 06 16 79 52 20 - Fax : 09 56 72 74 07
Email : contact@aredia.fr
Siret : 753 846 484 00016 - APE 7120 B

I. - Objectif des dispositions et description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Correspondance avec le domaine d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B.1	**Appareil général de commande et de protection** : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
B.2	**Protection différentielle à l'origine de l'installation** : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.3	**Prise de terre et installation de mise à la terre :**Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.4	**Protection contre les surintensités :** Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
B.5	**Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche** : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.6	**Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche** : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.7	**Matériels électriques présentant des risques de contact direct** : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B.8	**Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage** : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B.9	**Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives**: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
B.10	**Piscine privéeou bassin de fontaine** : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou spécification technique utilisée.

J. - Informations complémentaires

Correspondance avec le groupe d'informations (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B.11	**Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique :** L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.
	Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.
	Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou spécification technique utilisée.

Annexe - Croquis de repérage

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

Annexe - Photos

	Photo PhEle001 Libellé de l'anomalie : B1.3 b Le dispositif assurant la coupure d'urgence n'est pas situé à l'intérieur du logement ou dans un emplacement accessible directement depuis le logement. Commentaire : L'AGCP (Appareil Général de Commande et de Protection) n'est pas accessible (derrière frigo) Remarques : L'AGCP (Appareil Général de Commande et de Protection) n'est pas accessible (derrière frigo) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer un AGCP à l'intérieur de la partie privative du logement (Dégagement 1)
	Photo PhEle002 Libellé de l'anomalie : B7.3 a L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Commentaire : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des détériorations (WC)
	Photo PhEle003 Libellé de l'anomalie : B8.3 e Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Commentaire : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés (Dégagement 2)

	Photo PhEle004 Libellé de l'anomalie : B8.3 b L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage. Commentaire : Présence de matériel électrique inadapté à l'usage Remarques : Présence de matériel électrique inadapté à l'usage ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels inadaptés par du matériel autorisé (Dégagement 2)
	Photo PhEle005 Libellé du point de contrôle : B3.3.6 a3 Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. Commentaire : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection (Luminaires) Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés (Entrée, WC, Cuisine, Dégagement 2, Séjour, Salle à Manger)

Recommandations relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

Attestation sur l'honneur

Je, soussigné AMRANI Mohand, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.

Signature

AMRANI Mohand

Attestation d'assurance

Allianz

Attestation d'Assurance

Allianz Responsabilité Civile des Entreprises de Services

La Compagnie Allianz I.A.R.D., dont le siège social est sis 1, Cours Michelet – CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX atteste que :

STE AREDIA
5 rue Paul GAUGUIN
94000 CRETEIL

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le n° 49 133 633 qui a pris effet le 24/09/2012.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligation édictées par l'ordonnance n° 2005 – 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n ° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Diagnostics règlementaires liés à la vente ou location d'immeubles :

- Risque d'exposition au plomb,
- Repérage amiante avant vente,
- Dossier technique amiante,
- Etat parasitaire,
- Installation intérieure d'électricité
- Installation intérieure de gaz
- Présence de termites,
- Risques naturels et technologiques,
- Diagnostic de performance énergique,
- Loi carrez
- Prêt a taux zéro,
- Repérage amiante avant travaux ou démolition.

La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D., a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions...).
Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Etablie à Lyon, le 22/12/2020
Pour Allianz,
Salomé RIBEIRO

Allianz IARD – Entreprise régie par le Code des assurances.
Société anonyme au capital de 991.967.200 euros - Siège social : 1, Cours Michelet – CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Certificat de compétence

Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 1251 Version 005

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur AMRANI Mohand

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Electricité Etat de l'installation intérieure électrique
Date d'effet : 02/12/2019 - Date d'expiration : 01/12/2024

Gaz Etat de l'installation intérieure gaz
Date d'effet : 05/05/2019 - Date d'expiration : 04/05/2024

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 26/11/2019.

Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr
Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR 11 rev14

Diagnostic de performance énergétique

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre

(6.3.a bis) bureaux, services administratifs, enseignement

N° : 4559 / 1
Réf. Ademe : 2194V4000094R
Référence du logiciel validé : Imm'PACT DPE Version 7A
Valable jusqu'au : 05/06/2031
Le cas échéant, nature de l'ERP : Centre de Formation
Année de construction : 1930

Date de visite : 04/06/2021
Date d'établissement : 06/06/2021
Diagnostiqueur : Véronique PONT
D.E.I.V.P – LE KREMLIN-BICÊTRE
Tél. : 01.46.58.52.03
Email : deivp@hotmail.fr

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par SOCOTEC Certification Tour Pacific Ouest 13 Cours Valmy 92977 PARIS LA DEFENSE. Le N° du certificat est 1701-004 délivré le 08/11/2017 et expirant le 07/11/2022.

Adresse : 4 Avenue de Fontainebleau - 94400 VITRY-SUR-SEINE

☐ Bâtiment entier ☒ Partie de bâtiment (à préciser) : BAT A Lot 2A2-2A1

S_{th} : 2849 m²

Propriétaire :
Nom : Société SADEV
Adresse : 31 rue Anatole France 94306 VINCENNES

Gestionnaire (s'il y a lieu) :
Nom :
Adresse :

Consommations annuelles d'énergie

Période de relevés de consommations considérée :

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (TTC)
	détail par énergie en kWh_{EF}	détail par énergie en kWh_{EP}	
Bois, biomasse	-	-	-
Electricité	-	-	-
Gaz	-	-	-
Autres énergies	-	-	-
Production d'électricité à demeure	-	-	-
Abonnements	-	-	-
TOTAL	-	-	-

Consommations énergétiques
(en énergie primaire)
pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Consommation estimée : - kWhEP/m².an

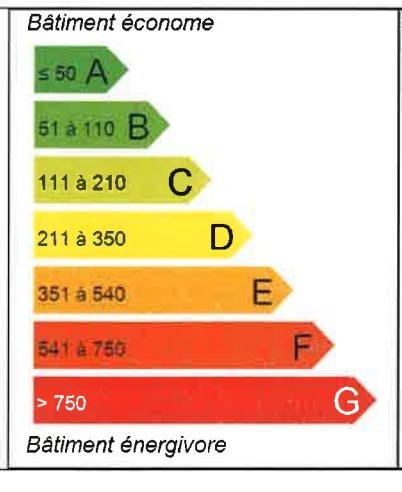

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

Estimation des émissions : - $kgCO_2/m^2.an$

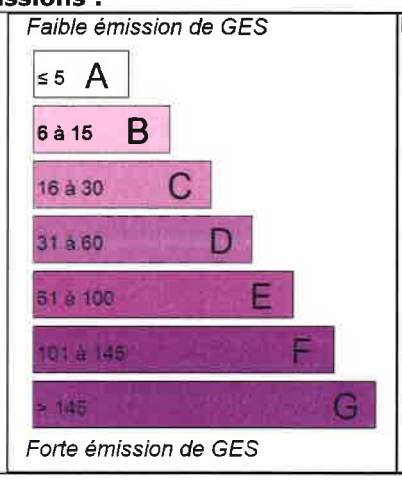

Diagnostic de performance énergétique (6.3.a bis)

Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation
Murs : - Mur 1 : briques pleines simples ép. 38 cm donnant sur l'extérieur et enterré, non isolé(e) -Mur 2 : Béton 50 cm , non isolé (RDC)	**Système de chauffage :** Installation de chauffage - Chauffage 1, réseau de choisy-vitry - vitry-sur-seine, énergie réseau de chaleur, Emétteurs : radiateur eau chaude	**Système de production d'eau chaude sanitaire :** - Ecs 2, chauffe-eau standard, énergie électrique, ECS individuel ; accumulation : 100 l - Ecs 2, chauffe-eau standard, énergie électrique, ECS individuel ; accumulation : 100 l
Toiture : - Plafond 1, combles perdus, bois sur solives bois, donnant sur un local non chauffé (Combles), sans isolation	**Système de refroidissement :** - sans objet	**Système d'éclairage :** -Eclairage 1, usage : éclairage, Néon,
Menuiseries ou parois vitrées : - Fenêtre : métallique, simple vitrage sans volet - Fenêtre battante : Aluminium, double vitrage, épaisseur des lames d'air : 20 mm sans volet -Fenêtre Bois simple vitrage avec volet métal - Porte 1 : avec de 60% de vitrage simple, simple en métal		**Système de ventilation :** - Système de ventilation par entrées d'air hautes et basses
Plancher bas : - Plancher bas1, dalle béton , donnant sur terre plein	**Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :** Sans objet	
Nombre d'occupants : non précisé	**Autres équipements consommant de l'énergie :** -Bureautique 3, usage : bureautique,	
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	**0 kWh$_{EP}$/m².an**
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : - aucun		

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents locaux entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

Commentaires :

Néant

Diagnostic de performance énergétique (6.3.a bis)

CONSEILS POUR UN BON USAGE

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

Gestionnaire énergie

- Mettre en place une planification énergétique adaptée à l'établissement.

Chauffage

- Vérifier la programmation hebdomadaire jour/nuit et celle du week-end.
- Vérifier la température intérieure de consigne en période d'occupation et en période d'inoccupation.
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

Ventilation

- Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

Eau chaude sanitaire

- Arrêter les chauffes eau pendant les périodes d'inoccupation.
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

Confort d'été

- Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les portes vitrées s'il n'en existe pas.

Eclairage

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel. Eviter d'installer les salles de réunion en second jour ou dans des locaux sans fenêtre.
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.
- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

Bureautique

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées par étage) ; les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

Sensibilisation des occupants et du personnel

- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le midi et le soir en quittant les locaux.
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usages (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires dans les bureaux ou les salles de classe.

Compléments

Néant

Diagnostic de performance énergétique (6.3.a bis)

RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie de bâtiment.

Mesures d'amélioration

Isolation des rampants par l'intérieur

Commentaires : L'isolation des faux combles, des cloisons de redressement et des combles perdus ne doit jamais être négligée. Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2cm pour la ventilation de la charpente.

Remplacement fenêtres très performantes

Commentaires : Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air.

Les crédits d'impôt concernent la pose d'équipements en remplacement de simple vitrage, dans la limite d'un plafond de 100€par menuiserie

Mise en place d'un thermostat d'ambiance programmable

Commentaires : Choisir un appareil simple d'emploi. Il existe des thermostats à commande radio pour éviter les câbles de liaison et certains ont une commande téléphonique intégrée pour un pilotage à distance.

COMMENTAIRES : En l'absence de facture, il n'a pas été possible de déterminer la consommation du bâtiment

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : www.infoenergie.org

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné Véronique PONT, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.

SOCOTEC

CERTIFICAT

N° DTI / 1701-004

Certifie par la présente que :

Véronique PONT

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE DU/DE(S) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	13/11/2017	12/11/2022
AMIANTE - avec mention	Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels, missions de repérage des matériaux et produits de la liste C, les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	13/11/2017	12/11/2022
CREP	Constat de risque d'exposition au plomb	15/01/2020	14/01/2025
DPE - tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	08/11/2017	07/11/2022
ELECTRICITE	Etat des installations intérieures d'électricité	02/12/2018	01/12/2023
GAZ	Etat des installations intérieures de gaz	13/12/2017	12/12/2022
TERMITES Métropole	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole	14/12/2017	13/12/2022

qui ont été réalisés par Socotec Certification France conformément aux arrêtés compétences :

- Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante [illegible] les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes [illegible]
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 [illegible] compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser [illegible] immeubles d'habitation et les critères d'accréditation [illegible]
- Arrêté du 1 décembre 2011 modifiant l'arrêté [illegible] des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation [illegible] certification
- Arrêté du 15 décembre 2011 modifiant l'a[illegible] personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes [illegible]
- Arrêté du 13 décembre 2011 modifiant [illegible] des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des orga[illegible]
- Arrêté du 2 décembre 2011 modifiant [illegible]

cofrac

ACCREDITATION N° 4-0045
PORTEE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Directeur Opérationnel **Guillaume Rey**

Ce certificat n'a qu'une valeur indicative. La validité réelle d'un certificat SOCOTEC Certification International est matérialisée par la présence dans l'annuaire des certifiés disponible sur le site internet de SOCOTEC Certification France à l'adresse : www.socotec-certification-international.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE

Cabinet CONDORCET
AUDIT ET COURTAGE EN ASSURANCE

Allianz

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 2 Rue Grignan – 13001 Marseille, attestons par la présente que la Société :

DEIVP
28 Bis Rue Carnot
94270 LE KREMLIN BICETRE
Siret n°499 810 042 00022

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N°86517808/ 80810060.

ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE : **DIAGNOSTIC IMMOBILIER:**

Assainissement Autonome - Collectif
Certificat de norme d'habitabilité dans le cadre de l'obtention d'un prêt conventionné et/ou d'un prêt à taux zéro
Diagnostic Accessibilité (Hors ERP)
Diagnostic acoustique
Diagnostic amiante avant travaux / démolition sans préconisation de travaux
Diagnostic amiante avant vente
Diagnostic Amiante dans les Parties Privatives
Diagnostic de performance énergétique
Diagnostic humidité
Diagnostic plomb Avant vente/Location
Diagnostic radon
Diagnostic sécurité piscine
Diagnostic surface habitable Loi Boutin
Diagnostic termites
Dossier technique amiante
DRIPP- Diagnostic de risque d'intoxication au plomb
Etat de l'installation intérieure de l'électricité des parties privatives et communes (DTT)
Etat des installations de gaz (Dossier de diagnostic technique)
Etat des lieux locatifs
Etat des risques et pollutions
Etat parasitaire
Evaluation Périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
Examinateur Amiante, Plomb, DPE, Gaz, Electricité et Termites
Exposition au plomb (CREP)
Loi Carrez
Millièmes de copropriété
Recherche de métaux lourds(Hors Détection toxique chez l'Homme)
Recherche de plomb avant travaux/Démolition
Vérification des équipements et installations incendie (Hors ERP)
Vérifications générales périodiques électricité
Vérifications générales périodiques gaz

La garantie du contrat porte exclusivement :

- **Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus.**
- **Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation**

Période de validité : **du 01/10/2020 au 30/09/2021**

L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations.

La Société ALLIANZ garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales

Tel : 09 72 56 90 00
2 rue Grignan 13001 Marseille
contact@cabinetcondorcet.com - www.cabinetcondorcet.com

Diagnostic de performance énergétique

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre

(6.3.a bis) bureaux, services administratifs, enseignement

N° : 4559 / 1
Réf. Ademe : 2194V4000094R
Référence du logiciel validé : Imm'PACT DPE Version 7A
Valable jusqu'au : 05/06/2031
Le cas échéant, nature de l'ERP : Mixtes : Bureaux Administratifs + Habitation
Année de construction : 1930

Date de visite : 04/06/2021
Date d'établissement : 06/06/2021
Diagnostiqueur : Véronique PONT
D.E.I.V.P – LE KREMLIN-BICÊTRE
Tél. : 01.46.58.52.03
Email : deivp@hotmail.fr
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par SOCOTEC Certification Tour Pacific Ouest 13 Cours Valmy 92977 PARIS LA DEFENSE. Le N° du certificat est 1701-004 délivré le 08/11/2017 et expirant le 07/11/2022.

Adresse : 4 Avenue de Fontainebleau - 94400 VITRY-SUR-SEINE
☐ Bâtiment entier ☒ Partie de bâtiment (à préciser) : BAT CLOCHER
Sth : 590 m²

Propriétaire :
Nom : Société SADEV
Adresse : 31 rue Anatole France 94306 VINCENNES

Gestionnaire (s'il y a lieu) :
Nom :
Adresse :

Consommations annuelles d'énergie

Période de relevés de consommations considérée :

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (TTC)
	détail par énergie en kWh_{EF}	détail par énergie en kWh_{EP}	
Bois, biomasse	-	-	-
Electricité	-	-	-
Gaz	-	-	-
Autres énergies	-	-	-
Production d'électricité à demeure	-	-	-
Abonnements	-	-	-
TOTAL	-	-	-

Consommations énergétiques
(en énergie primaire)
pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Consommation estimée : - kWhEP/m².an

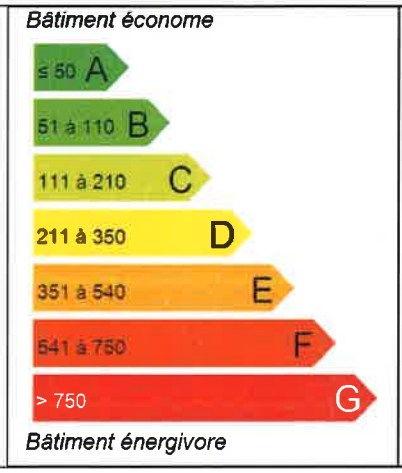

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

Estimation des émissions : - $kgCO_2/m^2.an$

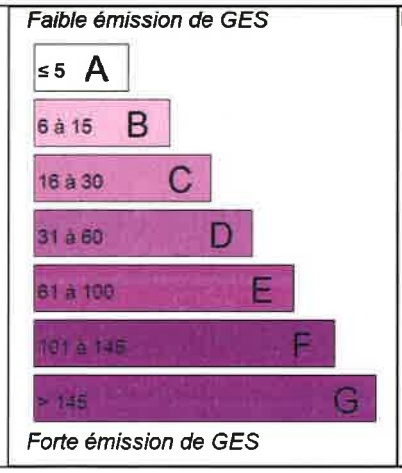

Diagnostic de performance énergétique (6.3.a bis)

Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation
Murs : - Mur 1 : briques pleines simples ép. 38 cm donnant sur l'extérieur et enterré, non isolé(e) -Mur 2 : Meulière 50 cm , non isolé (RDC)	**Système de chauffage :** Installation de chauffage - Chauffage 1, réseau de choisy-vitry - vitry-sur-seine, énergie réseau de chaleur, Emétteurs : radiateur eau chaude	**Système de production d'eau chaude sanitaire :** - Ecs 2, chauffe-eau standard, énergie électrique, ECS individuel ; accumulation : 100 l - Ecs 2, chauffe-eau standard, énergie électrique, ECS individuel ; accumulation : 100 l
Toiture : - Plafond 1, combles perdus, bois sur solives bois, donnant sur un local non chauffé (Combles), sans isolation	**Système de refroidissement :** - sans objet	**Système d'éclairage :** -Eclairage 1, usage : éclairage, Néon,
Menuiseries ou parois vitrées : - Fenêtre : métallique, simple vitrage sans volet -Fenêtre Bois simple vitrage avec volet métal - Porte 1 : avec de 60% de vitrage simple, simple en métal		**Système de ventilation :** - Système de ventilation par entrées d'air hautes et basses
Plancher bas : - Plancher bas1, dalle béton , donnant sur local non chauffé cave	**Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :** Sans objet	
Nombre d'occupants : non précisé	**Autres équipements consommant de l'énergie :** -Bureautique 3, usage : bureautique,	
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	**0 kWh$_{EP}$/m².an**
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : - aucun		

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents locaux entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

Commentaires :

Néant

Diagnostic de performance énergétique (6.3.a bis)

CONSEILS POUR UN BON USAGE

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

Gestionnaire énergie

- Mettre en place une planification énergétique adaptée à l'établissement.

Chauffage

- Vérifier la programmation hebdomadaire jour/nuit et celle du week-end.
- Vérifier la température intérieure de consigne en période d'occupation et en période d'inoccupation.
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

Ventilation

- Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

Eau chaude sanitaire

- Arrêter les chauffes eau pendant les périodes d'inoccupation.
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

Confort d'été

- Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les portes vitrées s'il n'en existe pas.

Eclairage

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel. Eviter d'installer les salles de réunion en second jour ou dans des locaux sans fenêtre.
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.
- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

Bureautique

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées par étage) ; les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

Sensibilisation des occupants et du personnel

- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le midi et le soir en quittant les locaux.
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usages (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires dans les bureaux ou les salles de classe.

Compléments

Néant

Diagnostic de performance énergétique (6.3.a bis)

RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie de bâtiment.

Mesures d'amélioration

Isolation des rampants par l'intérieur

Commentaires : L'isolation des faux combles, des cloisons de redressement et des combles perdus ne doit jamais être négligée. Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2cm pour la ventilation de la charpente.

Remplacement fenêtres très performantes

Commentaires : Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air.

Les crédits d'impôt concernent la pose d'équipements en remplacement de simple vitrage, dans la limite d'un plafond de 100€par menuiserie

Mise en place d'un thermostat d'ambiance programmable

Commentaires : Choisir un appareil simple d'emploi. Il existe des thermostats à commande radio pour éviter les câbles de liaison et certains ont une commande téléphonique intégrée pour un pilotage à distance.

COMMENTAIRES : En l'absence de facture, il n'a pas été possible de déterminer la consommation du bâtiment

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : www.infoenergie.org

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné Véronique PONT, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.

CERTIFICATION INTERNATIONAL
SOCOTEC

CERTIFICAT

N° DTI / 1701-004

Certifie par la présente que :

Véronique PONT

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE DU/DE(S) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	**Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux** et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	13/11/2017	12/11/2022
AMIANTE - avec mention	Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels, missions de repérage des matériaux et produits de la liste C, les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	13/11/2017	12/11/2022
CREP	Constat de risque d'exposition au plomb	15/01/2020	14/01/2025
DPE - tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	08/11/2017	07/11/2022
ELECTRICITE	Etat des installations intérieures d'électricité	02/12/2018	01/12/2023
GAZ	Etat des installations intérieures de gaz	13/12/2017	12/12/2022
TERMITES Metropole	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole	14/12/2017	13/12/2022

qui ont été réalisés par Socotec Certification France conformément aux arrêtés compétences :

- Arrêté du 25 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages et évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante [illegible] les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes [illegible]
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 no[illegible] immeubles d'habitation et les critères d'accréditation [illegible]
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté d[illegible] certification [illegible]
- Arrêté du 15 décembre 2011 modifiant [illegible]
- Arrêté du 13 décembre 2011 modifiant [illegible]
- Arrêté du 2 décembre 2011 modifiant [illegible]

cofrac
ACCREDITATION N° 4009
PORTEE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Directeur Opérationnel Guillaume Rey

Ce certificat n'a qu'une valeur indicative. La validité réelle d'un certificat SOCOTEC Certification International est matérialisée par la présence dans l'annuaire des certifiés disponible sur le site Internet de SOCOTEC Certification France à l'adresse : www.socotec-certification-international.fr

CERTIFICAT DE COMPETENCES

ATTESTATION D'ASSURANCE

Cabinet CONDORCET
AUDIT ET COURTAGE EN ASSURANCE

Allianz

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 2 Rue Grignan - 13001 Marseille, attestons par la présente que la Société

DEIVP
28 Bis Rue Carnot
94270 LE KREMLIN BICETRE
Siret n°499 810 042 00022

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N°86517808/ 80810060.

ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE : **DIAGNOSTIC IMMOBILIER:**

Assainissement Autonome - Collectif
Certificat de norme d'habitabilité dans le cadre de l'obtention d'un prêt conventionné et/ou d'un prêt à taux zéro
Diagnostic Accessibilité (Hors ERP)
Diagnostic acoustique
Diagnostic amiante avant travaux / démolition sans préconisation de travaux
Diagnostic amiante avant vente
Diagnostic Amiante dans les Parties Privatives
Diagnostic de performance énergétique
Diagnostic humidité
Diagnostic plomb Avant vente/Location
Diagnostic radon
Diagnostic sécurité piscine
Diagnostic surface habitable Loi Boutin
Diagnostic termites
Dossier technique amiante
DRIPP- Diagnostic de risque d'intoxication au plomb
Etat de l'installation intérieure de l'électricité des parties privatives et communes (DTT)
Etat des installations de gaz (Dossier de diagnostic technique)
Etat des lieux locatifs
Etat des risques et pollutions
Etat parasitaire
Evaluation Périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
Examinateur Amiante, Plomb, DPE, Gaz, Electricité et Termites
Exposition au plomb (CREP)
Loi Carrez
Millièmes de copropriété
Recherche de métaux lourds(Hors Détection toxique chez l'Homme)
Recherche de plomb avant travaux/Démolition
Vérification des équipements et installations incendie (Hors ERP)
Vérifications générales périodiques électricité
Vérifications générales périodiques gaz

La garantie du contrat porte exclusivement :

- **Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus,**
- **Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation**

Période de validité : **du 01/10/2020 au 30/09/2021**

L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations.

La Société ALLIANZ garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales

Tél : 04 91 36 90 00
2 rue Grignan 13001 Marseille
contact@cabinetcondorcet.com - www.cabinetcondorcet.com

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Réalisé en commande* par	Media Immo
Pour le compte de	ESCARGUEIL, BOUVAT-MARTIN, BENICHOU..
Numéro de dossier	98399
Date de réalisation	24/05/2021

Localisation du bien	98 rue Paul Armangot 94400 VITRY SUR SEINE
Section cadastrale	BC 37
Altitude	93.6m
Données GPS	Latitude 48.776188 - Longitude 2.373851

Désignation du vendeur	SADEV 94
Désignation de l'acquéreur	UPEC

** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.*

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT	
Non exposé	000 BC 37

SOMMAIRE
Synthèse de votre Etat des Nuisances Sonores Aériennes
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Cartographie
Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodromes

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral
n° du mis à jour le

Adresse de l'immeuble
98 rue Paul Armangot
94400 VITRY SUR SEINE

Cadastre
BC 37

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB — [1] oui ☐ non ☑

  révisé ☐ approuvé ☐ date

  [1] si **oui**, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation — [2] oui ☐ non ☑

  [2] si **oui**, les travaux prescrits ont été réalisés — oui non

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB — [1] oui ☐ non ☑

  révisé ☐ approuvé ☐ date

  [1] si **oui**, nom de l'aérodrome :

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A [1] forte ☐ zone B [2] forte ☐ zone C [3] modérée ☐ zone D [4] ☐

[1] (Intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

[2] (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

[3] (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

[4] (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quatervicies A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb
Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de VITRY SUR SEINE

Vendeur - Acquéreur

Vendeur	SADEV 94		
Acquéreur	UPEC		
Date	24/05/2021	**Fin de validité**	24/11/2021

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexe, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexe à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.
Information sur les nuisances sonores aériennes : Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire **https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/**

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site https://www.nota-risques-urba.fr/
© 2021 Media Immo, Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 875 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256

ESCARGUEIL, BOUVAT-MARTIN, BENICHOU.. - 13 Pl Etienne Pernet 75015 PARIS - 383690484

Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit

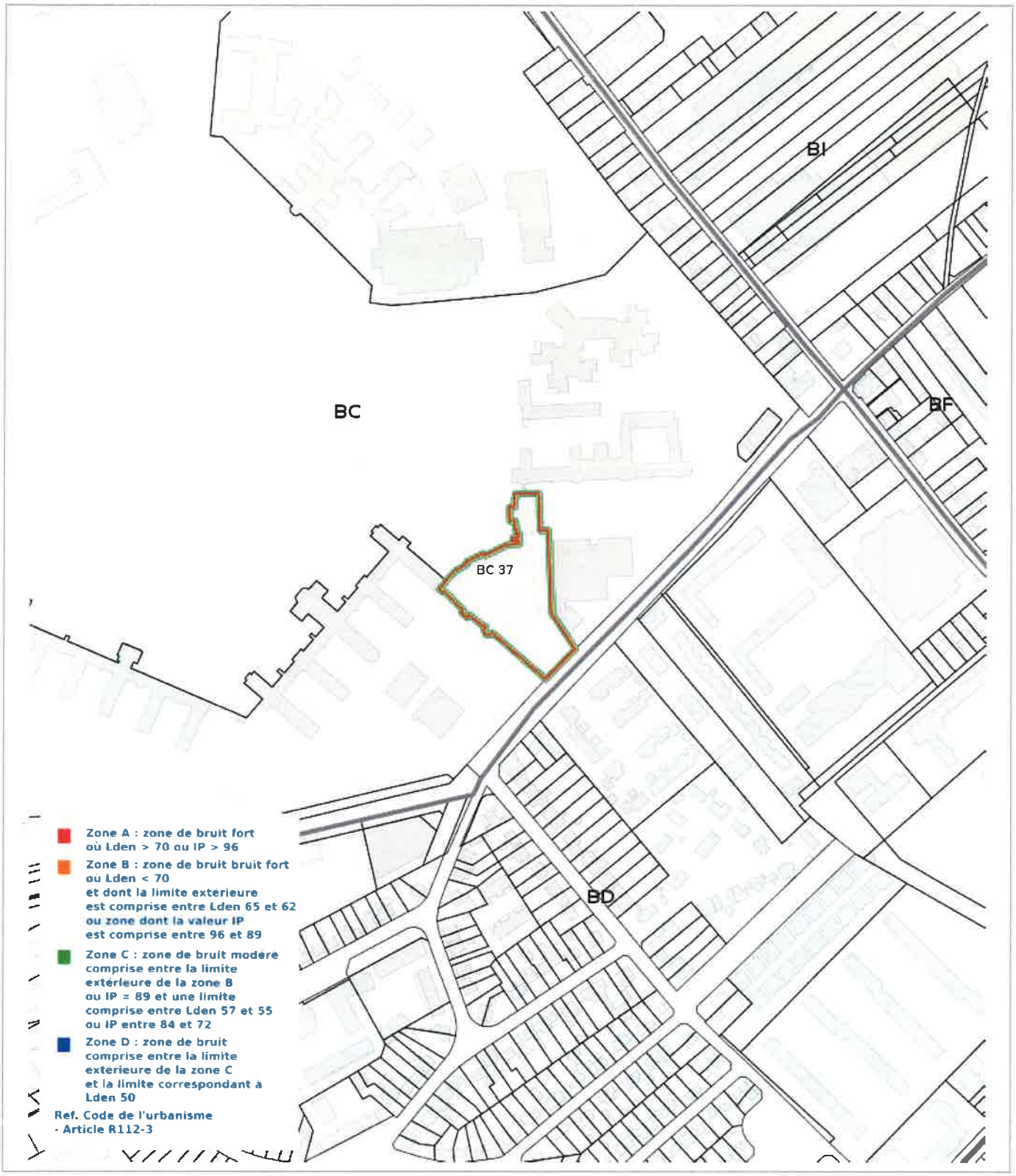

Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodromes

PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004

ESCARGUEIL, BOUVAT-MARTIN, BENICHOU.. - 13 Pl Etienne Pernet 75015 PARIS - 383690484

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement

Réalisé en commande* par	Media Immo
Pour le compte de	ESCARGUEIL, BOUVAT-MARTIN, BENICHOU..
Numéro de dossier	98399
Date de réalisation	24/05/2021

Localisation du bien	98 rue Paul Armangot 94400 VITRY SUR SEINE
Section cadastrale	000 BC 37
Altitude	93.6m
Données GPS	Latitude 48.776188 - Longitude 2.373851

Désignation du vendeur	SADEV 94
Désignation de l'acquéreur	UPEC

** Document réalisé sur commande par **Media Immo** qui en assume la pleine responsabilité. Ceci, sous couvert que les informations transmises par **ESCARGUEIL, BOUVAT-MARTIN, BENICHOU..** soient exactes.*

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES				
	Zonage réglementaire sur la sismicité : **Zone 1 - Très faible**		EXPOSÉ	-
	Commune à potentiel radon de niveau 3		NON EXPOSÉ	-
	Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols		NON EXPOSÉ	-
PPRn	Inondation par crue	Approuvé le 12/11/2007	NON EXPOSÉ	-
PPRn	Inondation par ruissellement et coulée de boue	Prescrit le 09/07/2001	EXPOSÉ	-
PPRn	Anciennes Carrières	Prescrit le 01/08/2001	NON EXPOSÉ	-
PPRt	Effet de Surpression	Approuvé le 30/03/2015	NON EXPOSÉ	-
PPRt	Effet Thermique	Approuvé le 30/03/2015	NON EXPOSÉ	-
INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE				
-	Mouvement de terrain	Informatif (1)	NON EXPOSÉ	-
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif (1)	EXPOSÉ	-
PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)				
Consultation en ligne sur https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de VITRY SUR SEINE				
-	Plan d'Exposition au Bruit (PEB)	Informatif	NON EXPOSÉ	-

*(1) À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.*

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques et Pollutions
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés
Extrait Cadastral
Zonage règlementaire sur la Sismicité
Cartographies des risques dont l'immeuble est exposé
Annexes : Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé
Annexes : Arrêtés

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction règlementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information preventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral
n° 2019/03119 du 08/10/2019 mis à jour le

Adresse de l'immeuble
98 rue Paul Armangot
94400 VITRY SUR SEINE

Cadastre
000 BC 37

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N — [1] oui ☑ non ☐

prescrit ☑ anticipé ☐ approuvé ☐ date 09/07/2001

[1] si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à : autres

inondation ☑ crue torentielle ☐ mouvements de terrain ☐ avalanches ☐ sécheresse / argile ☐
cyclone ☐ remontée de nappe ☐ feux de forêt ☐ séisme ☐ volcan ☐

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN — [2] oui ☐ non ☑

[2] si oui, les travaux prescrits ont été réalisés — oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M — [3] oui ☐ non ☑

prescrit ☐ anticipé ☐ approuvé ☐ date

[3] si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain ☐ autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM — [4] oui ☐ non ☑

[4] si oui, les travaux prescrits ont été réalisés — oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRt prescrit et non encore approuvé — [5] oui ☐ non ☑

[5] si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique ☐ effet thermique ☐ effet de surpression ☐ projection ☐ risque industriel ☐

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé — oui ☐ non ☑

> L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement — oui ☐ non ☑

> L'immeuble est situé en zone de prescription — [6] oui ☐ non ☑

[6] Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés — oui non

[6] Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente — oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique règlementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en

zone 1 très faible ☑ zone 2 faible ☐ zone 3 modérée ☐ zone 4 moyenne ☐ zone 5 forte ☐

Situation de l'immeuble au regard du zonage règlementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 — oui ☐ non ☑

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS) — NC* ☐ oui ☐ non ☑

*Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T**

** catastrophe naturelle, minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente — oui ☑ non ☐

Extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte Sismicité, Carte Inondation par crue, Carte Inondation par ruissellement et coulée de boue, Carte Anciennes Carrières, Carte Effet de Surpression, Carte Effet Thermique

Vendeur - Acquéreur

Vendeur	SADEV 94		
Acquéreur	UPEC		
Date	24/05/2021	Fin de validité	24/11/2021

Cet état à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente disponibles sur le site https://www.notarisques-urba.fr/
© 2021 Media Immo Siège social : 124 rue Louis Gaudon 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N° AP 559 256

ESCARGUEIL, BOUVAT-MARTIN, BENICHOU.. - 13 Pl Etienne Pernet 75015 PARIS - 383690484

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Val-de-Marne
Adresse de l'immeuble : 98 rue Paul Armangot 94400 VITRY SUR SEINE
En date du : 24/05/2021

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Inondations et coulées de boue	24/08/1987	25/08/1987	03/11/1987	11/11/1987	
Inondations et coulées de boue	23/07/1988	23/07/1988	19/10/1988	03/11/1988	
Inondations et coulées de boue	09/06/1992	09/06/1992	24/12/1992	16/01/1993	
Inondations et coulées de boue	02/07/1995	02/07/1995	18/08/1995	08/09/1995	
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Inondations et coulées de boue	07/07/2001	07/07/2001	09/10/2001	27/10/2001	
Inondations et coulées de boue	27/07/2001	27/07/2001	27/12/2001	18/01/2002	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	22/11/2005	13/12/2005	
Inondations et coulées de boue	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016	
Inondations et coulées de boue	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018	

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des évenements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : SADEV 94

Acquéreur : UPEC

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :
Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.
Cette définition est différente de celle de l 'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".
Source : Guide Général PPR

Extrait Cadastral

Département : Val-de-Marne	**Bases de données :** IGN, Cadastre.gouv.fr
Commune : VITRY SUR SEINE	**IMG REPERE**
Parcelles : 000 BC 37	

Zonage règlementaire sur la Sismicité

Département : Val-de-Marne	**Commune :** VITRY SUR SEINE
Zonage règlementaire sur la Sismicité : Zone 1 - Très faible	

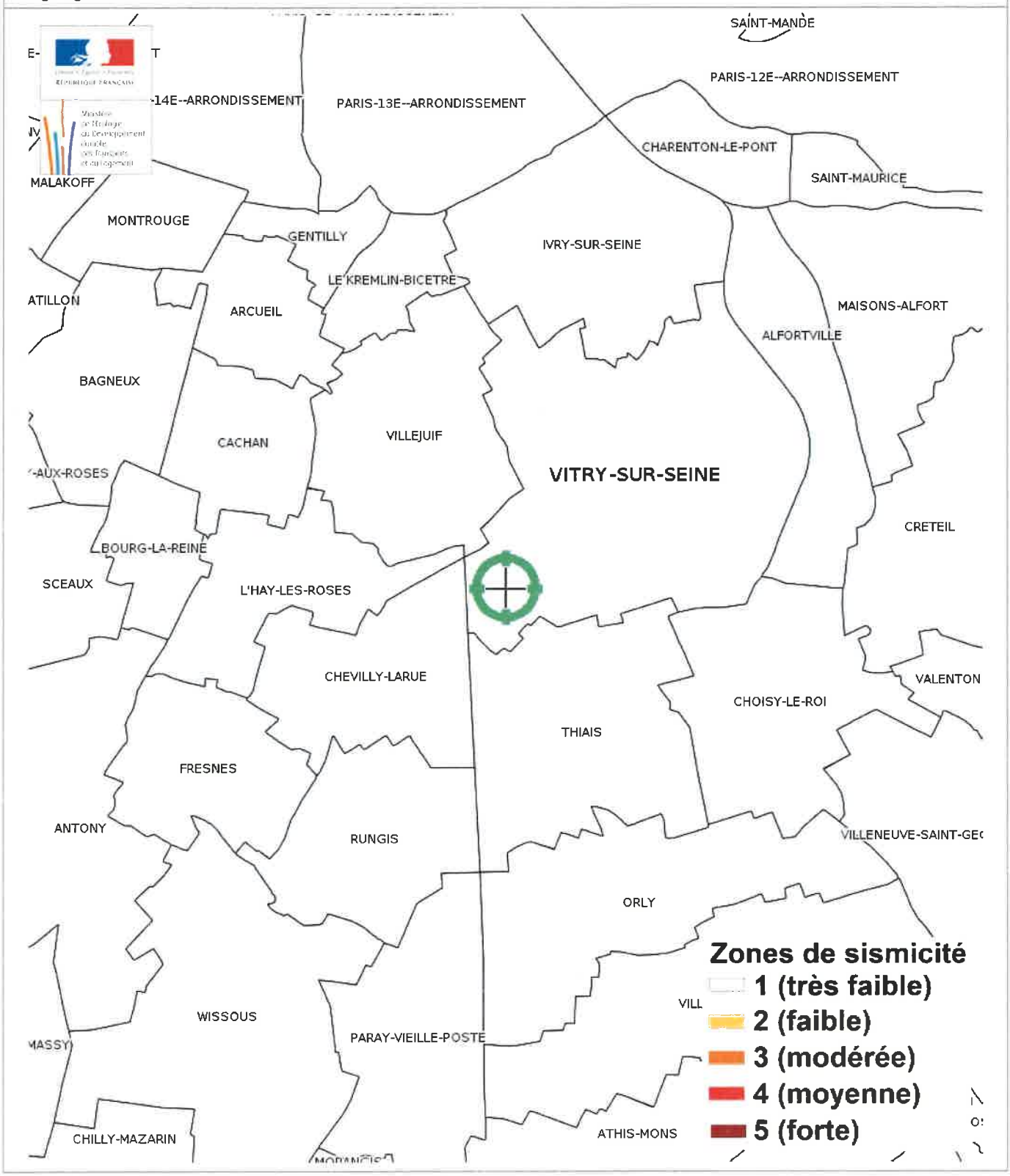

Carte

Inondation par ruissellement et coulée de boue

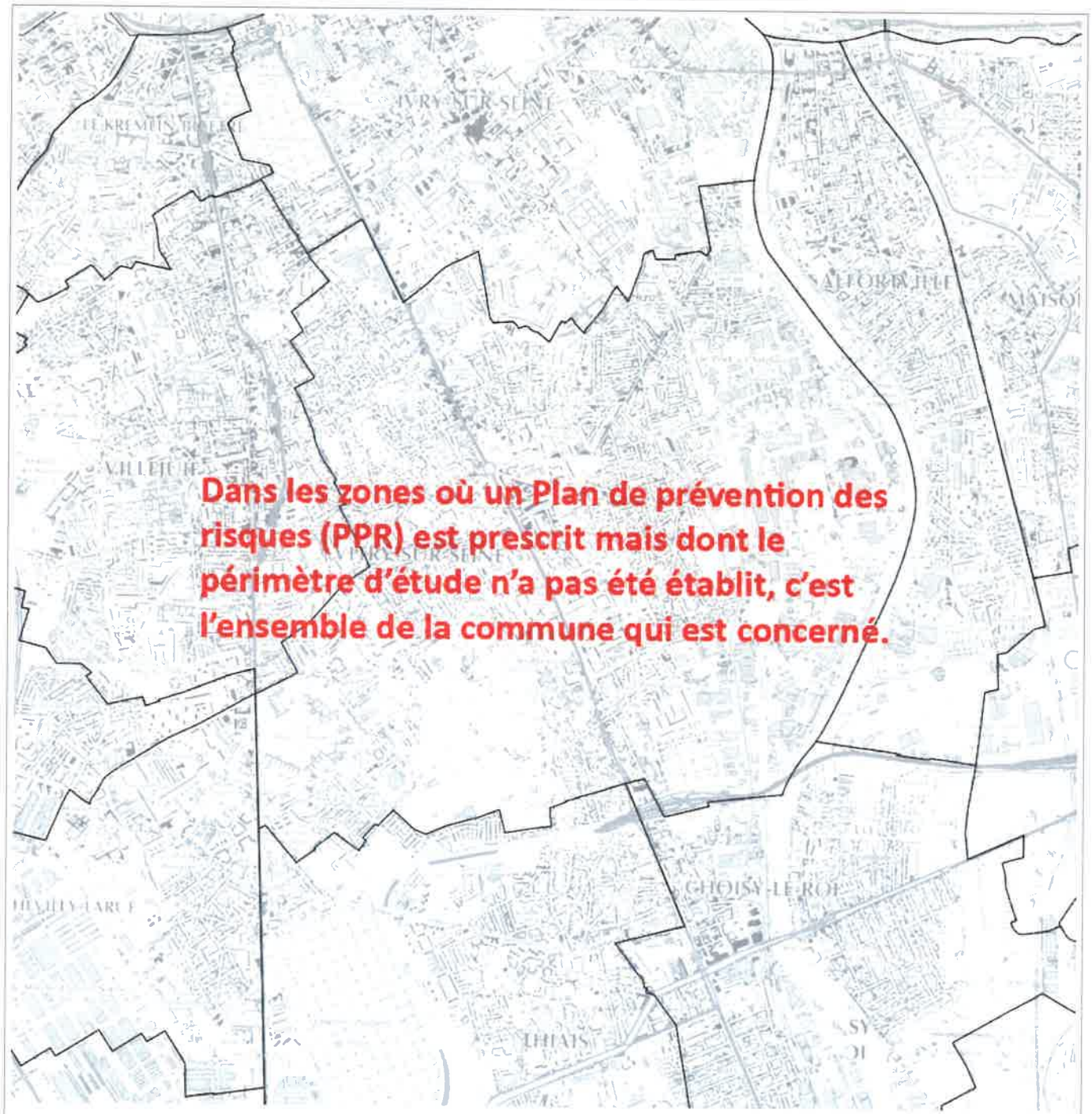

Inondation par ruissellement et coulée de boue Prescrit le 09/07/2001 EXPOSÉ

Carte

Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)

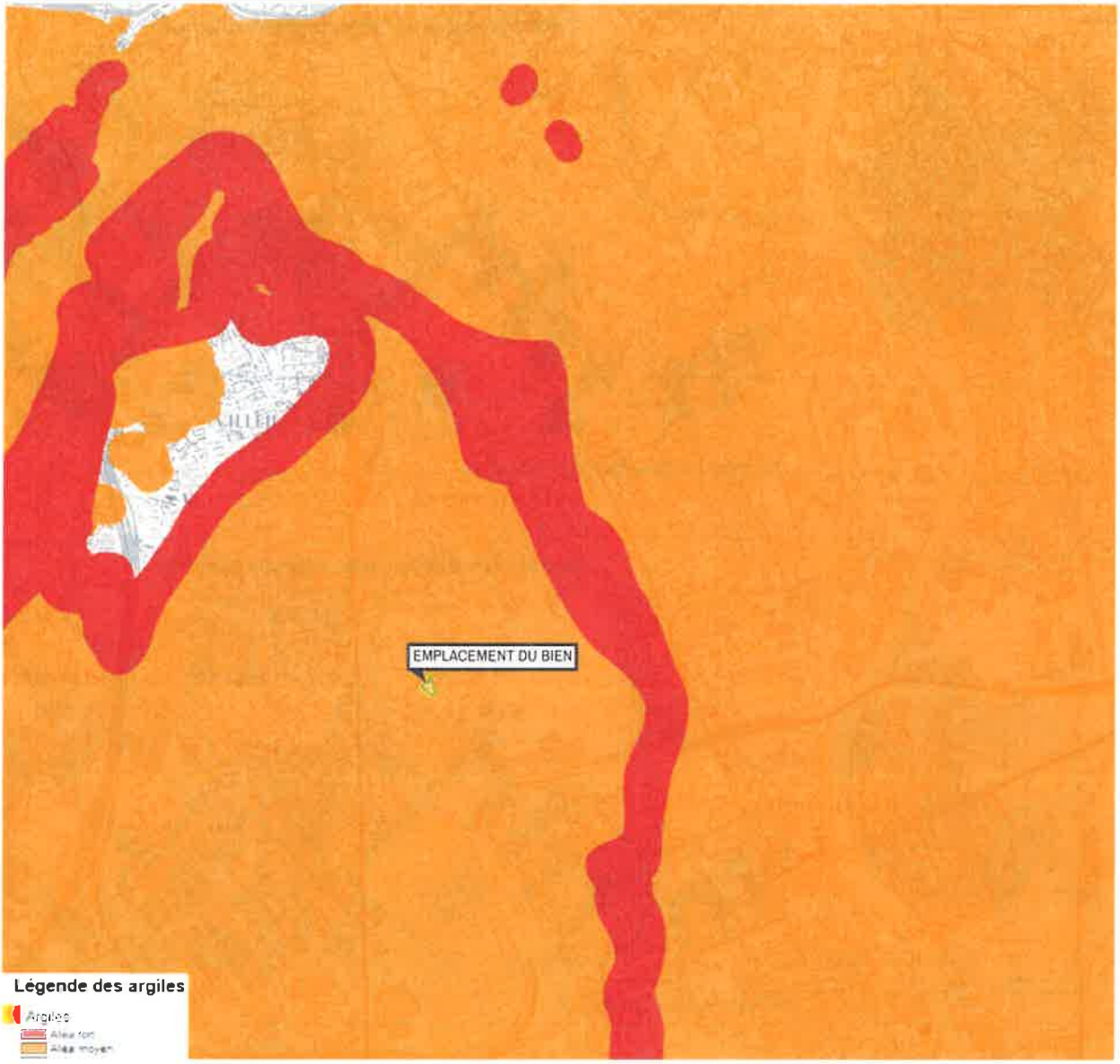

Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Informatif EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus

Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)
Carte réglementaire
Source BRGM

- **Aléa fort** — Concerné par la loi ELAN*
- **Aléa moyen** — Concerné par la loi ELAN*
- **Aléa faible** — Non concerné par la loi ELAN

***Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.**

Annexes

Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé

Zoom extrait de la carte originale ci-contre

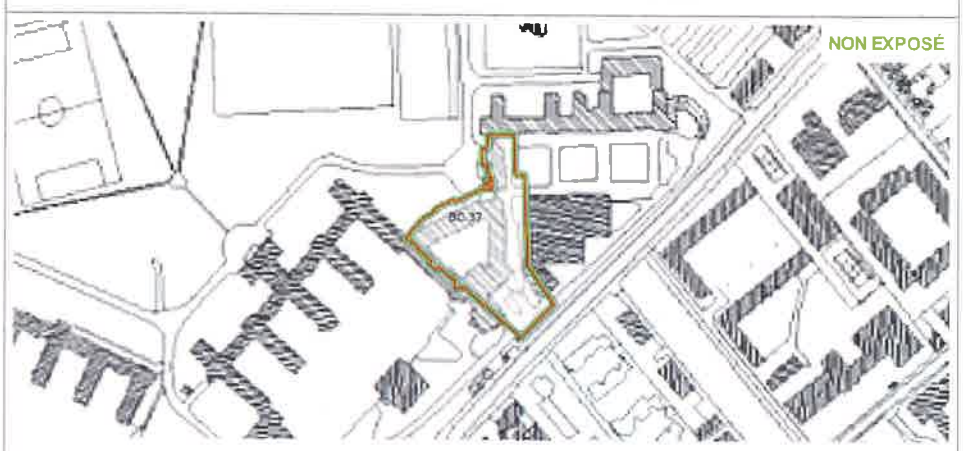

Anciennes Carrières Prescrit le 01/08/2001

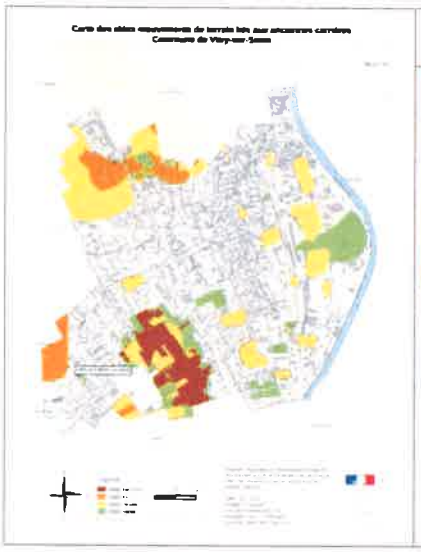

Zoom extrait de la carte originale ci-contre

Mouvement de terrain Informatif

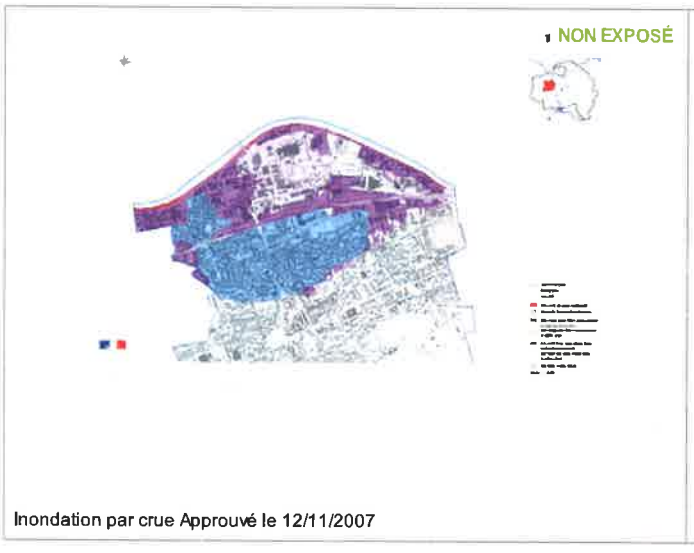

Inondation par crue Approuvé le 12/11/2007

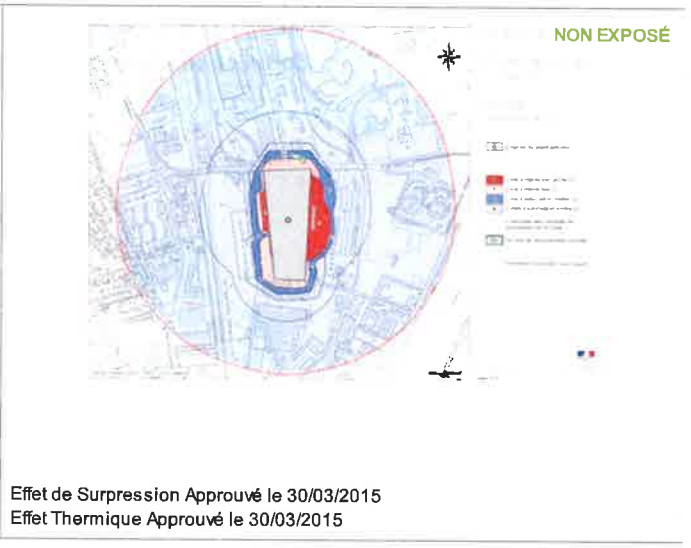

Effet de Surpression Approuvé le 30/03/2015
Effet Thermique Approuvé le 30/03/2015

Annexes
Arrêtés

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU VAL DE MARNE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
ET PREVENTION DES RISQUES
SECTION : SANTE-ENVIRONNEMENT

ARRETE N° 2007/4410 du 12 novembre 2007

portant approbation de la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation de la Seine et de la Marne dans le département du Val-de-Marne.

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de l'environnement et notamment les articles L. 123-1 et suivants, L. 562-1 et suivants et R. 123-1 et suivants ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.126-1 ;

VU le décret n°95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles, modifié par le décret n°2005-3 du 4 janvier 2005 :

VU la circulaire du 24 janvier 1994 des Ministres de l'Intérieur, de l'Equipement, et de l'Environnement relative à la prévention des inondations et à la gestion des zones inondables ;

VU la circulaire du 24 avril 1996 des Ministres de l'Equipement et de l'Environnement relative aux dispositions applicables au bâti et ouvrages existants en zones inondables ;

VU l'arrêté préfectoral N°2000/2641 du 28 juillet 2000 portant approbation du Plan de Prévention du Risque Inondation de la Marne et de la Seine dans le département du Val-de-Marne :

VU l'arrêté préfectoral n°2003/1208 du 04 avril 2003 prescrivant la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations sur les vallées de la Seine et de la Marne dans le Val-de-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral N°2007/330 du 25 janvier 2007 portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan de Prévention du Risque Inondation de la Seine et de la Marne dans le département du Val-de-Marne, dans les communes de : Ablon-sur-Seine, Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Chennevières-sur-Marne, Choisy-le-Roi, Créteil, Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, le Perreux-sur-Marne, Limeil-Brévannes, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, Orly, Ormesson-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Sucy-en-Brie, Valenton, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges et Vitry-sur-Seine ;

VU les avis des conseils municipaux des communes susvisées, et les avis du Conseil régional d'Ile-de-France, du Conseil général du Val-de-Marne, de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale, de la Communauté d'Agglomération du Haut-Val-de-Marne, de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne, de la Communauté de communes de Charenton-le-Pont/Saint-Maurice, de la Chambre Interdépartementale de l'Agriculture d'Ile-de-France et du Centre Régional de la Propriété Forestière ;

VU le rapport d'enquête et les conclusions et avis de la commission d'enquête présidée par Monsieur Alain GIRAUD, datant du 29 mai 2007, donnant un avis favorable assorti de trois réserves au projet de révision du Plan de prévention du Risque Inondation de la Marne et de la Seine dans le département du Val-de-Marne :

.../...

AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 94011 CRETEIL 01 49 56 60 00
www.val-de-marne.pref.gouv.fr

Annexes

Arrêtés

Considérant les avis recueillis lors de la consultation ;

Considérant le rapport et les conclusions et avis de la commission d'enquête en date du 29 mai 2007;

Considérant que les modifications apportées au projet de plan de prévention du risque inondation de la Marne et de la Seine à l'issue de l'enquête publique ne remettent pas en cause l'économie générale du plan ;

La Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs **entendue** le 26 septembre 2007;

Sur proposition du Directeur Départemental de l'Equipement ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté, le Plan de Prévention du Risque Inondation de la Marne et de la Seine dans le département du Val-de-Marne sur les communes de : Ablon-sur-Seine, Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Chennevières-sur-Marne, Choisy-le-Roi, Créteil, Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, Le Perreux-sur-Marne, Limeil-Brévannes, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, Orly, Ormesson-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Sucy-en-Brie, Valenton, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges et Vitry-sur-Seine.

ARTICLE 2 : Ce plan comporte :

- une notice de présentation,
- un règlement,
- un recueil cartographique des aléas et du zonage réglementaire par commune aux échelles 1/10 000° ou 1/15 000°,
- une carte des aléas à l'échelle 1/25 000°,
- une carte des enjeux à l'échelle 1/25 000°,
- une carte du zonage réglementaire à l'échelle 1/25 000°.

ARTICLE 3 : Ce plan vaut servitude d'utilité publique et doit être annexé aux Plans Locaux d'Urbanisme ou aux Plans d'Occupation des Sols de chacune des communes susvisées.

ARTICLE 4 : Une copie du présent arrêté devra être affichée, pendant une durée d'un mois minimum, à la mairie de chaque commune et au siège de chaque établissement public de coopération intercommunale compétent pour l'élaboration des documents d'urbanisme sur le territoire desquels le plan est applicable. Un certificat d'affichage sera établi par les maires des communes concernées et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents pour l'élaboration des documents d'urbanisme concernés pour constater l'accomplissement de cette formalité.

.../...

Annexes

Arrêtés

ARTICLE 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une mention au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture ainsi que dans le journal « Le Parisien-Edition du Val-de-Marne ».

ARTICLE 6 : Le Plan approuvé sera tenu à la disposition du public en Préfecture – Direction de la Réglementation et de l'Environnement – en Sous-Préfecture de Nogent-sur-Marne, dans chacune des communes concernées et aux sièges des établissements publics de coopération intercommunale concernés. Ce plan sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture du Val-de-Marne.

ARTICLE 7 : Le Secrétaire général de la Préfecture du Val-de-Marne, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Nogent-sur-Marne, les maires des communes concernées et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents pour l'élaboration des documents d'urbanisme concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation leur sera adressée.

En outre une ampliation du présent arrêté sera adressée pour information aux Préfets des départements de Seine-Saint-Denis, de l'Essonne et de Paris, ainsi qu'à Monsieur le Président du Conseil régional, Monsieur le Président du Conseil général du Val-de-Marne, Monsieur le Président de la Chambre Interdépartementale de l'Agriculture d'Ile-de-France et Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière.

Fait à Créteil, le 12 novembre 2007
Le Préfet,

signé

Bernard TOMASINI

Annexes

Arrêtés

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU VAL DE MARNE

Arrêté n°2001 / 2822

prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles par affaissements et effondrements de terrain

- - - - -

Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n°87-565 du 23 juillet 1987 modifiée, relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques naturels, notamment ses articles 40-1 à 40-7 issus de la loi n° 95-101 du 2 février 1995,

VU le décret n°95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles,

VU l'article L 562-1 du Code de l'environnement ,

VU les arrêtés du 5 septembre 2000 renforçant le lien entre l'indemnisation des dommages résultant des catastrophes naturelles et les mesures de prévention

VU la circulaire du 24 novembre 2000 relative aux arrêtés susvisés

VU les arrêtés interministériels portant constatation de l'état de catastrophe naturelle comptabilisés sur les territoires des communes du département du Val-de-Marne suite à des risques par affaissements et effondrements de terrain

CONSIDERANT l'existence de risques par affaissements et effondrements de terrain dans le département du Val-de-Marne dûs à la présence d'anciennes carrières ou souterrains,

CONSIDERANT la nécessité de délimiter les zones exposées aux risques et de définir les mesures d'interdiction et les prescriptions à y mettre en œuvre

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture et du Directeur Départemental de l'Equipement

7 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 94011 CRETEIL CEDEX 01 49 56 60 00
www.val-de-marne.pref.gouv.fr

Annexes

Arrêtés

ARRETE

Article 1er - L'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles par affaissements et effondrements de terrain est prescrit sur le territoire des communes d'Arcueil, Bonneuil-sur-Marne, Cachan, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Chennevières-sur-Marne, Créteil, Fontenay-sous-Bois, Gentilly, l'Hay-les-Roses, Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, Le Kremlin-Bicêtre, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Thiais, Villejuif et Vitry-sur-Seine.

Article 2 - Le périmètre mis à l'étude est constitué de l'ensemble des territoires des communes visées à l'article précédent.

Article 3 - La Direction Départementale de l'Equipement est chargée d'instruire le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles par affaissements et effondrements de terrain.

Article 4 - Le présent arrêté sera notifié aux maires des communes visées à l'article 1er et publié au Recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Article 5 - Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Départemental de l'Equipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation sera adressée à :
- M. le Préfet de la région Ile-de-France
- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Préfet de Seine-Saint-Denis
- M. le Préfet de Seine et Marne
- M. le Préfet de l'Essonne
- M. le Sous-Préfet de l'Hay-les-Roses
- M. le Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne
- M. le Préfet, Directeur régional de l'équipement Ile-de-France
- M. le Directeur régional de l'environnement

Pour ampliation
Le Chef de Bureau

Dominique BARTIER

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

Fait à Créteil, le 1er août 2001

Signé : Pierre MIRABAUD

Annexes

Arrêtés

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU VAL DE MARNE

Arrêté n°2001/2440

prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations et coulées de boue par ruissellement en secteur urbain

- - - - -

Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n°87-565 du 25 juillet 1987 modifiée, relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques naturels, notamment ses articles 40-1 à 40-7 issus de la loi n° 95-101 du 2 février 1995,

VU la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

VU le décret n°95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles,

VU les arrêtés du 5 septembre 2000 renforçant le lien entre l'indemnisation des dommages résultant des catastrophes naturelles et les mesures de prévention,

VU la circulaire du 24 novembre 2000 relative aux arrêtés susvisés,

VU les arrêtés interministériels portant constatation de l'état de catastrophe naturelle comptabilisés sur les territoires des communes du département du Val-de-Marne suite à des inondations et coulées de boue par ruissellement en secteur urbain,

CONSIDERANT l'existence de risques d'inondations et coulées de boue par ruissellement en secteur urbain dans le département du Val-de-Marne

CONSIDERANT la nécessité de délimiter les zones exposées aux risques et de définir les mesures d'interdiction et les prescriptions à y mettre en œuvre

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture et du Directeur Départemental de l'Equipement

/

7-9, AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - 94011 CRETEIL CEDEX - 01 49 56 [illegible]
www.val-de-marne.pref.gouv.fr

Annexes

Arrêtés

ARRETE

Article 1er - L'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations et coulées de boues par ruissellement en secteur urbain est prescrit sur le territoire des communes d'Arcueil, Bry-sur-Marne, Cachan, Champigny-sur-Marne Chennevières-sur-Marne, Chevilly-Larue, Créteil, Fresnes, Gentilly, L'Hay-les-Roses Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, Le Kremlin-Bicêtre, Limeil-Brévannes, Maisons-Alfort, Mandres-les-Roses, Ormesson-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés, Sucy-en-Brie, Valenton, Villecresnes, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Villiers-sur-Marne et Vitry-sur-Seine.

Article 2 - Le périmètre mis à l'étude est constitué de l'ensemble des territoires des communes visées à l'article précédent.

Article 3 - La Direction Départementale de l'Equipement est chargée d'instruire le projet de plan de prévention des risques.

Article 4 - Le présent arrêté sera notifié aux maires des communes visées à l'article 1er et publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 - Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Départemental de l'Equipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation sera adressée à :
- *M. le Préfet de la Région Ile-de-France*
- *M. le Préfet des Hauts-de-Seine*
- *M. le Préfet de Seine-Saint-Denis*
- *M. le Préfet de Seine et Marne*
- *M. le Préfet de l'Essonne*
- *M. le Sous-Préfet de l'Haÿ-les-Roses*
- *M. le Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne*
- *M. le Préfet, Directeur régional de l'équipement Ile-de-France*
- *M. le Directeur régional de l'environnement*

Fait à Créteil le 9 juillet 2001

Pour ampliation
Le Chef de Bureau

Dominique BARTIER

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE N° 102

Signé : Pierre MIRABAUD

Annexes
Arrêtés

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES
ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ARRÊTÉ n°2015/765 du 30 mars 2015

portant approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour du site du dépôt pétrolier EFR France (ex DELEK France) implanté 5, rue Tortue sur le territoire de la commune de VITRY-SUR-SEINE

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

-VU le code de l'environnement, notamment ses articles L515-15 à L515-25 et R515-39 à R515-50,

-VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L126-1, L211-1, L230-1 et L300-2,

-VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

-VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

-VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements de la région Île-de-France,

-VU le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de M. Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val-de-Marne,

-VU le décret du 26 juillet 2014 nommant M. Denis DECLERCK, Sous préfet chargé de mission auprès du Préfet du Val-de-Marne,

-VU l'arrêté préfectoral n° 2014/664 du 28 août 2014 portant délégation de signature à M. Denis DECLERCK, Sous-préfet chargé de mission,

-VU l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié, relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées soumises à autorisation,

-VU l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005, relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation,

-VU les arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation régulière des installations de l'établissement DELEK France implanté sur le territoire de la commune de Vitry-sur-Seine,

-VU l'étude de dangers transmise le 13 mars 2008 par la société DELEK France (ex BP France) et les compléments apportés, datés du 24 juillet 2008,

-VU le rapport de l'inspection des installations classées en date du 13 août 2008 établi en application de la circulaire du 3 octobre 2005 relative à la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques proposant la définition du périmètre du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT),

-VU l'arrêté préfectoral n° 2008/4233 du 17 octobre 2008 donnant acte de l'étude de dangers et prescrivant la surveillance des performances des mesures de maîtrise des risques (MMR) ainsi que des mesures de réduction complémentaires des risques,

-VU le document d'information sur les risques industriels (DIRI) présentés par le dépôt petrolier DELEK France établi par l'inspection des installations classées, le 11 février 2009,

-VU l'arrêté préfectoral n°2009/1207 du 6 avril 2009 portant prescription du plan de prévention des risques technologiques autour du dépôt d'hydrocarbures exploité par la société DELEK France à Vitry-sur-Seine,

21/29 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 94038 CRETEIL CEDEX - ☎ 01 49 56 60 00
www.val-de-marne.pref.gouv.fr

Annexes
Arrêtés

-VU les arrêtés préfectoraux n° 2010/6992 du 5 octobre 2010, n° 2011/3240 du 3 octobre 2011, n° 2013/1040 du 25 mars 2013 et n°2014/6997 du 3 octobre 2014 portant prorogation de l'arrêté préfectoral précité,

-VU l'arrêté préfectoral n° 2013/2067 du 4 juillet 2013 portant création d'une commission de suivi de site pour le dépôt pétrolier exploité par la société DELEK France à Vitry-sur-Seine,

-VU les comptes rendus des réunions des personnes et organismes associés à l'élaboration du PPRT susvisé qui ont eu lieu le 31 juillet 2009, le 25 juin 2010 et le 22 novembre 2013,

-VU le projet de PPRT élaboré conjointement par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) d'Île-de-France et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Aménagement et de l'Équipement (DRIEA) d'Île-de-France, dans sa version de mai 2014,

-VU la lettre du Préfet du 5 juin 2014 sollicitant l'avis des personnes et organismes associés,

-VU le compte rendu de la réunion publique qui a eu lieu le 19 juin 2014,

-VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission de suivi de site lors de la réunion du 30 juin 2014 sur le projet de PPRT,

-VU l'avis favorable de l'association des riverains de la zone industrielle de Vitry, Alfortville et Ivry, émis par lettre du 30 juin 2014, sur le projet de PPRT,

-VU l'avis favorable, avec réserves, de la commune de Vitry-sur-Seine émis lors de la séance du conseil municipal du 30 juin 2014, sur le projet de PPRT,

-VU la lettre du 29 juillet 2014 de l'établissement public d'aménagement Orly Rungis Seine Amont (EPA ORSA) prenant acte du projet de PPRT,

-VU l'absence de réponse dans le délai de 2 mois, valant conformément à l'article R. 515-43 du code de l'environnement, avis favorable des personnes et organismes associés énumérés ci-dessous :

- de la société DELEK France,
- du Conseil Général du Val-de-Marne,
- du représentant de la commission de suivi de site,
- de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris,
- du service interministériel des affaires civiles et économiques de défense (SIACED) de la préfecture du Val-de-Marne,
- de la société SANOFI Aventis à Vitry-sur-Seine,
- de Réseau Transport Électricité (RTE),
- de la SNCF ;

-VU le bilan de la concertation et la synthèse des avis des personnes et organismes associés transmis le 17 octobre 2014 par le Préfet aux personnes et organismes associés,

-VU le dossier d'enquête publique comprenant le projet de PPRT susvisé, le bilan de la concertation ainsi que les avis des personnes et organismes associés,

-VU l'arrêté préfectoral n° 2014/7081 du 13 octobre 2014 portant ouverture d'une enquête publique, relative au projet de plan de prévention des risques technologiques (PPRT) du dépôt pétrolier DELEK France, 5 rue Tortue, à Vitry-sur-Seine,

-VU la décision n°E14000059/77 du Tribunal Administratif de MELUN en date du 12 août 2014, désignant Monsieur Jean-Baptiste BOICHOT-GILLES, en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, en qualité de commissaire enquêteur suppléant,

-VU le rapport du commissaire enquêteur en date du 16 février 2015 concluant à un avis favorable au projet de PPRT assorti de deux recommandations,

-VU la lettre de DELEK France en date du 18 février 2015 signalant le changement de nom de la société qui devient EFR France (European Forecourt Retail) à compter du 23 février 2015,

-VU la note du 17 mars 2015 de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) d'Île-de-France, proposant d'approuver le PPRT,

Annexes
Arrêtés

CONSIDERANT

- QUE le changement de nom de la societe ne conduit pas a un changement de la personne morale qui exploite le depôt petrolier de Vitry-sur-Seine,
- QU'en conséquence, il n'y a pas de changement d'exploitant au regard de la reglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement,
- QUE la société EFR France (ex DELEK France) sur le territoire de la commune de Vitry-sur-Seine comprend des installations figurant sur la liste prevue au IV de l'article L.515-8 du code de l'environnement,
- Les phénomènes dangereux issus de l'étude de dangers de l'établissement EFR France (ex DELEK France) et la nécessité de limiter l'exposition des populations aux effets de ces phenomènes dangereux,
- QU'une partie de la commune de Vitry-sur-Seine est susceptible d'être soumise aux effets de ces phénomènes dangereux, générant des risques de type thermique et de surpression n'ayant pu être écartés pour la maîtrise de l'urbanisation selon les critères en vigueur définis au niveau national,
- La nécessité de limiter l'exposition des populations aux conséquences des accidents potentiels autour du site de la société EFR France (ex DELEK France) à Vitry-sur-Seine par un plan de prévention des risques technologiques fixant des règles particulières en matière de construction, d'urbanisme et d'usage,
- SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté, le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour du site du depôt petrolier EFR France (ex DELEK France) implanté 5, rue Tortue sur le territoire de la commune de VITRY-SUR-SEINE.

ARTICLE 2 - Le Plan de Prévention des Risques Technologiques comprend :

- une note de présentation décrivant les installations ou stockages à l'origine des risques, la nature et l'intensite de ceux-ci, et exposant les raisons qui ont conduit à délimiter le périmètre d'exposition aux risques ;
- un plan de zonage réglementaire faisant apparaître le périmètre d'exposition aux risques et les zones et secteurs mentionnes respectivement aux articles L. 515-15 et L. 515-16 du code de l'environnement ;
- un règlement comportant, en tant que de besoin, pour chaque zone ou secteur, les mesures d'interdiction et les prescriptions mentionnées au I de l'article L. 515-16 du code de l'environnement, l'instauration possible du droit de délaissement ou du droit de préemption ainsi que les mesures de protection des populations prévues au IV du même article ;
- des recommandations tendant à renforcer la protection des populations, formulées en application du V de l'article L. 515-16 du code de l'environnement.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté ainsi que le plan de prévention des risques technologiques sont notifiés, par le préfet, aux personnes et organismes associés mentionnés à l'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 2009/1207 du 6 avril 2009.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et fait l'objet, dès sa réception, d'un affichage dans la commune de Vitry-sur-Seine.

Le maire de la commune de Vitry-sur-Seine atteste de l'accomplissement de cette formalité par un certificat d'affichage adressé au préfet du Val-de-Marne.

ARTICLE 5 - Un avis mentionnant l'approbation du PPRT, ainsi que les lieux où les documents peuvent être consultés, est inséré par les soins du préfet, dans un journal local habilité à insérer des annonces légales dans le département de du Val de Marne.

ARTICLE 6 - Le présent arrêté et le plan de prevention des risques technologiques sont tenus à la disposition du public à la mairie de Vitry-sur-Seine ainsi qu'en prefecture du Val-de-Marne.

Le plan de prévention des risques technologiques est consultable sur le site internet de la préfecture du Val-de-Marne : http://www.val-de-marne.pref.gouv.fr/ à la rubrique Environnement et prévention des risques / Plans de prévention des risques technologiques.

ARTICLE 7 - Le plan de prévention des risques technologiques vaut servitude d'utilité publique. Il est annexé au plan local d'urbanisme de la commune de Vitry-sur-Seine dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent arrêté, conformément aux dispositions de l'article L. 126-1 du code de l'urbanisme.

Annexes
Arrêtés

ARTICLE 8 - Délais et voies de recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet du Val-de-Marne ;
- soit d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun (43 avenue du Général de Gaulle 77008 Melun) :

- soit directement, en l'absence de recours gracieux ou hiérarchique, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative ;
- soit à l'issue d'un recours gracieux ou hiérarchique dans les 2 mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant 2 mois à compter de la réception de la demande.

ARTICLE 9 - Le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Maire de Vitry-sur-Seine, le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) d'Ile-de-France, le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) d'Ile-de-France, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à CRETEIL, le 30 MARS 2015

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-préfet à la Ville
Secrétaire Général Adjoint

Denis DECLERCK

Annexes

Arrêtés

Direction des Affaires Générales et
de l'Environnement
Bureau des Installations Classées et
de la Protection de l'Environnement

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU VAL DE MARNE

Arrêté n° 2015/2362 du 31 juillet 2015

Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Val de Marne

LE PREFET DU VAL DE MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales ,

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ,

VU le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n°2001/2440 du 9 juillet 2001 prescrivant l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles « inondation et coulées de boues par ruissellement en secteur urbain » .

VU l'arrêté préfectoral n°2001/2439 du 9 juillet 2001 prescrivant l'établissement d'un Plan de Prévention du Risque naturel prévisible « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » ,

VU l'arrêté préfectoral n°2001/2822 du 1 août 2001 prescrivant l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles par affaissement et effondrements de terrain

VU l'arrêté préfectoral n°2006/454 du 1er février 2006, relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Val de Marne ,

VU l'arrêté préfectoral n° 2007/4410 du 12 novembre 2007 portant approbation de la révision du Plan de Prévention du Risque de la Seine et de la Marne dans le département du Val de Marne ,

VU l'arrêté préfectoral n°2011/2650Bis du 4 août 2011, portant prescription d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sur le territoire de la commune de Villeneuve-le-Roi autour du dépôt pétrolier « GPVM » (Groupement Pétrolier du Val de Marne) ,

VU l'arrêté inter-préfectoral n°2012-DDT-SE N°281 du 18 juin 2012 portant sur l'approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la vallée de l'Yerres dans les départements de Seine et Marne, de l'Essonne et du Val de Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015/765 du 30 mars 2015 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour du site du dépôt pétrolier EFR France (ex DELEK France) implanté 5, rue Tortue sur le territoire de la commune de Vitry-sur-Seine ,

SUR proposition de Monsieur le Sous-Préfet, directeur de Cabinet ;

ARRÊTE

21-29, avenue du Général de Gaulle - 94038 CRETEIL CEDEX - 01 49 56 60 00
www.val-de-marne.pref.gouv.fr

Annexes

Arrêtés

ARTICLE 1er : L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L. 125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes du Val de Marne dont la liste est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 : L'obligation d'information prévue au IV de l'article L. 125-5 du code de l'environnement concerne l'ensemble des communes ayant été déclarées au moins une fois en état de catastrophe naturelle ou technologique. Ces arrêtés peuvent être consultés, sur demande, en mairie, en préfecture ainsi que dans les sous-préfectures de Nogent-sur-Marne et de l'Haÿ-les-Roses.

ARTICLE 3 : Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans des arrêtés préfectoraux spécifiques à chacune des communes concernées.

ARTICLE 4 : La liste des communes ci-annexée est systématiquement mise à jour lors de l'entrée en vigueur de tout arrêté préfectoral rendant immédiatement opposables certaines dispositions d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles, ou approuvant un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou un plan de prévention des risques technologiques, ou approuvant la révision d'un de ces plans, ou lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune faisant l'objet d'un de ces plans.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée aux maires des communes concernées aux fins d'affichage en mairie ainsi qu'à la Chambre départementale des notaires. Il pourra être consulté, sur demande, dans les mairies des communes concernées, en préfecture ainsi que dans les sous-préfectures de Nogent-sur-Marne et de l'Haÿ-les-Roses.

Il sera mis en ligne sur le site Internet de la préfecture du Val de Marne : http://www.val-de-marne.pref.gouv.fr.

Mention de la publication du présent arrêté et des modalités de sa consultation sera insérée dans un journal diffusé dans le département du Val de Marne.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté préfectoral n°2006/454 du 1er février 2006, relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Val de Marne.

ARTICLE 7 : Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet, le Secrétaire général de la préfecture du Val de Marne, les Sous-Préfets de Nogent-sur-Marne et de l'Haÿ-les-Roses, les Maires des communes du Val de Marne concernées, le Président de la Chambre interdépartementale des notaires pour Paris, la Seine Saint Denis et le Val de Marne, et le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie Ile-de-France, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 31 JUIL. 2015

Pour le Préfet et par délégation,
le Sous-préfet
Secrétaire général adjoint

Signé : Denis DECLERCK

21-29, avenue du Général de Gaulle - 94038 CRETEIL CEDEX - 01 49 56 60 00
www.val-de-marne.pref.gouv.fr

Annexes

Arrêtés

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU VAL DE MARNE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France

Pôle interdépartemental de prévention des risques naturels

ARRÊTÉ n° 2019/945 du 10 JUIL. 2019
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs situés dans le département du Val-de-Marne modifiant l'arrêté n° 2015/2362 du 31 juillet 2015

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 125-5 à L. 125-7 et R. 125-23 à R. 125-27, R. 563-4 à D. 563-8-1 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 271-4 et L. 271-5 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques ,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015/2362 du 31 juillet 2015 déterminant la liste des communes pour lesquelles l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs doit être délivrée aux acquéreurs et locataires de biens immobiliers dans le département du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015/765 du 30 mars 2015 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques autour du site du dépôt pétrolier EG Retail France (ex EFR France), 5 rue Tortue à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016/2352 du 20 juillet 2016 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques autour du site du dépôt pétrolier de la Société pétrolière du Val-de-Marne (SPVM), rue des Darses à Villeneuve-le-Roi ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018/3846 du 21 novembre 2018 portant approbation du plan de prévention des risques de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols dans le département du Val-de-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n°1767 du 19 juin 2019 relatif à la création de secteurs d'information sur les sols (SIS) sur les communes de Boissy-Saint-Léger, Bry-sur-Marne, Gentilly, La Queue-en-Brie, Maisons-Alfort et Saint-Mandé ;

Considérant l'obligation d'information prévue à l'article R. 125-23 du code de l'environnement ;

Sur proposition de la Secrétaire générale ;

21-29, avenue du Général de Gaulle - 94038 CRETEIL CEDEX - 01 49 56 60 00
www.val-de-marne.pref.gouv.fr

Annexes

Arrêtés

ARRETE

Article 1er :

La liste des communes annexée à l'arrêté préfectoral n°2015-2362 du 31 juillet 2015 est remplacée par la liste annexée au présent arrêté.

Article 2 :

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'information. Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée.

Article 3 :

La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article L.125-5 à L.125-7 du code de l'environnement.

Article 4 :

Une copie du présent arrêté est adressée à la Chambre départementale des notaires.

Une copie du présent arrêté sera affichée dans les mairies des communes concernées et accessible sur le site internet des services de l'État dans le Val-de-Marne (www.val-de-marne.gouv.fr).

Article 5 :

La secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne, les sous-préfets de Nogent-sur-Marne et de L'Haÿ-les-Roses, les maires des communes du Val-de-Marne concernées, le Président de la chambre interdépartementale des notaires pour Paris, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne et le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet de Nogent-sur-Marne

Jean-Philippe LEGUEULT

Annexes

Arrêtés

ANNEXE à l'arrêté préfectoral
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du VAL-DE-MARNE
Liste des communes du Val-de-Marne dans lesquelles l'obligation
d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers s'applique

N° Insee	Communes	Plan de prévention des risques (PPR) naturels				PPR technologique	Nombre de Secteurs d'information sur les sols	Zone à potentiel radon	Zonage sismique
		inondation		mouvements de terrain					
		Seine et Marne	Yerres	argiles	anciennes carrières				
94001	Ablon-sur-Seine	A	-	A	-	-	-	1	1
94002	Alfortville	A	-	A	-	-	-	1	1
94003	Arcueil	-	-	A	P	-	-	1	1
94004	Boissy-Saint-Léger	-	-	A	-	-	3	1	1
94011	Bonneuil-sur-Marne	A	-	A	P	-	-	1	1
94015	Bry-sur-Marne	A	-	A	-	-	1	1	1
94016	Cachan	-	-	A	P	-	-	1	1
94017	Champigny-sur-Marne	A	-	A	P	-	-	1	1
94018	Charenton-le-Pont	A	-	-	P	-	-	1	1
94019	Chennevières-sur-Marne	A	-	A	P	-	-	1	1
94021	Chevilly-Larue	-	-	-	-	-	-	1	1
94022	Choisy-le-Roi	A	-	-	A	-	-	1	1
94028	Créteil	A	-	A	P	-	-	1	1
94033	Fontenay-sous-Bois	-	-	A	P	-	-	1	1
94034	Fresnes	-	-	A	-	-	-	1	1
94037	Gentilly	-	-	-	P	-	1	1	1
94038	L'Haÿ-les-Roses	-	-	A	P	-	-	1	1
94041	Ivry-sur-Seine	A	-	-	P	-	-	1	1
94042	Joinville-le-Pont	A	-	-	P	-	-	1	1
94043	Le-Kremlin-Bicêtre	-	-	A	P	-	-	1	1
94044	Limeil-Brévannes	A	-	A	-	-	-	1	1
94046	Maisons-Alfort	A	-	-	P	-	1	1	1
94047	Mandres-les-Roses	-	A	A	-	-	-	1	1
94048	Marolles-en-Brie	-	-	A	-	-	-	1	1
94052	Nogent-sur-Marne	A	-	A	P	-	-	1	1
94053	Noiseau	-	-	A	-	-	-	1	1
94054	Orly	A	-	A	-	-	-	1	1
94055	Ormesson-sur-Marne	A	-	A	P	-	-	1	1
94056	Périgny-sur-Yerres	-	A	A	-	-	-	1	1
94058	Le-Perreux-sur-Marne	A	-	A	-	-	-	1	1
94059	Le-Plessis-Trévise	-	-	A	-	-	-	1	1
94060	La-Queue-en-Brie	-	-	A	-	-	2	1	1
94065	Rungis	-	-	-	-	-	-	1	1
94067	Saint-Mandé	-	-	-	P	-	1	1	1
94068	Saint-Maur-des-Fossés	A	-	A	P	-	-	1	1
94069	Saint-Maurice	A	-	-	P	-	-	1	1
94070	Santeny	-	-	A	-	-	-	1	1
94071	Sucy-en-Brie	A	-	A	-	-	-	1	1
94073	Thiais	-	-	-	P	-	-	1	1
94074	Valenton	A	-	A	-	-	-	1	1
94075	Villecresnes	-	-	A	-	-	-	1	1
94076	Villejuif	-	-	A	P	-	-	1	1
94077	Villeneuve-le-Roi	A	-	-	-	P	-	1	1
94078	Villeneuve-Saint-Georges	A	-	A	-	-	-	1	1
94079	Villiers-sur-Marne	-	-	A	-	-	-	1	1
94080	Vincennes	-	-	-	-	-	-	1	1
94081	Vitry-sur-Seine	A	-	-	P	A	-	1	1

Légende

A Approuvé
P Prescrit

faible (radon)
très faible (sismicité)

Annexes
Arrêtés

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU VAL DE MARNE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France

Pôle interdépartemental de prévention des risques naturels

Arrêté n° 2019/03119 du 8 octobre 2019
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de Vitry-sur-Seine

LE PREFET DU VAL DE MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 125-5 à L. 125-7, R. 125-23 à R. 125-27, R. 563-4 et D. 563-8-1 ;

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 271-4 et L. 271-5 ;

VU l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU l'arrêté du 13 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques ;

VU l'arrêté préfectoral n°2001/2440 du 9 juillet 2001 prescrivant l'établissement d'un Plan de prévention des risques naturels prévisibles « inondation et coulées de boues par ruissellement en secteur urbain » ;

VU l'arrêté préfectoral n°2001/2822 du 1er août 2001 prescrivant l'établissement d'un Plan de prévention des risques naturels prévisibles « affaissements et effondrements de terrain » ;

VU l'arrêté préfectoral n°2007/4410 du 12 novembre 2007 portant approbation de la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation de la Seine et de la Marne dans le département du Val-de-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015/765 du 30 mars 2015 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour du site du dépôt pétrolier EFR France (ex DELEK France) implanté 5, rue Tortue sur le territoire de la commune de Vitry-sur-Seine ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015/2407 du 31 juillet 2015 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de Vitry-sur-Seine ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019/2115 du 10 juillet 2019, relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Val-de-Marne modifiant l'arrêté 2015/2362 du 31 juillet 2015 ;

CONSIDÉRANT l'obligation d'information prévue à l'article R. 125-23 du code de l'environnement ;

SUR la proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : L'arrêté n°2015/2407 est abrogé.

21-29, avenue du General de Gaulle - 94038 CRETEIL CEDEX - 01 49 56 60 00
www.val-de-marne.pref.gouv.fr

Annexes

Arrêtés

ARTICLE 2 : L'obligation d'information prévue au I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement s'applique à la commune de Vitry-sur-Seine, en raison de son exposition aux risques naturels et technologiques prévisibles suivants :

- inondation et coulées de boues par ruissellement en secteur urbain,
- mouvements de terrain par affaissements et effondrements de terrain,
- inondation de la plaine sur les vallées de la Marne et de la Seine,
- risques technologiques autour du site du dépôt pétrolier EFR France (ex DELEK France) implanté 5, rue Tortue sur le territoire de la commune de Vitry-sur-Seine.

ARTICLE 3 Les documents de référence aux risques naturels et technologiques auxquels la commune est exposée sont :

- l'arrêté préfectoral n°2001/2440 du 9 juillet 2001 prescrivant l'établissement d'un Plan de prévention des risques naturels prévisibles « inondation et coulées de boues par ruissellement en secteur urbain »,
- l'arrêté préfectoral n°2001/2822 du 1er août 2001 prescrivant l'établissement d'un Plan de prévention des risques naturels prévisibles « affaissements et effondrements de terrain »,
- le plan de prévention du risque inondation de la Marne et de la Seine approuvé par arrêté préfectoral n°2007/4410 du 12 novembre 2007,
- Le Plan de Prévention des Risques technologiques autour du site du dépôt pétrolier EFR France (ex DELEK France) implanté 5, rue Tortue sur le territoire de la commune de Vitry-sur-Seine approuvé par arrêté préfectoral n°2015/765 du 30 mars 2015.

ARTICLE 4 : Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier d'information annexé au présent arrêté. Ce dossier comporte :

- une fiche synthétique sur laquelle sont recensés les risques sur le territoire de la commune ainsi que les documents de référence correspondants. Ce document donne également toute indication sur la nature et sur l'intensité de ces risques,
- une cartographie délimitant, pour chaque risque, les zones exposées sur le territoire de la commune.

Lorsqu'un plan de prévention est prescrit, les cartographies sont fournies à titre indicatif en fonction des connaissances. Le périmètre à considérer pour l'information des acquéreurs et des locataires est, jusqu'à l'approbation du plan, le périmètre délimité dans l'arrêté préfectoral qui a prescrit l'élaboration de ce plan.

ARTICLE 5 : Les présentes dispositions sont systématiquement mises à jour lors de l'entrée en vigueur, pour la commune de Vitry-sur-Seine, de tout arrêté préfectoral rendant immédiatement opposables certaines dispositions d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles, ou approuvant un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou un plan de prévention des risques technologiques, ou approuvant la révision d'un de ces plans, ou lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie de la commune faisant l'objet d'un de ces plans.

ARTICLE 6 : Une copie du présent arrêté ainsi que le dossier d'information et les documents de référence qui s'y rattachent seront adressés au Maire de Vitry-sur-Seine, aux fins d'affichage en mairie ainsi qu'à la Chambre départementale des notaires. Ils pourront être consultés, sur demande, en mairie, en préfecture ainsi que dans les sous-préfectures de Nogent-sur-Marne et de l'Haÿ-les-Roses.
Ils seront mis en ligne sur le site Internet de la préfecture du Val-de-Marne :
http://www.val-de-marne.pref.gouv.fr.

Mention de la publication du présent arrêté et des modalités de sa consultation sera insérée dans un journal diffusé dans le département du Val-de-Marne.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n°2015/2407 du 31 juillet 2015, relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de Vitry-sur-Seine.

ARTICLE 8 : La Secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne, les Sous-Préfets de Nogent-sur-Marne et de l'Haÿ-les-Roses, le Maire de Vitry-sur-Seine, le Président de la Chambre interdépartementale des notaires pour Paris, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne et le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur régional et interdépartemental
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

SIGNE

Jérôme GOELLNER

Annexes
Arrêtés

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE

ARRÊTÉ N° 2020/ 696 du 2 MARS 2020

portant création des secteurs d'information sur les sols (SIS) sur les communes de :
Alfortville, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Thiais, Villeneuve-Saint-Georges et Vitry-sur-Seine.

Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;
- Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de secteurs d'information sur les sols (SIS) ;
- Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-3761 du 21 novembre 2019 portant délégation de signature à M. Bachir BAKHTI, Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne ;
- Vu les courriers de consultation des maires des communes d'Alfortville, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Thiais, Villeneuve-Saint-Georges et Vitry-sur-Seine, datés du 6 novembre 2018 ;
- Vu les courriers de consultation des présidents des établissements publics territoriaux (EPT) du Grand Paris Sud Est Avenir et Grand-Orly Seine Bièvre, datés du 6 novembre 2018 ;
- Vu les courriers d'information des propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de secteurs d'informations sur les sols, datés du 2 septembre 2019 ;
- Vu la consultation du public réalisée du 17 octobre au 17 décembre 2019, par voie électronique, sur le site Internet de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) d'Île-de-France et sur le site internet de la Préfecture du Val-de-Marne ;

Considérant que les remarques des maires, des présidents des EPT, des propriétaires et du public ont été prises en compte par la Direction régionale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (DRIEE) ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture du Val-de-Marne ;

Annexes

Arrêtés

ARRÊTE

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les secteurs d'information sur les sols suivants sont crées :

SIS N°94SIS00302 relatif à l'établissement SITA Île-de-France, situé au 14 avenue du général Malleret Joinville (parcelle cadastrale 0Y 174)

SIS N°94SIS00407 relatif à l'établissement TOTAL RELAIS DE LA BIÈVRE, situé au 81 Avenue François-Vincent Raspail (parcelles cadastrales 97, 104, 105, 106, 107, 108 et 109 de section 0O)

- Sur la commune d'Alfortville

SIS N°94SIS07553 relatif à l'établissement GDF SUEZ-RÉVOLUTION, situé au 30 Quai de la Révolution (parcelles cadastrales 14, 28, 29, 43, 44, 45, 46, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 59, 60, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 71, 75, 77, 78, 79, 80, 81, 83, 84, 85, 86, 89, 91, 93, 94 et 95 de section AM , 96, 98, 107, 116, 125, 128, 129, 130, 131 et 132 de section AF , 5, 28, 29, 30, 31, 33, 35, 40, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 66, 69, 71, 73, 74, 76, 78, 80, 83, 86, 87, 89 et 91 de section AN) ,

SIS N°94SIS07741 relatif à l'établissement Site « Seine Blanqui », situé Quai Blanqui (parcelles cadastrales 53, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 72, 74, 76, 77, 80, 81, 82, 83, 84 et 89 de section 0K)

SIS N°94SIS07743 relatif à l'établissement Centre EDF-GDF Services Villejuif, situé au 108 bis rue Véron (parcelles cadastrales 18, 19, 86, 88, 89, 91, 92, 93, 94, 95 et 100 de section 0K)

SIS N°9494SIS07922 relatif à l'établissement STPM, situé au 16 bis rue des pivoines (parcelles cadastrales 0S 297 et 0S 298)

- Sur la commune de Chevilly-Larue

SIS N°94SIS07903 relatif à l'établissement DEM'S AUTO, situé au 126 rue de Stalingrad (parcelles cadastrales 106, 109, 631 et 633 de section 0K)

SIS N°94SIS07906 relatif à l'établissement AVIA-THEVENIN ET DUCROT DISTRIBUTION, situé au 2 rue du Jour (parcelle cadastrale AI 6)

- Sur la commune de Choisy-le-Roi

SIS N°94SIS07554 relatif à l'établissement COFIZA-STATION BP, situé au 55 AVENUE VICTOR HUGO (parcelle cadastrale AM 100)

SIS N°94SIS07738 relatif à l'établissement FONDERIE FINE DE PRECISION, situé au 1 AVENUE RONDU (parcelles cadastrales 0R 121 et 0R 122)

SIS N°94SIS07870 relatif à l'établissement EDF, situé au 47-49 avenue de Lugo et 2-4 rue Rollin Régnier (parcelles cadastrales 7, 16, 56 et 57 de section 0E)

SIS N°94SIS07879 relatif à l'établissement RECYCLAGE 94, situé au 122-132 avenue de Villeneuve Saint Georges (parcelles cadastrales 90, 91, 92, 93 et 98 de section AV)

SIS N°94SIS07886 relatif à l'établissement SCL (ex STREDO), situé au 121-123 bis avenue Anatole France (parcelle cadastrale 0R 132)

SIS N°94SIS07910 relatif à l'établissement PERNEL, situé au 36 quai de Choisy (parcelles cadastrales 50, 51, 74 et 78 de section AC)

SIS N°94SIS07997 relatif à l'établissement DÉPÔT SHELL, situé au 50 Quai de Choisy (parcelles cadastrales 66, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 78, 79, 83, 84, 85, 86, 87 de section AB et 9, 35, 36, 38, 39, 57, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 80, 81 de section AC)

Annexes

Arrêtés

- Sur la commune d'Ivry-sur-Seine :

SIS N°94SIS00335 relatif à l'établissement SHELL, situé au 31 bis quai Marcel Boyer (parcelles cadastrales 0A 301 et 0A 302)

SIS N°94SIS07737 relatif à l'établissement NUGIER, situé au 84-88 avenue de Verdun (parcelle cadastrale AC 177)

SIS N°94SIS07901 relatif à l'établissement VANCON, situé au 42 rue René Villars (parcelle cadastrale 0K 181)

SIS N°94SIS07911 relatif à l'établissement Boulangerie HEDE, situé au 56 rue Jean Le Galleu (parcelles cadastrales 184, 185, 187, 188 et 189 de section 0Q)

SIS N°94SIS07915 relatif à l'établissement LESCURE, situé au 8 bis-16 rue Verollot (parcelle cadastrale AC 155)

SIS N°94SIS07917 relatif à l'établissement COINDEROUX, situé au 86 rue Molière (parcelle cadastrale 0D 36)

SIS N°94SIS07918 relatif à l'établissement MURE, situé au 47 rue Ernest Renan (parcelles cadastrales 43, 44, 46, 88, 89, 90, 91, 92 et 93 de section AR)

SIS N°94SIS07929 relatif à l'établissement COMPAGNIE PHILIPS ECLAIRAGE - Crèche, situé au 52-60 rue Maurice Gunsbourg et 9 rue pierre Rigaud (parcelle cadastrale AT 76)

SIS N°94SIS07991 relatif à l'établissement Garage du Colombier, situé au 6 rue du Colombier (parcelle cadastrale AL 62)

SIS N°94SIS11051 relatif à l'établissement YOPLAIT – SODIAAL, situé au 110 rue Molière (parcelles cadastrales 251, 259, 260, 266, 267 et 268 de section 0A)

- Sur la commune de Thiais :

SIS N°94SIS07925 relatif à l'établissement SHELL, situé au 114-116 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (parcelles cadastrales AJ 183, AJ 361 et AJ 363)

- Sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges :

SIS N°94SIS07739 relatif à l'établissement ENGIE – UAG, situé au 152 avenue de Paris (parcelle cadastrale AO 123)

SIS N°94SIS08004 relatif à l'établissement LIEU DIT "LA POLOGNE", situé au 101/103 Avenue du Président Kennedy (parcelles cadastrales AL 123, AL 124 et AL 132)

- Sur la commune de Vitry-sur-Seine :

SIS N°94SIS07745 relatif à l'établissement COMAU SCIAKY, situé au 117-123 Quai Jules Guesde (parcelles cadastrales 29, 36, 39, 40, 44, 45, 46, 49, 51, 54, 55, 60, 61, 63, 64 et 65 de section 0C)

SIS N°94SIS07907 relatif à l'établissement SOUDETAM, situé au 96 Boulevard Stalingrad (parcelle cadastrale AE 76)

SIS N°94SIS07923 relatif à l'établissement DIA, situé au 120 rue du général Malleret Joinville (parcelle cadastrale CG 410)

SIS N°94SIS07926 relatif à l'établissement Société Nouvelle Vivien, situé au 92 rue Edith Cavell (parcelles cadastrales 0C 23 et 0C 24)

Ces secteurs d'informations sur les sols (SIS) sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 – PUBLICATION et URBANISME

Les secteurs d'information sur les sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet http://www.georisques.gouv.fr

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

Annexes

Arrêtés

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexées au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en tenant lieu ou à la carte communale. Ils sont affichés pendant un mois dans chaque mairie et au siège de chaque établissement public territorial

Conformément au point 3 de l'article R. 125-24 du code de l'environnement relatif à information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (IAL), le préfet arrête, pour chacune des communes concernées, la liste des secteurs d'information sur les sols retenus et les parcelles concernées

ARTICLE 3 – NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R 125-46 du code de l'environnement le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPT compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des secteurs d'informations sur les sols mentionnés à l'article 1

ARTICLE 4 : DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente décision, soumise à un contentieux de pleine juridiction en application de l'article L. 171-11 du code de l'environnement, peut être déférée au Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ou de sa publication.

La présente décision peut faire l'objet de recours administratifs

– recours gracieux auprès du préfet du Val-de-Marne, 21-29 avenue du Général de Gaulle, 94 038 Créteil Cedex ,

– recours hiérarchique auprès du Ministre de la transition écologique et solidaire, 246 boulevard Saint-Germain 75 007 Paris

L'exercice d'un recours administratif proroge de deux mois les délais de recours contentieux mentionnés ci-dessus

ARTICLE 5 – APPLICATION

La Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne, la Sous-préfète de L'Hay-les-Roses, les maires d'Alfortville, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Thiais, Villeneuve-Saint-Georges et Vitry-sur-Seine , ainsi que les présidents des établissements publics territoriaux (EPT) du Grand Paris Sud Est Avenir et Grand-Orly Seine Bièvre, le Directeur régional de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) de la région Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne

Bachir BAKHTI

Annexes

Attestation d'assurance

Generali
Professionels - Souscription gestion
75456 Paris Cedex 09

Votre contrat PROTECTION
ENTREPRISE ET DIRIGEANT
n° AP559256

MEDIA IMMO
124 RUE LOUIS BAUDOIN
91100 CORBEIL ESSONNES

Attestation d'assurance de Responsabilité Civile

Paris, le 18 décembre 2020

Generali Iard atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile n°AP559256 garantit :

MEDIA IMMO
124 RUE LOUIS BAUDOIN
91100 CORBEIL ESSONNES

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de son activité professionnelle :

- Notes de Renseignements d'Urbanisme, Droit de préemption, Certificats de carrières,Non péril, Alignement,Hygiène/Salubrité, Numérotage, Concordance Cadastrale, état ERP/ERPS, ICPE

TABLEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES ET DES SOUS LIMITATIONS APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile avant Livraison	
Tous dommages confondus Dont :	10 000 000 EUR par sinistre
• Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles	2 000 000 EUR par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	500 000 EUR par sinistre
• Atteintes accidentelles à l'environnement sur site non soumis à autorisation ou enregistrement	750 000 EUR par année d'assurance

FSIP0019 / 402371710

204D D

1/ 2

Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris
Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Annexes

Attestation d'assurance

GENERALI

Attestation contrat N°AP559256

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile Aprés Livraison et/ou Professionnelle	
Tous dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) et frais confondus Dont :	3 000 000 EUR par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	3 000 000 EUR par année d'assurance
• Frais de restauration de l'image de marque	200 000 EUR par année d'assurance
• Biens, documents, médias et données confiés et/ou prêtés (Dommages matériels et immatériels consécutifs) y compris frais de reconstitution	500 000 EUR par année d'assurance
Frais de prévention	
Frais de prévention	150 000 EUR par année d'assurance
Responsabilité Environnementale	
Pertes pécuniaires Dont :	500 000 EUR par année d'assurance
• Frais de prévention	150 000 EUR par année d'assurance
Atteinte Logique / Cyber	
Tous dommages et frais confondus Dont :	150 000 EUR par année d'assurance
• Frais de notification	50 000 EUR par année d'assurance
• Frais en cas d'atteinte à la réputation	50 000 EUR par année d'assurance
GARANTIE JURIDIQUE	
Défense Pénale et Recours	SOUSCRIT

La présente attestation est valable pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations

FSIP0019 / 402371710

2040 D

2/ 2

Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris
Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

AREDIA

Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : 21A-05-155
Réalisé par Madjid REFES
Pour le compte de AREDIA

Date de réalisation : 29 juin 2021 (Valable 6 mois)
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :
N° 2019/03119 du 8 octobre 2019.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien
4 Route de Fontainebleau
94400 Vitry-sur-Seine

Vendeur
Societe #SADEV 94

SYNTHESE

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Votre commune				Votre immeuble		
Type	**Nature du risque**	**Etat de la procédure**	**Date**	**Concerné**	**Travaux**	**Réf.**
PPRn	Mouvement de terrain	prescrit	01/08/2001	non	non	p.4
PPRn	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	prescrit	09/07/2001	oui	non	p.4
PPRn	Inondation	approuvé	12/11/2007	non	non	p.5
PPRt	Effet thermique BP	approuvé	30/03/2015	non	non	p.5
PPRt	Effet de surpression BP	approuvé	30/03/2015	non	non	p.5
SIS	Pollution des sols	approuvé	02/03/2020	non	-	p.5
Zonage de sismicité : 1 - Très faible**				non	-	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible***				non	-	-

** Secteur d'Information sur les Sols.*
*** Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).*
**** Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.*

Informations complémentaires	Zone
Zonage du retrait-gonflement des argiles	**Aléa Moyen (2)**
Plan d'Exposition au Bruit*	**Non concerné**

** Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb*

SOMMAIRE

Synthèse 1
Imprimé officiel 3
Localisation sur cartographie des risques 4
Procédures ne concernant pas l'immeuble 5
Déclaration de sinistres indemnisés 7
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions 8
Annexes 9

Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L 174-5 du nouveau Code minier

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° **2019/03119** du **08/10/2019**

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti) **Document réalisé le : 29/06/2021**

2. Adresse

4 Route de Fontainebleau

94400 Vitry-sur-Seine

3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit** **oui** X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué par anticipation** **non** X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé** **non** X
Les risques naturels pris en compte sont liés à : *(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

Inondation X
Mouvement de terrain

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn **non** X

4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **prescrit** **non** X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **appliqué par anticipation** **non** X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **approuvé** **non** X
Les risques miniers pris en compte sont liés à : *(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm **non** X

5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRt]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **approuvé** **non** X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **prescrit** **non** X
Les risques technologiques pris en compte sont liés à : *(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

Effet thermique **Effet de surpression**

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement **non** X
L'immeuble est situé en zone de prescription **non** X

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité
en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : **Très faible**
zone 1 X

7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon
en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018

L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : **Faible**
zone 1 X

8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui non

9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) oui non X
Selon les informations mises à disposition par l'arrêté préfectoral 2020/696 du 02/03/2020 portant création des SIS dans le département

Parties concernées

Vendeur Societe #SADEV 94 à le

Acquéreur à le

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Mouvement de terrain

Non concerné*

PPRn Mouvement de terrain, prescrit le 01/08/2001

** L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques*

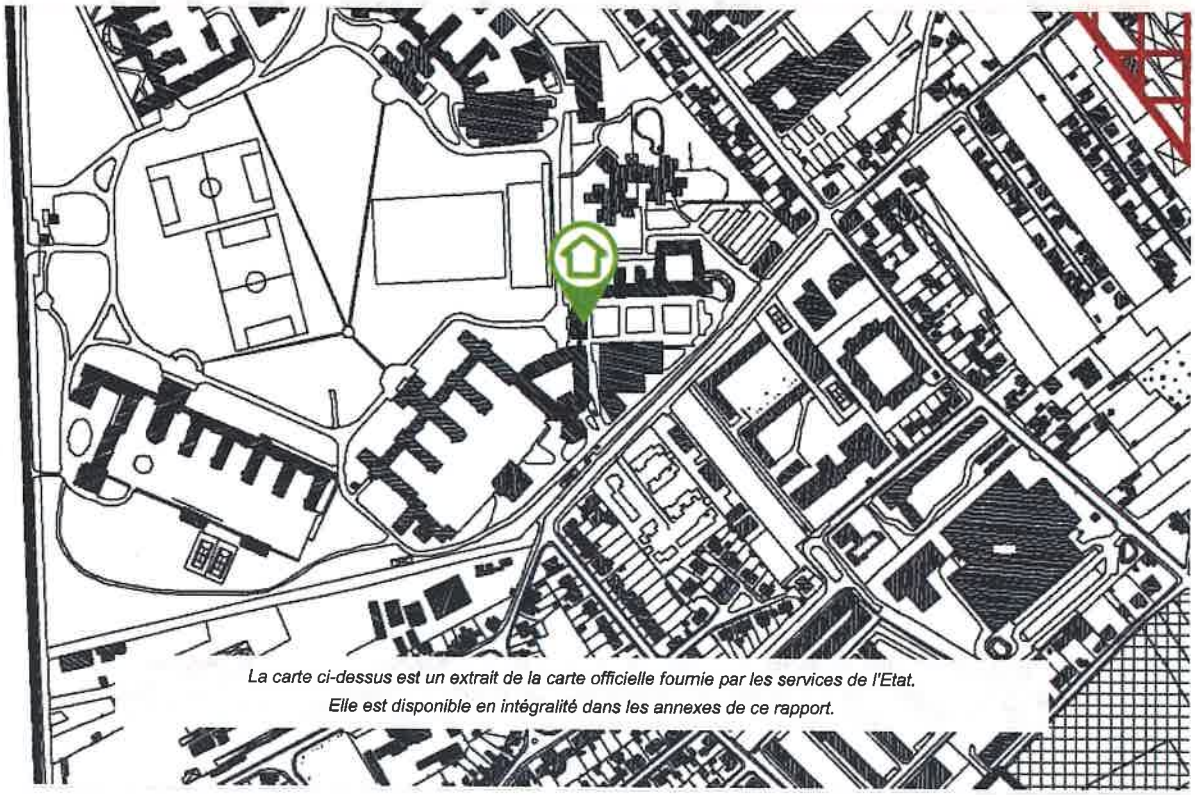

La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.
Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.

Inondation

Concerné*

PPRn Par ruissellement et coulée de boue, prescrit le 09/07/2001

** Aucune cartographie n'est disponible pour ce PPR.*
Par conséquent, l'intégralité du territoire communal est considérée comme concernée.

Cartographies ne concernant pas l'immeuble

Au regard de sa position géographique, l'immeuble n'est pas concerné par :

Le PPRn Inondation, approuvé le 12/11/2007

Le PPRt multirisque, approuvé le 30/03/2015

Pris en considération : Effet thermique, Effet de surpression

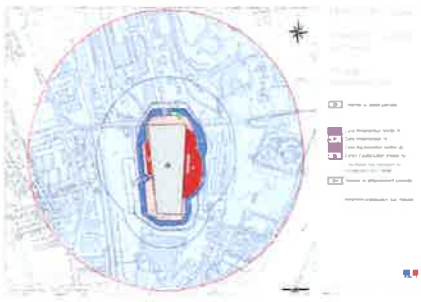

Le SIS Pollution des sols, approuvé le 02/03/2020

SIS Pollution des sols, approuvé le 02/03/2020 (suite)

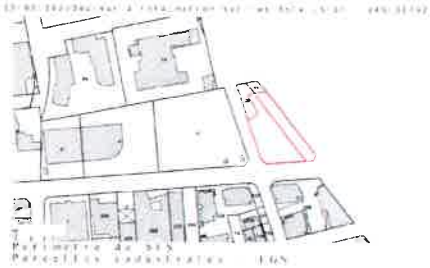

Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	15/01/2018	05/02/2018	15/02/2018	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	28/05/2016	05/06/2016	09/06/2016	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2003	30/09/2003	13/12/2005	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	27/07/2001	27/07/2001	18/01/2002	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	07/07/2001	07/07/2001	27/10/2001	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	02/07/1995	02/07/1995	08/09/1995	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	09/06/1992	09/06/1992	16/01/1993	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	23/07/1988	23/07/1988	03/11/1988	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/08/1987	25/08/1987	11/11/1987	☐

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Préfecture : Créteil - Val-de-Marne
Commune : Vitry-sur-Seine

Adresse de l'immeuble :
4 Route de Fontainebleau
94400 Vitry-sur-Seine
France

Etabli le :

Vendeur :

Acquéreur :

Societe #SADEV 94

Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par AREDIA en date du 29/06/2021 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2019/03119 en date du 08/10/2019 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque Inondation Par ruissellement et coulée de boue et par le PPRn Inondation prescrit le 09/07/2001.
  A ce jour, aucun réglement ne permet de statuer sur la présence ou non de prescriptions de travaux pour ce PPR.

Le BIEN est également concerné par :
- L'aléa retrait-gonflement des argiles (aléa Moyen)

Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral n° 2019/03119 du 8 octobre 2019

> Cartographies :

- Cartographie réglementaire du PPRn Mouvement de terrain, prescrit le 01/08/2001
- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU VAL DE MARNE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France

Pôle interdépartemental de prévention des risques naturels

Arrêté n° 2019/03119 du 8 octobre 2019
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de Vitry-sur-Seine

LE PREFET DU VAL DE MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 125-5 à L. 125-7, R. 125-23 à R. 125-27, R. 563-4 et D. 563-8-1 ;

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 271-4 et L. 271-5 ;

VU l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU l'arrêté du 13 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques ;

VU l'arrêté préfectoral n°2001/2440 du 9 juillet 2001 prescrivant l'établissement d'un Plan de prévention des risques naturels prévisibles « inondation et coulées de boues par ruissellement en secteur urbain » ;

VU l'arrêté préfectoral n°2001/2822 du 1er août 2001 prescrivant l'établissement d'un Plan de prévention des risques naturels prévisibles « affaissements et effondrements de terrain » ;

VU l'arrêté préfectoral n°2007/4410 du 12 novembre 2007 portant approbation de la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation de la Seine et de la Marne dans le département du Val-de-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015/765 du 30 mars 2015 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour du site du dépôt pétrolier EFR France (ex DELEK France) implanté 5, rue Tortue sur le territoire de la commune de Vitry-sur-Seine ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015/2407 du 31 juillet 2015 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de Vitry-sur-Seine ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019/2115 du 10 juillet 2019, relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Val-de-Marne modifiant l'arrêté 2015/2362 du 31 juillet 2015 ;

CONSIDÉRANT l'obligation d'information prévue à l'article R. 125-23 du code de l'environnement ;

SUR la proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : L'arrêté n°2015/2407 est abrogé.

ARTICLE 2 : L'obligation d'information prévue au I et II de l'article L.125-5 du code de l'environnement s'applique à la commune de Vitry-sur-Seine, en raison de son exposition aux risques naturels et technologiques prévisibles suivants :

- inondation et coulées de boues par ruissellement en secteur urbain,
- mouvements de terrain par affaissements et effondrements de terrain,
- inondation de la plaine sur les vallées de la Marne et de la Seine,
- risques technologiques autour du site du dépôt pétrolier EFR France (ex DELEK France) implanté 5, rue Tortue sur le territoire de la commune de Vitry-sur-Seine.

ARTICLE 3 : Les documents de référence aux risques naturels et technologiques auxquels la commune est exposée sont :

- l'arrêté préfectoral n°2001/2440 du 9 juillet 2001 prescrivant l'établissement d'un Plan de prévention des risques naturels prévisibles « inondation et coulées de boues par ruissellement en secteur urbain »,
- l'arrêté préfectoral n°2001/2822 du 1er août 2001 prescrivant l'établissement d'un Plan de prévention des risques naturels prévisibles « affaissements et effondrements de terrain »,
- le plan de prévention du risque inondation de la Marne et de la Seine approuvé par arrêté préfectoral n°2007/4410 du 12 novembre 2007,
- Le Plan de Prévention des Risques technologiques autour du site du dépôt pétrolier EFR France (ex DELEK France) implanté 5, rue Tortue sur le territoire de la commune de Vitry-sur-Seine approuvé par arrêté préfectoral n°2015/765 du 30 mars 2015.

ARTICLE 4 : Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier d'information annexé au présent arrêté. Ce dossier comporte :

- une fiche synthétique sur laquelle sont recensés les risques sur le territoire de la commune ainsi que les documents de référence correspondants. Ce document donne également toute indication sur la nature et sur l'intensité de ces risques,
- une cartographie délimitant, pour chaque risque, les zones exposées sur le territoire de la commune.

Lorsqu'un plan de prévention est prescrit, les cartographies sont fournies à titre indicatif en fonction des connaissances. Le périmètre à considérer pour l'information des acquéreurs et des locataires est, jusqu'à l'approbation du plan, le périmètre délimité dans l'arrêté préfectoral qui a prescrit l'élaboration de ce plan.

ARTICLE 5 : Les présentes dispositions sont systématiquement mises à jour lors de l'entrée en vigueur, pour la commune de Vitry-sur-Seine, de tout arrêté préfectoral rendant immédiatement opposables certaines dispositions d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles, ou approuvant un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou un plan de prévention des risques technologiques, ou approuvant la révision d'un de ces plans, ou lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie de la commune faisant l'objet d'un de ces plans.

ARTICLE 6 : Une copie du présent arrêté ainsi que le dossier d'information et les documents de référence qui s'y rattachent seront adressés au Maire de Vitry-sur-Seine, aux fins d'affichage en mairie ainsi qu'à la Chambre départementale des notaires. Ils pourront être consultés, sur demande, en mairie, en préfecture ainsi que dans les sous-préfectures de Nogent-sur-Marne et de l'Haÿ-les-Roses.
Ils seront mis en ligne sur le site Internet de la préfecture du Val-de-Marne :

http://www.val-de-marne.pref.gouv.fr.

Mention de la publication du présent arrêté et des modalités de sa consultation sera insérée dans un journal diffusé dans le département du Val-de-Marne.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n°2015/2407 du 31 juillet 2015, relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de Vitry-sur-Seine.

ARTICLE 8 : La Secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne, les Sous-Préfets de Nogent-sur-Marne et de l'Haÿ-les-Roses, le Maire de Vitry-sur-Seine, le Président de la Chambre interdépartementale des notaires pour Paris, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne et le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur régional et interdépartemental
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

SIGNE

Jérôme GOELLNER

VITRY-SUR-SEINE

Risque mouvements de terrain par affaissements et effondrements de terrain

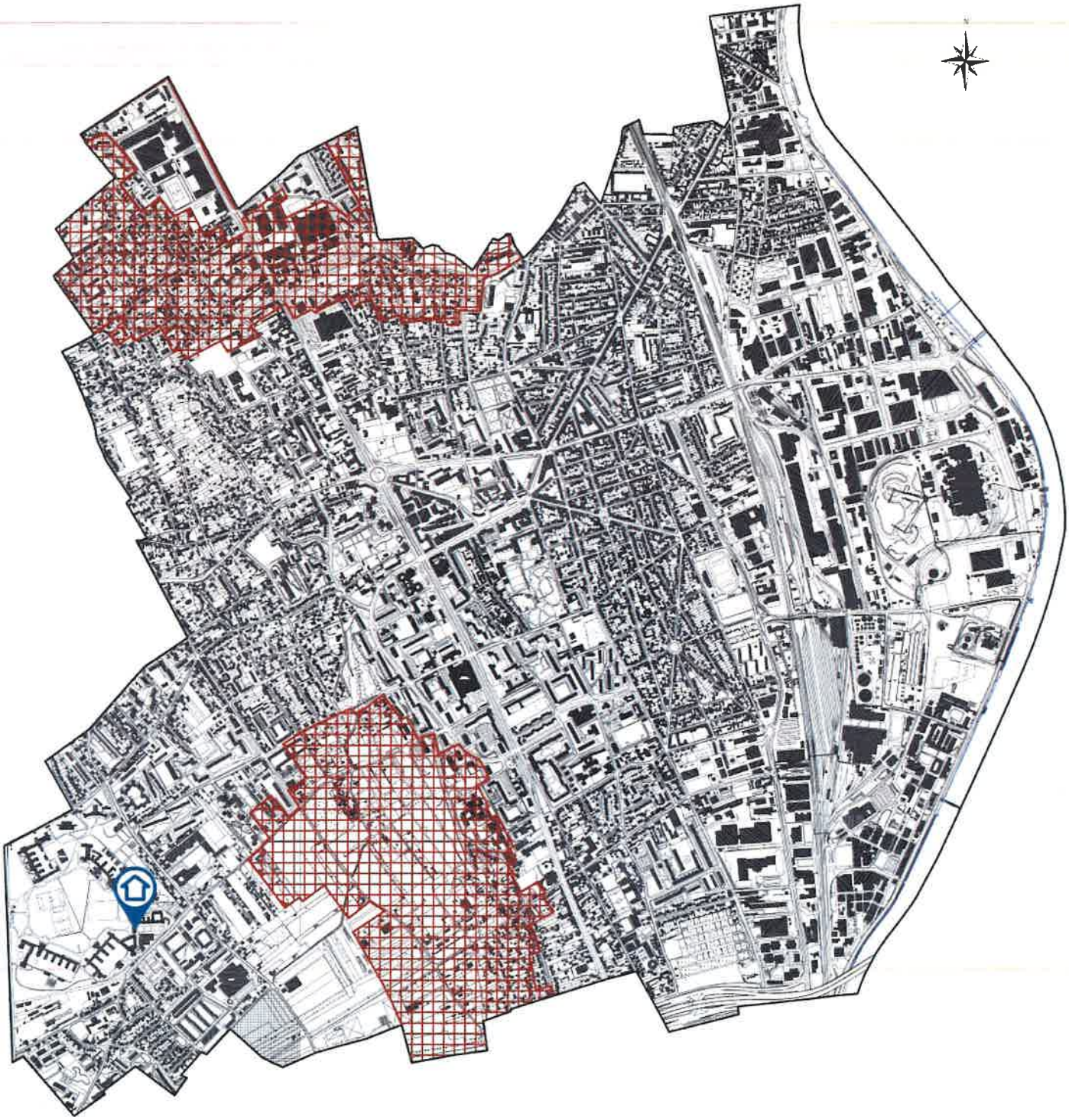

Zone d'anciennes carrières

Echelle : 1 / 15 000
Sources : fond de plan IGN, 1990 et Plan des servitudes du PLU.

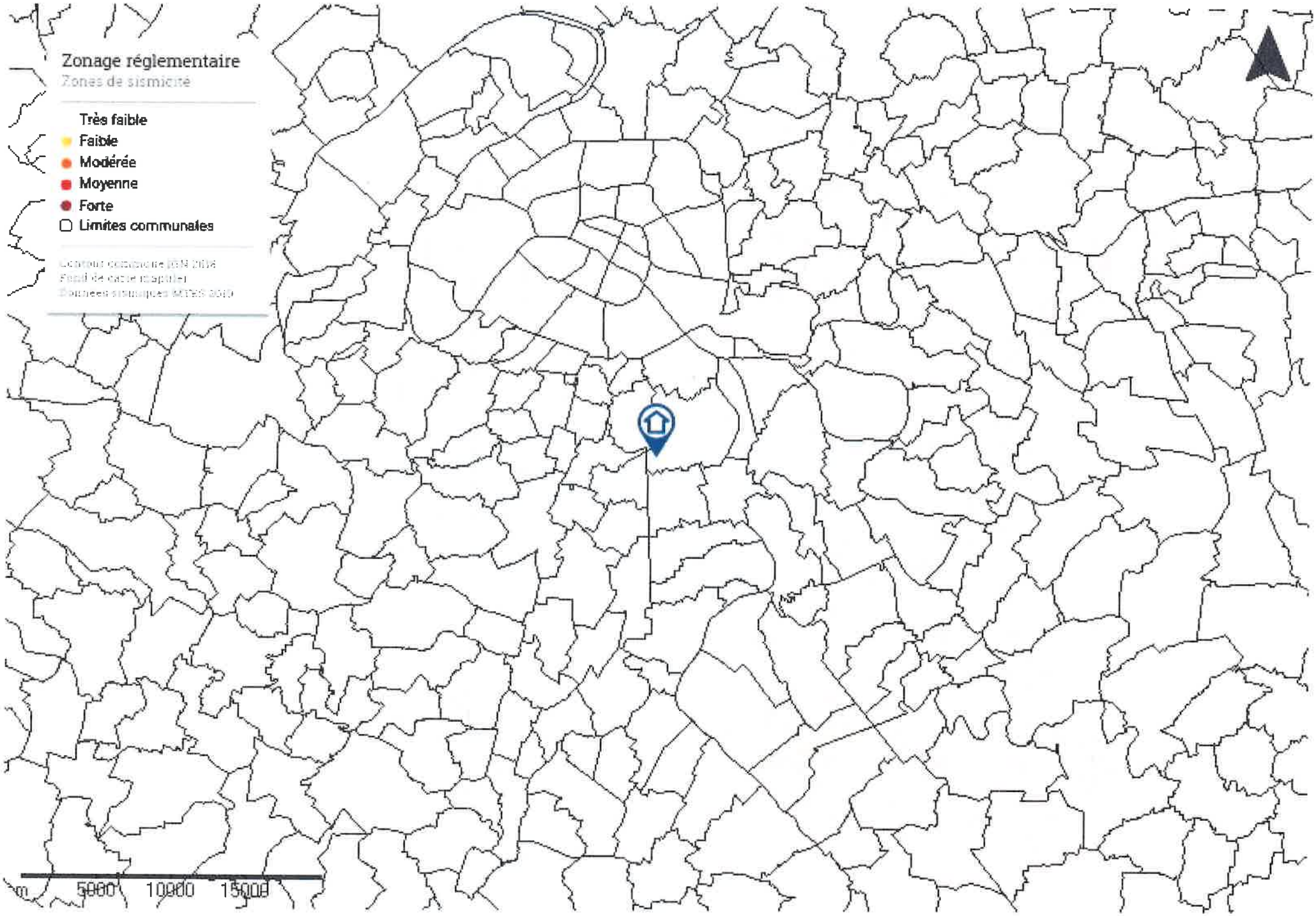
Zonage réglementaire
Zones de sismicité
Très faible
Faible
Modérée
Moyenne
Forte
Limites communales
0
5000
10000
15000

NUDEC
GROUPE BURGEAP

Bordereau d'envoi avec accusé

Prestation « Caractérisation d'enrobés sur voirie » pour le compte de SADEV94

Affaire NUDEC n°Ax35671 Contrat NUDEC n°CDGAIF150155

Diffusion du rapport n° : RDGAIF01091
intitulé : Rapport d'intervention Domaine de Chérioux à Vitry sur Seine
à l'état : définitif

Par Patricia SOARES, le 06/10/15 **Signature :**

Avis du client sur le rapport :

☐ **Vu Sans Observation** ☐ **Vu Avec Observations - Remarques mineures** ☐ **Vu Avec Observations**

NOM, date et signature :

Cette page doit être retournée impérativement à Patricia SOARES
à l'adresse suivante : NUDEC
49, avenue Franklin ROOSEVELT
BP70 – 77211 AVON
ou par fax au : 01 60 74 54 61

NUDEC
49, Avenue Franklin Roosevelt - BP 70 - 77211 AVON Cedex
Téléphone : 33(0)1.60.74.54.60 Télécopie : 33(0)1.60.74.54.61 e-mail : burgeap.nudec@burgeap.fr
Société anonyme au capital de 199 570 € - RCS Melun B 399 689 389 - APE 7112B

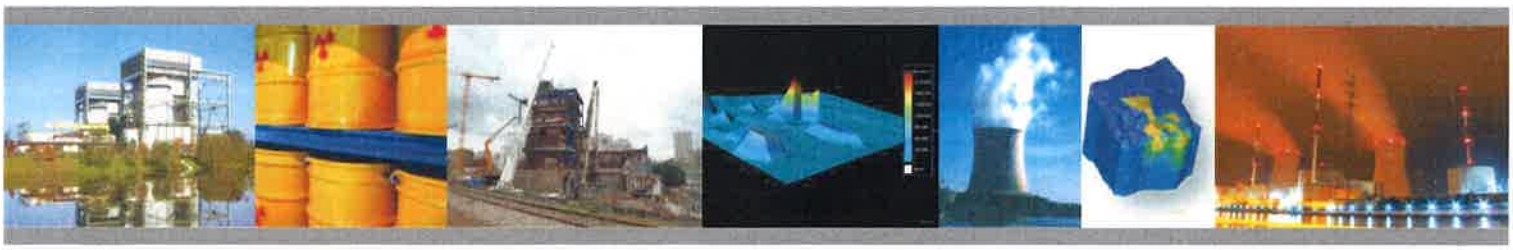

NUDEC
GROUPE BURGEAP

SA DEV 94

Domaine Chérioux, Vitry sur seine (94)

Caractérisation d'enrobés sur voirie

Rapport d'intervention

Rapport n°RDGAIF01091

Date : 06/10/2015

NUDEC
49, Avenue Franklin Roosevelt - BP 70 - 77211 AVON Cedex
Téléphone : 33(0)1.60.74.54.60 Télécopie : 33(0)1.60.74.54.61 e-mail : burgeap.nudec@burgeap.fr
Société anonyme au capital de 199 570 € - RCS Melun B 399 689 389 - APE 7112B

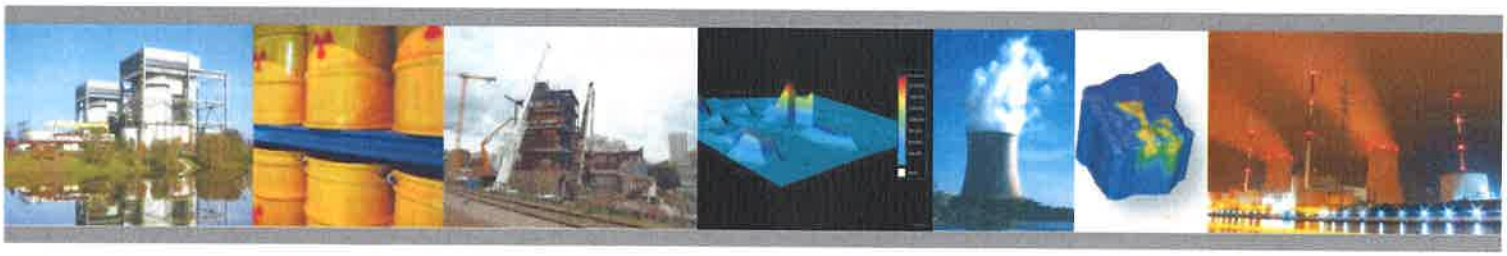

Marché pour le compte SADEV 94

Affaire NUDEC n°Ax35671

Contrat NUDEC n°CDGAIF150155

Rapport n°RDGAIF01091

	Rédaction	Vérification	Approbation
Nom	Patricia SOARES (PPS)	Nicolas FREDOUILLE (NFR)	Damien ORCEL (DO)
Visa			

Suivi des révisions :

Indice	Date	Nature des révisions	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
01	06/10/15	Création	PPS	NFR	DO

SOMMAIRE

Résumé **4**

1 Localisation des travaux **5**

2 Implantation des prélèvements **5**

3 Résultats amiante **9**

4 Reportage photographique **10**

Annexe 1 : Bordereaux d'analyses amiante **12**

Figures

Figure 1 : Implantation des sondages - zone A 7

Figure 2 : Implantation des sondages – zone B 8

Tableaux

Tableau 1 : Localisation des sondages 5

Tableau 2 : Coordonnées GPS des sondages sur la zone A 5

Tableau 3 : Coordonnées GPS des sondages sur la zone B 5

Tableau 4 : Résultats amiante 9

Résumé

Notre programme d'investigation et de prélèvement, basé initialement sur les prescriptions du marché, consiste en la réalisation de 25 sondages en vue de la caractérisation des enrobés pour la présence d'amiante sur le Domaine de Chérioux à VITRY SUR SEINE (94).

1 Localisation des travaux

Tableau 1 : Localisation des sondages

Localisation de la section de travaux	
Votre référence de la commande	12434
N° et nom de la voie	4 route de Fontainebleau
Complément de localisation	Domaine Chérioux (zones A et B)
Code postal	94400
Commune	Vitry sur Seine

2 Implantation des prélèvements

Tableau 2 : Coordonnées GPS des sondages sur la zone A

Coordonnées GPS		
PA1	**Latitude**	N 48.77595
	Longitude	E 2.36802
PA2	**Latitude**	N 48.77571
	Longitude	E 2.36802
PA3	**Latitude**	N 48.77573
	Longitude	E 2.36812
PA4	**Latitude**	N 48.77577
	Longitude	E 2.36841
PA5	**Latitude**	N 48.77560
	Longitude	E 2.36841
PA6	**Latitude**	N 48.77532
	Longitude	E 2.36075
PA7	**Latitude**	N 48.77512
	Longitude	E 2.36866

Coordonnées GPS		
PA18	**Latitude**	N 48.77614
	Longitude	E 2.36807
PA19	**Latitude**	N 48.77560
	Longitude	E 2.36803
PA20	**Latitude**	N 48.775411
	Longitude	E 2.36809
PA21	**Latitude**	N 48.77554
	Longitude	E 2.36833
PA22	**Latitude**	N 48.77544
	Longitude	E 2.36827
PA23	**Latitude**	N 48.77589
	Longitude	E 2.36819

Tableau 3 : Coordonnées GPS des sondages sur la zone B

Coordonnées GPS		
PB8	**Latitude**	N 48.77518
	Longitude	E 2.37138
PB9	**Latitude**	N 48.77483

Coordonnées GPS		
	Longitude	E 2.37188
PB10	**Latitude**	N 48.77481
	Longitude	E 2.37169

Coordonnées GPS		
PB11	Latitude	N 48.77511
	Longitude	E 2.37339
PB12	Latitude	N 48.77566
	Longitude	E 2.37419
PB13	Latitude	N 48.77556
	Longitude	E 2.37337
PB14	Latitude	N 48.77487
	Longitude	E 2.37189
PB15	Latitude	N 48.77587

Coordonnées GPS		
	Longitude	E 2.37439
PB16	Latitude	N 48.77587
	Longitude	E 2.37415
PB17	Latitude	N 48.77580
	Longitude	E 2.37418
PB24	Latitude	N 48.77546
	Longitude	E 2.37324
PB25	Latitude	N 48.77581
	Longitude	E 2.37449

Figure 1 : Implantation des sondages - zone A

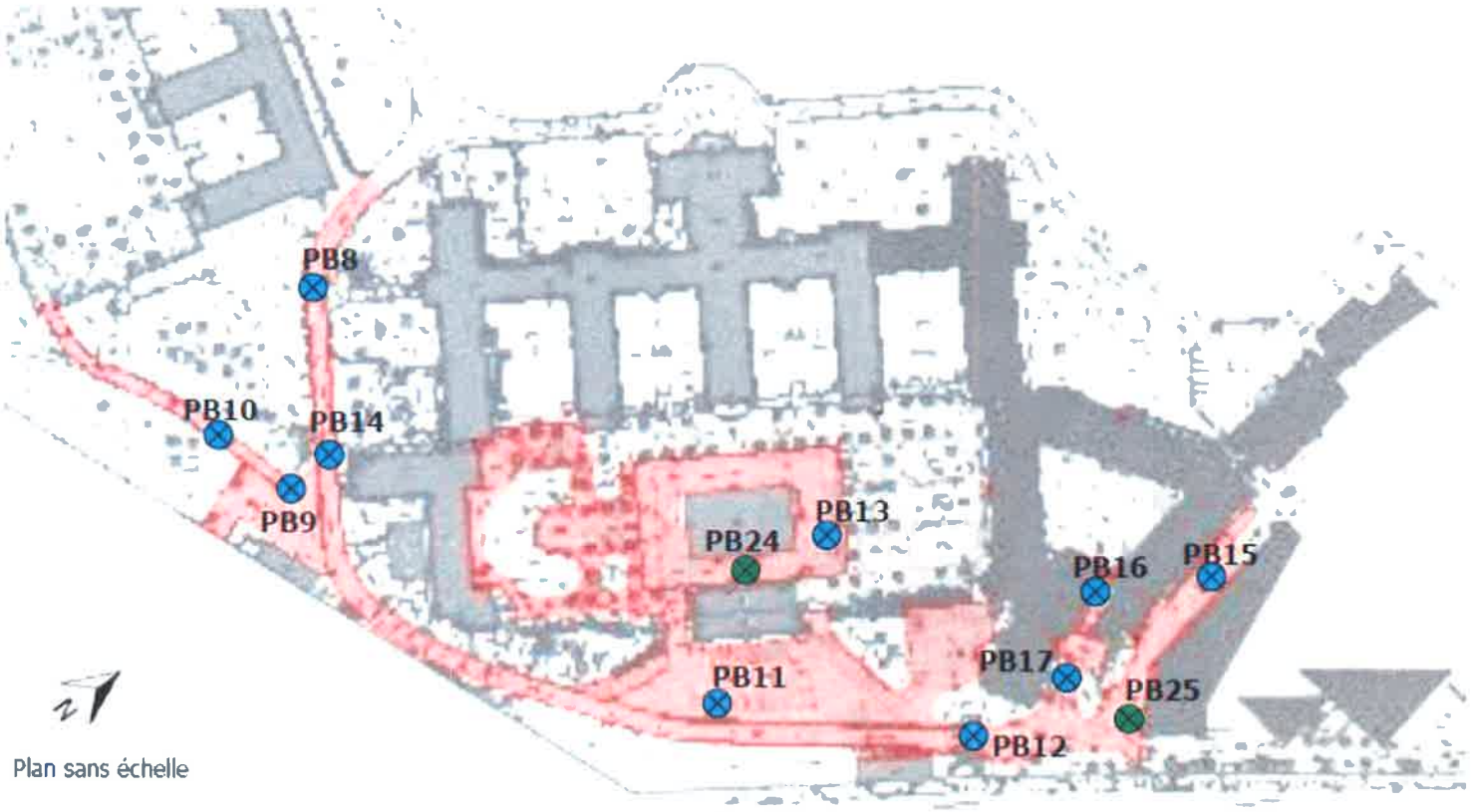

Figure 2 : Implantation des sondages – zone B

3 Résultats amiante

Les résultats du laboratoire pour l'amiante sont présentés dans le tableau suivant.

Le bordereau d'analyses du laboratoire est en annexe [**A1**].

Tableau 4 : Résultats amiante

		Résultats sur la présence d'amiante (analyses laboratoire META)	
		Oui	Non
PA1a	Couche composite de l'enrobé		√
PA2a	Couche composite de l'enrobé		√
PA3a	Couche composite de l'enrobé		√
PA4a	Couche composite de l'enrobé		√
PA5a	Couche composite de l'enrobé		√
PA6a	Couche composite de l'enrobé		√
PA7a	Couche composite de l'enrobé		√
PA18a	Couche composite de l'enrobé		√
PA19a	Couche composite de l'enrobé		√
PA20a	Couche composite de l'enrobé		√
PA21a	Couche composite de l'enrobé		√
PA22a	Couche composite de l'enrobé		√
PA23a	Couche composite de l'enrobé		√
PB8a	Couche composite de l'enrobé		√
PB9a	Couche composite de l'enrobé		√
PB10a	Couche composite de l'enrobé		√
PB11a	Couche composite de l'enrobé		√
PB12a	Couche composite de l'enrobé		√
PB13a	Couche composite de l'enrobé		√
PB14a	Couche composite de l'enrobé		√
PB15a	Couche composite de l'enrobé		√
PB16a	Couche composite de l'enrobé		√
PB17a	Couche composite de l'enrobé		√
PB24a	Couche composite de l'enrobé		√
PB25a	Couche composite de l'enrobé		√

4 Reportage photographique

Annexe 1 : Bordereaux d'analyses amiante

eurofins | Hygiène du Bâtiment

BURGEAP NUDEC
Madame Patricia SOARES
49 avenue franklin roosevelt
bp 70
77211 AVON CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-15-NS-056532-01 Version du : 27/08/2015 23:15
Dossier N° : 15W018383 Date de réception : 26/08/2015
Référence dossier : PO15/696

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001 (1) (2) (3)	PA1a - Domaine Chérioux VITRY S/ SEINE - Zone A	Matériau dur bitumineux de type enrobé	**MET**	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002 (1) (2) (3)	PA2a - Domaine Chérioux VITRY S/ SEINE - Zone A	Matériau dur bitumineux de type enrobé	**MET**	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003 (1) (2) (3)	PA3a - Domaine Chérioux VITRY S/ SEINE - Zone A	Matériau dur bitumineux de type enrobé	**MET**	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004 (1) (2) (3)	PA4a - Domaine Chérioux VITRY S/ SEINE - Zone A	Matériau dur bitumineux de type enrobé	**MET**	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005 (1) (2) (3)	PA5a - Domaine Chérioux VITRY S/ SEINE - Zone A	Matériau dur bitumineux de type enrobé	**MET**	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-15-NS-056532-01 Version du : 27/08/2015 23:15

Dossier N° : 15W018383 Date de réception : 26/08/2015
Référence dossier : PO15/696

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
006 (1) (2) (3)	PA6a - Domaine Chérioux VITRY S/ SEINE - Zone A	Matériau dur bitumineux de type enrobé	**MET**	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007 (1) (2) (3)	PA7a - Domaine Chérioux VITRY S/ SEINE - Zone A	Matériau dur bitumineux de type enrobé	**MET**	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008 (1) (2) (3)	PA18a - Domaine Chérioux VITRY S/ SEINE - Zone A	Matériau dur bitumineux de type enrobé	**MET**	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009 (1) (2) (3)	PA19a - Domaine Chérioux VITRY S/ SEINE - Zone A	Matériau dur bitumineux de type enrobé	**MET**	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010 (1) (2) (3)	PA20a - Domaine Chérioux VITRY S/ SEINE - Zone A	Matériau dur bitumineux de type enrobé	**MET**	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
011 (1) (2) (3)	PA21a - Domaine Chérioux VITRY S/ SEINE - Zone A	Matériau dur bitumineux de type enrobé	**MET**	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
012 (1) (2) (3)	PA22a - Domaine Chérioux VITRY S/ SEINE - Zone A	Matériau dur bitumineux de type enrobé	**MET**	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest
7, Rue Pierre Adolphe Bobierre ,CS 90827
F-44308 Nantes, FRANCE
Tél: +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S au capital de 37 000 € TVA FR48 529 294 092 SIRET 529 294 092 00018 APE 7120B

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-15-NS-056532-01 Version du : 27/08/2015 23:15

Dossier N° : 15W018383 Date de réception : 26/08/2015
Référence dossier : PO15/696

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
013 (1) (2) (3)	PA23a - Domaine Chérioux VITRY S/ SEINE - Zone A	Matériau dur bitumineux de type enrobé	**MET**	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
014 (1) (2) (3)	PB8a - Domaine Chérioux VITRY S/ SEINE - Zone B	Matériau dur bitumineux de type enrobé	**MET**	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
015 (1) (2) (3)	PB9a - Domaine Chérioux VITRY S/ SEINE - Zone B	Matériau dur bitumineux de type enrobé	**MET**	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
016 (1) (2) (3)	PB10a - Domaine Chérioux VITRY S/ SEINE - Zone B	Matériau dur bitumineux de type enrobé	**MET**	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
017 (1) (2) (3)	PB11a - Domaine Chérioux VITRY S/ SEINE - Zone B	Matériau dur bitumineux de type enrobé	**MET**	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
018 (1) (2) (3)	PB12a - Domaine Chérioux VITRY S/ SEINE - Zone B	Matériau dur bitumineux de type enrobé	**MET**	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
019 (1) (2) (3)	PB13a - Domaine Chérioux VITRY S/ SEINE - Zone B	Matériau dur bitumineux de type enrobé	**MET**	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest
7, Rue Pierre Adolphe Bobierre ,CS 90827
F-44308 Nantes, FRANCE
Tél: +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S au capital de 37 000 € TVA FR48 529 294 092 SIRET 529 294 092 00018 APE 7120B

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-15-NS-056532-01 Version du : 27/08/2015 23:15

Dossier N° : 15W018383 Date de réception : 26/08/2015
Référence dossier : PO15/696

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
020 (1) (2) (3)	PB 14a - Domaine Chérioux VITRY S/ SEINE - Zone B	Matériau dur bitumineux de type enrobé	**MET**	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
021 (1) (2) (3)	PB15a - Domaine Chérioux VITRY S/ SEINE - Zone B	Matériau dur bitumineux de type enrobé	**MET**	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
022 (1) (2) (3)	PB16a - Domaine Chérioux VITRY S/ SEINE - Zone B	Matériau dur bitumineux de type enrobé	**MET**	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
023 (1) (2) (3)	PB 17a - Domaine Chérioux VITRY S/ SEINE - Zone B	Matériau dur bitumineux de type enrobé	**MET**	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
024 (1) (2) (3)	PB24a - Domaine Chérioux VITRY S/ SEINE - Zone B	Matériau dur bitumineux de type enrobé	**MET**	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
025 (1) (2) (3)	PB25a - Domaine Chérioux VITRY S/ SEINE - Zone B	Matériau dur bitumineux de type enrobé	**MET**	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'object de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest
7, Rue Pierre Adolphe Bobierre ,CS 90827
F-44308 Nantes, FRANCE
Tél: +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S au capital de 37 000 € TVA FR48 529 294 092 SIRET 529 294 092 00018 APE 7120B

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-15-NS-056532-01 Version du : 27/08/2015 23:15

Dossier N° : 15W018383 Date de réception : 26/08/2015
Référence dossier : PO15/696

Observation(s) échantillon(s)

(1) A réception au laboratoire, le conditionnement individuel et sous double emballage étanche des échantillons n'est pas respecté. Une contamination ou une perte de matière est possible et le résultat de l'analyse peut être affecté

(2) L'analyse ne porte que sur le mastic (liant hydrocarboné + fillers). Les granulats ne sont pas concernés par l'analyse.

(3) L'application stricte de la norme NF X 43-050 ne permet pas de faire la différenciation entre les variétés asbestiformes et non asbestiformes (types fragments de clivages) des minéraux amphiboles.

Pierre Belloeil
Technicien de Laboratoire

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest
7, Rue Pierre Adolphe Bobierre ,CS 90827
F-44308 Nantes, FRANCE
Tél: +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S au capital de 37 000 € TVA FR48 529 294 092 SIRET 529 294 092 00018 APE 7120B

R&R

NOTAIRES

ANNEXE N°20

Annexé à un acte reçu
par le notaire soussigné
à Paris, le 23 juillet 2024

DOMAINE CHÉRIOUX

DÉCEMBRE 2015

CHARTE GRAPHIQUE de l'identité visuelle

SADEV 94

VAL de MARNE
Le département

DOMAINE CHÉRIOUX

Sommaire

Identité visuelle

Logotype 3
Positionnement du logo 4
Couleurs associées et d'accompagnement 5
Autres composantes de l'identité 6
Typographie 7

Supports de communication

Plaquette 8
Annonce presse 9
Panneaux 10
Panneaux de chantier 11
Palissade 12

Logotype

Le logotype se positionne idéalement sur fond blanc

Mais il peut également être placé sur un fond photographique si le contraste des couleurs le permet.
Les éléments du logo (motif et typo) ne peuvent être dissociés, étirés, déformés, ils doivent rester homothétiques.

Version sur fond blanc

Version sur fond noir

Version sur fond de couleur

Version sur une photographie
seulement dans une zone neutre

Version en niveau de gris

Taille minimale du logo
cette dimension doit être respectée afin de garantir une bonne lisibilité

Positionnement du logo

Principe de positionnement du logo

Le logo se situe, de manière systématique, en bas et à droite de la composition selon les règles de postionnement suivantes :

Le calage du logo s'effectue de la manière suivante :
- A droite du document : la marge blanche est de 1/3 de la hauteur du logo
- En bas du document : la marge blanche est égale à la hauteur du logo et intégre en son centre le bandeau multicolore (voir sur la page 6)

Exemple

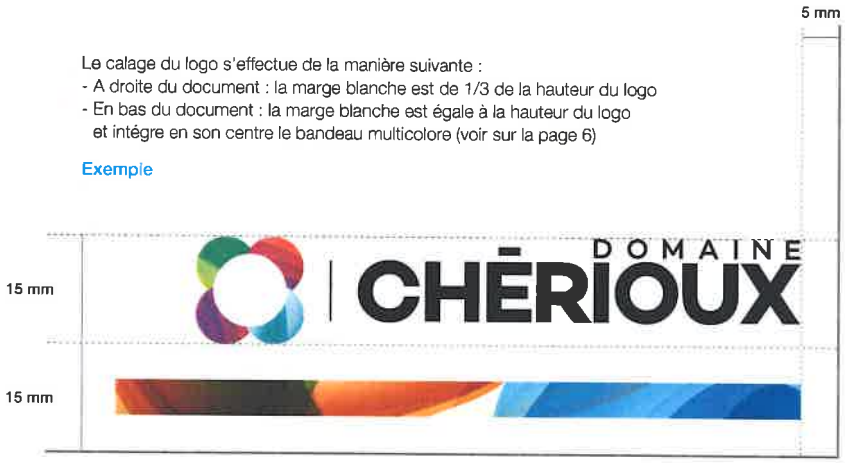

Couleurs

Couleurs associées

L'identité visuelle comporte 6 couleurs.
5 couleurs sont attribuées au logo et 1 couleur au texte courant.

Couleurs associées

CMJN	70 - 10 - 0 - 0	50 - 0 - 100 - 0	0 - 50 - 100 - 0
RVB	16 - 176 - 230	139 - 197 - 63	246 - 146 - 30
PANTONE	2171 C	2292 C	2025 C

CMJN	35 - 100 - 35 - 10	30 - 0 - 0 - 100
RVB	158 - 31 - 99	0 - 0 - 0
PANTONE	228 C	Process Black

Couleur texte courant

CMJN	0 - 0 - 0 - 80
RVB	88 - 88 - 91

Autre composante de l'identité

Le bandeau multicolore

Le bandeau multicolore se positionne en bas de page sous le logo.

Il est toujours de la même épaisseur que la Marie-Louise (blanc tournant, bord blanc).

Le bandeau multicolore et le logo doivent toujours être agrandis/réduits de façon homothétique en respectant le calcul indiqué.

Le bandeau multicolore ne peut jamais être positionné en bas, à la coupe.

Exemple
Marie-Louise = x mm
Bandeau multicolore = x mm
Espace entre bandeau et le logo = x mm
Hauteur logo = 3 fois x mm

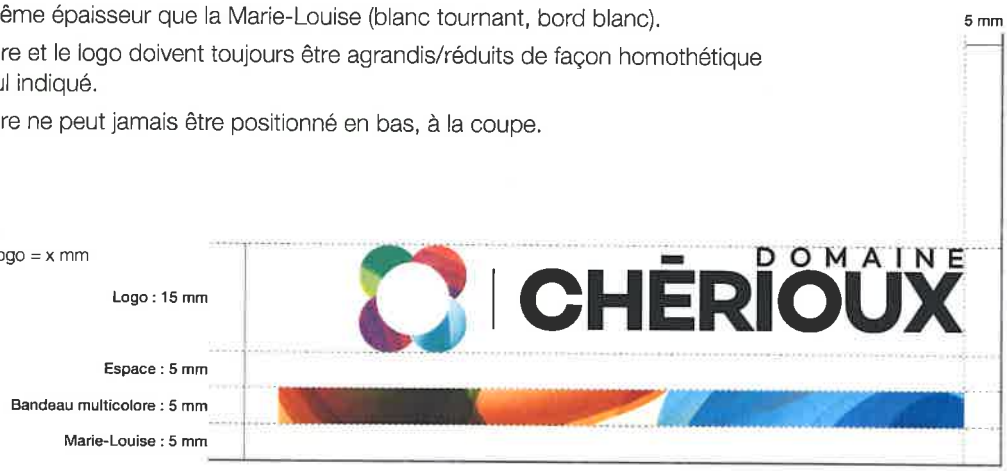

Logos associés

Le logo Domaine Chérioux et toujours accompagné de 2 autres logos :

- le logo de l'aménageur
- le logo du département du Val-de-Marne

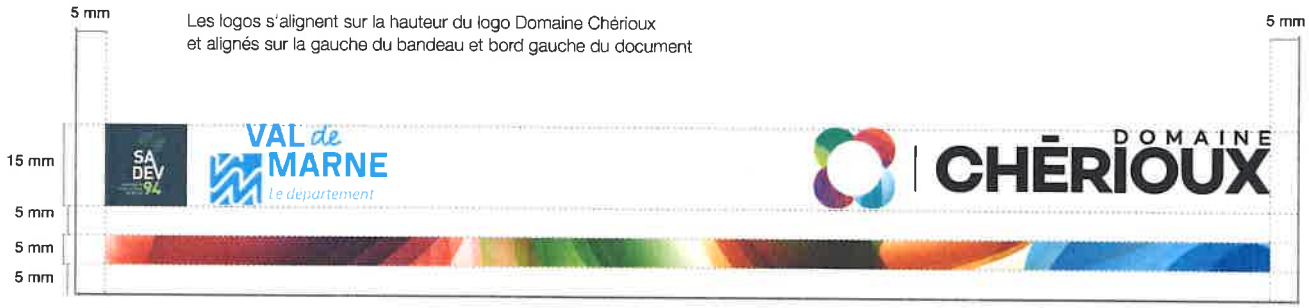

La dimension des 3 logos peut être modifiée suivant les contraintes de la mise en page mais toujours en homothétie avec le logo Domaine Chérioux et le bandeau multicolore

Typographie

Typographie courante

L'identité intègre 1 famille typographique : **Helvetica Neue (T1)**.

Helvetica Light est utilisée pour les textes courants et **Helvetica Bold** pour les titrages.

On peut pour un titre, mélanger **Helvetica Light et Bold**.

De manière générale, le corps du texte est laissé a l'appréciation de l'utilisateur suivant le type de document réalisé.

Le corps de texte concernant le format A4 est de 25 pts pour le titrage et 9,5 pts pour le texte courant, pour les autres formats, la taille de la typographie est laissé a l'appréciation de l'utilisateur suivant le type de document réalisé.

Helvetica Light

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Helvetica Roman

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Helvetica Bold

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Il existe d'autres graisses : Ultra Light - Thin - Medium - Heavy - Black

Typographie secondaire

L'identité peut aussi intègrer 2 autres familles typographiques très proches : **Univers et Avenir**.

Univers

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Avenir

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Ces 2 typographies utilisent d'autres graisses

Couleur de la typographie

On utilise le noir à 80% pour le texte courant et une couleur pour le titrage.

Le choix de la couleur est laissé a l'appréciation de l'utilisateur suivant le type de document réalisé et dans la gamme des couleurs associées.

Exemple titrage - 25 pts

Onem excersperum
autatem facientiumserehen

Exemple texte courant - 9,5 pts

lquaeruptas audae si nonsequiamus modit velendio quassequid et mil id que cus aut quame sitet ex est hitatur

Nntiosam volecum re eum natemperem quid quiaest, andae est, nos volupid ucilibus culpa preperum, conseque sent.

Plaquette / Brochure

Le format privilégié est le portrait.
Une Marie-Louise (Blanc tournant), entoure le document.
La photo et le titre du document font 2/3 de la hauteur du format.
Logos et bandeau multicolore toujours en pied.

Couverture

Exemple de mise en page

Annonce presse / Flyer

Le format privilégié est le portrait.
Une Marie-Louise (Blanc tournant), entoure le document.
Logos et bandeau multicolore toujours en pied.
Laisser un espace conséquent entre le contenu et les logos et le bandeau multicolore.

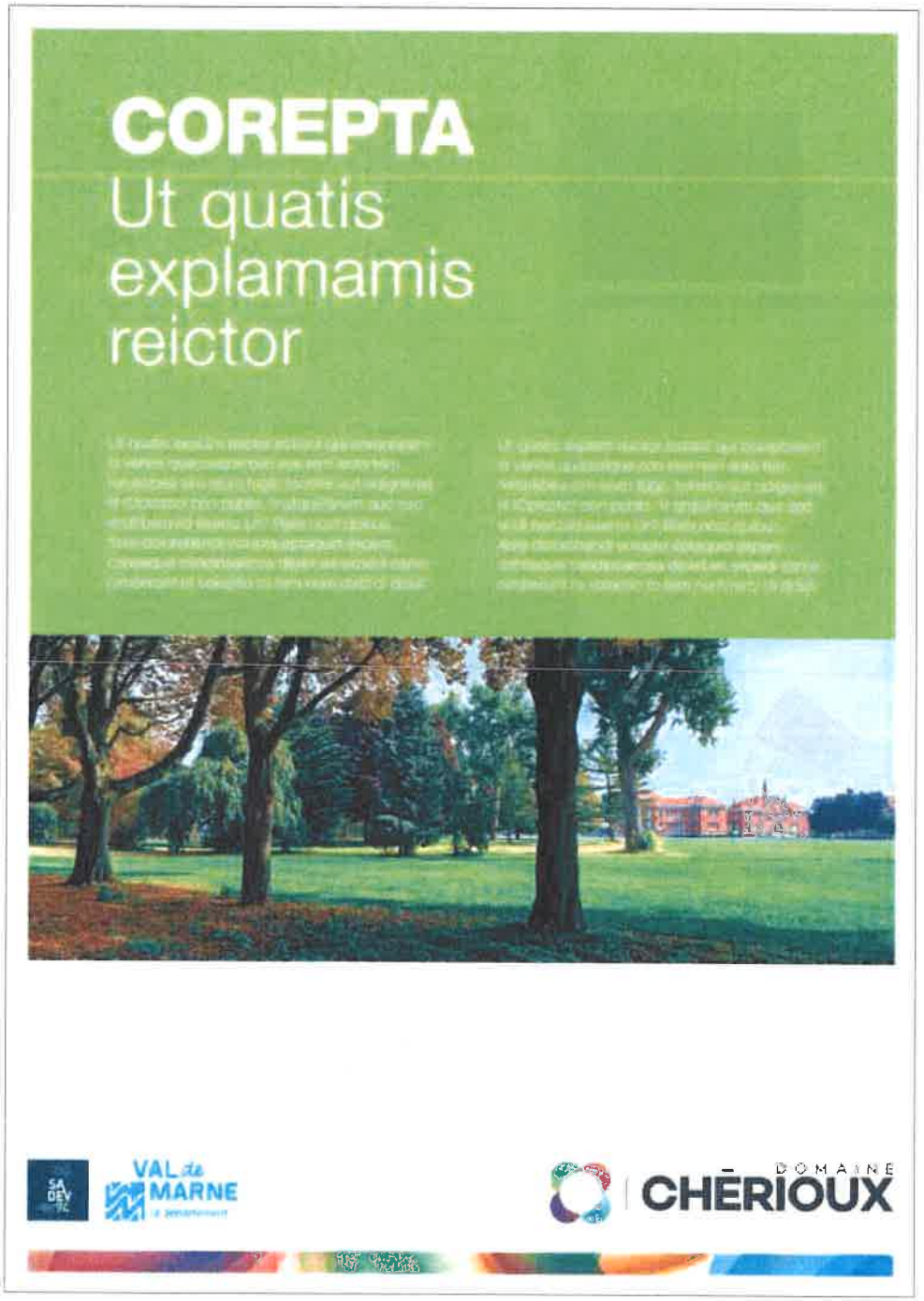

Panneau

Une Marie-Louise (Blanc tournant), entoure le document.
Logos et bandeau multicolore toujours en pied.
L'espace entre le contenu et les logos et le bandeau multicolore est laissé a l'appréciation de l'utilisateur.

Exemple de panneau

Panneau de chantier

Exemple de panneau

Palissade

Le bandeau multicolore est ici en haut à la coupe.
Les logos peuvent être dissociés.
Utilisation d'une « vague » issue du même graphisme que le bandeau multicolore en pied de la palissade.